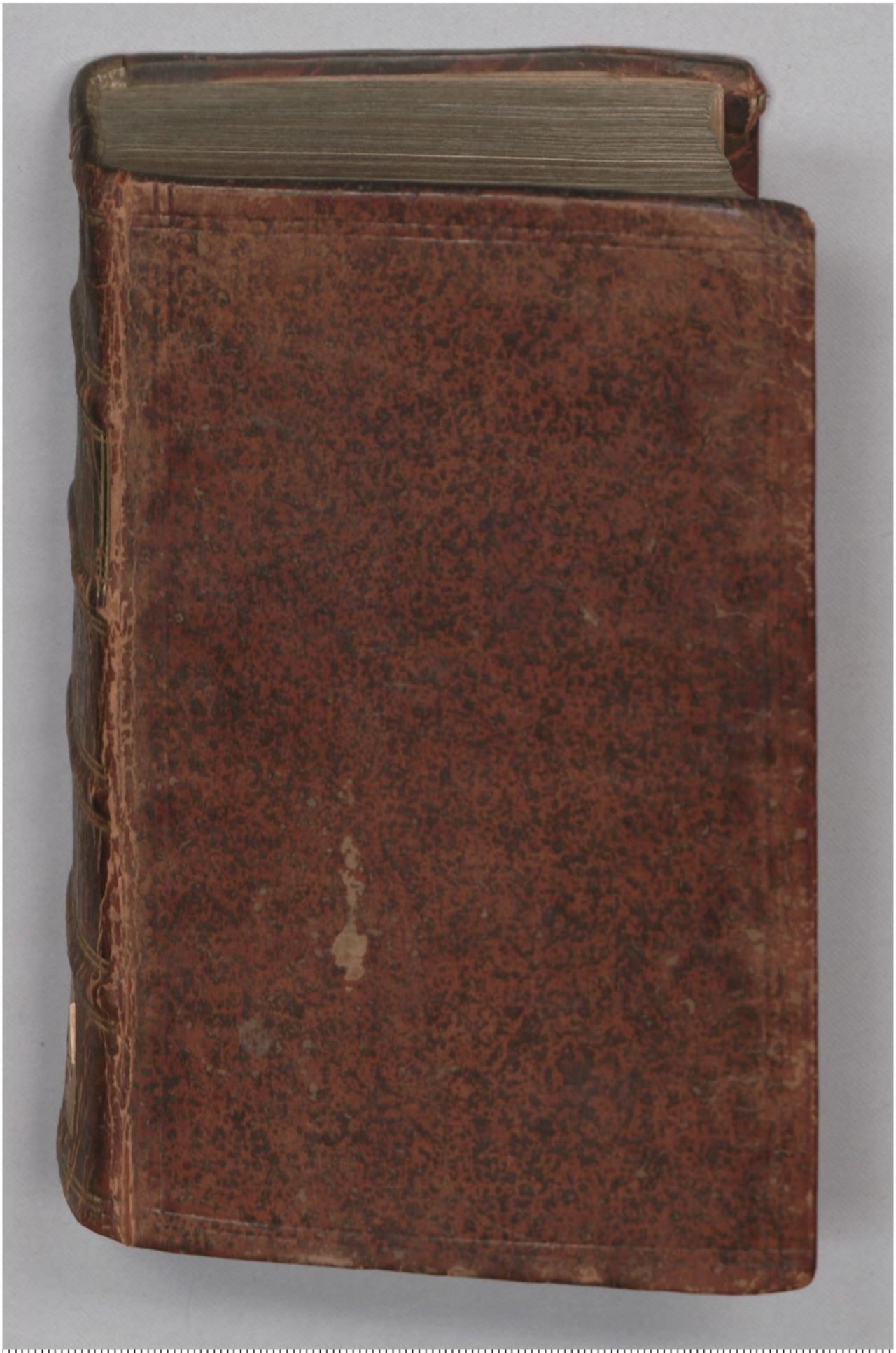
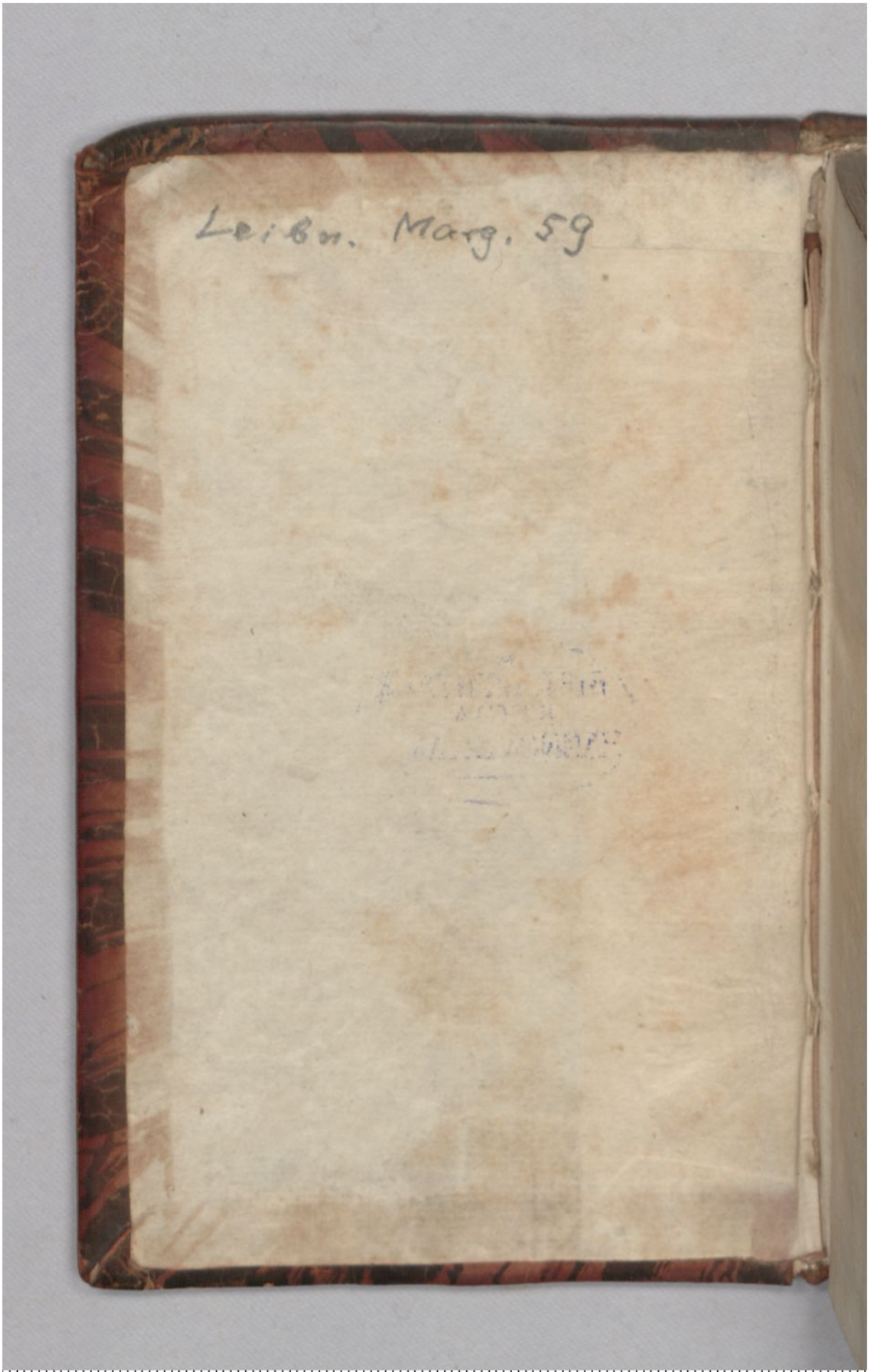


GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [1] - -

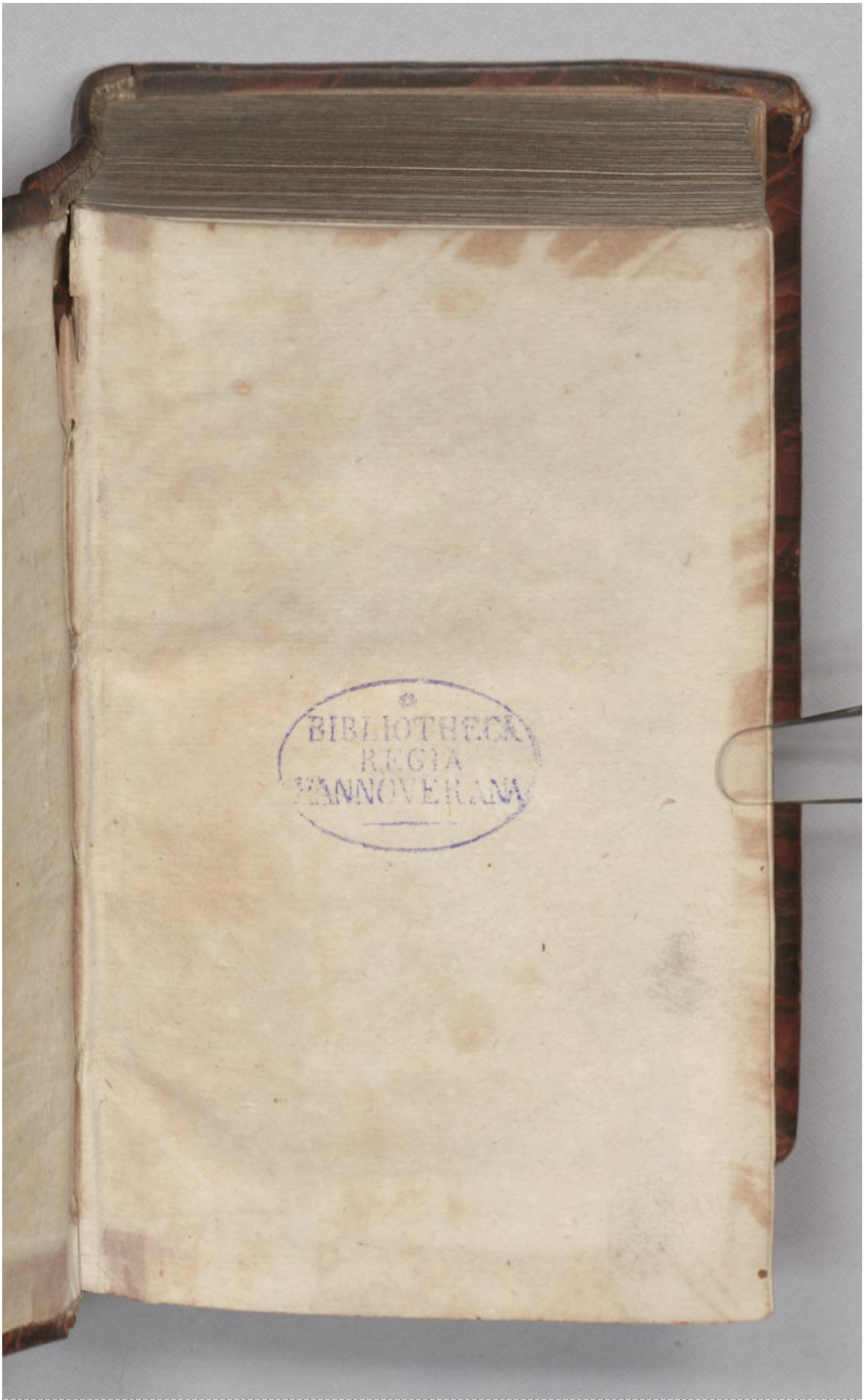
PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [2] - -

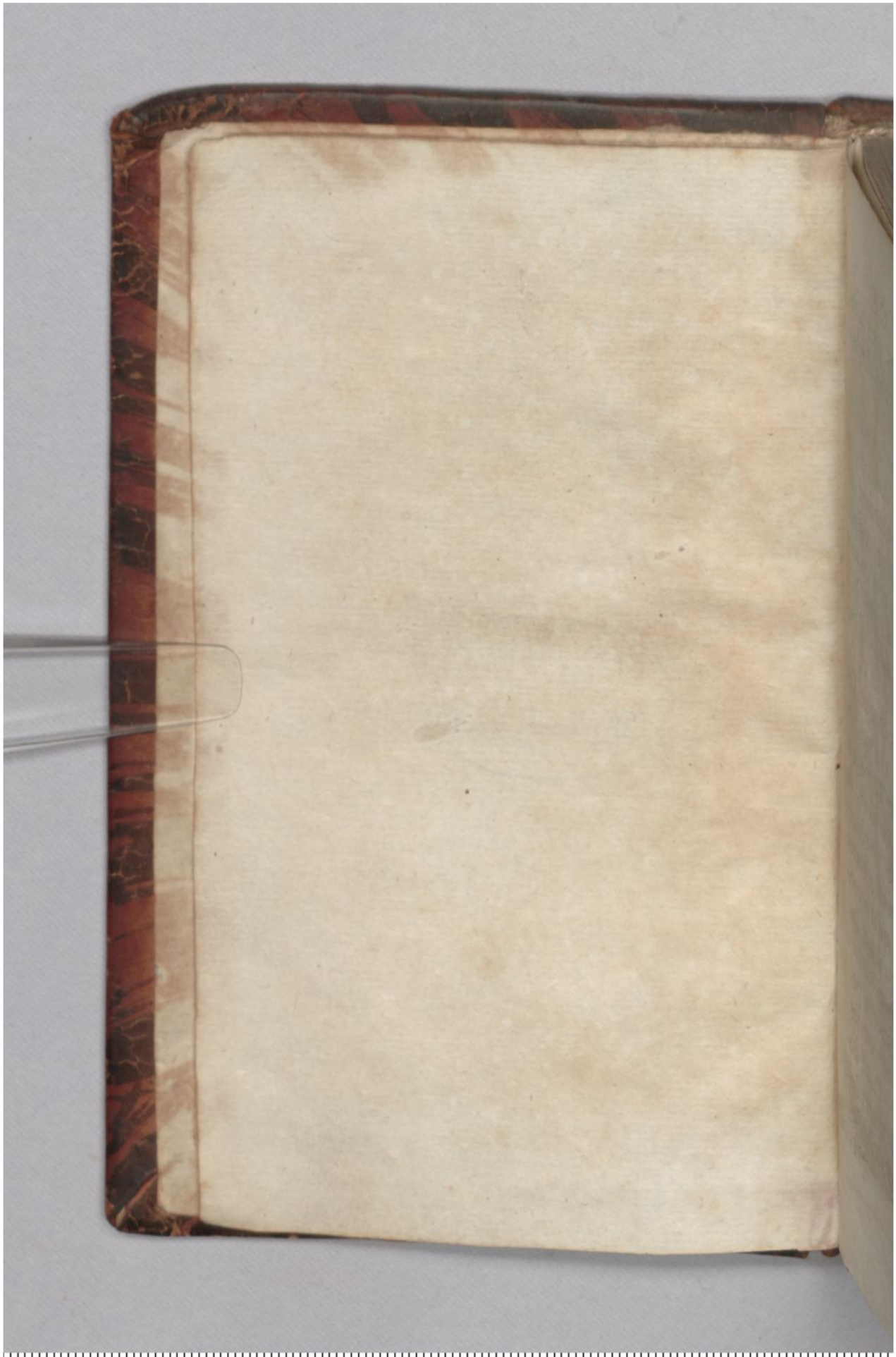
PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [3] - -

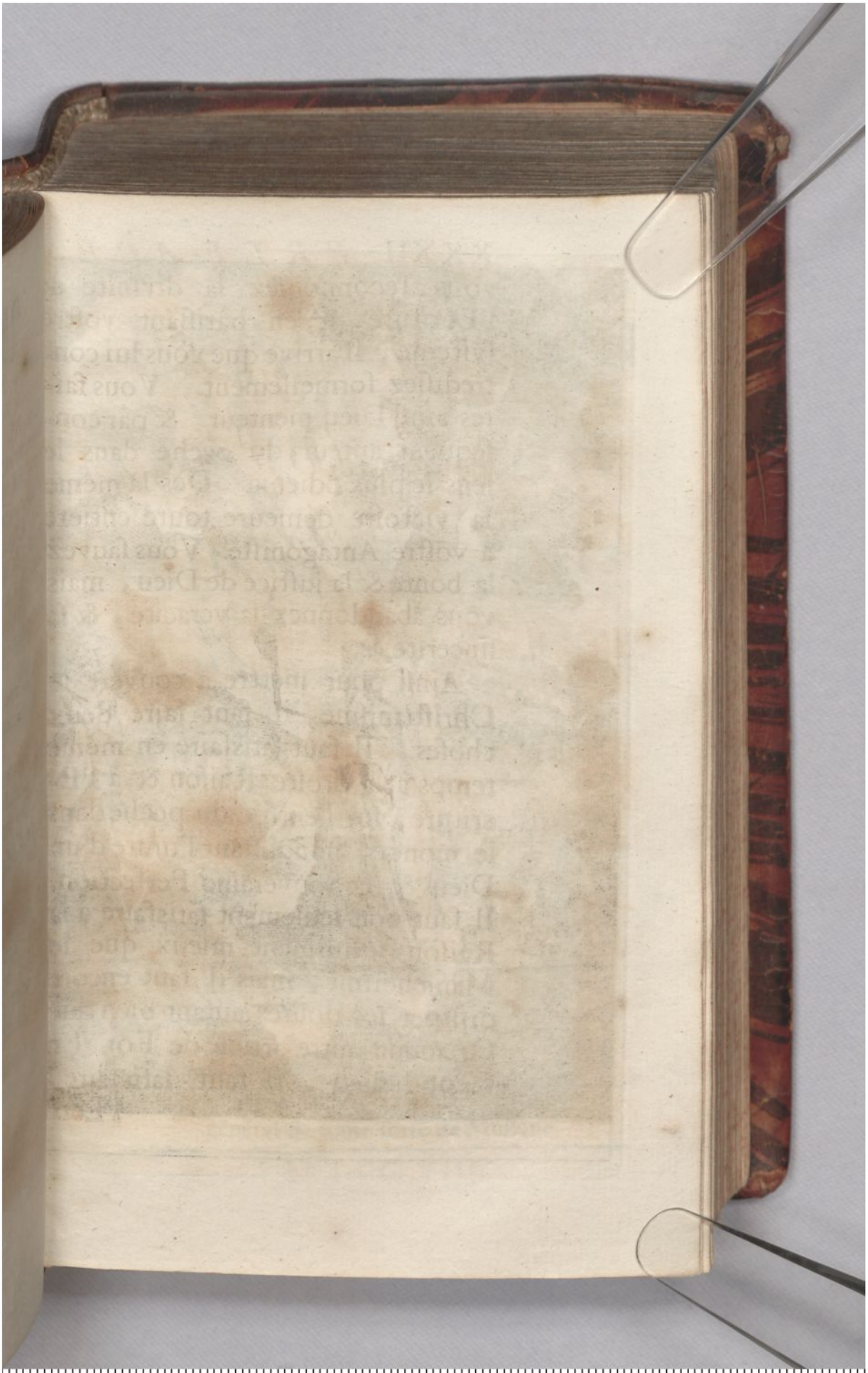
PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [4] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [5] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [6] - -

PUBLIC DOMAIN

LA SOUVERAINE PERFECTION DE DIEU

Dans ſes

DIVINS ATTRIBUTS ET LA PARFAITE INTEGRITE'

De l'Ecriture, priſe au ſens des Anciens Reformez.

Defendüe par la

DROITE RAISON

Contre toutes les Objections du Manicheïſme repandües dans les Livres de M. Bayle.

TOME II.

PAR

P.N.D.L.G.R.D.B.E.P.E.M.D.L.A.I.

A AMSTERDAM,

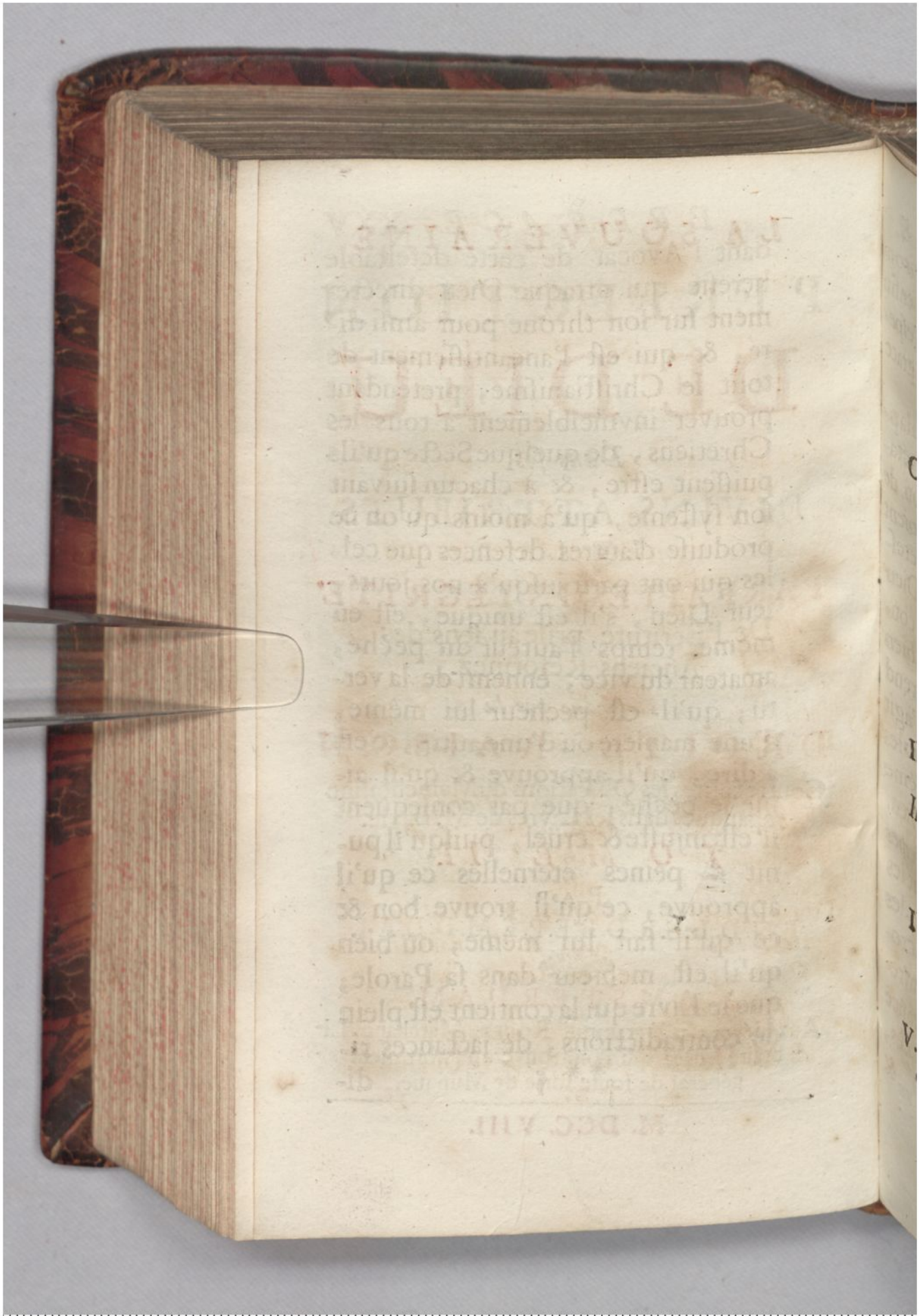
Aux dépens D'ESTIENNE ROGER Marchand Libraire, chez qui l'on trouve un aſſortiment général de toute ſorte de Muſique.

M. DCC. VIII.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [7] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [8] - -

PUBLIC DOMAIN

TABLE
DES CHAPITRES,
TOME II.
PARTIE I.

CHAP. I. *Que les Infralapſaires, ſans s'en apercevoir, ſont entierement d'accord avec les Supralapſaires, pour le fonds des choſes, & qu'ils ne different que dans les manieres de parler, & dans les termes, que ceux-cy n'ont pas toujours pris aſſez de ſoin de definir, en fixant le ſens auquel ils les entendent, pour prevenir tout aheurtement, autant qu'il eſt poſſible.* 1

II. *Abregé du ſyſteme des Supralapſaires & ſes preuves.* 17

III. *Examen des objections & des difficultez que* M. Du Moulin *a oppoſées aux Supralapſaires, au chap.* XIII. *de ſon* Anatome Arminianiſmi. 38

IV. *Examen des difficultez & des objections que* M. Claude *oppoſe dans ſes Oeuvres poſthumes, au même ſyſtême des Supralapſaires.* 78

V. *Examen des difficultez & des objections de* M. Holtzfus, *dans ſon petit Ouvra-*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [9] - -
PUBLIC DOMAIN

TABLE

ge qui a pour titre. Tractatus Theologicus de Prædestinatione, Electione & Reprobatione hominum &c. 91

PARTIE II.

CHAP. I. *Que la grace universelle est incompatible avec l'infinité du merité de J. Christ.* 125

II. *Commencement de l'examen du chap. XV. du 4. Livre du* Traitté de Jesus Christ, *fait par* M. Claude, *lequel chapitre a pour titre ;* Des actes du sacerdoce de Jesus Christ, considerez à l'égard de leur étendüe. 167.

III. *Suitte de l'examen des deux premieres propositions de* M. Claude, *& des raisonnemens qu'il y fait contre nous.* 237.

IV. *Examen de la troisiéme proposition de* M. Claude. 272

V. *Examen des quatre dernieres propositions de* M. Claude, *qui sont les* IV. V. VI. & VII. 317

VI. *Reponses aux principales preuves que donne* M. Daillé *dans son Apologie des deux Synodes nationnaux* d'Alençon *tenus*

nu en 1637. *&* *de* Charenton *tenu en* 1645. *pour ſoutenir que Jeſus Chriſt eſt mort pour tous les hommes, & que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez.* 326.

VII. *Examen des reponſes que fait* M. Daillé *aux paſſages qu'il s'objecte de noſtre part, par où nous voulons prouver que le ſens que les Univerſaliſtes donnent au paſſage qui dit,* que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez, *n'eſt point veritable.* 367

VIII. *Examen des reponſes que fait* M. Daillé, *aux paſſages de l'Ecriture qu'il s'objecte de noſtre part par où nous voulons prouver que Jeſus Chriſt n'eſt point mort pour tous les hommes.* 388

IX. *Reponſe aux quatre premieres preuves de* M. Holtzfus. 434

X. *Reponſe aux ſept preuves ſuivantes de* M. Holtzfus, *ſavoir depuis la cinquiéme à l'onſiéme.* 460

XI. *Reponſe aux trois dernieres preuves de* M. Holtzfus, *ſavoir aux preuves* 12, 13, & 14. 481

Addition. 511

FIN.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [11] - -
PUBLIC DOMAIN

Errata du Tome second.

Page	ligne.	
87	5.	*parler*, & liſez *parler. Mais*
115	13	*dependance* liſez *independance*
118	16.	*habent* liſez *habeant*
ibid.	17.	*hareticam* liſez *hæreticum*
147	2.	*nullement-elles* liſez *nullent-elles*
209	penultiéme.	*Sauveur* liſez *ſemeur*
216	4.	d'enbas. *En* liſez *Et*
223	10.	*un* liſez *un grand*
258	9.	*la benedic:* liſez *ſa benedic:*
283	16.	*ces envoys* liſez *cet envoy*
304	6.	d'enbas. *a* liſez *la*
326	11.	*un petit* liſez *une petite*
336	13.	*avantages* liſez *paſſages.*
ibid.	27.	*Il pretend même* liſez *Il pretend de même*
355	2.	*Car chacun* liſez *Or chacun*
368	8.	*ſecret* liſez *decret*
402	20.	*reputon* liſez *reputation*
409	24.	*l'exprimât* liſez *s'exprimât*
462	20.	*vigne du Roy* liſez *vigne. Du Roy*
487	22.	*qui croit* liſez *qui iroit*
497	8.	*étant* liſez *l'étant*
506	12.	*la croire* liſez *l'accroître.*

NB. Le Lecteur aura la bonté d'excuſer les autres fautes d'impreſſion qui ne ſont point ici.

LA

LA SOUVERAINE PERFECTION DE DIEU

Dans ſes Divins Attributs,

ET LA

Parfaite integrité de l'Ecriture priſe au ſens des Anciens Reformez.

Defendüe par

LA DROITE RAISON

Contre toutes les Objections du Manicheïſme répanduës dans les Livres de Mr. Bayle.

TOME II. PARTIE I.

Qui établit le Syſteme des Supralapſaires.

CHAPITRE I.

Que les Infralapſaires, ſans s'en apercevoir, ſont entierement d'accord avec les Supralapſaires, pour le fonds des choſes, & qu'ils ne different que dans les manieres de parler, & dans les termes, que ceux-cy

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [13] - 1
PUBLIC DOMAIN

n'ont pas toujours pris assez de soin de definir, en fixant le sens auquel ils les entendent, pour prevenir tout aheurtement, autant qu'il est possible.

§. 129.

L'Air choquant & le peu de menagement avec quoi certaines personnes expriment leurs pensées, sur-tout dans les matieres delicates, que nous avons en main, font souvent paroître comme des monstres, des choses tres innocentes, & dites à bon dessein, & causent un aheurtement si grand dans l'esprit d'autres personnes bien intentionnées, qu'elles regardent comme des controverses réelles & tres importantes, ce qui n'est rien moins que cela, & qui n'en a tout au plus que l'apparence.

§. 130. Le terme de *moyen*, dont les Supralapsaires se servent en parlant de la permission de la chute de l'homme, est un de ceux qui a le plus contribué à les faire regarder de travers, faute d'avoir bien limité le sens auquel ils le prennent. On les accuse sur cela d'une maniere tres dure & tres choquante, de faire Dieu auteur du peché.

On

On dit, qu'ils font exprés créer & pecher l'homme, afin d'avoir enſuitte occaſion de le condamner. On avance cent choſes ſemblables, afin de les rendre odieux. Cependant, il eſt tres ſeur qu'ils n'ont jamais eu intention de dire autre choſe ſur cela, que ce que diſent les Infralapſaires eux mêmes, & tous les autres Theologiens Proteſtans. Il eſt même certain, qu'aucun de ceux qui n'admettent qu'un Principe, ne peut échaper à ce reproche de faire Dieu auteur du peché, pris dans un ſens ſemblable, & auſſi choquant que celui que l'on a toujours reproché aux Supralapſaires, comme les derniers Ouvrages de *M. Bayle* le prouvent d'une maniere ſi parfaite, qu'il nous épargne la peine de le prouver; & c'eſt cela même qui eſt le plus grand bien qu'il ait fait au monde, afin de donner occaſion de faire voir que ceux qui nous outragent ſouvent ſi cruellement, le font pour des crimes pretendus, dont eux-mêmes ſont auſſi coupables que nous. Tous ſont donc dans l'obligation d'y repondre, comme j'y ai repondu au §. 32. & ailleurs. L'on ne peut s'en tirer autrement.

§. 131. *M. Du Moulin*, ce grand

homme, par exemple, écrivant contre les Supralapſaires dans ſon *Anatome Arminianiſmi* chap. XIII. n. XII. ſur ce que ceux-cy, pour ſe defendre, accuſoient les Infralapſaires de dire, ou de devoir dire, ſelon eux, que Dieu avoit créé l'homme comme au hazard, & qu'il avoit eſté fruſtré de ſon deſſein en le créant, dit ces paroles. *Encore qu'on ſuppoſe que l'homme pecheur ſoit poſé, comme l'objet de la Predeſtination, il ne s'enſuit pas de là, que Dieu ait créé l'homme ſans aucun but aſſeuré, ou qu'il ait eſté fruſtré de ſon deſſein. La fin derniere que Dieu s'eſt propoſée, c'eſt l'illuſtration de ſa gloire, par la manifeſtation de ſa bonté & de ſa juſtice. Pour parvenir à ce but, il a decreté de créer l'homme juſte, mais müable & libre. Aprés ce decret ſuit en ordre, quoi que non en temps, la preconnoiſſance, ou previſion de la chute de l'homme, & aprés cette preconnoiſſance, l'élection, ou la reprobation.* Tous les autres Infralapſaires en diront autant: aucun n'exclud la chute de l'homme de la previſion de Dieu. Tous la font dependre de ſa permiſſion, d'une permiſſion volontaire, que Dieu admet, & qu'il pourroit ne pas admettre. Or cela ſuppoſé, les paroles precedentes, & leurs ſem-

ſemblables, qui ſont approuvées & employées par tous les vrais Theologiens, établiſſent tout le ſyſteme des Supralapſaires, par des conſequences neceſſaires & tres legitimes.

§. 132. On dit, *que la fin derniere que Dieu s'eſt propoſée, c'eſt l'illuſtration de ſa gloire, par la manifeſtation de ſa bonté & de ſa juſtice*, & les autres diſent, *par la manifeſtation de ſa miſericorde & de ſa juſtice.* Cela eſt-il beaucoup different l'un de l'autre? La miſericorde n'eſt-ce pas la bonté par excellence, ou la bonté pouſſée juſqu'au ſuprême degré? On voit donc que c'eſt ſe moquer de pretendre que cela ſuffiſe pour dire qu'on a de differens ſentimens. Tout ce qu'il y a ici de plus, c'eſt que les Supralapſaires raiſonnent, & qu'ils tirent de tout ceci des conſequences legitimes. Mais on ne le doit pas, dira-t-on: c'eſt une extrême temerité de vouloir faire valoir ſa Raiſon ſur des matieres ſi profondes. Certes il n'eſt plus temps aujourd'huy d'uſer de cette retenüe d'enfant timide & reſpectueux, dont on s'eſtoit longtemps contenté avec aſſez de raiſon; mais aujourd'hui, ſi vous ne raiſonnez pas, des gens du caractere de *M. Bayle*

raiſonneront aſſez pour vous, & pour vous pouſſer où vous ne voudriez pas aller. De plus, on a tort en cela, de les blâmer de cette ſorte, puiſqu'on ne le peut faire ainſi, ſans commettre la faute qu'on leur reproche, qui eſt de tirer de cette doctrine, cette conſequence, qu'on n'en doit tirer aucune conſequence, c'eſt-à-dire, qu'on ne doit point raiſonner là-deſſus. D'ailleurs les Supralapſaires ſoutiennent que leurs conſequences & leurs raiſonnemens ne ſont point temeraires, puiſque dans le fonds ce ſont les mêmes que ceux de St. Paul, & que les blâmer c'eſt blâmer ce ſaint Apoſtre. Le tout revient donc à examiner s'ils ont raiſon dans ce qu'ils avancent.

§. 133. La premiere conſequence qu'ils tirent de cette theſe, c'eſt que ſi la dernière fin que Dieu s'eſt propoſée, eſt l'illuſtration de la gloire de ſa miſericorde & de ſa juſtice, (je dirois & de ſa haine contre le peché, ce qui revient à la même choſe,) c'eſt auſſi là ſon premier decret; & comme cette juſtice & cette miſericorde, ne peuvent eſtre conçües ſans raport à des objets ſur leſquels elles ſe doivent exercer convenablement en leur temps, & dans cet inſtant de nature

ture dont il eſt ici queſtion, on n'en peut point trouver d'autres dans les idées de Dieu, que l'homme poſſible, lequel effectivement il fait ſervir à cela dans le temps, comme tout le monde l'avoüe. De là ils conclüent que l'homme poſſible eſt cet objet du premier decret de Dieu dans la predeſtination, & ils pretendent auſſi prouver clairement, que c'eſt la penſée de l'Apoſtre lui même au 9. des Romains. C'eſt ce qu'il faudra voir dans la ſuitte.

§. 134. Sur la création & la chute de l'homme elle même, ils ne raiſonnent pas & n'ont aucun intereſt de raiſonner autrement que les Infralapſaires, ſçavoir ſur la maniere dont cette chute a pu arriver, l'homme ayant eſté créé juſte & droit, & bien connoiſſant de ſon devoir. Les uns ne diſent de cette maniere ni plus ni moins que ce que diſent les autres: Qu'elle n'eſt point arrivée au hazard: Que Dieu l'a bien prevüe, qu'il a decreté de la permettre: Qu'il l'a bien voulu permettre: Qu'autrement elle ne ſeroit point arrivée. Mais de plus, en conſiderant, que Dieu ſe ſert de cette chute, pour la glorification de ſa miſericorde & de ſa juſtice, ce que les Infra-

lapſaires reconnoiſſent, & que *M. Du Moulin* ſuppoſe lui même dans ce que je viens de citer, ils pretendent que ce que les uns & les autres avoüent, ſuffit pour pouvoir dire que dans la main de la Providence de Dieu, la création & la permiſſion du peché, eſt un moyen, pour executer d'une maniere ſainte & irreprehenſible, le premier decret de la predeſtination, dont nous avons parlé.

§. 135. On ne voit pas ici la moindre diſſention par raport à la doctrine. Il n'y a que l'emploi du mot de *moyen*, mais par lequel les uns ne veulent abſolument rien dire de plus, que ce que diſent poſitivement les autres. Cela merite-t-il de dire qu'on eſt en different? Il ne faudroit tout au plus que s'abſtenir d'un mot, pour terminer cette diſpute, ce qui ſeroit bien facile. Mais quand les Supralapſaires ſe ſervent de ce mot, ils ne pretendent inſinuer autre choſe par là, ſinon que rien n'arrive à l'avanture, ni contre la volonté de Dieu, ou malgré lui, puiſqu'il eſt tout-puiſſant, & tout ſage; que rien n'arrive ni ne peut arriver, qu'il ne puiſſe faire ſervir à ſa gloire, & qu'il n'y faſſe ſervir en effet. C'eſt de

de quoi tous tombent d'accord. Où eſt-donc la diſſenſion? Et pour mieux faire voir que les uns & les autres avoüent tout cela, je ne le ſaurois mieux faire qu'en repétant ici les propres termes de *M. Du Moulin* qu'on peut voir en François au §. 131. Les voici. *Nec verò ex ſententiâ venerandæ Synodi & confeſſionis Eccleſiarum noſtrarum, quia homo lapſus fit objectum prædeſtinationis, ſequitur, Deum incerto fine hominem creaviſſe, aut fine quem ſibi propoſuerat excidiſſe. Finis ultimus Deo propoſitus, fuit illuſtratio ſuæ gloriæ per manifeſtationem ſuæ bonitatis & juſtitiæ. Ad hunc finem ut perveniret, decrevit creare hominem juſtum, ſed mutabilem & liberum. Hoc decretum ſequitur, non quidem tempore ſed ordine, præſcientia lapſus hominis, hanc præſcientiam ordine ſequitur electio & reprobatio.* Voilà ſes propres termes, qui aſſeurément contiennent virtuellement tout le ſyſteme des Supralapſaires, quoi qu'il ne s'en ſoit pas aperçu, puiſque pour l'achever il n'y auroit qu'à y joindre deux ou trois mots, que perſonne ne peut rejetter au ſens qu'ils leur donnent: C'eſt que ce que Dieu a bien voulu permettre, il avoit decreté auparavant de le permettre, & que ce qu'il

a employé à une certaine fin, il avoit decreté auparavant de l'employer à cette fin; ce qui n'eſt dire autre choſe en Paroles differentes, que ce que dit l'Ecri-

* *Qu'à Dieu de tout temps ſont connües toutes ſes voyez.* Cela poſé, voici comme on parlera, en ſuppleant aux paroles precedentes, *Ad hunc finem ut perveniret, decrevit creare hominem juſtum, ſed mutabilem & liberum, & inde permittere lapſum hominis, qui homo lapſus, eſt objectum miſericordiæ & juſtitiæ, propriè loquendo.* C'eſt-à-dire; Pour parvenir à cette fin, il a reſolu de créer l'homme juſte & libre, mais müable, & enſuitte de permettre le peché de l'homme; & cet homme pecheur alors eſt tres proprement l'objet de la miſericorde & de la juſtice: ce qui eſt tout ce que diroient les Supralapſaires, & qui n'eſt nié de perſonne, ſi ce n'eſt par inadvertance, lors qu'on diſpute contre eux.

§. 136. On voit manifeſtement, que par ces paroles *M. Du Moulin* deſigne expreſſément le creation de l'homme juſte, libre & müable, comme un moyen direct en la main de Dieu pour parvenir à la fin derniere qu'il s'eſt propoſée, qui eſt l'illuſtration de ſa gloire, par la ma-

manifeſtation de ſa bonté & de ſa juſtice; mais que pour la chute de l'homme, ſans laquelle il eſtoit tout auſſi impoſſible de parvenir à cette fin, que ſans la creation, & de laquelle auſſi Dieu s'eſt ſervi pour ce ſujet, comme de la création, il en parle ſeulement comme d'une choſe prevüe & non decretée. Cependant il avoüeroit, s'il vivoit encore, comme le feront ſans doute tous les Reformez, que cette previſion n'a pas eſté forcée en Dieu, mais qu'il a prevû cette chute, parce qu'il l'a bien voulu permettre, ou, ce qui eſt la même choſe, parce qu'il avoit decreté de la permettre, ſans quoi jamais elle ne fût arrivée; ce qui eſtant, on ne ſauroit jamais nier, comme nous l'avons déja dit, qu'il n'ait decreté de la permettre. Et cela poſé, les Supralapſaires pretendant qu'il n'en faut point dire davantage, pour pouvoir nommer cette permiſſion de la chute de l'homme, un moyen en la main de Dieu pour parvenir à la derniere fin dont nous venons de parler. S'ils ſe trompent en cela, ils ne ſe trompent qu'en la definition d'un mot, ce qui n'eſt ni une hereſie, ni un blaſpheme: car pour le fonds, ils ne diſent rien que tous les

autres ne diſent avec eux. Les uns pretendront, par exemple, qu'une choſe qu'on prevoit devoir arriver infailliblement, ſi on la veut bien permettre, laquelle on ſe reſoud de permettre, & dont on ſe reſoud en même temps de ſe ſervir pour une certaine fin, qu'une telle choſe, dis-je, peut eſtre dite decretée comme moyen pour parvenir à cette fin. Les autres pretendront que cela ne ſuffit pas pour porter ce nom de *moyen*. Ce ſera là une diſpute ſur la definition d'un mot. Mais comme il eſt permis à tous les Auteurs de ſe ſervir des mots qu'ils trouvent les plus commodes pour s'exprimer, pourvû que ces mots ayent, pour l'ordinaire, la ſignification la plus prochaine de celle dont ces Auteurs ont beſoin, & qu'ils limitent par une definition bien preciſe, la ſignification & le ſens auquel ils les veulent prendre, ils diront qu'il n'y a aucun danger de ſe ſervir de ce mot, dans ce ſens ainſi limité, ſi ce ſens determiné eſt innocent & veritable en ſoy, en cas qu'il ſoit impoſſible, à leur avis, de trouver un autre mot plus propre pour exprimer ce ſens, comme il arrive ici, à ce qu'ils prétendent. Voilà les termes où eſt reduitte cette diſpute entre les Infra-

fralapſaires & les Supralapſaires. Ce qui les diviſe, eſt aſſeurément une choſe de tres peu d'importance, comme on le voit quand on veut bien s'expliquer, & dont peut-eſtre la chaleur de la diſpute a empeché qu'on ne ſe ſoit aperçû.

§. 137. A l'égard de cet article de la chute de l'homme, n'en peut-on pas dire preſque autant des Univerſaliſtes Reformez, du moins de ceux de France, ou des plus ſages d'entre eux ? Ils parlent comme les autres touchant la Providence de Dieu dans le peché, laquelle Providence ils ne font pas entierement oiſive, & ſimple ſpectatrice. Au contraire, ils ſont ſur cet article dans une union parfaite avec les Supralapſaires : les uns n'y avancent rien de plus que les autres. Il avoüent que Dieu a permis cette chute, & qu'il l'a bien voulu permettre, ſans quoi il eſtoit impoſſible qu'elle arrivât. Ils avoüent que le peché eſtant arrivé, Dieu en a tiré la gloire de ſa juſtice & de ſa miſericorde. Or les Supralapſaires ne parlent que comme eux, & avec eux, ſur toute cette matiere, excepté ſeulement l'uſage du mot de moyen. Il ſe trouve ainſi que les Supralapſaires, dans ce qu'ils ſemblent

avoir de plus choquant, ſont entierement de même ſentiment que tous les autres Reformez, & qu'à l'égard de ce mot de *moyen*, ils ne lui font ſignifier que les choſes qui ſont affirmées unanimement par tous les Reformez. Si l'on veut eſtre de bonne foy, on verra qu'il n'y a que ceux qui nient la toute ſcience en Dieu, & ſa previſion des futurs contingens, qui ayent une diſpute & une controverſe réelle avec eux, encore n'échappent-ils pas à la juſte accuſation de faire autant Dieu auteur du peché, au ſens qu'on nous le reproche, s'ils n'admettent qu'un ſeul Principe, que nous mêmes ; comme *M. Bayle* nous a fait le plaiſir de les en bien convaincre ; à moins qu'ils n'oſtent à Dieu la toute puiſſance avec la toute ſcience, ſans compter qu'ils font Dieu menteur dans ſa Parole, & par conſequent auteur du peché, au ſens le plus odieux & le plus deteſtable. Où ſont donc ici les blaſphemes des Supralapſaires, puiſqu'il n'y a que des blaſphemateurs qui juſques là ne ſoyent point en communion d'une même doctrine avec eux ? J'avoüe bien qu'un homme peut blaſphemer ſans en avoir le deſſein ; mais je nie qu'aucun

doive

doive eſtre qualifié blaſphemateur entre les hommes, à moins que par une malice impie, prophane & volontaire, il n'injurie la majeſté de Dieu, ou à moins qu'il ne puiſſe eſtre viſiblement convaincu par la Parole de Dieu, que ce qu'il dit de Dieu, & qu'il en veut dire obſtinément, ſont des choſes fauſſes, injurieuſes à Dieu, & contraires à ſa Revelation; & de plus à moins que ce ne ſoient des choſes qui ne ſoient point dites directement, ni indirectement, par ceux mêmes qui les accuſent. Traitter de blaſphemateur un homme qui n'a jamais eu deſſein de dire de Dieu, que ce que Dieu en dit lui même dans ſa Parole, & qui n'avance rien qu'à deſſein de glorifier Dieu, ſans jamais avoir pu eſtre convaincu du contraire, c'eſt un defaut de charité qui rend indignes ceux qui le commettent, du nom de frere entre les Chretiens, puiſqu'il les prive de ce qui fait l'eſſence de ce caractere, qui eſt la charité & la bonne foi; & cela en beaucoup plus forts termes encore, ſi eux mêmes diſent virtüellement les mêmes choſes. Mais pour ne nous arreſter pas davantage en cet endroit, il vaut mieux propoſer le

ſyſte-

ſyſteme des Supralapſaires le mieux digeré, en peu de mots, avec ſes preuves, & voir s'il y a contre lui des objections inſurmontables, & ſi on le refute ſolidement.

§. 138. Mais je n'examineray proprement de ces objections & de ces refutations que celles qui ont eſté faites par *M. Du Moulin*, *M. Claude*, & *M. Holtzfus*. Car pour celles de *M. Deſmarets*, dans ſon ſyſteme, avec les notes qu'il y a miſes, outre qu'elles ne diſent rien de conſiderable qui ne ſoit contenu dans celles que je viens d'indiquer, c'eſt qu'il y a eſté repondu par *M. Wittichius* dans l'Apologie qu'il a faite de ſa *Theologie Pacifique*. Chacun pourra voir, en confrontant ces Ouvrages, quel eſt celui qui ſe ſoutient le mieux. Quoi qu'il en ſoit *M. Wittichius* a repondu à tout avec douceur, avec charité, & ſans s'émouvoir aucunement, quoi qu'il fût traitté indignement ou pluſtoſt cruellement, par ſon Antagoniſte.

CHA-

CHAPITRE II.

Abregé du Syſteme des Supralapſaires, & ſes preuves.

§. 139.

VOici donc comment les Supralapſaires les plus ſages, & qui ont le mieux digeré la matiere, s'expliquent, ou peuvent s'expliquer en cet endroit. C'eſt une choſe avoüée de tous les Theologiens, que Dieu eſt un acte tres pur, & qu'ainſi il a de toute éternité par un acte unique & tres ſimple, decreté l'évenement de toutes les choſes à venir; mais on ne doute pas non plus, qu'à cauſe de noſtre imperfection, & de noſtre impuiſſance naturelle, qui fait que nous ne ſaurions, comme lui, concevoir toutes choſes par un ſeul acte de noſtre entendement, on ne doute pas, dis-je, qu'il ne ſoit neceſſaire de ranger là-deſſus nos penſées dans un bon ordre. Car bien que Dieu par un acte ſimple & unique, voye tout en même temps,

il

il le fait pourtant de telle ſorte qu'il voit les choſes & leur ordre en même temps, en ſorte qu'on peut concevoir par la penſée, une eſpece de ſubordination dans ſes decrets. Si nous, qui ſommes des Eſtres bornez, pouvons d'un ſeul acte de viſion apercevoir pluſieurs choſes miſes dans un ordre convenable, des pots de fleurs, par exemple, proprement rangez les uns prés des autres, combien plus l'Eſtre infini pourra-t-il d'un ſeul coup d'œil, pour parler ainſi, voir toutes les choſes dans leur ordre, & en decreter en même temps ? L'importance eſt d'admettre ici celui de tous les ordres qui eſt le plus plein de ſageſſe, & le plus conforme à la Parole de Dieu. Sur ce pied là, on doit premierement ſonger à la fin, & enſuitte aux moyens qui conduiſent ſagement & divinement à cette fin, parce que les loix de la ſageſſe demandent neceſſairement cet ordre : mais quand nous parlons des fins de Dieu, nous devons prendre garde de ne point attribuer à Dieu tendant à une certaine fin, le même defaut qui ſe voit en nous au même cas.

§. 140. Dans la fin il y a deux choſes, ſelon qu'un homme ſage la conſidere or-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [30] - 18
PUBLIC DOMAIN

ordinairement, & ſelon qu'il employe des moyens pour y parvenir. La premiere, que le bien qui eſt dans cette fin, eſt tel qu'il ne peut nullement ſe le créer à ſoy même, mais qu'il a deja ſon exiſtence d'ailleurs; bien qui eſt comme un attrait qui ſollicite & qui flatte les deſirs de l'homme, en ſorte qu'il n'employe tous les moyens dont il ſe ſert, que pour obtenir ce bien dont il n'eſt pas le maiſtre. De plus les moyens qu'il employe pour parvenir à ce bien, il eſt obligé de même de les chercher dans les Eſtres créés, que la Providence lui offre. L'autre choſe eſt, que cette fin eſt toujours la derniere dans l'execution, quoi que la premiere dans l'intention, & qu'on ne l'obtient qu'aprés avoir employé tous les moyens neceſſaires. On nomme *moyen* ce qui a une certaine aptitude & proportion pour faire parvenir legitimement & ſagement à cette fin.

§. 141. Mais quoi qu'entre les hommes, la premiere de ces choſes ſuppoſe en celui qui agit, quelque indigence, ou quelque imperfection, il ne s'enſuit nullement qu'il en ſoit de même de Dieu, qui eſt ſouverainement parfait & ſuffi-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [31] - 19
PUBLIC DOMAIN

ſuffiſant à ſoi-même; car il n'y a rien de bon qu'il ne poſſede en perfection, ou formellement, ou éminemment. De là il s'enſuit, que la gloire de Dieu, même celebrée par les Creatures raiſonnables, & qui conſiſte dans la connoiſſance, dans la haute eſtime, & dans la celebration & les loüanges de ſes perfections, comme elle a lieu dans ces ſortes de Creatures, peut en quelque maniere eſtre dite en ce ſens, la fin de Dieu, ſans que cela prejudicie à aucun de ſes divins attributs, & ſans que cela marque en lui, aucune indigence ou dependance de quoi que ce ſoit. Il ſe ſuffit à ſoi-même, quoi qu'on puiſſe dire: il ne cherche rien hors de lui, & n'eſt redevable de rien à perſonne. Voyez nos §. 16. . . . . 22. Ainſi quand on attribüe une fin à Dieu, & que l'on dit que cette fin eſt ſa gloire, on entend par là, la manifeſtation de cette gloire qu'il poſſedoit deja éminemment en ſoi-même, de toute éternité. A quoi l'on peut ajoûter, qu'il ayme cette manifeſtation, & qu'il y fait aboutir tous les évenemens. Mais comme nous ſommes obligez de concevoir & d'admettre quelque ordre & quelque ſubordination en-

entre les decrets de Dieu, & de diviſer ainſi, ſelon noſtre maniere de penſer, & à cauſe de noſtre infirmité & de la foibleſſe de noſtre entendement, cet acte divin qui eſt unique, & de le conſiderer comme pluſieurs en ordre, c'eſt une choſe tout a fait neceſſaire, que nous mettions en chef, à la tête de tous les autres, celui qui traitte de la fin & de l'iſſüe de ſes œuvres, & que nous parlions enſuitte de ceux qui tiennent lieu de moyens.

§. 142. Mais comme toutes les choſes futures, ne ſont telles, que dependamment des decrets, on ne peut conſiderer aucune choſe comme future, avant que d'avoir ſuppoſé le decret de Dieu, & par conſequent, à proprement parler, les choſes futures ne peuvent eſtre l'objet du decret conſideré en ſon tout, comme unique, & comme comprenant tous les decrets. Et non ſeulement cela, mais auſſi on doit dire, qu'avant qu'on ſuppoſe la volonté de Dien, il n'y a rien d'exiſtant, de futur, ni même de concevable, que Dieu même. Ainſi dans cet inſtant de raiſon, quand nous concevons la volonté de Dieu comme la cauſe efficiente de toute réa-

réalité, de toute possibilité, de toute verité & de tout bien, on ne peut rien considerer de réel avant cette volonté, ou qui la puisse preceder. C'est pourquoi il en est ici de Dieu tout autrement que des Creatures raisonnables. Il y a entre Dieu & elles une distance infinie à cet égard.

§. 143. La volonté de la Creature raisonnable, ne peut point avoir d'autre objet que ce qui existe independamment d'elle, & qui lui est proposé par l'entendement, ou que ce que l'entendement a connu ou aperçu auparavant, sinon clairement & distinctement, du moins confusément, comme déja existant hors de lui, puisque comme on dit, *planè ignoti nulla potest esse cupido.* On ne peut desirer ce qui est absolument inconnu. Mais quand l'entendement aperçoit clairement & distinctement quelque chose, il est dependant d'elle, car il l'aperçoit telle qu'elle est, & ne la fait pas ce qu'elle est. L'idée qu'il en a doit estre conforme à cette chose, & ainsi en dependre absolument : car s'il en estoit autrement, elle ne seroit pas l'idée & la representation de cette chose, plustost que de toute

au-

autre. Quoi qu'il en ſoit, la volonté de l'homme ne ſe raporte qu'à ce qui eſt en quelque maniere connu par l'entendement, & ainſi elle depend en ſa maniere de l'entendement & des choſes mêmes; mais la volonté de Dieu eſt la cauſe de toute realité, & auſſi par conſequent de toute *futurition* pour ainſi dire. Avant cette volonté on ne peut rien concevoir ni de réel ni de futur.

§. 144. Ainſi donc dans cet inſtant de raiſon, avant que l'on conçoive que Dieu ait fait par ſa volonté aucun decret, il n'y a rien que Dieu, & Dieu lui même ne peut eſtre l'objet de ſon decret, lequel on ſuppoſe concerner les Creatures. Il n'y aura alors encore aucun objet de ce decret divin, parce que rien ne precede la volonté de Dieu. Concevons donc premierement la volonté de Dieu formant ſimplement les idées de certaines choſes ſelon ſa ſouveraine ſageſſe, par où elle eſt auteur total de la réalité de ces idées, laquelle réalité elle ne tire pas des choſes qui ayent exiſté avant elles, comme il arrive à nos idées; mais la ſageſſe divine les tire de la ſeule volonté de Dieu.

Aprés

Aprés cela concevons auſſi que ſelon que nous raportons ces idées à divers attributs divins, elles reçoivent differentes dénominations. Car ſi une telle idée eſt raportée à la puiſſance de Dieu, elle eſt appellée une choſe poſſible; ſi à ſon decret, elle ſera dite future; ſi à ſa volonté efficace & operante dans le temps, elle ſera dite exiſtante. Mais quoi que la volonté de Dieu ne ſuppoſe aucun objet avant elle, elle veut neanmoins quelque objet, & en le voulant elle le fait eſtre un objet. Quand donc nous concevons le premier acte du decret de Dieu, il eſt vray qu'avant lui on ne pourra point concevoir d'objet; mais par ce même premier acte du decret de Dieu qui traitte de la fin, l'objet même eſt établi, ou bien, (ce qui eſt la même choſe) lors que nous concevons le premier acte du decret de Dieu, c'eſt à dire, ſon decret touchant la fin, nous devons en même temps nous former une idée de l'objet de ce decret, lequel dès là même eſt conceu comme poſſible ſeulement, ou reçoit la dénomination de poſſible. Car quand on ne conçoit encore que la fin, ou le but que l'on a, touchant une certaine cho-

choſe qui n'exiſte pas encore, & pour l'exiſtence de laquelle on ne ſonge pas même encore qu'aucun decret ait eſté formé, cette choſe ne peut ſe preſenter autrement à l'entendement, que comme poſſible ſeulement. Car ici les choſes vont tout autrement dans les decrets de Dieu, que dans les projets des hommes. L'homme ſuppoſe toujours l'exiſtence des choſes ſur leſquelles il veut agir, & dans leſquelles il ſe propoſe certaines fins, mais on ne peut point ſuppoſer qu'aucune choſe exiſte, avant le decret de Dieu, & même on ne peut rien ſuppoſer de futur avant ce decret.

§. 145. Quand donc il s'agit du decret de Dieu touchant les hommes, les Supralapſaires diſent que Dieu a voulu faire voir par leur moyen, toutes celles de ſes vertus qu'il pouvoit faire briller par eux, ou en eux, & qu'ainſi il a voulu eſtre glorifié en eux, comme puiſſant, ſage, bon, au delà de toute expreſſion; independant, juſte &c. & nommément il s'eſt voulu glorifier comme miſericordieux, en certains hommes conſiderez alors comme poſſibles devant lui, & en certains autres conſiderez de

même il a reſolu de ſe glorifier comme juſte, & haïſſant le peché avec une ext ême deteſtation : ou il a decreté de faire voir par les uns, qu'il eſt clement, pitoyable, miſericordieux, gracieux & bon, au ſupreme degré; & par les autres qu'il eſt juſte & haïſſant le peché avec une extrême horreur, qui eſt ce qui conſtitüe le decret touchant la fin.

§. 146. Aprés quoi viennent les decrets touchant les moyens, dont ils parlent ainſi, en ne prenant le nom de moyen touchant la chute de l'homme, qu'au ſens que nous avons dit, & qui eſt aprouvé de tous. Le premier moyen qu'on doit concevoir comme commun à ces deux fins, eſt le decret de créer l'homme juſte, ſaint & libre, mais muable, & celui de permettre qu'il tombe dans le peché & dans la miſere, de la maniere & au même ſens que tous les autres Orthodoxes diſent & avoüent qu'il y eſt tombé en effet, d'une maniere criminelle & inexcuſable.

§. 147. Aprés cela, il faut conſiderer d'autres moyens, dont les uns ſoient proportionnez & deſtinez pour l'une des fins

fins ſuſdites, & les autres pour l'autre. Sçavoir pour obtenir la fin de la gloire de la ſouveraine bonté ou de la miſericorde, Dieu a decreté de delivrer par Jeſus Chriſt, un certain nombre de ces hommes tombez dans le peché, & ſous la condamnation, par le peché d'Adam, auxquels pour cet effet il a deſtiné pour Redempteur ſon propre Fils, ſon unique, lequel il ayme; & il a reſolu de les appeller à ſa Communion & à la Foi efficacement; de les juſtifier, de les ſanctifier, & de les glorifier dans une beatitude éternelle.

§. 148. Et pour obtenir la fin de la gloire de ſa haine contre le peché, & de ſa juſtice, il a voulu laiſſer le reſte de ces hommes tombez dans le peché, dans le malheur que ce peché merite, n'ayant point voulu leur deſtiner le Redempteur, ni de vocation efficace, ni la juſtification, ni la ſanctification; mais il a reſolu de les damner éternellement, tant pour le peché d'Adam que pour les leurs propres.

§. 149. On voit que toutes ces choſes ont une veritable aptitude, convenance & proportion de moyens, par raport à ces fins, & qu'elles n'ont point

cette convenance ſans la volonté de Dieu, comme il arrive entre les hommes. Les hommes trouvent dans la nature des choſes mêmes, les moyens dont ils ont beſoin, & dont ils ſe ſervent pour parvenir à leurs fins, & ſouvent même pluſieurs moyens differens, entre leſquels ils n'ont qu'à choiſir ceux qui leur paroîtront les plus propres pour y parvenir. Mais ici, on voit qu'il y a neceſſité naturelle & abſolüe que tous les moyens reçoivent de Dieu toute leur exiſtence, réalité, aptitude & proportion convenable. Car ſi leur aptitude eſt juſte, & que leur convenance conſiſte en choſes réelles, on doit dire abſolument qu'ils l'obtiennent toute entiere de la volonté de Dieu : mais ſi elle eſt negative, on doit dire que cette negation depend auſſi de la volonté de Dieu, qui eſt le maiſtre de ſes bienfaits & des degrez particuliers de chacun d'eux ; ſçavoir, elle depend de ſa volonté en ce ſens, & juſques là, que s'il eût plu à Dieu de ne leur point dénier telle ou telle perfection, qu'il ne leur devoit aucunement, elles auroient pu ſervir à une autre fin qu'elles ne ſont. De tout cela il paroît, diſent-ils,

ils, qu'on ne peut point assigner d'autre objet de ce decret divin pris dans son tout, que l'homme possible, ou l'homme créable. Et c'est en toutes ces considerations que consiste le premier argument des Supralapsaires, avec l'ordre qu'ils mettent dans les decrets.

§. 150. Mais remarquons encore, avant que d'aller plus loin, que les Supralapsaires ne different des Infralapsaires, qu'en ce qu'ils donnent au mot de *predestination*, un sens un peu plus étendu que ceux-cy. Car les Supralapsaires avoüent sans peine, que si par ce mot de *predestination*, on ne veut entendre que cette partie du decret de Dieu, qui fait la predestination de l'homme au salut ou à la damnation, alors on doit dire, que son objet est l'homme tombé dans le peché; mais ils nient seulement qu'on puisse dire la même chose, si l'on veut parler du decret total de la predestination, lequel comprend en même temps la fin suprême, qui est l'illustration de la gloire de sa bonté transcendante ou de sa misericorde, & de sa haine pour le peché ou de sa justice. Ainsi ils disent bien tout ce que disent

les autres, mais les autres ne disent pas tout ce qu'ils disent, si ce n'est par consequence, & sans s'en apercevoir; ce qui leur arrive en effet.

§ 151. Le second argument, qui prouve, selon les Supralapsaires, qu'on doit dans cette matiere remonter plus haut que le peché, c'est l'exemple de l'Apostre aux Romains chap. IX. qui pour maintenir la verité de la promesse faite à Israël, & pour montrer qu'elle n'estoit point fausſée, quoi que la plus grande partie persecutassent l'Evangile, ne fait jamais mention du peché; mais il remonte toujours à la puissance absolüe de Dieu. Si, disent-ils, l'Apôtre eût voulu enseigner, que l'unique objet de la predestination, estoit l'homme tombé dans le peché, ou s'il l'eût crû ainsi, il auroit repondu selon cette hypothese aux objections qu'il se propose de la part de la chair, au lieu qu'il y repond absolument selon l'hypothese des Supralapsaires. Par exemple aux versets 11, 12, & 13. il avoit dit; *Avant que les Enfans fussent nés, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que le propos arresté de l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appel-*

pelle, il lui fut dit, le plus grand ſervira au moindre &c. Là-deſſus il fait au verſet 14. une objection : c'eſt que par cette raiſon il y a donc de l'injuſtice en Dieu. Sur quoi il devoit repondre, comme feroit un Infralapſaire pour defendre la juſtice de Dieu, en diſant, qu'il n'y a rien moins que cela, parce que bien-que ces paroles ayent eſté dites avant la naiſſance des Enfans, & avant leur peché actuel, ils eſtoient pourtant conſiderez comme pecheurs en Adam, & ainſi ſoumis avec juſtice à la malediction, de laquelle Dieu retire par ſa grace qui bon lui ſemble, en puniſſant les autres ſelon ſa juſtice. Mais au lieu de repondre de la ſorte, St. Paul fait abſtraction du peché ; il remonte plus haut, & il nie l'injuſtice objectée, en donnant l'idée du pouvoir ſuprême de Dieu, ſelon lequel il a pu de toute éternité, deſtiner les uns à la glorification de ſa bonté tranſcendante ou de ſa miſericorde, & les autres à la glorification de ſa haine contre le peché, ou de ſa juſtice, lors qu'ils n'eſtoient encore ni bons ni mauvais, mais ſeulement créables. Car c'eſt manifeſtement, diſent-ils, l'idée que porte cette

reponſe qu'il fait à l'objection. *Ainſi n'avienne, car il dit à Moyſe, j'aurai compaſſion de celui de qui j'aurai compaſſion, & ferai miſericorde à celui à qui je ferai miſericorde. Car l'Ecriture dit à Pharao, je t'ai ſuſcité à cette propre fin, pour démontrer en toi ma puiſſance, & afin que mon Nom ſoit publié en toute la Terre &c.* toujours avec la même idée dans tout le chapitre. Sur-tout, cela eſt entierement manifeſte dans la reponſe qu'il fait à l'objection qu'il ſe propoſe au ℣. 19. car ſa reponſe eſt abſolument d'un Supralapſaire, & cela ſi clairement, qu'il faut une prevention extrême pour ne le pas apercevoir. La ſeule comparaiſon du Potier, dont il ſe ſert aprés le Prophete Eſaye, en eſt une preuve convaincante. Les Supralapſaires en appellent à la conſcience de tous les hommes, & ils pretendent que perſonne au monde n'oſeroit affirmer qu'aucun Infralapſaire raiſonnable, eût jamais eſté capable d'employer cette comparaiſon en cet endroit. Car enfin cette comparaiſon dit nettement, que l'Apoſtre conſidere la maſſe des hommes créables en la main de Dieu, comme une maſſe d'argile en la main d'un Potier,

tier, la création, la permiſſion du peché, & la longue tolerance du genre humain devenu pecheur & corrompu par ſa faute, comme le travail du Potier, qui donne à ſa maſſe la figure que ſes vaiſſeaux doivent avoir, pour eſtre employez convenablement aux uſages auxquels il les a deſtinez. Cela eſt ſi clair, à ce qu'ils pretendent, qu'il ne ſe peut pas plus. Car, diſent-ils, ſi ce n'eût point eſté là la penſée de l'Apoſtre, il n'eût pas dû dire, *Le Potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe &c.* mais il eût fallu dire; Le Potier de terre, qui a beaucoup de vaiſſeaux deſhonneſtes, n'eſt-il pas en pouvoir d'en employer quelques-uns à des uſages honneſtes en leur donnant une autre forme, & de laiſſer les autres pour les uſages deſhonneſtes à quoi ils ſe trouvent propres? Voilà comme il eût dû parler pour parler en Infralapſaire; mais il ne le fait pas; au contraire, de même qu'il dit au ỳ. 23. que Dieu prepare à gloire les vaiſſeaux de miſericorde, ſçavoir par la redemption, la juſtification gratuite, & la ſanctification, de même il eſt dit des autres au ỳ. 22. qu'ils ſont preparez à perdition, ſçavoir

par la permiſſion de leur chute, & ſouvent auſſi par la longue tolerance de leur rebellion, par laquelle ils s'amaſſent ire au jour de l'ire. Car par la force de cette comparaiſon du Potier, & par l'uniformité qui ſe doit trouver dans les deux membres d'un même diſcours, on voit que comme c'eſt le Potier qui fait de ſa maſſe la preparation neceſſaire des vaiſſeaux pour les faire ſervir à honneur & à deſhonneur, en donnant aux vaiſſeaux les figures propres à cela; & que comme c'eſt auſſi Dieu ſans contredit, qui prepare à la gloire les vaiſſeaux de miſericorde; la correſpondance veut que ce ſoit lui auſſi qui prepare à deſhonneur les vaiſſeaux de colere, ſçavoir en permettant qu'ils tombent dans le peché & dans l'endurciſſement d'une maniere entierement criminelle & inexcuſable pour eux, ſans que la pureté & la ſainteté de Dieu en ſoit aucunement offencée, ni ſoüillée, ni aucun autre de ſes attributs divins; en un mot de la maniere la plus pure que les mieux intentionnez d'entre les Infralapſaires & d'entre les autres Reformez l'avoüent, & qu'ils peuvent l'imaginer. Car il eſt de l'équité de tou-

toujours prendre garde que les Supralapſaires, dans ces matieres profondes & difficiles, n'affirment rien poſitivement qui ne ſoit affirmé auſſi par tous les autres, mais ſeulement, qu'ils raiſonnent autrement que les autres, ſur les choſes affirmées en commun, & qu'ils veulent donner des raiſons de ces choſes, pour pouvoir repondre categoriquement à des adverſaires ſemblables à *M. Bayle*, qui les y forcent; mais des raiſons pourtant qu'ils tirent de l'Ecriture qui les leur dicte en propres termes, preſque partout, qui eſt ce que les autres n'avoüent pas, quoi que les preuves en ſoyent viſibles.

§. 152. Leur troiſiême argument conſiſte, en ce qu'ils diſent, que ſi vous n'admettez la creation & la permiſſion du peché, employée de Dieu comme un moyen pour parvenir à ſa fin derniere, qui eſt la gloire de tous ſes divins attributs, il faudra dire, que le peché eſt arrivé par hazard, ſans que Dieu l'ait prevû, ou du moins ſans qu'il ait eu aucun but, ni aucune fin, lors qu'il a reſolu de le permettre; ce qui eſt abſurde & qui eſt pourtant affirmé tres ſouvent

par *M. Jaquelot*, comme nous l'avons fait voir en ſon lieu.

§. 153. On pourroit penſer, comme a fait *M. Des Marets*, que pluſtoſt que de parler ainſi, il faudroit mieux avoüer que Dieu a eu en vüe, en permettant le peché, de ſe preparer un objet propre pour la predeſtination éternelle, que de dire qu'il l'a permis comme un moyen pour l'execution de cette predeſtination. Mais que gagneroit-on à cela? La chair impatiente des droits de Dieu, ou ennemie de ſa gloire, trouvera-t-elle moins à murmurer ainſi, qu'autrement? Point du tout, ce ſera la même choſe. On n'auroit donc aucun avantage de ce coſté là. Tout ce qu'on gagneroit, ce ſeroit de s'éloigner des idées de l'Ecriture, & de retomber dans de nouveaux inconveniens.

§. 154. De plus on demandera ſur cela à *M. Des Marets*, (en begayant pourtant ici avec les autres Theologiens, ſur ces matieres, quand ils parlent de divers actes en Dieu, puiſqu'il n'y en a qu'un) Si Dieu avoit penſé à la predeſtination, lors qu'il a reſolu de permettre le peché; ou ſi la penſée lui en eſt venüe depuis qu'il a eu reſolu de permettre le pe-

peché? Si l'on dit le dernier, ce ſera parler de Dieu, comme on feroit d'un pauvre homme qui allant travailler à ſa journée, trouve par cas fortuit, une bourſe pleine d'argent, avec lequel il va ſe faire habiller, ce à quoi il n'avoit jamais penſé auparavant: mais on voit aſſez la conſequence d'une telle ſuppoſition. Et ſi l'on dit le premier, ce ſera dire une choſe plus dure encore de beaucoup, que ce que diſent les Supralapſaires, comme tout homme un peu ſenſé le reconnoîtra facilement, en y penſant avec attention, ſi bien qu'il eſt inutile de l'expliquer plus amplement. Il eſt donc plus facile à digerer, plus humble, plus ſûr, plus ſolide, & plus conforme à l'Ecriture, de reconnoître de bonne foi, que Dieu eſt aſſez independant, aſſez ſage & aſſez puiſſant, pour diſpoſer ſi divinement bien de ſon neant, qu'il le peut preparer convenablement & d'une maniere irreprehenſible, ou pluſtoſt glorieuſe & divine, & pour le rendre réellement tres propre & parfaitement convenable à pouvoir illuſtrer par ſon moyen la gloire de ſa perfection infiniment infinie, & auſſi de chacune des ſes perfections particulieres autant qu'il eſt poſ-

ſible. Voilà la doctrine des Supralapſaires, & les raiſons qu'ils ont de l'avancer. Voyons maintenant ſi ce que de grands hommes lui oppoſent eſt ſans replique. Mais je ne ſuivray par *M. Des Marets* à la piſte, comme les autres, parce que comme j'ai deja dit, *M. Wittichius* lui a repondu à tout dans l'Apologie qu'il a faite de ſa *Theologie Pacifique*, & que ce que nous dirons ici ſatisfait pleinement à toutes ſes objections, ſans le nommer & ſans le ſuivre pas à pas.

CHAPITRE III.

Examen des objections et des difficultez que M. Du Moulin *a oppoſées aux Supralapſaires au* chap. XIII. *de ſon* Anatome Arminianiſmi.

§. 155.

Objection. L'Ecriture appelle les Eleus, *des vaiſſeaux de miſericorde.* Rom. 9:23. Or la miſericorde ne peut s'exercer qu'envers des miſerables. On ne peut eſtre

eſtre deſtiné à obtenir le ſalut par Chriſt, qu'on ne ſoit conſideré comme ayant beſoin d'un Redempteur ; & comme la deſtination à une fin, enferme les moyens par où l'on arrive à cette fin, & qu'un des moyens du ſalut c'eſt la remiſſion des pechez, il eſt clair que ceux qui ſont predeſtinez à ſalut, ſont conſiderez comme pecheurs.

Reponſe. Pour ſatisfaire à cette objection, & à beaucoup d'autres en même temps, il n'y a qu'à prendre garde, qu'une fin ſubordonnée eſt conſiderée comme moyen par raport à la fin derniere: qu'ici, la fin derniere c'eſt l'illuſtration de la gloire de la bonté de Dieu, & de ſa haine contre le peché, l'une & l'autre tranſcendante & inimaginable à toutes les Creatures, ſi Dieu n'en eût donné l'exemple, dans le ſalut des Eleus, & dans la damnation éternelle des Reprouvez; c'eſt ce qu'on doit entendre, lorſque l'on dit en termes ordinaires, que c'eſt l'illuſtration de la miſericorde & de la juſtice de Dieu, & la fin ſubordonnée c'eſt la predeſtination au ſalut où à la damnation. Or *M. Du Moulin* ne parle ici que de cette fin ſubordonnée, & il a raiſon d'en dire ce qu'il

qu'il dit; mais s'il parloit de la premiere il auroit tort. Dans la predeſtination à la derniere fin, on n'eſt pas conſideré comme pecheur, mais comme le devant devenir infailliblement d'une maniere inexcuſable, & qui rendra la perſonne tres digne de condamnation: mais dans la fin ſubordonnée, qui eſt la predeſtination au ſalut, on à la damnation, on eſt neceſſairement conſideré comme pecheur tres damnable. Le Potier peut bien deſtiner une partie de ſa maſſe pour des vaiſſeaux à honneur, un autre pour des vaiſſeaux à deshonneur, ſans que ces parties ayent encore aucune forme particuliere; mais pour deſtiner un tel ou tel vaiſſeau, à ſervir des confitures ſur la table, par exemple, ou un tel autre à ſe laver les pieds, il faut qu'ils ayent deja la forme & la figure propre à ces uſages.

§. 156. *Objection.* Dieu n'auroit pas auſſi pû avec juſtice punir les hommes qu'il auroit regardez comme eſtant ſans peché. Or la damnation eſt un acte de juſtice, qui ne pourroit point eſtre tel, ſi l'homme innocent & ſans aucune coulpe, pouvoit eſtre deſtiné à un abandon qui tireroit neceſſairement aprés ſoi une

une perdition éternelle, ou ſi Dieu avoit reſolu la perdition des hommes avant leur creation.

Rep. Je ſupplie ici le Lecteur d'employer ſaintement, ſerieuſement, & meurement ſon attention, & il remarquera que toutes les objections & toutes les difficultez qu'on fait ici aux Supralapſaires, & qui ſont les plus affreuſes, ce ſemble, qu'on puiſſe jamais rencontrer en quelque matiere que ce ſoit, ne ſont dans le fonds toutes enſemble qu'une ſeule & même objection, que l'on a étendüe, amplifiée, diverſifiée, & tournée de cent coſtez. De plus, ce qui eſt deciſif ici, c'eſt que cette objection eſt tres preciſément la même objection de la chair, que St. Paul s'eſt objectée à lui même, mais commentée & paraphraſée, lorſqu'il dit. * *Or tu me diras, pourquoi ſe plaint-il encore ? Qui peut reſiſter à ſa volonté?* Marque deja, diſent-ils, qu'ils ſe trouvent au même cas que lui. La chair devant cette doctrine reſſemble à une couleuvre ſur la tête de laquelle on marche avec le pied : elle fait mille tours & retours, elle ſe recourbe

* Rom. 9: 19.

be en cent manieres differentes pour tâcher de s'échaper, mais en vain. Le poids qui eſt ici la Parole de Dieu, ſon independance abſolüe, ſon pouvoir ſuprême & ſa majeſté adorable, eſt ſi peſant, qu'il l'écraſe, & qu'elle n'en peut échaper. Si donc tous ces échapatoires que l'on cherche, ne ſont autre choſe que le murmure de la chair que St. Paul s'eſt objecté à lui même, il eſt de la juſtice & de l'humilité Chretienne de ſe contenter, ſi l'on y repond avec lui. C'eſt ce qui ſe trouve ici comme nous l'allons voir. On dit que Dieu ne ſauroit punir des hommes qu'il regarderoit comme innocens. Nous en convenons, dirons-nous : la damnation eſt un acte de juſtice. Cela eſt vrai auſſi. Mais on pourſuit ainſi. Ce ne pourroit point eſtre un acte de juſtice, ſi l'homme poſſible, ou conſideré antecedemment à ſa creation & à ſa chute, pouvoit eſtre deſtiné à la manifeſtation de la juſtice : ou comme on s'explique en d'autres termes, s'il pouvoit eſtre deſtiné à un abandon qui tireroit neceſſairement aprés ſoi une perdition éternelle. Voilà preciſément, mais en d'autres termes, l'objection propoſée par St. Paul. On peut voir

voir au N. XII. de *M. Du Moulin*, dont nous avons parlé au premier chapitre, qu'il admet luy-même d'une maniere implicite, tout ce qu'il objecte ici, comme incompatible avec la juſtice. Il dit là que la derniere fin de Dieu, c'eſt l'illuſtration de la gloire de ſa bonté & de ſa juſtice; que pour parvenir à cette fin, Dieu a voulu créer l'homme ſaint, libre, mais muable; qu'enſuitte il a prevû ſa chute; & enfin que l'homme tombé eſt devenu l'objet propre à cette derniere fin de Dieu. Mais comme chacun avoüe que cette previſion en Dieu n'a point eſté forcée, ni malgré lui, il l'a prevüe parce qu'il l'a bien voulu permettre. Or vouloir permettre cette chute, n'eſt-ce pas vouloir abandonner l'homme à ſon Franc Arbitre, par lequel il s'eſt perdu, par où il eſt devenu l'objet propre pour pouvoir venir à la derniere fin dont on a parlé? Or comme Dieu ne fait rien dans le temps qu'il n'ait decreté de le faire de toute éternité, parce qu'à lui de tout temps ſont connües toutes ſes œuvres, on pretend que dire tout cela, c'eſt dire preciſément, mais en d'autres termes, ce que *M. Du Moulin*, objecte comme incompatible avec

la

la juſtice. Car la deſtination à eſtre trouvé dans le cas d'une condamnation juſte, bien loin d'empêcher la juſtice de la condamnation qui s'en enſuivra, eſt ici d'une telle neceſſité, que ſans elle ce cas ne pourroit jamais arriver; ce qui eſt dire en d'autres termes, que ſi Dieu n'avoit pas voulu permettre le peché, il eſtoit impoſſible qu'il arrivât jamais. Et enfin pour repondre avec S. Paul, on peut dire que cette objection eſt de même que ſi l'on diſoit, que la deſtination d'un pot à laver les pieds, ou à quelque autre uſage deshonnête, ne ſauroit eſtre un acte de ſageſſe (ou d'équité ſi l'on veut) s'il eſt bien vrai que le Potier l'eût deſtiné pour un vaiſſeau à deshonneur, lorſqu'il n'eſtoit encore qu'en maſſe informe. Concluſion ridicule, puiſque bien loin que ces choſes ſoyent contraires, elles ſont ſubordonnées l'une à l'autre, enſorte que l'une ne peut eſtre ſans l'autre.

§. 157. *Object.* Comme Dieu ne damne perſonne qu'à cauſe du peché, auſſi ne peut-il vouloir damner perſonne qu'à cauſe du peché.

Rep. Cela eſt vray. Or (pourſuit-on) Reprouver, c'eſt vouloir damner, comme

me Elire, c'eſt vouloir ſauver. Donc Dieu ne reprouve perſonne qu'à cauſe du peché.

Rep. Reprouver n'eſt pas ici tout à fait la même choſe que vouloir damner, mais c'eſt vouloir damner quand on trouvera cet objet dans le cas d'une juſte condamnation, où il n'eſt pas encore: où, ſelon St. Paul & ſelon St. Pierre, c'eſt deſtiner à eſtre trouvé quelque jour dans le cas d'une telle juſte condamnation. * Or cette deſtination n'eſt point du tout un acte de juſtice, mais de Maître ſouverain de toutes choſes, & d'Oeconome ſuprême & independant, qui diſpoſe de ſon bien comme il veut. C'eſt le même, par correſpondance, que l'acte du Potier qui deſtine une maſſe de ſa terre pour des vaiſſeaux à deshonneur; en quoi il ne fait pas encore uſage de ſon argile; mais il la deſtine à certains uſages auxquels elle ſervira aprés qu'elle aura receu la configuration des vaiſſeaux propres à ces uſages.

§. 158. *Objec.* On ne peut nier que la reprobation, ou la rejection que Dieu fait de l'homme, ne ſoit la plus grande peine

* Rom. 9: 21, 22. 1 Pier. 2: 8. Exod. 9: 16.

peine que Dieu puiſſe infliger à une Creature raiſonnable puiſqu'elle eſt ſuivie de peines éternelles.

Rep. Pour eſtre ſuivie de peines éternelles, la reprobation non ſeulement n'eſt pas la plus grande peine, mais ce n'eſt pas même la plus petite, puis que ce n'en eſt point du tout. La peine ne s'inflige que pour le peché commis, & par la juſtice, & ici il n'y a point encore de peché, ni aucun acte de juſtice, comme nous venons de l'entendre. La reprobation eſt la deſtination de l'homme à la gloire de la juſtice, lors qu'il ſe trouvera dans le cas propre pour cela. Mais ce n'eſt point une condamnation, ni un acte de juſtice. Le decret de créer un monde, n'eſt pas la creation du monde elle même, comme la deſtination d'une maſſe d'argile pour un uſage à deshonneur, n'eſt pas cet uſage à deshonneur lui même. Pour la deſtination à cet uſage, l'argile informe ſuffit : mais pour l'uſage même, la forme & la figure du vaiſſeau y eſt abſolument neceſſaire. Le reſte de cette objection ne contient qu'un commentaire ingenieux & pathetique du murmure de la chair que St. Paul s'eſt objecté, comme nous l'avons

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [58] - 46
PUBLIC DOMAIN

vons deja remarqué. La chair ne peut ſouffrir qu'on diſe, que Dieu eſt ou aſſez ſage, ou aſſez puiſſante, pour pouvoir, ſans ſe ſoüiller, ou aſſez independant, pour eſtre en droit de ſe procurer à lui même la matiere propre à faire paroître ſa perfection infiniment infinie: elle revient toujours, & même ſans s'en apercevoir, à ſes mêmes murmures, qui ſont condamnez par St. Paul, & même par la droite Raiſon, comme je l'ai fait voir au premier Tome, puiſque les ſubtilitez du Demon même, ne ſont que blanchir contre cette divine doctrine, & contre cette perfection irreprehenſible, que tout le monde ſuppoſe devoir eſtre en Dieu. Car ici même c'eſt ſans s'en apercevoir, que *M. Du Moulin* les employe d'une maniere fort dure & offenſante contre Dieu, puiſque comme je l'ai deja dit, il admet lui même dans la ſuitte, au N. XII. les choſes qu'il objecte ici comme incompatibles avec l'équité & la juſtice de Dieu. Enfin ce ſont les mêmes objections amplifiées & énoncées en d'autres termes, que celles que l'Apoſtre a trouvé à propos de n'énoncer qu'en deux ou trois mots, & auſſi de ne les honorer d'autre reponſe que

de

de ces paroles pleines d'indignation, *Mais qui es-tu toi qui conteſtes contre Dieu? &c.* Ce qui confirme la verité de l'hypotheſe des Supralapſaires, puiſqu'on leur objecte perpetuellement la même choſe qu'à St. Paul. Mais de plus, c'eſt que les Infralapſaires, qui en diſent ici tout autant que les autres, ſans s'en apercevoir, ſont obligez comme eux de repondre à ces objections, ou pluſtoſt, à l'exemple de l'Apoſtre, ils devroient ici impoſer ſilence à la chair, & étouffer les murmures.

§. 159. La cinquiême *objection* n'eſt abſolument autre choſe que le même murmure de la chair contre le droit & le pouvoir de Dieu quoi-qu'énoncée d'une autre maniere, mais qui preſſera d'auſſi prés ceux qui s'en ſervent, que ceux à qui ils l'objectent, puiſque la ſeule permiſſion volontaire du peché, qui eſt avoüée de tous, même de *M. Jaquelot* & de ſes ſemblables, lui donne toute ſa force. Cependant, en paſſant, on peut luy repondre, qu'il n'eſt pas vrai qu'on puiſſe dire que Dieu n'a créé, les Reprouvez que pour les perdre. Il les a créez pour faire voir en ſa conduitte priſe en ſon tout, l'exemple d'une perfection infiniment

niment infinie, & de chaque perfection particuliere autant qu'il eſt poſſible. On ne voit ici autre choſe que le plaidoyé de ceux qui conteſtent au Potier le pouvoir qu'il a ſur ſon argile. Il n'y a qu'à renvoyer ces gens là à St. Paul, à Eſaye, & même à la droite Raiſon qu'ils perdent ici de vüe : ces Saints Hommes & cette Raiſon ſage & dans ſon bons ſens, leur repondront pour nous.

§. 160. *L'objection* preſente n'eſt qu'un nouvel effort de la même Raiſon aveugle mais qui ne dit que la même choſe. C'eſt la continuation du même plaidoyé, & un nouveau commentaire de l'objection que St. Paul a propoſée en deux mots, puis rejettée & condamnée comme abominable, & qui ne merite pas d'autre reponſe par conſequent que les precedentes. Mais je crains bien qu'il n'y ait eu un grand peché à pouſſer ce playdoyé de la ſorte : car St. Paul ne l'a inſinué qu'en deux mots, tant il l'avoit en horreur. D'ailleurs l'imprudence eſt ici manifeſte ; car il n'y faudroit rien changer, pour le tourner contre l'hypotheſe de ceux qui le font, & pour les embarraſſer autant

qu'ils veulent embarraſſer les autres. La ſeule permiſſion volontaire du peché, en eſt le ſeul pretexte & le ſeul fondement : elle ſeule lui donne toute ſa force. Il n'y a abſolument que ceux qui font Dieu ignorant & impuiſſant, qui n'y ſoient pas expoſez. Mais à quel prix s'en tirent-ils ? Dieu nous garde de les imiter. Il vaut donc mieux, puiſque c'eſt ce même plaidoyé que St. Paul s'eſt objecté, y repondre comme lui ; *Mais qui ès-tu toi qui conteſtes contre Dieu*; *&c.* que d'y appliquer d'autres ſolutions, qui ne ſeroient pas veritables ſelon Dieu, puiſqu'il ne s'en ſert pas ; ſans compter que la ſeule comparaiſon du Potier, qui eſt parfaitement ſelon la droite Raiſon, ſatisfait à tout cela.

§. 161. *Object*: Si Dieu a haï Eſau, conſideré comme non encore pecheur, & dans la maſſe innocente, il faut que Dieu ait haï une Creature innocente. Or la haine en Dieu eſt une volonté de punir certainement, & la peine ne peut eſtre juſte ſans la coulpe, nul ne peut eſtre puni juſtement qu'il ne ſoit conſideré comme pecheur.

Rep. Mais de même que l'agneau de Dieu

Dieu eſt appellé *immolé* dez avant la fondation du monde, quoi qu'il ne le fût pas, cela marquant ſeulement deſtiné à l'eſtre, il en eſt de même d'Eſaü: il n'a pas eſté haï dez avant le fondation du monde, mais deſtiné à l'eſtre, lors que le cas d'une juſte haine contre lui arriveroit, ce qui eſt du droit de Dieu, ſelon St. Paul & ſelon la droite Raiſon. Car en cela il y a la même difference, qu'entre la deſtination de la maſſe encore informe, pour des uſages à deſhonneur, & entre cet uſage même. D'où l'on voit qu'on ne peut pas dire ſelon les Supralapſaires, non-plus que ſelon les autres, que Dieu haïſſe réellement & poſitivement, beaucoup moins qu'il puniſſe des Creatures innocentes. C'eſt toujours la conteſtation contre le droit du Potier, tournée d'une autre face.

§. 162. *Object*: Si l'on dit que Dieu n'eſt ſoumis à aucune loi, & que c'eſt à tort, par conſequent, qu'on veut ſoumettre ſes actions à certaines regles, puiſqu'il n'eſt ſoumis à aucune, ni lié en aucune maniere; je repondray que la nature de Dieu eſt plus puiſſante qu'aucune loi. Mais cette même perfec-

tion, qui fait qu'il eſt impoſſible à Dieu de mentir, ou de pecher, eſt auſſi cauſe q il ne peut haïr une perſonne innocente, ni deſtiner un homme qui n'eſt coupable en rien, à des tourmens éternels. Suppoſé même que cela fût veritable, il ſeroit pourtant de la prudence de le ſupprimer, & de ne point remüer cette matiere, mais de s'impoſer pluſtoſt ſilence à ſoi-même, & s'accuſer d'ignorance, que de s'ingerer de vouloir penetrer dans ces myſteres, qui ne font que jetter des ſcrupules dans l'eſprit, & donner occaſion aux adverſaires de medire de la vraye Religion : outre que par là perſonne ne devient meilleur Chretien, ni plus avancé dans la pieté.

Rep: On avoüe que Dieu, à cauſe de ſa perfection ſouveraine, ne peut ni haïr ni condamner une perſonne innocente : mais auſſi les Supralapſaires ne le ſuppoſent-ils point du tout, ou du moins n'eſt-il pas neceſſaire qu'ils le faſſent, pour ſuivre ſagement & ſolidement leur ſyſteme. C'eſt leur faire tort que de les en accuſer, comme on l'a vû ſuffiſamment iuſqu'ici. Non-plus que le Potier n'employe une maſſe informe

dira-on que Dieu les destine à perdre leur innocence

à aucun uſage ni deſhonnête, ni honnête, mais il la peut bien deſtiner à cela ; ce qui a eſté aſſez expliqué. On reconnoît avec *M. Du Moulin*, que la ſouveraine perfection qui eſt en Dieu, eſt une Regle que Dieu lui même ne peut point bleſſer, & de plus que c'eſt la ſeule à laquelle il ſoit aſſujetti, parce que cette Regle eſt lui même. Ainſi donc il n'y doit avoir ici perſonne d'intereſſé que Dieu même, puiſque de droit tout le reſte eſt aneanti devant lui. Mais auſſi qui eſt-ce qui peut eſtre meilleur juge de ce qui intereſſe ſa gloire en cette matiere que lui même? Dira-t-on que nous le pouvons eſtre autant bien, ou mieux que lui ? Je ne le penſe pas. Si l'on ſe tient donc fixement attaché à ſa Parole, on ne peut eſtre ſujet à aucune juſte reprehenſion. Cependant c'eſt ce que pretendent faire les Supralapſaires à toute rigueur. Et auſſi peut-on remarquer, qu'aucune des principales difficultez, ou objections, qu'on leur fait, n'eſt tirée de l'Ecriture, mais ſeulement de la lumiere naturelle, à ce qu'on pretend, laquelle eſt un peu trop émouſſée pour s'en raporter tout à fait à elle, en cet endroit,

Qui eſt-ce donc qui eſt le plus coupable ici? Encore eſt-il certain que la lumiere naturelle admet ſans difficulté la comparaiſon du Potier, ſi elle n'eſt troublée par quelque intereſt, ou par quelque paſſion; & cependant cette ſeule comparaiſon leve toutes les difficultez, comme je le fais voir ici.

Au reſte les Supralapſaires ſuppoſent plus que perſonne, que cette Regle dont nous parlons, eſt indiſpenſable, & que Dieu n'y peut jamais manquer. Mais ils ſuppoſent auſſi en même temps, que Dieu n'eſt aſſujetti à aucune autre Regle, qu'à celle du reſpect & de la gloire qui eſt düe, à la ſouveraine perfection de ſon Eſtre. Voyez noſtre §. 49.

En conſiderant auſſi que c'eſt de droit, & par nature, & ſelon la verité des choſes, que toute gloire, tout honneur, & toute loüange eſt düe à cet Eſtre ſuprême & ſouverainement parfait, & qu'il y auroit un blaſpheme diabolique à penſer qu'il pût y avoir de l'orgueil en lui de ce coſté là; c'eſt par un devoir naturel, ſi l'on peut ainſi s'exprimer, que ſuivant la Regle dont nous parlons, il peut & il doit illuſtrer la

la gloire de tous ſes divins attributs, puiſqu'il eſt le ſeul Eſtre, à parler à la rigueur, tous les autres n'ayant pour origine que le neant, & qu'il eſt glorieux & majeſtueux par ſa nature, digne de toute gloire & de tout honneur, & qu'il l'eſt ſeul. En voyant, d'un autre coſté, que pour ne point violer la Regle dont il s'agit, Dieu n'a qu'à s'aymer parfaitement ſoi-même, ils concluënt de tout cela, que comme cette Regle eſt ſainte juſte & indiſpenſable, elle eſt auſſi inviolable ; & qu'il eſt impoſſible que Dieu la viole, puiſqu'elle ſe reduit en lui à l'amour de ſoi-même ; amour qui eſt parfait en lui comme tout le reſte, & qu'il appelle lui même *jalouſie*, qui eſt la plus vehemente de toutes les paſſions, pour marquer qu'il n'y peut pas manquer.

Si l'on fait à preſent reflexion, que tout ce qui s'appelle équité ou iniquité, juſtice ou injuſtice, droiture ou obliquité, ſuppoſe neceſſairement quelque rapport ou relation d'égal à égal, d'inferieur à ſuperieur, ou de ſuperieur à inferieur, toutefois moins dependant du ſuperieur que l'argile ne l'eſt du Potier, on verra manifeſtement par ce

qui precede, qu'il ne peut tomber d'iniquité ni d'injuſtice en Dieu, ſi ce n'eſt envers ſoi-même. D'égal il n'a que ſoi-même : de ſuperieur il n'en a point ; & d'inferieur il n'en a point non plus qui ne ſoit plus dependant de lui que l'argile ne l'eſt du Potier. Ainſi il ne peut rien devoir à ſes Creatures, que ce qu'il lui plaiſt de leur promettre benignement & liberalement, & à telles conditions qu'il lui plaiſt, pourvû que ces conditions faſſent honneur à ſes infinies perfections, qui ſont dignes par nature, de toute gloire & de tout honneur. De ſorte que, ſelon les Supralapſaires, tant que Dieu ne fera rien contre ſoi-même, ni contre l'amour qu'il ſe doit, il ne fera jamais rien d'injuſte. Iln' y a donc rien à leur reprocher ſur ce chapitre.

Pour le reſte des reflexions de *M. Du Moulin*, en cet endroit, touchant la prudence & la retenüe dont on devroit uſer en ces matieres, il la pouſſe un peu bien loin, puiſqu'il va juſqu'à dire, que quand on auroit la verité de ſon coſté, il vaudroit mieux la taire que la publier. Je croy que cela ne ſe doit pas dire des veritez revelées, quoi qu'il faille

le ici employer beaucoup de prudence. Dieu n'a rien revelé dont les Fidelles doivent avoir honte. J'avoüe cependant qu'il eût eſté à deſirer qu'on eût eſté plus retenu & plus circonſpect qu'on ne l'a eſté de part & d'autre ; mais on a peine à croire que ceux qu'on nomme Supralapſaires, ſoient les plus coupables en cela. Si leurs penſées ſont les plus conformes à la droite Raiſon & à l'Ecriture, & les plus convenables à la ſouveraine perfection de Dieu, ſelon l'idée que l'Ecriture même nous donne de cette perfection, comme cet Ouvrage en fait foi, ce qu'ils penſent demonſtrer encore, parce qu'on ne leur objecte que ce que l'Ecriture s'objecte elle même là deſſus, & qu'ils ne repondent que comme elle, & avec elle; comme ils n'ont aucun autre deſſein que de ſuivre l'Ecriture tres ſcrupuleuſement, on ne peut pas juſtement leur reprocher les ſcandales que ces diſputes ont cauſez. Si la chair aveugle & prevenüe, ennemie & impatiente des droits de Dieu, ne veut point avoüer qu'il eſt aſſez ſage & aſſez independant pour ſe pouvoir procurer à lui même d'une maniere pure, ſainte & irreprehenſible, par la puiſſance &

par ſa ſageſſe, la matiere legitime de l'exercice de toutes ſes adorables vertus, & de ſes divins attributs, c'eſt à dire ſans offencer lui même ſes perfections divines, tant pis pour elle, & pour ceux qui prenant ſa defenſe, ont rempli les Ecoles & les livres de calomnies atroces, & d'imputations de blaſphemes, qui font dreſſer les cheveux. Les Supralapſaires, qui ſe croyent innocens, ont eſté dans une indiſpenſable neceſſité de ſe defendre. Remarquez pourtant qu'ils l'ont fait toujours avec plus de douceur & de moderation, ſans comparaiſon, qu'on n'en a apporté en les attaquant. On en peut voir un exemple en *Meſſieurs Deſmarets* & *Wittichius*. Cela, en même temps, a éclairci cette matiere, & la rendüe fameuſe & en bien & en mal, par les conſequences qui s'en ſont enſuivies. Mais à preſent que l'on s'eſt aſſez battu là-deſſus, pour voir le fond des cœurs des tenans, & le fonds de la matiere en même temps, autant qu'on le peut voir par l'Ecriture & par la droite Raiſon, ſur-tout depuis que le Manicheïſme a eſté ſi bien ſoutenu, & nonobſtant cela renverſé ici par le ſyſteme des Supralapſaires, ce qu'aucun autre

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [70] - 58
PUBLIC DOMAIN

tre ne ſauroit faire ; il me ſemble qu'il ſera de l'equité, aprés cela, de reconnoître qu'au moins les Supralapſaires n'ont jamais eu d'autre deſſein que de glorifier Dieu, & de ſe conformer à l'Ecriture. Et comme il en peut eſtre de même du deſſein des autres Reformez, on doit avec une affection pure & fraternelle, leur pardonner le paſſé, eſperant en eux tout au moins plus de moderation pour l'avenir, ſans quoi, aprés cela, ils ſeroient doublement criminels. On veut même eſperer quelque choſe de plus, aprés les nouvelles lumieres que Dieu, par une grace ſi ſinguliere, communique aujourd'hui à ſon Egliſe ſur ces matieres. Mais en attendant la parfaite réunion que nous devons tous deſirer, & tâcher d'avancer ſur un fondement ſi ſolide, nous devons du moins nous tolerer & nous entre-aymer comme freres, en nous tenant les uns & les autres fermement attachez à ce à quoi nous ſommes parvenus, & qui eſt tel qu'il nous introduira tous au Ciel, ſi nous le ſuivons religieuſement, dans l'eſperance que Dieu, par ſa grace, illuminera toujours de plus en plus les

uns & les autres, autant qu'il ſera neceſſaire pour ſa gloire.

§. 163. *Objec:* La neuviême *objection* n'eſt fondée que ſur la confuſion des idées où l'on veut laiſſer les choſes ; mais il n'y a qu'à remarquer que comme il y a de la difference entre deſtiner une maſſe d'argile informe pour un vaiſſeau à deſhonneur, & deſtiner tel & tel vaiſſeau à laver les pieds, puiſque la maſſe informe ſuffit pour la premiere deſtination, & que la figure bien proportionnée eſt neceſſaire pour la ſeconde ; de même il y a de la difference entre deſtiner des hommes poſſibles à la manifeſtation de la gloire de la juſtice divine, & entre deſtiner tel & tel à la damnation. Pour l'un l'idée d'homme poſſible ſuffit, mais pour l'autre, l'homme pecheur eſt neceſſaire, puiſque la juſtice de Dieu ne peut condamner à la peine que des pecheurs.

§. 164. La dixiême objection eſt atroce & temeraire, par la raiſon qu'elle peut ſe preſſer contre l'objectant comme contre les autres. Elle ſuppoſe que l'on avoüe que Dieu deſtine une Creature innocente à la damnation, ce qui

qui n'eſt point vray, comme on vient de le voir. Le reſte n'eſt preciſément que l'objection que St. Paul * s'eſt faite à lui même, tournée pourtant d'une maniere éloquente & odieuſe; mais c'eſt toujours la même. C'eſt pourquoi on n'y doit point donner d'autre reponſe que celle qu'il y donne lui même aux ℣. 20, 21, 22, 23. Ceux qui ne peuvent ſe contenter de ces reponſes, n'ont qu'à faire venir Dieu en jugement; il leur repondra. Cependant toutes ces difficultez & ces objections odieuſes, ne reviennent à autre choſe qu'à ce que peut objecter un murmurateur, un ennemi & un impatient des droits de Dieu, de ſa ſageſſe & de ſon independance, ſur ce qu'il a bien prevû, permis & voulu permettre le peché, lors qu'il le pouvoit empêcher, s'il eût voulu, & ſur ce qu'il s'en ſert pour faire briller ſes perfections adorables comme ſa bonté ſuprême, d'un coſté, & ſa haine contre le peché de l'autre, l'une & l'autre inimaginable s'il ne l'avoit fait voir, c'eſt à dire, ſa miſericorde & ſa juſtice. Voilà tout. Et ceci frape

* Rom. 9. 19.

auſſi rudement les Infralapſaires, & même *M. Jaquelot* & ſes ſemblables, que les Supralapſaires eux mêmes. C'eſt pourquoi ceux là devoient eſtre plus moderez, plus ſages & plus circonſpects dans les difficultez qu'ils objectoient à ceux-cy. Mais dans le fonds, les Supralapſaires ont la ſatisfaction de voir qu'ils ſe trouvent toujours dans le cas où St. Paul ſe reconnoiſſoit eſtre lui même, par l'objection qu'il s'eſt faite.

§. 165. *Objec:* Ici c'eſt une objection que *M. Du Moulin* ſe fait de la part des autres, mais qui ne me ſemble gueres bien placée dans leur bouche. La voici. Et il ne ſert de rien d'objecter aux Infralapſaires, qui ſuppoſent que Dieu, dans ſon élection, a conſideré l'homme comme tombé, avant que de le conſiderer comme damnable; que les decrets de Dieu ſont éternels, & que de toute éternité il a prevû toutes choſes. Car, dit-il, quoi que les decrets de Dieu ſoient éternels, il y a cependant quelque ordre entre eux. Comme le decret de conſumer le monde par le feu, eſt poſterieur au decret de la creation, ainſi encore qu'il ait deſtiné

les

les mechans de toute éternité aux peines, rien n'empêche qu'il ne les ait conſiderez comme pecheurs avant que de les conſiderer comme deſtinez à l'enfer.

Rep: Les Supralapſaires avoüent aſſez, que nonobſtant l'éternité des decrets, il y a un ordre entre eux, ſuivant noſtre maniere de penſer, puiſqu'eux mêmes le ſuppoſent; c'eſt pourquoi il me ſemble que cette objection n'eſt gueres propre a eſtre faite de leur part. Et même ils avoüent auſſi, que Dieu n'a jamais deſtiné aucun homme à la peine, qu'il ne l'ait conſideré comme pecheur, car la peine ſuppoſe le peché: mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu, dez avant le peché, & lors qu'il n'eſtoit conſideré que comme poſſible, l'avoir deſtiné à l'illuſtration de la gloire de ſa haine contre le peché, & de ſa juſtice qui eſt la fin où ſe termine ſa creation, & ſon peché, & ſa deſtination effective à la peine en vüe de ce peché; comme le Potier, qui ne deſtine pas un vaiſſeau à y laver les pieds, par exemple, qu'il n'ait la figure & la forme propre & neceſſaire pour cela; mais lors qu'il n'eſtoit encore qu'une maſſe de terre informe, il le pouvoit avoir deja deſtiné dans ſon ar-

argile pour un vaiſſeau à deſhonneur. La premiere vüe de l'homme, dans les idées de Dieu, n'eſt pas l'homme pecheur, mais l'homme poſſible. Il faut donc penſer que Dieu a decreté ce qu'il vouloit faire des hommes, & à quoi il les vouloit employer, lors qu'il ne les conſideroit encore que comme poſſibles, puiſque leur eſtre ni leurs manieres d'eſtre, ne pouvoient pas ſeulement eſtre conſiderées comme futures, ſans ſuppoſer un decret de Dieu pour cet évenement, & une volonté de Dieu poſitive ou permiſſive, ſi l'on veut, reſpectivement ſelon la nature des choſes, rien ne pouvant arriver malgré lui, ou à ſon inſçu. Cela eſtant, on ne peut pas dire que Dieu ait reſolu leur exiſtence, ni la permiſſion d'aucun accident conſiderable qui lui dût arriver au hazard, les yeux fermez, pour ainſi dire, ſans prevoir & ſans ſçavoir pourquoi. Si le peché avoit eſté commis ſans qu'il eût pu eſtre prevu de Dieu, ou abſolument malgré lui, contre ſa volonté, & par une force à lui inſurmontable, depuis qu'il auroit eu créé l'homme juſte & droit, il ſeroit impoſſible & par conſequent faux & injuſte de dire alors, que

Dieu

Dieu eût conſideré l'homme autrement que comme pecheur, lors qu'il l'a deſtiné à la gloire de ſa haine contre le peché, ou de ſa bonté tranſcendante, ou de ſa juſtice & de ſa miſericorde, puiſqu'il n'auroit eu, en ce cas, aucune direction ſur le peché, qu'il n'avoit jamais eſté dans ſon pouvoir d'empêcher, aprés avoir créé l'homme pour ſa gloire; & qui par conſequent n'eſtoit point à la diſpoſition de ſa Providence. Mais l'Ecriture & la droite Raiſon nous empêchant d'avoir de telles penſées, lors qu'on conſidere que de la permiſſion volontaire du peché, eſt venüe la matiere propre, & parfaitement bien proportionnée, pour faire briller & rendre admirable la gloire de la perfection de Dieu infiniment infinie, & que Dieu l'employe preciſement à cette fin; on voit ſans peine que c'eſt là la cauſe qui fait que St. Paul & Eſaye avant lui, ont comparé Dieu à un Potier, l'homme poſſible à l'argile, la creation & la permiſſion du peché à l'action du Potier donnant à ſes vaſes la forme & la figure requiſe, pour les uſages auxquels il a deſtiné ſon argile auparavant. Et ces idées ſe ſoutiennent ſi bien par l'Ecriture, &

par

par la Raiſon, qu'on n'a encore vû aucune objection au contraire, qui ne reçoive une reponſe ſolide ſelon l'Ecriture & ſelon la Raiſon. Ce ſont auſſi ces idées là même qui ſont cauſe que St. Paul s'eſt fait l'objection qu'on peut voir aux Rom. 9: 19. & qu'il y a appliqué la reponſe qui ſe voit aux verſets 20... 23. du même chapitre : paſſage qui fait naître ſi preciſément l'idée dont nous parlons ici, qu'il eſt impoſſible de s'empêcher de l'apercevoir, à moins qu'on ne vienne à les lire avec une extrême prevention. Et je ſuis perſuadé qu'il n'y a eu que la difficulté de repondre ſuivant ces idées, aux objections affreuſes des Manicheens & ſemblables, laquelle on a crüe inſurmontable, & l'imagination de pouvoir mieux s'en tirer par d'autres ſyſtêmes arbitraires, les uns d'une façon & les autres d'une autre, qui a procuré tant de violens ennemis au ſyſteme des Supralapſaires. Mais les Ouvrages de *M. Bayle*, & ceux de *Meſſrs. Jaquelot & le Clerc* comparez à celui-cy, devant donner une autre face à toute cette matiere, il y a lieu d'eſperer de la grace de Dieu, que deſormais les choſes changeront, & que la con-

cor-

corde se remettra infailliblement entre tous ceux qui sont bien intentionnez pour le Christianisme.

§. 166. De plus, que les choses soient arrivées comme on le trouvera le plus à propos, je n'entre point à present dans cet examen. Je suppose seulement que les choses sont en l'estat où elles sont presentement réellement & de fait, & que les hommes sont rebelles à Dieu, le sachant & le voulant, ainsi qu'on les voit pour la plus-part. Les plus difficiles de ceux qui disputent ici contre les Supralapsaires, n'avoüeront-ils pas dans le fonds, que c'est à Dieu une chose glorieuse, juste, & digne de toute loüange, de punir les mechans tels qu'il sont à present, & d'avoir en horreur leur conduitte, sçavoir de ceux qui sont pleins d'injustice, de fraude, de violence, d'impieté, de fierté & d'insolence? Si l'on avoüe cela de bonne foi, ce ne peut estre une chose indigne de lui, d'avoir projetté dans son conseil éternel les moyens tout divins, dignes de sa sagesse, de sa majesté & de sa souveraine independance, propres & convenables à faire naistre un monde, où l'occasion se pût trouver d'exercer

tres

tres legitimement & avec équité une telle juſtice, & de faire paroître l'horreur veritable qu'il a pour la mechanceté & pour toute iniquité & injuſtice des hommes, & de toute autre Creature raiſonnable & intelligente. Si on le nie, comme il pourra bien arriver, & qu'on diſe qu'un tel deſſein eſt indigne de Dieu, & incompatible avec ſa juſtice & avec ſa ſouveraine perfection, ce ſera dire que le deſſein d'eſtre juſte & de faire juſtice, eſt un acte d'injuſtice & d'iniquité; ce qui eſt aſſez difficile à concevoir, & qui me paroît une vraye contradiction; & une telle affirmation ne peut jamais eſtre fondée que ſur l'abnegation formelle & abſolüe de l'independance de Dieu & de ſon Domaine ſouverain ſur toutes les Creatures, ſans compter la refutation ſolide que j'ay faite de cette fauſſe conſequence au §. 31. & dans tout le premier Tome.

§. 167. Il y a un milieu, dira peut-eſtre quelqu'un. Au-lieu de dire qu'il a permis le peché, pour en tirer la gloire de ſa juſtice & de ſa miſericorde, on peut dire qu'il a plû a Dieu de permettre le peché, pour faire voir la foibleſſe du Libre-Arbitre, quand il eſt abandon-

donné à lui même. Mais eſt-il poſſible qu'on puiſſe ſe payer de telles imaginations? Quoi ceux qui, en faveur de la plus grande gloire de Dieu, ne peuvent ſe reſoudre à digerer ſans murmure, & preſque ſans blaſpheme, d'entendre dire, que Dieu a permis volontairement l'entrée du peché dans le monde, pour en tirer l'illuſtration de ſa perfection infiniment infinie, pourront le digerer aiſément en faveur de cette decouverte? Ceci eſt-il plus important que la plus grande gloire de Dieu? Mais de plus c'eſt que cet echapatoire n'oſte pas la difficulté. Car ſi Dieu n'a pas d'autre deſſein que celui-là, dans la permiſſion de cet évenement, c'eſt donc par accident, & en prenant de nouvelles meſures & de nouveaux deſſeins ſur les évenemens, qu'il s'en ſert à l'illuſtration de la gloire de ſa juſtice & de ſa miſericorde, à peu prés comme le laboureur qui a pris le deſſein de bâtir une maiſon avec le threſor qu'il a trouvé en labourant ſon champ, n'en ayant pas eu le moyen auparavant; ce qui met toujours de l'ignorance ou de l'impuiſſance en Dieu, ou l'un & l'autre enſemble; & il s'agit de faire voir ſa ſouveraine perfection non-

nonobſtant l'entrée du peché au monde. La manifeſtation de la foibleſſe du Franc-Arbitre, eſt bien une ſuitte prevüe de la permiſſion du peché; mais ce n'eſt pas preciſément la fin que Dieu s'eſt propoſée dans cette permiſſion. Les fins de Dieu proprement dites, ſont toujours la gloire & la manifeſtation de quelqu'un de ſes divins attributs, & non pas la manifeſtation de la foibleſſe, ou de quelques autres proprietez des Creatures, qu'on ſçait bien n'eſtre que le neant. C'eſt donc là une raiſon bien foible, pour cauſer ſeule la permiſſion d'un tel évenement. D'ailleurs cette raiſon ſeule ne ſeroit gueres plus propre à ſatisfaire la chair, & à étouffer ſes murmures & ſes conteſtations, que ce que dit là deſſus l'Ecriture, qui eſt noſtre Regle, & non-pas de telles imaginations creuſes. Qu'on y penſe meurement, & l'on verra combien peu tout cela eſt ſatisfaiſant, & combien mal-accordant avec l'Ecriture & avec la droite Raiſon. Ce qu'on peut donc en recueillir, c'eſt que ce n'eſt ni par caprice, ni à mauvais deſſein, ni ſans neceſſité, que les Supralapſaires parlent comme ils font.

§. 168.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [82] - 70
PUBLIC DOMAIN

§. 168. Pour ce qui eſt au No. XII. nous en avons aſſez parlé dans le chapitre premier, & il n'eſt pas neceſſaire d'en dire ici davantage. Il faut ſeulement ſe reſſouvenir qu'il affirme & qu'il ſuppoſe en cet endroit, tout ce qui ſuffit pour établir tout le ſyſteme des Supralapſaires, contre leſquels il diſpute ſi âprement; ce qui fait voir la force invincible de la verité.

§. 169. Voici une autre objection. Ceux là, dit-on, ſont extremement éloignez de la verité, qui en parlant de l'élection, ou de la reprobation, conſiderent l'homme comme non encore créé. C'eſt comme s'ils diſoient que Dieu a conſideré l'homme comme le rien, ou comme le neant, & ainſi comme non homme. Et cependant en diſant homme ils diſent quelque choſe. Mais conſiderer quelque choſe comme un rien, c'eſt rêver. Celui qui veut punir ou ſauver l'homme, a neceſſairement decreté qu'il ſoit auparavant, &c.

Rep: L'homme poſſible devant Dieu n'eſt pas un neant abſolu, puiſqu'il faut ſuppoſer un acte de la volonté de Dieu, par lequel il s'eſt formé les idées des Crea-

Creatures relatives à ſa toute puiſſance infinie, avec une entiere liberté; par lequel acte les Creatures ont obtenu, par la libre volonté de Dieu, la denomination de poſſibles, ou de concevables; car elles n'ont pas cette denomination par elles mêmes, independamment de ſa volonté & de ſon exiſtence. D'où il eſt clair que ces Creatures poſſibles, ſont des Eſtres auſſi réels par raport à Dieu & à ſa puiſſance, & des objects auſſi convenables à ſa predeſtination, que l'argile du Potier eſt convenable aux deſtinations qu'il en fait à divers uſages. Il n'y a qu'à prendre garde qu'avant que l'on admette que Dieu s'eſt librement & volontairement determiné de ſe faire volontairement à ſoi-même de idées des Eſtres créés, relatifs à ſa puiſſance & à ſa ſageſſe infinie, on ne peut ſuppoſer d'hommes poſſibles, ni en parler aucunement, puiſque ſans cela ils ne ſeroient ſeulement pas concevables, & qu'il n'en exiſteroit pas même d'idée; & on verra que cette reponſe eſt ſolide & raiſonnable.

§. 170. *Object:* Comme le premier acte de la toute-puiſſance s'occupe ſur le

le neant, il eſt neceſſaire que cet acte ait precedé les actes de miſericorde & de juſtice, qui ne ſe peuvent exercer qu'envers quelque Eſtre réel & exiſtant. C'eſt une nouvelle objection.

Rep. Cela eſt vray, mais le deſſein des actes de miſericorde, ou de juſtice, qui eſt la predeſtination même, & qui, à parler proprement, n'eſt ni juſtice ni miſericorde, peut bien avoir pour objet des Eſtres poſſibles, & qui n'ont pas encore exercé la toute-puiſſance divine, ce qui s'éclaircit parfaitement par la comparaiſon du Potier, comme chacun peut le remarquer, ſans que je m'y étende davantage.

§. 171. *Objec.* Enfin *M. Du Moulin* dit; Il y en a d'autres qui diſent la même choſe en d'autres termes, ſçavoir, que Dieu a predeſtiné l'homme créable, ou labile, pour ainſi dire (diſons pluſtoſt *müable*, au lieu de *labile*, qui n'eſt pas François) car dire créable, c'eſt dire non-créé, & dire müable, c'eſt dire non-changé, ſi ce n'eſt qu'aux autres inconveniens ils ajoûtent celui de donner une puiſſance à une choſe qui n'eſt rien. Il eſt bien vray qu'avant que Dieu eût créé l'homme, la puiſſance active de le

créer, eſtoit en lui : mais le monde n'avoit pas une puiſſance paſſive à la creation avant qu'il fut créé. De même auſſi l'homme n'avoit pas cette puiſſance paſſive à la creation & à la chute, avant qu'il fût créé, & c'eſt une choſe incompatible avec la Raiſon, d'appeller müable celui qui n'eſt point du tout. De plus ſi Dieu a éleu l'homme créable, qui empêche qu'on ne puiſſe dire qu'il en a éleu pluſieurs, qu'il ne créera jamais ? Car ceux-là ſont auſſi créables. Mais ſi Dieu n'a éleu que ceux qu'il a ſuppoſé vouloir créer, il faut que la volonté de créer ait precedé l'élection.

Rep. Il me ſemble que l'inconvenient dont parle *M. Du Moulin* eſt mal imaginé. Faut-il donc que devant Dieu les Creatures ayent déja une puiſſance paſſive par elles mêmes, avant qu'il les puiſſe créer, où bien eſt-il l'auteur unique de toutes leurs puiſſances & de toutes leurs facultez ? Perſonne n'oſeroit dire le premier, & ſi c'eſt le ſecond, ſon inconvenient eſt nul, du moins pour ceux qui font de l'homme créable l'objet de la predeſtination : car de ceux qui prennent pour cela l'homme müable, je

je n'en connois point, & je ne croy pas non-plus qu'on le puiſſe, ni qu'on le doive. Dieu en ſe formant, au premier inſtant de raiſon que nous concevons, librement & volontairement les idées des Creatures relatives à ſa toute-puiſſance & à ſa ſageſſe infinie, leur donne dès là même, toute la réalité qu'on y peut concevoir entant qu'idées, & dès là même il donne aux Creatures poſſibles, toute la puiſſance paſſive dont elles ont beſoin devant ſa toute-puiſſance active, pour paſſer de l'état de poſſibles à celui d'exiſtantes, lors qu'il lui plaira d'y ajoûter ſon decret, & ſa volonté operante. Ainſi cette objection eſt moins que rien.

Ce qu'il ajoûte, en diſant que ſi Dieu avoit predeſtiné l'homme créable, il ſe pourroit faire qu'il en auroit predeſtiné, qui ne ſeroient jamais créez, ou bien que la volonté de créer a precedé celle de predeſtiner; ceci, dis-je, n'a pas plus de ſolidité. Le Potier de terre qui deſtine de l'argile informe pour des vaiſſeaux à honneur & à deshonneur, & qui a toute une montagne d'argile à ſon commandement, deſtine-t-il toute l'argile de cette montagne à ces uſages? Il en prend

ce qu'il lui plaiſt pour chaque uſage, & laiſſe le reſte, ſans qu'on puiſſe nier qu'il deſtine de l'argile encore informe pour des vaſes à honneur & à deshonneur; & cela fait voir la foibleſſe de l'objection propoſée. Dieu regle, par ſon decret, le nombre des hommes futurs d'entre les hommes créables, avant que de decreter leur futurition, (toujours pour begayer ici, ſelon noſtre foibleſſe) en mettant de l'ordre dans les choſes momentanées; mais tant y a que la ſageſſe veut qu'en parlant de Dieu, ſelon noſtre foibleſſe, nous y mettions cet ordre & point d'autre. Auſſi regle-t-il le nombre des predeſtinez avant que de les predeſtiner, ſoit pour des vaſes à honneur, ſoit pour des vaiſſeaux à deshonneur.

§. 172. Voilà enfin tout ce qu'a pu dire *M. Du Moulin* contre le ſyſteme des Supralapſaires. On laiſſe à juger au Lecteur s'il y a quelque choſe de convaincant pour le renverſer, & même s'il n'en avoüe pas aſſez au N°. XII. dont nous avons parlé pluſieurs fois, pour l'établir ſans s'en apercevoir. On peut remarquer de plus, qu'il n'employe preſque que la Raiſon contre ſes Antagoniſtes;

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [88] - 76
PUBLIC DOMAIN

tes ; encore eſt-ce en ne ſuivant pas les idées qu'elle fournit ; & que ceux-cy, ſans rejetter la droite Raiſon, n'employent preſque que l'Ecriture pour luy repondre. Auſſi l'Ecriture ſeule ſuffit-elle pour établir leur ſyſteme devant toutes les perſonnes qui voudroient s'en remettre abſolument & ſans reſerve, ni tergiverſation quelconque, à ſon autorité divine & infaillible ; & la Raiſon ſeule ſuffiroit auſſi pour faire la même choſe, devant toutes les perſonnes qui fermant les yeux à tout autre intereſt, n'auroient autre choſe en vüe, que de mediter ſur ce qui eſt le plus convenable à l'infinie perfection de l'Eſtre ſuprême. Ainſi ce ſyſteme s'allie parfaitement avec la droite Raiſon, lors qu'elle examinera ſans paſſion les droits, l'independance, les proprietez, l'autorité, le pouvoir, les prerogatives, la ſageſſe & la puiſſance, qui conviennent par nature au premier Eſtre, à l'Eſtre ſouverainement parfait entant que tel, qui ne depend de rien, & de qui tout doit dependre originairement & par une neceſſité naturelle & indiſpenſable ; de qui, par qui, & pour qui, ſont toutes choſes, pour l'énoncer par les termes de l'Ecriture. Voyons

maintenant les objections de *M. Claude*. Elles ne ſont pas en grand nombre.

CHAPITRE IV.

Examen des Difficultez & des Objections que M. Claude oppoſe dans les Oeuvres Poſthumes, au même ſyſteme des Supralapſaires.

§. 173.

Objection. Pour élire ou reprouver, il faut que les choſes ayent eſté mêlées dans une même maſſe, dont on deſtine une partie à un tel uſage, & l'autre à l'autre.

Rep. Cette maſſe eſt dans les idées de Dieu un certain nombre fixé d'entre les hommes poſſibles ou créables; on ne voit en cela aucune difficulté.

§. 174. *Objec.* L'élection ou reprobation eſt de certaines perſonnes ſingulieres & determinées, ce qui ſuppoſe que ces perſonnes exiſtoient déja dans l'idée de Dieu avant la predeſtination.

Rep. Il ſuffit pour cela que ces perſonnes

sonnes singulieres ayant existé comme possibles dans les idées divines ; ainsi que les vases du Potier, qui existent comme possibles dans son argile, suffisent pour qu'il destine une partie de cette argile pour des vases à honneur, & une autre pour des vaisseaux à deshonneur, & cela avant leur configuration & leur existence, en qualité de vaisseaux.

§. 175. *Objec.* Esäu & Jacob, soit comme exemple, soit comme type de la predestination & reprobation, ne sont considerez par l'Apostre antecedemment à tout peché, qu'à parler d'eux comparativement, & non absolument : c'est à dire, avant que l'un eût fait plus ni moins de mal que l'autre, Dieu les a distinguez en éleu & en reprouvé ; mais ils estoient pourtant considerez tous deux, comme conçus dans le peché.

Rep. Pour répondre à cette objection on n'a qu'à lire ces paroles. * *Car l'Eternel dit à Pharao, Je t'ay suscité à cette propre fin, pour démontrer en toy ma puissance, & afin que mon Nom soit publié en toute la terre : il a donc compassion de celui qu'il veut, & endurcit celui qu'il veut. Or*

* Rom. 9 : 17, 18, 19.

tu me diras pourquoi ſe plaint-il encore, car qui eſt celui qui peut reſiſter a ſa volonté? Mais pluſtoſt, ô homme! qui ès-tu toi, qui conteſtes contre Dieu? Le Potier de terre n'a-t-il par la puiſſance de faire d'une même maſſe &c. Ces paroles font voir clair comme le jour, que l'intention de l'Apoſtre, en parlant de *Jacob* & *Eſaü*, n'a pas eſté de parler comparativement, mais abſolument, & de les conſiderer antecedemment à tout peché, puiſqu'il remonte plus haut que le peché, tant dans les objections qu'il ſe fait, que dans les reponſes qu'il y applique juſqu'au ℣. 23. incluſivement, ce qui a déja eſté ſuffiſamment prouvé & éclairci auparavant. D'où il eſt clair que l'amour & la haine, dont il eſt parlé par raport à *Jacob* & à *Eſaü*, n'eſt pas une haine & un amour proprement dit; mais c'eſt la deſtination à une juſte haine, lors qu'on ſe trouvera dans le cas d'objet veritablement & juſtement odieux: de même qu'il eſt parlé de l'agneau immolé dès avant la fondation du monde. Car Dieu ne hait à proprement parler que le mal, & les mechans qui exiſtent. C'eſt donc improprement & figurément, que la deſtination des hommes poſſibles, à la gloire

de

de la haine contre le peché, ou de la bonté transcendante, & inimaginable à toutes les Creatures, est appellée haine & amour.

§. 176. Mais, dit *M. Claude. Si odium Dei quod circa reprobos versatur, antecederet donum justitiæ & sanctitatis originalis, dicendum foret, donum justitiæ & sanctitatis, subjacere & subalternari odio divino, ipsique subservire tanquam medium ad obtinendum odii finem, nempe damnationem, hoc autem est dictu horrendum.*

Rep. Cependant on peut dire que ce *horrendum dictu*, ne se dit par personne, ou bien, qu'il se dit autant par ceux qui s'y oppose ici avec tant d'horreur, que par ceux contre qui ils disputent. Les livres de *M. Bayle* en sont une bonne preuve. Qu'on voye de plus le N°. XII. de *M. Du Moulin*, dont nous avons déja tant parlé, & on en sera convaincu. Pourquoi se recrie-t-on contre une ombre, si personne ne dit ces choses? Ou s'il est bien vrai que les Supralapsaires le disent, & que leurs Opposans disent absolument la même chose, pourquoy ceux-cy se font-ils ainsi la guerre à eux mêmes si imprudemment? Il ne faut pas faire les choses plus horribles qu'elles ne

ſont. S'il eſt important pour la gloire de Dieu, que ſa juſtice & ſa miſericorde paroiſſent & ſoyent celebrées, tout ce qu'il a fait pour cela, & qui eſtoit d'une abſolüe neceſſité pour parvenir à cette fin, eſt bon & digne de loüange, entant que parti de ſa main adorable. Cela eſt ſi vray, que cet intereſt de ſa gloire eſt le pretexte même, & le ſeul pretexte dont on ſe ſert, pour faire ici des objections. C'eſt auſſi cet intereſt qui fonde toute juſtice, toute droiture & toute équité devant lui, comme nous avons dit. Voyez nos §. 32, 49, 63, & 156. *Or * il a fait toutes choſes pour ſoy-même, voire même le mechant pour le jour de la calamité.* Cependant, il n'a pas fait mechant le mechant, il l'a fait avec la juſtice originelle, mais müable, & ſachant bien qu'il le faiſoit pour le jour de la calamité; comme les propres termes le portent, à cauſe de ſon peché prevû, qu'il a permis, le voulant bien permettre. Voilà tout ce qu'on appelle *horrendum dictu* ſur cette matiere, & qui ſe dit cependant *par neceſſité*, autant par ceux qui ſe cabrent ici ſi terriblement,

* Prov. 16.

ment, que par ceux contre qui ils disputent. Car ces derniers ne pretendent pas dire un seul mot plus qu'eux sur cela, & ils n'ont aussi nul intereſt d'en dire avantage. On devroit adorer Dieu dans ses voyes transcendantes, qui ne peuvent convenir qu'à l'Estre suprême, mais qui lui conviennent pourtant par necessité de nature, & d'une maniere adorable & irreprehensible. Ensuitte il faudroit tâcher de les embellir & de les faire reconnoître pour veritablement bonnes, saintes, justes & parfaites, comme elles le sont veritablement, bien qu'elles fussent à quelque égard au-dessus de nostre comprehension. Au lieu de cela, on s'étudie à les rendre horribles, quoi qu'on soit forcé de dire les choses mêmes qu'on veut rendre si affreuses, & qu'on soit même contraint de les lire en propres termes dans la Parole de Dieu, têmoin le passage precedent. Ou il faut avoüer que personne ne les dit, & qu'ainsi c'est sans sujet & sans raison qu'on les met sur le tapis; ou il faut avoüer que tous les disent, les uns autant que les autres, & cela selon l'Ecriture elle même, & qu'il y a beaucoup d'imprudence à l'une des Parties de les re-

reprocher à l'autre. Car les Supralapſaires ont peut-eſtre autant & plus de ſoin, de crainte de Dieu, & de precaution de ſe menager dans ces matieres profondes, pour ne rien dire que de glorieux à Dieu, en ſe tenant toujours tres ſcrupuleuſement attachez à ſa Parole, qu'aucun des autres. Il n'y a que ſa Parole qui les oblige à dire ce que leurs Antagoniſtes, qui ſemblent ſi zelez à cet égard, trouvent affreux, & qui eſtant de plus bien examiné ſur la vraye pierre de touche de la droite Raiſon, ſe trouve de tres bon aloy, comme il a paru au premier Tome, où elle a reſiſté par cette voye, à tous les dards enflammez du malin.

Pour bien faire, lors-qu'on parle de ces matieres abſtruſes, il faudroit toujours tirer ſes raiſons uniquement de l'Ecriture, & non pas de certaines maximes & de certains axiômes qu'on ſe forge à ſoy même, comme inconteſtables, & comme des Regles ſouveraines & indiſpenſables, que Dieu même eſt obligé de ſuivre à noſtre avis; quoi que ſouvent ces maximes ſe trouvent dementies par Dieu même, & par une Raiſon droite & impartiale, qui ne peut voir au-

aucune injuſtice en Dieu, s'il ne la commet contre ſoy-même. Ces axiômes auſſi dans le fonds, n'ont aucune autorité devant des Enfans de Dieu, qui ne veulent ſuivre que ſa Parole, & qui ne reconnoiſſent point d'autre ſageſſe, ni d'autre autorité que la ſienne, dans le jugement que l'on doit faire, ſi telle ou telle choſe lui eſt glorieuſe, ou non. Il leur ſuffit, pour croire qu'elle luy eſt glorieuſe de ſçavoir qu'il l'a faite, quand il eſt bien vray qu'il l'a faite, & qu'il dit l'avoir faite. Voyez le §. 15.

§. 177. Aprés cela *M. Claude* prouve fort bien, que l'élection à ſalut, ou la deſtination aux peines, a pour objet l'homme pecheur. Mais les Supralapſaires le diront avec lui, & cela tres ſincérement. Parce diſent-ils, que le decret de la predeſtination à ſalut, ou à la damnation, n'eſt qu'une partie du decret total de la predeſtination entiere, qui ne deſtine qu'à la fin ſuprême, qui eſt la gloire de la miſericorde, ou la gloire de la juſtice de Dieu, dont le veritable objet n'eſt que l'homme poſſible. Mais la predeſtination de l'homme déja pecheur, ou conſideré comme tel, à la damnation ou au ſalut, ne tient lieu que

de moyen par raport à cette fin ſuprême; ce qui énerve, qui rend vain & inutile, & qui renverſe tout le reſte des preuves de *M. Claude*. La ſolidité de cette reponſe eſt confirmée comme les autres, par ſon analogie à ce que l'on peut dire du Potier & de ſes deſſeins. Il deſtine de la terre informe pour des vaiſſeaux à honneur & à deshonneur; mais il ne deſtine que tel & tel vaiſſeau déja formé & bien proportionné à ſon but, pour y ſervir des confitures, par exemple, ou pour y laver les pieds &c.

§. 178. Reſte un raiſonnement fort plauſible de *M. Claude*, mais qui ſe reſoud par la même voye que les precedens. Cet ordre ſe prouve, dit-il, par cette objection & reponſe de St. Paul. * *Que dirons-nous donc, y a-t-il de l'iniquité en Dieu? Ainſi n'avienne. Car il dit a Moyſe j'aurai compaſſion de qui j'aurai compaſſion, & je ferai miſericorde a qui je ferai miſericorde.* Cette reponſe, dit-il, ſuppoſe deux choſes, l'une que la predeſtination eſt un acte libre du ſouverain droit de Dieu, ou de ſa ſuprême domination. L'autre, que l'élection eſt un acte de miſericorde: or la miſericorde ſuppoſe le peché.

Rep. Quoi qu'il ſoit vrai que l'élection à ſa-

à ſalut ſoit un acte de miſericorde, comme on vient de l'avoüer plus haut, & que la miſericorde ſuppoſe le peché, quand on entend cela de cette partie du decret dont je viens de parler. Mais quand on jette l'œil ſur ce qui precede & ſur ce qui ſuit, la ſuitte du diſcours de l'Apoſtre fait voir clairement qu'il remonte plus haut que cette partie du decret, qui fait l'élection à ſalut, & qu'il a en vüe le premier decret touchant la fin ſuprême, qui fait la predeſtination à la gloire de la miſericorde, ou de la juſtice, & par conſequent le ſens de ſes paroles eſt manifeſtement celui cy. *J'auray réellement compaſſion de ceux d'entre les pecheurs exiſtans, que j'ay deſtinez à la gloire de ma miſericorde avec une entiere liberté, avant qu'ils fuſſent autres que poſſibles dans mes decrets, & je puniray actuellement les autres d'entre les pecheurs exiſtans, ſelon qu'ils le meriteront, leſquels j'ay deſtinez librement à la gloire de ma juſtice & de ma haine contre le peché, avant qu'ils fuſſent autres que poſſibles dans mes decrets.* Ce ſens eſt tres naturel en cet endroit à prendre le diſcours de l'Apoſtre en ſon tout, depuis le verſet 14. juſques au 25. Le voici. *Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'iniquité*

niquité en Dieu? Ainſi n'avienne. Car il a dit à Moyſe, j'auray compaſſion de qui j'auray compaſſion, & je feray miſericorde à qui je feray miſericorde. Ce n'eſt donc ni du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde. Car l'Ecriture dit à Pharao, Je t'ai ſuſcité à cette propre fin, pour demontrer en toi ma puiſſance, & afin que mon nom ſoit publié en toute la terre. Il a donc compaſſion de qui il veut, & endurcit celui qu'il veut. Or tu me diras, pourquoi ſe plaint-il encore? car qui eſt celui qui peut reſiſter à ſa volonté? Mais pluſtoſt, ô homme! qui ès-tu toi qui conteſtes contre Dieu? La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainſi faite? Le Potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe de terre, un vaiſſeau à honneur & un autre à deshonneur? Et qu'eſt-ce ſi Dieu voulant montrer ſon ire, & donner à connoître ſa puiſſance, a toleré en grande patience les vaiſſeaux d'ire appareillez à perdition; & pour donner à connoître, les richeſſes de ſa gloire dans les vaiſſeaux de miſericorde, leſquels il a preparez à ſa gloire, leſquels il a auſſi appellez, à ſçavoir nous, non point ſeulement d'entre les Juifs mais auſſi d'entre les Gentils. Ainſi le diſcours que je poſe plus haut en paraphraſe,

ſe, à beaucoup d'emphaſe & d'énergie: il ſurprend, & porte un air de majeſté toute divine, qui eſt tres convenable à tout le reſte, comme on voit. Cela même eſt tres preciſément le but de l'Apoſtre en cet endroit, comme on vient de le voir, ſçavoir de faire briller cette majeſté divine de la maniere du monde, la plus éclatante & la plus ſublime. Et ſi l'on n'y plaçoit point quelque choſe de ſemblable; Dire, j'auray compaſſion de qui j'auray compaſſion, ſeroit une tautologie, ou une redite fort froide, peu grave, qui n'auroit pas un grand ſens, & qui ſeroit peu aſſortiſſante avec tout le reſte de ce diſcours divin & majeſtueux. Et, ce qui eſt conſiderable, c'eſt qu'un tel diſcours pris ſimplement, pour dire, que Dieu a le pouvoir de faire miſericorde à qui il veut d'entre les pecheurs, & d'abandonner celui qu'il veut à ſon malheur, ne repond pas directement & ne ſatisfait point du tout, aux murmures de la chair, & aux objections que l'Apoſtre ſe fait de ſa part en ce chapitre: au lieu que ma paraphraſe y repond preciſément, & il n'y a qu'un diſcours pareil à cette paraphraſe, & la comparaiſon du Potier que l'Apoſtre

tre employe, qui y quadre parfaitement, comme il paroîtra à toute perſonne non prevenüe. Et tout cela enſemble fait voir que la paraphraſe que je viens de propoſer, eſt non-ſeulement juſte, mais auſſi abſolument neceſſaire, pour mettre dans la bouche de l'Apoſtre un diſcours digne de lui. Et même la juſteſſe de cette paraphraſe eſt encore prouvée invinciblement, par l'objection que l'Apoſtre fait ſuivre à la reponſe entiere qu'il venoit de faire à cette objection, dont *M. Claude* pretend profiter. Car il fait inſiſter ainſi. *Or tu me diras, pourquoi ſe plaint-il encore, car qui eſt-celui qui peut reſiſter à ſa volonté?* Marque claire & évidente que ma paraphraſe donne le vray ſens de ſa reponſe totale precedente. Voilà tout ce qu'a dit *M. Claude* contre le ſyſteme des Supralapſaires. Chacun pourra juger par nos reponſes s'il le refute d'une maniere ſolide & convaincante. Il ne reſte à voir que les oppoſitions de *M. Holtzfus.*

CHA-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [102] - 90
PUBLIC DOMAIN

CHAPITRE V.

Examen des difficultez & des objections de M. Holtzfus *dans ſon petit Ouvrage qui a pour titre.* Tractatus Theologicus de Prædeſtinatione, electione, & reprobatione hominum &c.

§. 179.

COmme *M. Holtzfus* ne ſe donne pas pour auteur de tous les raiſonnemens qu'il propoſe, il ne ſera pas neceſſaire auſſi de faire une reponſe particuliere à chacun, puiſque la pluſpart ſont de ceux de *M. Du Moulin*, que nous avons déja vus au chap. III. C'eſt pourquoi nous n'aurons ſouvent qu'à renvoyer là, pour y ſatisfaire.

§. 180. *Objec.* Si le decret de la predeſtination avoit pour objet l'homme créable, Dieu decreteroit de ſauver ou de perdre les hommes avant que d'avoir decreté de leur eſtre futur, ce qui ſeroit abſurde: Donc cet ordre eſt faux.

Rep. Cette objection revient neceſſairement

rement à quelqu'une des trois dernieres de *M. Du Moulin*. C'eſt pourquoi on n'a qu'à voir ce que nous y avons repondu aux §. 169, 170, 171. & l'on ſera ſatisfait.

§. 181. *Objec.* L'homme créé, & non tombé, ne pouvoit pas eſtre non plus l'objet de la predeſtination, parce qu'eſtant innocent & ſans peché, il eſt à juſte titre participant réellement de la vie, & de l'immortalité, & par conſequent il ne peut eſtre éleu à la vie, ni deſtiné à la mort.

Rep. Pour ſatisfaire à ceci, voyez la reponſe à l'objection neuviême de *M. Du Moulin* cy-deſſus §. 163. & celle que nous avons faite à la derniere de *M. Claude* §. 178.

§. 182. *Objec.* Dieu, ſans laiſſer pecher les hommes, avoit aſſez d'autres moyens pour manifeſter ſa juſtice; car il pouvoit faire voir ſa juſtice remunerative, en recompenſant l'obeïſſance de l'homme, & la vindicative en puniſſant les mauvais Anges, que l'on ſuppoſe avoir déja peché.

Rep. Je le veux, Dieu le pouvoit; mais il ne lui a pas plû de le faire. Qu'avez-vous à lui dire là-deſſus? Faites le ve-

venir devant voſtre ſageſſe, pour lui apprendre en quoi il a failli. Dieu veüille pardonner de tels diſcours à ceux qui les font: ils me paroiſſent au moins proceder d'une preſomption ou d'une imprudence fort criminelle. De plus on voit bien qu'il n'y a que la partialité & l'intereſt particulier qui cauſe ce raiſonnement, puiſqu'il n'y a pas moins de peine à concilier la chute & la condamnation des mauvais Anges avec la juſtice de Dieu, priſe au ſens qu'il plaît à la chair de la borner & de la limiter, que celle des hommes; ſi ce n'eſt à cauſe que le malheur des Anges, ne l'intereſſe point elle même, au lieu que l'autre l'intereſſe. Mais à l'égard des ſeuls intereſts de la gloire de Dieu, que la chair prend ici toujours pour pretexte, mais pour pretexte ſeulement, puiſque ce n'eſt point purement ni veritablement qu'elle a cet intereſt ſeul en vüe, celui qui pourra reſoudre ou digerer toutes les difficultez & les objections touchant les uns, le pourra tres certainement auſſi touchant les autres; car ſi cela n'arrive pas, c'eſt qu'il parle tres certainement comme partie prevenüe contre Dieu, par le peché, & aveuglée uniquement par ſon propre

propre intereſt. Si tout eſt uni & ſans difficulté à l'égard des uns, il l'eſt de même à l'égard des autres. Dire aprés cela, comme on fait ici expreſſément & en propres termes, que la gloire de ſa ſageſſe inépuiſable, de ſa bonté infinie, & de ſa puiſſance ſans bornes, auroit éclaté & brillé beaucoup mieux ſans le peché de l'homme, & qu'elle auroit eſté mieux reconnüe & celebrée par l'homme innocent, qu'elle ne le peut eſtre à preſent par l'homme pecheur, c'eſt une hardieſſe qui m'épouvante, & qui me fait fremir: c'eſt un diſcours que je n'aurois jamais crû pouvoir ſortir de la bouche ou de la plume d'un Chretien, car cela ſemble dire nettement; Si Dieu m'avoit pris pour ſon Conſeiller, je luy aurois bien montré une voye de ſageſſe pour ſa gloire, qui auroit eſté beaucoup plus exquiſe & plus parfaite que celle dont il s'eſt ſervi. Il faut en verité ſe croire une vüe bien perçante, pour croire pouvoir mieux penetrer l'abyſme infini de la diſpoſition la plus convenable de tous les Eſtres de l'univers, pour la plus grande gloire de Dieu, que Dieu ne le peut faire lui même. Mais quoi que je ſois bien éloigné, par la grace de Dieu,

de

de m'attribuer une telle vüe, je l'ay, Dieu mercy, pourtant encore assez bonne, pour faire remarquer la bévüe d'une pensée si presomptueuse, & d'un discours si temeraire. Il dit que la bonté infinie de Dieu, auroit éclaté & brillé beaucoup mieux sans le peché de l'homme, & qu'elle auroit esté mieux reconnüe & celebrée par l'homme innocent, qu'elle ne le peut estre à present par l'homme pecheur. Cela est manifestement faux. Quelle comparaison y a-t-il entre la bonté, qu'il faut avoir pour recompenser largement & richement des Sujets toujours sages & obeïssans, & qui n'ont jamais manqué en rien à leur devoir envers nous; & entre celle qui est necessaire pour induire un Souverain à exposer son propre Fils à une mort honteuse & douloureuse, afin de racheter des Sujets rebelles & refractaires d'une perdition éternelle, où ils s'estoient plongez par leur desobeïssance & par leur mechanceté, & pour leur procurer une felicité éternelle, & la qualité de ses enfans adoptifs, coheritiers avec son unique & son bien-aymé? L'une de ces bontez est en quelque sorte de nostre portée: nous la comprenons fort bien, & de nous mêmes nous nous

en

en ſerions fort bien formé l'idée. L'autre nous abſorbe & nous eſt incompreheñſible, & nous aurions eſté abſolument incapables de l'imaginer ſeulement, & de nous en former l'idée, ſi nous n'en avions vû l'exemple à nos yeux, & même à ce prix encore nous eſt-elle preſque incroyable, & il faut une grace de Dieu toute particuliere pour imprimer comme il faut & ſalutairement, c'eſt-à-dire, réellement & de fait, cette croyance dans nos cœurs, afin de lui rendre la gloire qu'une telle bonté, qui nous ravit & qui nous engloutit, merite de droit & de juſtice. Et ce que je viens de faire voir à l'égard de la bonté de Dieu, dans l'ouvrage de noſtre redemption, eſt vray tout de même, à l'égard de ſa ſageſſe, & de pluſieurs autres de ſes attributs divins. Si donc nous, qui avons la vüe ſi courte, pouvons remarquer une telle bévüe dans cette deplorable temerité, jugez ce que Dieu y peut voir. Je prie Dieu encore un coup, qu'il pardonne de tels diſcours à ceux qui les oſent avancer.

§. 183. *Objec.* * *Nous ſommes éleus en Chriſt.*

* Eph. 1: 4.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [108] - 96
PUBLIC DOMAIN

Chriſt. Donc les hommes eſtoient conſiderez dans cette élection comme pecheurs, & non ſeulement comme créables.

Rep. L'Election dont on parle ici, & qui eſt priſe dans un ſens plus reſſerré, eſt ſubordonnée & non contraire à celle dont parlent les Supralapſaires, & qu'ils appellent la predeſtination, au ſens le plus étendu, laquelle deſtine les uns à illuſtrer la gloire de la miſericorde, & les autres la gloire de la juſtice divine, lors que chacun ſera dans le cas convenable pour cela; & c'eſt pour parvenir à cette fin derniere, que les hommes eſtant tous devenus pecheurs, Dieu élit les uns à ſalut en J. Chriſt, & deſtine les autres à la condamnation qu'ils ont bien meritée. Ainſi l'une n'eſt qu'un moyen qui conduit à la fin de l'autre. Voyez §. 177. ce que nous avons repondu à *M. Claude* en cas pareil, & qui ſatisfait à toutes les difficultez ou objections qu'on fait aux Supralapſaires tirées de l'Ecriture; & la comparaiſon du Potier ſatisfait à toutes celles que l'on pretend tirer de la Raiſon; de ſorte qu'il n'en reſte pas une qui ne s'évanoüiſſe devant ces lumieres.

§. 184. *Objec.* Ceux à qui la vocation efficace, la regeneration &c. eſt preparée par l'élection, ſont neceſſairement conſiderez comme pecheurs, & non ſimplement comme créables.

Rep. Il ne faut point ici d'autre reponſe qu'à l'article precedent.

§. 185. *Objec.* Nous ſommes éleus afin que nous fuſſions ſaints: Donc conſidérez comme pecheurs.

Rep. La même reponſe ſuffit.

186. On pretend pouvoir prouver par le chap. IX. de l'Epitre aux Romains, que non ſeulement l'homme pecheur eſt l'objet de la predeſtination, mais l'homme appellé & retombé, ce qui me paroît fort ſurprenant, & j'avoüe qu'il faut d'autres yeux que les miens pour voir cela dans l'Ecriture, & beaucoup moins en cet endroit qu'en aucun autre. Mais quand il ſeroit auſſi vrai qu'on l'affirme, la même reponſe precedente ſuffiroit toujours. Voyez la reponſe faite à *M. Du Moulin*, cy-devant au §. 163. elle ne quadre pas moins ici.

§. 187. *Objec.* Aprés avoir donné des raiſons, on ſe ſert auſſi de l'autorité, mais cela n'eſt pas bien ſeant à un Theologien

logien Reformé. Car on avoüe ſans peine que cette theſe a toujours eſté problematique, & conteſtée entre les Orthodoxes : mais ce n'eſt pas aux hommes (même aux plus habiles ni aux plus ſaints) à decider magiſtralement touchant les Doctrines. C'eſt à la Parole de Dieu toute ſeule. Nul de nous ne reconnoît d'autre Régle infaillible. C'eſt pourquoi le ſentiment de ceux-cy, où de ceux là ne ſert de rien ici. Qu'on prouve, ou qu'on refute, par l'Ecriture & par la Raiſon droite, épurée & impartiale: Celui qui réuſſit le mieux par ces prinpes là, doit eſtre ſuivi, quand tous les hommes & les Anges s'y oppoſeroient.

§. 188. Reſte à voir ce que *M. Holtzfus* oppoſe à cet axiôme fondamental de ſageſſe, qui fait une preuve conſiderable & tres ſolide du ſyſteme des Supralapſaires, ou du moins qu'ils propoſent comme telle, & qui dit, *Quod eſt ultimum in executione, eſt primum in intentione*: c'eſt-à-dire, Que ce qui eſt le dernier dans l'execution, eſt le premier dans l'intention. Premierement il allegue un Anglois nommé *Robert Sanderſon*, qui dit que cet axiôme, ne ſe trouve pas ſeulement dans la nature, mais bien celui-ci

lequel eſt le veritable : *Finis qui primus eſt in intentione, eſt ultimus in executione.* Mais j'avoüe que je n'ay point aſſez de penetration pour voir entre ces deux maximes d'autre difference que dans l'arrangement des mots. Elles ont le même ſens, pourvû du moins qu'on donne à la premiere le ſens que les Supralapſaires pretendent lui donner, & qui va eſtre expliqué bien-toſt. Comme je n'en connois pas la difference, je ne puis rien remarquer ſur l'axiôme de *Sanderſon.*

§. 189. *M. Holtzfus* avoüe cet axiôme entendu de la fin abſolument derniere, mais il nie que l'illuſtration de la gloire de Dieu, dans ſa miſericorde & dans ſa juſtice, ſoit la fin abſolument derniere dans la maniere de gouverner l'homme en general. Cette fin, dit il, eſt relative, & n'eſt derniere que *ſecundùm quid*, ſavoir dans la maniere de gouverner l'homme pecheur. Donc, dit-il, le decret de la predeſtination n'eſt pas abſolument le premier, & ne precede pas celui de la creation, & de la permiſſion du peché.

Rep. Mais y a-t-il une derniere iſſüe de l'homme en general, differente de la derniere iſſüe de l'homme devenu pecheur,

cheur, puiſqu'il n'y a point d'homme qui ne ſoit devenu pecheur? Pour moi, je ne le comprends point. Si tous les hommes ſont devenus pecheurs, & que la derniere iſſüe de tous & chacun de ces hommes ſe termine à la gloire de la juſtice de Dieu, ou à celle de ſa miſericorde, eſt-il poſſible de ne pas dire que la fin abſolument derniere, dans la maniere de gouverner l'homme en general, eſt preciſément & abſolument la gloire de la juſtice, ou de la miſericorde de Dieu, puiſqu'il n'y a nulle exception, & qu'on ne peut reconnoître les grandes & dernieres fins de Dieu, que par l'uſage qu'il fait de la derniere iſſüe de ſes Creatures. Ou je ne comprends rien à cet exception, ou je comprends qu'elle nous donne gain de cauſe, ou enfin je comprends qu'elle eſt ſi peu raiſonnable & ſi peu fondée, qu'elle ne conclud rien du-tout qui puiſſe eſtre contraire ici aux Supralapſaires: c'eſt pourquoi on a tort de la leur objecter.

Secondement ce qui fait nier une choſe ſi claire, c'eſt la liaiſon neceſſaire qui eſt certainement entre le peché & & l'exercice réel de la juſtice & de la miſericorde. Mais on ne conſidere pas,

que cette liaiſon ſubſiſte, & qu'elle eſt également ſuppoſée, ſoit dans la conſideration que l'on fait de la liaiſon qu'il y a entre un acte & ſon objet, ſoit dans celle que l'on fait de la liaiſon qu'il y a de la fin & des moyens qui conduiſent à cette fin. Or ces Meſſieurs ne conſiderent jamais que la premiere de ces liaiſons, & cependant c'eſt la derniere qui doit ici avoir lieu. Et au lieu de conclure ici, comme ils font toujours; Donc il faut que l'objet de la predeſtination ſoit l'homme pecheur, il en faudroit conclure regulierement; Donc Dieu a dû créer l'homme müable, & permettre ſa chute, en le laiſſant tomber dans le peché, mais d'une maniere dans laquelle l'homme fût tout à fait condamnable, & où il n'eût aucune excuſe legitime: ainſi nous ſerions d'accord & entre nous & avec l'Ecriture. Un Potier de terre deſtine d'abord une partie de ſon argile pour des vaiſſeaux à deshonneur, & une autre partie pour des vaſes à honneur, ſans avoir beſoin de ſonger d'abord quelle forme ou figure chacune doit avoir pour cela. De là il s'enſuit qu'il faut donc qu'en vertu de ſon pouvoir, par ſes ſoins & par ſon adreſ-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [114] - 102
PUBLIC DOMAIN

adreſſe, il donne à cette argile la forme neceſſaire pour ces uſages. Or dans noſtre ſujet, l'argile, c'eſt l'homme poſſible, ou creable : la forme neceſſaire pour la juſtice & pour la miſericorde, c'eſt d'eſtre homme pecheur. Donc il s'enſuit de là que Dieu devoit créer l'homme juſte & ſaint, mais müable, & permettre qu'il tombât dans le peché, d'une maniere qui rendît cet homme tout à fait condamnable & inexcuſable, comme il l'a fait auſſi. C'eſt cela même qui eſt cauſe qu'on ne peut pas dire ſans mentir, ni ſans offenſer Dieu cruellement, qu'il inflige des peines à des innocens, ou qu'il exerce ſa juſtice ſur des hommes qui ne ſont pas conſiderez comme pecheurs.

§. 190. *Objec.* Enfin *M. Holtzfus* dit, que ſi cet axiôme devoit eſtre admis dans les fins ſubalternes, il s'enſuivroit de là, que ce qui eſt le penultiême dans l'execution, ſeroit le ſecond dans l'intention ; & que ce qui ſeroit l'antepenultiême dans l'execution, ſeroit le troiſiême dans l'intention, & ainſi toujours de-même : ce qui eſt abſurde, dit-il.

Rep. Mais comme il ne s'agit ici que de noſtre maniere de penſer touchant l'ordre des decrets, afin d'en parler de la maniere la plus convenable à la ſageſſe, à la perfection & à la majeſté de Dieu, il eſt ſeur que cet axiôme eſt ſans exception dans toutes les choſes qui ont entre elles la relation de moyen & de fin, mais non autrement. Par exemple ſuppoſé qu'un homme ſache forger & travailler le fer, & graver des cachets, mais qu'il n'ait encore aucune des choſes qui ſont neceſſaires pour faire ſur un fer les ſeaux du Roy qui lui ſont commandez. Il ſe propoſe d'abord de faire ces ſeaux, & de les mettre dans toute leur perfection. Cependant en penſant plus attentivement à ce deſſein, il voit qu'il lui faut un fer forgé, limé & poli, d'une certaine figure & grandeur; & ce fer eſt un moyen neceſſaire pour avoir ces ſeaux. Il prend donc la reſolution d'acheter ce fer, de le forger, limer & polir, & en un mot de lui donner la figure qu'il doit avoir. Mais pour bien preparer ce fer, il faut des limes &c. Il ſe reſoud donc à acheter ces limes aprés avoir reſolu de bien preparer ce fer. Maintenant pour graver

ver les ſeaux il faut des burins ; il achete donc, ou-bien il ſe fait des burins. Mais comme ces burins ne ſont pas un moyen pour preparer le fer qu'on veut graver, ni ce fer ici un moyen pour avoir les burins, s'il fait les burins les derniers, il ne s'enſuit pas, par noſtre axiôme, qu'il les ait eu en vüe avant le fer à graver, parce que ces choſes n'ont pas relation de moyen & de fin entre elles, comme le ſuppoſe l'axiôme en queſtion. Cet homme pouvoit commencer par preparer ſes burins, comme il a commencé par le fer à graver, ſans choquer l'axiôme en queſtion. Et c'eſt peut-eſtre là l'exception que cet Anglois Robert Sanderſon a eu en vüe, puiſqu'il n'y en peut point avoir d'autre. Enfin ayant tout cela, cet homme grave ſes ſeaux, & les met dans leur perfection, qui eſt la fin de tous ſes ouvrages, & ce qu'il avoit projetté le premier.

Il en eſt de même par-tout, & dans toutes les choſes qui ont entre elles la relation de fin & de moyens, ſans que jamais on y trouve d'exception. C'eſt contredire à la Raiſon & à la ſageſſe, que de contredire à cet axiôme pris dans

ce ſens. Deſorte que s'il y a pluſieurs choſes qui s'entreſuivent, par exemple, que la troiſiême ſoit un moyen pour parvenir à la quatriême, la ſeconde un moyen pour parvenir à la troiſiême, & la premiere un moyen pour parvenir à la ſeconde, la raiſon veut que l'on diſe, que le deſſein de faire la quatriême precede le deſſein de faire aucune des autres; que le deſſein de faire la troiſiême precede celui de faire la ſeconde &c. Pourquoi veut-on appeller ceci abſurde, puiſqu'il y a même raiſon pour l'un que pour l'autre, & que comme une fin ſubordonnée obtient la qualité de moyen par raport à la fin derniere, de même cette fin ſubordonnée obtient la qualité de fin derniere par raport à un moyen qui lui eſt ſubordonné, & qui ne conduit qu'à elle directement & uniquement, eſtant conſideré en lui même? Mais ſi la troiſiême, la ſeconde, & la premiere, par exemple, n'avoient pas entre elles cette relation mutuelle & continuée, de moyen & de fin, & qu'elles ne fuſſent toutes trois que des moyens independans l'un de l'autre, pour parvenir à la quatriême, alors l'ordre de ces trois premieres entre elles, demeure

meure arbitraire, & n'eſt point reglé ni determiné par cet axiôme, mais ſeulement de chacun par raport à la quatriême, qui ſeule tiendroit ici la qualité de fin derniere qui n'en auroit point de ſubalterne. Dans noſtre exemple on voit qu'un moyen neceſſaire pour graver un cachet, c'eſt d'avoir un fer proportionné, limé & poli, ſur lequel on le puiſſe graver. Pour preparer un fer de cette ſorte, un moyen neceſſaire c'eſt d'avoir des limes & des marteaux : auſſi le deſſein de graver un cachet precede celui de ſe preparer un tel fer poli, & celui de preparer ce fer, precede celui d'acheter des limes & des marteaux. Mais pour graver, un moyen neceſſaire eſt auſſi d'avoir des burins : mais comme ces burins ne ſont un moyen que par raport à la gravure, & non par raport au fer poli, il s'enſuit ſeulement par noſtre axiôme que le deſſein de graver precede celui d'avoir des burins, & qu'il precede auſſi celui d'avoir un tel fer poli ; mais que l'ordre des deſſeins par raport aux burins & à ce fer poli entre eux, n'eſt point determiné par noſtre axiôme, & qu'il reſte arbitraire.

Si donc on eſtoit bien d'accord de dire que 1. la creation. 2. la permiſſion de la chute de l'homme. 3. la redemption. 4. la vocation. 5. la juſtification. 6. la ſanctification. 7. la glorification. 8. & l'illuſtration de la gloire de la miſericorde de Dieu, ſont des choſes qui s'entre-ſuivent toutes avec une relation mutuelle & continuée de chacune à celle qui la precede immediatement, comme de moyen & de fin; il faudroit dire auſſi, que le deſſein de la huitiême precede celui de la ſeptiême, & le deſſein de la ſeptiême celui de la ſixiême, & celui-cy le deſſein de la cinquiême, & ainſi de ſuitte juſques au bout, ſans qu'en cela il y ait rien que de neceſſaire, de ſage & de raiſonnable, ſelon noſtre maniere de penſer. Neanmoins comme on ne tombe pas d'accord que toutes ces choſes s'entre-ſuivent, ſur-tout la chute de l'homme, par raport aux autres, avec cette relation de moyen & de fin, il faut voir ſi ce qu'on y oppoſe eſt ſolide & convaincant, ſur-tout à ne prendre le terme de moyen qu'au ſens qui a eſté limité au premier chapitre, & qui n'attribüe rien à Dieu, à ſon égard, que ce que les

In-

Infralapſaires & même *M. Jaquelot* lui attribüent.

§. 191. On dit donc qu'on veut bien avoüer que cet axiôme peut-eſtre vray, lors que cela ne repugne ni à la nature du decretant, ni à la nature de la choſe decretée, ni à la nature d'un moyen. Mais dit-on, cela ſeroit contraire ici, 1. à la nature du decretant, de vouloir declarer ou manifeſter ſa juſtice dans certains hommes, ſans avoir aucun égard à la coulpe.

Rep. Afin d'eſtre plus clair, repondons à chaque article l'un aprés l'autre. On repond ici comme feroit le Potier de terre, dont parle St. Paul, ſi on lui objectoit, par exemple, qu'il n'eſt pas raiſonnable de deſtiner une partie de ſa maſſe pour des vaiſſeaux à deſhonneur ſans avoir aucun égard à la figure & à la forme que doivent avoir ces vaiſſeaux pour cela. Il diroit ſans doute, qu'il n'eſt point encore queſtion de cela, mais qu'il faut premierement ſeparer & deſtiner une partie de ſa maſſe d'argile à tel & tel uſage, ſelon la quantité qu'on en a beſoin pour cela, avant que de lui donner la forme des vaiſſeaux, qui eſt neceſſaire à cet uſage, & ſans laquelle

il y auroit de la folie, de l'injuſtice, ou telle autre irregularité qu'on voudra, à la vouloir employer à cet uſage auquel il n'ignore pas que cette figure eſt entierement neceſſaire : qu'il ne manquera pas de pourvoir à cela d'une maniere irreprehenſible : qu'il deſtine cette quantité d'argile pour ſervir à cet uſage, lors qu'elle aura la forme requiſe, & non en l'eſtat qu'elle eſt. On ne peut diſconvenir de l'analogie parfaite de toutes ces choſes, ni par conſequent de la ſolidité de cette reponſe, à moins que de nier que Dieu ait autant de pouvoir ſur le neant que le Potier en a ſur ſon argile, ou autant d'adreſſe & de ſageſſe que lui, pour le preparer & pour le mettre dans un eſtat convenable aux uſages qu'il en veut faire, ſans ſe bleſſer ou s'offencer ſoi-même, auſſi bien que le Potier y peut mettre ſon argile ſans s'eſtropier, & ſans ſe caſſer bras ou jambe ; comparaiſon employée & affirmée bien poſitivement par le grand Apoſtre, par Eſaye, par Jeremie, & par la droite Raiſon elle même, quoi que tous les ennemis de Dieu puiſſent dire au contraire.

§. 192. On dit ſecondement, que cela

la eſt contraire à la choſe decretée, qui eſt l'election & la reprobation, laquelle, dit-on, il eſt ridicule de placer avant le decret de la creation & de l'exiſtence de l'homme.

Rep: On repondra à cela que cette objection retombe dans la precedente, & qu'elle n'en differe preſque en rien. C'eſt comme ſi l'on diſoit au Potier, qu'il eſt ridicule de deſtiner une maſſe d'argile informe à honneur, ou à deſhonneur, avant que cette maſſe ait la configuration des vaiſſeaux proportionnez à cet uſage. A quoi le Potier feroit la même reponſe qu'auparavant. Car ici dans la correſpondance des choſes, l'argile eſt l'homme poſſible, & la configuration des vaiſſeaux eſt la creation & la permiſſion de la chute de l'homme.

§. 193. On dit en troiſiême lieu, que cela eſt contraire à la nature d'un moyen, ſçavoir que la creation en elle même ſoit un moyen pour exercer le decret de la reprobation. Au lieu, dit-on, que l'homme a eſté créé à l'image de Dieu, à deſſein qu'il connût Dieu ſon Createur, qu'il l'aymât de tout ſon cœur, & qu'il vécût éternellement bienheu-

heureux dans ſa communion, en le loüant & en le beniſſant : ordre qui a eſté troublé par le peché, qui eſt contre la nature, & qui n'eſt pas un moyen par raport à la damnation, mais qui en eſt la cauſe; beaucoup moins eſt-il un moyen par raport au ſalut & à ſon iſſüe, ſi ce n'eſt par accident.

Rep. Premierement, ne prend-on pas ici le change d'une étrange maniere? Il s'agit des deſſeins & des decrets de Dieu, & l'on repond des devoirs de l'homme, ou des commandemens de Dieu. Si l'on prend tous les commandemens de Dieu, pour des deſſeins & des decrets de ſa volonté d'Oeconome, d'Arbitre tout puiſſant, & de Maiſtre abſolu de toutes choſes, il faudra dire, qu'il eſt ſouvent trompé dans ſon compte, & fruſtré dans ſes deſſeins, comme on le dit ici preſque en propres termes: ce qui eſt ſcandaleux, contraire à la Nature divine, & à ſa Parole expreſſe, dans laquelle Dieu dit poſitivement, & pluſieurs fois * *Mon conſeil tiendra, & je mettrai en effet tout mon bon plaiſir.* Se-

con-

* Eſ. 40. 10. Pſ. 33. 11. Prov. 19. 21. & 21. 30. Heb. 6. 17.

condement on peut dire qu'on rejette ici ſimplement *le mot*, quoi que l'on convienne des choſes, ce qui eſt diſputer ſans raiſon : car il eſt indubitable, qui ſi l'on demandoit à *M. Holtzfus.* S'il ne croit pas qu'à Dieu de tout temps ſont connües toutes ſes œuvres, & toutes leurs ſuittes, & non ſeulement qu'il les a bien connües auparavant, mais auſſi qu'il les a bien voulües ? Il repondroit que ouy. S'il n'eſt pas l'auteur unique & volontaire de la creation ? Il repondroit que ouy. S'il n'a pas prevû que la creation & la permiſſion de la chute de l'homme produiroient des objets parfaitement convenables à l'exercice de ſa miſericorde & de ſa juſtice ? Il en conviendroit de même. Si la chute de l'homme eſt arrivée d'une maniere abſolument imprevüe à Dieu, ou même malgré lui & contre ſes deſſeins, ſes decrets & ſa volonté ? Il repondroit que non. S'il ne ſe ſert pas en effet de l'homme tombé dans le peché, pour faire paroître ſa miſericorde & ſa juſtice, & pour la glorifier, en deſtinant les hommes criminels (conſiderez comme damnables par cette ſeconde partie du decret de la predeſtination, qui conſidere

ſidere l'homme comme pecheur damnable) les uns à ſalut par Jeſus Chriſt, & les autres à la damnation qu'ils ont bien meritée? Il repondroit affirmativement comme tous les Reformez. Je ſuppoſe toutes ces reponſes de ſa part, & je ne croy nullement lui faire tort en cela. Mais cela eſtant, il avoüe abſolument tout ce que les autres entendent par ce mot de *moyen*, dans cette matiere, puiſque par là ils ne veulent rien dire au delà de ce que l'on vient de propoſer. Cependant pluſtoſt que de ſouffrir ici qu'on ſe ſerve en cette matiere du terme de *moyen*, quelque ſage limitation qu'on puiſſe donner à ſon ſens, on ayme mieux, en s'aheurtant contre ce mot, parler de Dieu comme on feroit d'un homme qui allant labourer ſon champ pour l'enſemencer, trouveroit un threſor en terre en labourant, & qui employeroit enſuitte ce threſor à bâtir une belle maiſon. L'ignorance de l'avenir qui eſt dans cet homme, fait qu'on ne peut pas dire de lui qu'il ait employé ſon labourage comme un moyen propre à lui trouver de quoi bâtir cette maiſon : ce bonheur lui eſt arrivé par accident. Ainſi ce labourage

n'eſt

n'eſt un moyen que par accident. De même dit *M. Holtzfus* le peché de l'homme eſt un moyen par accident devant Dieu, de l'employ qu'il fait enſuitte de cet homme tombé dans le peché pour l'illuſtration de ſa miſericorde & de ſa juſtice. Ne voilà-t-il pas une Theologie bien ſublime, bien *ſcripturaire*, & bien majeſtueuſe, & qui donne une grande gloire à Dieu? On parle de la ſorte, parce qu'on ne veut pas accorder à Dieu une ſageſſe, une capacité, & une independance auſſi grande par raport à ſon neant, qu'eſt celle d'un Potier par raport à ſon argile.

§. 194. Mais je laiſſe à juger laquelle eſt la plus facile à digerer de ces deux hypotheſes, à des perſonnes qui ont une idée de Dieu convenable à ſa majeſté ſuprême, à ſon independance abſolüe, à ſa ſageſſe tranſcendante, & à ſa perfection infinie; & laquelle eſt la plus conforme à l'Ecriture qui nous dit, qu'il a fait toutes choſes pour ſoi même & même le mechant pour le jour de la calamité; que de lui, par lui, & pour lui, ſont toutes choſes. Cependant, il n'y a point de milieu, il faut parler ou comme les uns, ou comme les autres; c'eſt

c'eſt à dire, qu'avec St. Paul il faut monter plus haut que la chute, ou-bien il faut dire que le peché eſt ſurvenu par hazard, & malgré tous les deſſeins de Dieu, & même d'une maniere à lui imprevüe, & qu'il n'a pu empêcher. Il ne s'agit que de choiſir. Car perſonne ne nie que l'homme n'ait eſté créé juſte & ſaint : perſonne ne nie qu'il ne ſe ſoit abandonné au peché d'une maniere inexcuſable & tres criminelle : perſonne ne nie que Dieu ne ſe ſerve de ce peché pour faire voir l'horreur, & la haine qu'il a pour le peché, & ſa redoutable juſtice en même temps, d'un coſté, & de l'autre ſa bonté inimaginable, ou ſa miſericorde. Il s'agit ſeulement de ſçavoir ſi l'on doit dire, que toutes les ſuittes de la creation & de la chute de l'homme, ſont arrivées par hazard, ou par accident ſi l'on veut, & ſans que Dieu en ait decreté auparavant, n'ayant pas prevû le peché, ni reſolu de le permettre ; ou ſi cela eſt entré dans les vües de ſa Providence éternelle & de ſes decrets. Si c'eſt le premier, les Supralapſaires ont tort, & l'on n'entend plus rien à l'Ecriture, car elle y eſt ſi conſtamment, ſi clairement & ſi univer-

verſellement contraire, que la vouloir expliquer ſur ce pied là, c'eſt la fouler aux pieds, & ſe declarer contre elle, & par conſequent c'eſt renverſer le Chriſtianiſme par ſon fondement. Si c'eſt le ſecond, on ne voit gueres comment on peut refuſer le nom de *moyen* pris au ſens qu'on l'a expliqué, à une choſe qu'on voit eſtre arrivée ſelon la preſcience, la providence & la permiſſion de Dieu, à une choſe qu'il pouvoit empêcher s'il eût voulu, & dont il ſe ſert enſuitte d'une maniere éclatante pour illuſtrer la gloire de ſes divins attributs; & enfin à une choſe ſans laquelle, il eſtoit effectivement impoſſible que ces attributs divins nous paruſſent. Quoi qu'il en ſoit, en appellant ces choſes des *moyens*, on n'a deſſein de dire autre choſe que ce qui vient d'eſtre ſpecifié & qui eſt avoüé de tous les vray Orthodoxes.

§. 195. Voilà donc tout ce qu'on oppoſe de plus fort aux Supralapſaires, & ce qu'ils y peuvent repondre. Car comme je l'ay dit *M. Wittichius* a ſatisfait dans ſon *Apologia Theologiæ pacificæ* avec beaucoup d'honnêteté & de douceur Chretienne, & tout enſemble avec beaucoup

coup d'exactitude & de ſolidité, à tout ce que *M. Deſmarets* avoit écrit contre lui ſur cette matiere, en termes outrez & emportez au poſſible. La maniere outrée de *M. Deſmarets* & de ſes ſemblables, eſt fort ſcandaleuſe, & donne une pauvre idée du Chriſtianiſme de ceux qui en uſent de la ſorte. Car je ne puis m'empêcher d'admirer la beauté & la verité de ces paroles du grand St. Ambroiſe, dans le livre qu'il a écrit touchant la mort de Satyrus ſon frere. *Qui non tranquillè & pacificè moderatur exponendo quod ſentit, ſed ſtatim paratus eſt ad contentiones diſſenſiones & ſcandala, etiamſi non habeat hæreticum ſenſum, certiſſimè habet hæreticum animum.* Bibli: Patr: Tom. 4. part. 2. edit. 4. C'eſt à dire, celui qui n'eſt point moderé & pacifique en propoſant ſes ſentimens, mais qui d'abord eſt preſt à entrer dans des diſputes contentieuſes, & à cauſer du ſcandale, quoi qu'il n'ait point de ſentiment heretique, il a l'ame & l'humeur heretique. En effet ce n'eſt point le ſeul defaut de la connoiſſance & de la croyance de la verité qui damne, comme il ſemble que ces contentieux ſe l'imaginent. Pour un qu'il y aura de perdu entre ceux qui pro-

professent exterieurement la verité Protestante, à cause de ses sentimens heretiques & cachez, il y en aura peut-estre mille qui le seront, n'ayant aucun defaut à cet égard, mais par le seul defaut de pieté solide, de douceur, de benignité, & de charité Chretienne. On peut dire de plusieurs qui professent dans le fonds la doctrine orthodoxe, autant qu'il est necessaire pour le salut, si elle estoit jointe avec le reste, qu'il seroit dangereux, par maniere de dire, de les introduire en Paradis, s'il ne se convertissent vers la charité & vers l'amour de la paix. Car ils iroient y mettre la guerre, & les disputes dont ils se nourrissent ici bas, & dans lesquelles ils font consister toute la Religion & la pieté. Cependant cette disposition ne marque qu'un zele fougeux, antichretien, ennemi de la charité, de la paix & de toute debonnaireté; & par consequent, selon nostre Sauveur en St. Mathieu, chap. 5. indigne du nom des Enfans de Dieu.

§. 196. Il me semble qu'on peut maintenant bien remarquer, que la difference qui a esté jusqu'à present entre les Reformez sur cette matiere, ne devoit

voit pas les empêcher de s'embraſſer ſans aucune repugnance comme freres en Jeſus Chriſt, puiſqu'ils eſtoient d'ailleurs parfaitement d'accord ſur tous les points fondamentaux de la Religion. Et quoi que je ne me puiſſe empêcher de croire, que le ſyſteme des Supralapſaires eſt le plus convenable à la majeſté ſuprême de l'Eſtre ſouverainement parfait, & en même temps l'unique qui ſoit conforme à l'Ecriture, & qui ſoit ſelon la droite Raiſon, comme je croy l'avoir prouvé dans cet Ouvrage, & aux ennemis declarez & violens, & aux amis infirmes & bien intentionnez, cela n'empêche pas que je ne croye tres ſincerement que tous ceux qui ont eſté juſqu'ici dans l'uniformité avec les Supralapſaires, par raport aux points qui nous ſont communs au reſte dans nos Catechiſmes & dans nos Confeſſions de Foi, & qui ont auſſi eſté avec cela gens de bien, charitables, & qui ont craint Dieu en pureté, n'ayent eſté tout à fait dans les voyes du ſalut, & par conſequent que je ne les reconnoiſſe pour mes freres en Jeſus Chriſt, avec leſquels j'eſpere de la grace de Dieu, de le glorifier éternellement dans les Cieux, de

de quelque maniere qu'ils puiſſent avoir raiſonné ſur l'ordre des decrets de Dieu, ou ſur d'autres choſes ſemblables, pourvû, comme j'ay dit, que la charité demeure, & en voicy les raiſons.

Comme Dieu n'accorde pas à tous ſes Enfans ici bas une égale meſure de force, pour reſiſter au peché, & à toutes ſes ſurpriſes & ſes ſeductions, ce qui n'empêche pas que beaucoup de perſonnes plus foibles les unes que les autres, à cet égard, ne ſoient également du nombre de ſes Enfans, & en ſa grace, parce que la juſtice qui les fait ſubſiſter devant ſon thrône, & ſur laquelle ſeule auſſi ils ſe repoſent, n'eſt pas leur propre juſtice, mais celle de leur Sauveur : de même auſſi, il n'eſt pas neceſſaire non-plus, qu'il leur accorde à tous une égale meſure de lumiere & de connoiſſance. Mais comme il y a un certain degré de pureté & de ſainteté, ſans lequel un homme ne peut eſtre reputé Enfant de Dieu, actuellement en ſa grace, & dans l'aptitude preſente de recevoir le ſalut; auſſi y a-t-il un certain degré de lumiere & de connoiſſance, ſans lequel la vraye Foi en J. Chriſt ne peut avoir d'apuy ſolide, pour fonder la pieté & l'amour de Dieu,

qui eſt convenable à l'un de ſes Enfans. Or je ſoutiens que la connoiſſance qui a conduit un homme juſqu'aux points qui ſont communs dans nos Confeſſions de Foi à tous les Reformez, (celui qui eſt conteſté ici mis à part) je ſoutiens, dis-je, que cela ſuffit abondamment pour fonder la vraye Foi & le ſalut. Car il eſt indubitable, ſelon les principes de l'Evangile, que l'homme animal deſtitüé de la grace de Dieu, ne peut jamais parvenir juſqu'à ce degré de lumiere & de pieté, que je ſuppoſe ici, & par conſequent, que tous ceux qui ſont parvenus juſques là, ont par cela même des marques tres vives de la grace de Dieu, & un juſte fondement de l'eſperance du ſalut, qu'ils fondent uniquement ſur la perfection du ſacrifice propiciatoire, & de l'obeïſſance parfaite de Noſtre Seigneur & Sauveur J. Chriſt. Car ce divin Redempteur couvre par ſa miſericorde & par ſon merite, tous nos autres defauts, qui en de telles perſonnes ne ſont point volontaires, & de rebellion pure, mais des defauts d'infirmité, deſquels ils demandent tous les jours pardon à Dieu, au Nom de ſon Bien-aymé, ou directement & explicitement des pechez connus, ou im-

implicitement avec David au Pſ. 19. de ceux qui leur ſont inconnus, comme ſont les erreurs où ils ont pû eſtre par infirmité ſur les matieres preſentes. Mais comme il eſt plus difficile que l'erreur ſoit innocente & pardonnable, à meſure que la lumiere devient plus grande, & que Dieu, par ſa miſericorde, & ſelon ſa profonde ſageſſe, fait voir aux hommes à mon avis aujourd'hui, par l'Ouvrage preſent, un beaucoup plus grand jour ſur ces matieres que par le paſſé; l'erreur deviendra auſſi ſur cela plus dangereuſe que par le paſſé, pour ceux qui auront vû le preſent Ouvrage. C'eſt à chacun de repondre devant Dieu de l'uſage qu'il fait des graces qu'il lui communique, & de ſe reſſouvenir, que Dieu ne peut eſtre moqué, & que quand il parle clairement, il veut eſtre obeï. Je le prie avec ardeur & du profond de mon ame, qu'il lui plaiſe de nous accorder à tous la docilité qui convient à des Enfans bien nés, devant leur Pere adorable, qui aujourd'hui nous fait entendre ſa voix ſi clairement.

§. 197. Maintenant je me propoſe, avec la grace de Dieu, de faire voir, independamment de la diſpute qui eſt

entre les Supralapſaires & les Infralapſaires, que l'Ecriture decide encore démonſtrativement la controverſe touchant la grace univerſelle & particuliere en faveur de cette derniere, & c'eſt ce que je prie le Lecteur d'examiner avec ſoin. Car que l'on ſoit Supralapſaire ou Infralapſaire, cela n'a pas une telle influence ſur cette derniere controverſe, qu'on ne puiſſe eſtre Infralapſaire & Univerſaliſte en même temps : mais c'eſt à tort, comme je veux le faire voir ici. Il faut toujours que la grace particuliere ſubſiſte, pour ſatisfaire à l'Ecriture, & c'eſt ce que l'on va voir avec l'aſſiſtance de Dieu.

Fin de la premiere Partie.

PAR-

PARTIE II.

Où l'on prouve par l'Ecriture, que Dieu lui même, dans sa Parole, a decidé la Controverse sur la Grace, en faveur de la Grace Particuliere.

CHAPITRE I.

Que la Grace Universelle est incompatible avec l'infinité du merite de Jesus Christ.

§. 198.

JE croy devoir dire d'entrée, que si l'on reflechit meurement, sans prevention, & avec un dessein sincere de connoître simplement la verité,

té, on verra clairement, à mon avis, dans ce seul chapitre, une preuve invincible de la grace particuliere, & par conſequent, qu'il y a de la mepriſe & de l'erreur à maintenir une grace univerſelle, fondée ſur la mort de J. Chriſt pour tous les hommes.

§. 199. On peut bleſſer la doctrine du merite de la mort de J. Chriſt en pluſieurs manieres. Les uns la nient tout à fait, comme les Sociniens, & ceux là ne meritent pas ſeulement d'eſtre mis au nombre des Chretiens. Les autres, en n'en faiſant pas l'uſage à quoi l'Ecriture fait voir qu'il eſt deſtiné, comme les Arminiens, qui infatuez de leur Univerſaliſme outré, diſent, que la mort de Jeſus Chriſt n'a merité autre choſe, ſinon de délier les mains à la juſtice de Dieu, par maniere de dire, en le mettant en liberté de traitter de nouveau pour le ſalut avec les pecheurs, à certaines conditions priſes à ſon choix, & autres qu'une obeïſſance parfaite à la Loi. Nouvelles conditions qu'ils diſent eſtre la Foi, accompagnée des bonnes œuvres; ce qui n'auroit pû eſtre, ſi J. Chriſt ne fût pas mort pour deſintereſſer la juſtice de Dieu, qui avoit eſté vio-

violée par les pecheurs; laiſſant d'ailleurs au pouvoir & à la liberté du pecheur, d'accomplir cette condition, ou de ne le faire pas, ſelon ſon bon plaiſir.

§. 200. De cette maniere, il pourroit arriver que tous les hommes fuſſent damnez nonobſtant la mort de J. Chriſt pour tous les hommes, ſçavoir, s'il n'eût plû à perſonne de croire en lui. Car ſi quelques-uns ont crû, cela n'eſt arrivé, ſelon eux, que comme par hazard; cela vient uniquement de leur volonté propre, & de leur determination libre, ſans remonter plus haut, & ſans y avoir eſté induits efficacement par la grace de Dieu: deſorte que ſi quelques-uns ont crû, c'eſt parce ſimplement qu'il leur a ainſi ſemblé bon, de même que ſi quelques autres n'ont pas crû, c'eſt parce qu'il leur a plu ainſi, ſans remonter plus haut. Tous auroient pû demeurer dans la fantaiſie de ces derniers, s'ils ſe fuſſent trouvez tous du même goût; & ainſi il pouvoit fort bien arriver, ſelon cette croyance, que tous les hommes fuſſent damnez, nonobſtant la mort de J. Chriſt pour tous les hommes.

§. 201. Nos Univerſaliſtes Reformez ſont bien loin d'aller juſqu'à cet excés; mais ils ſont pourtant embarraſſez d'un reſte de cette penſée : ils flottent par maniere de dire, entre deux eaux : ils balancent entre cette doctrine & entre la veritable idée qu'on doit avoir du merite de J. Chriſt, ſelon la Parole de Dieu & ſelon les vrays Orthodoxes. Auſſi ne ſont-ils point d'accord entre eux, & ſouvent un même homme ne l'eſt pas avec ſoi même ſur cette doctrine. Car ne voulant point abandonner la vraye doctrine du merite de la mort de Jeſus Chriſt, ils avancent ſouvent des choſes qui ſe contrediſent poſitivement; marque aſſeurée qu'ils mêlent l'erreur avec la verité.

§. 202. C'eſt ce qui paroît d'abord dans *M. Claude*, cet homme au reſte incomparable, & le plus ſage de tous les Univerſaliſtes. Combien plus paroîtra-t-il donc dans les autres ? Cela ſe voit dans ſon excellent Traitté de J. Chriſt, au chap. XIII. ſur lequel nous ferons à preſent quelques reflexions, eſtimant que ſi celui-cy n'a pu tirer l'Univerſaliſme de cet endroit ſans broncher, les autres ne l'en tireront point, puiſqu'il eſt

eſt le plus ſage & le plus moderé de tous, & en même temps l'un des plus habiles, ſans pourtant offencer les autres.

Dans ce chapitre donc, qui a pour tître, *Du ſacrifice de Jeſus Chriſt entant qu'il eſt impetratoire, c'eſt à dire meritoire de pluſieurs biens*, *M. Claude* dit d'abord que ce merite eſt une verité qu'il eſt important de bien remarquer dans la Theologie, tant parce qu'elle eſt fondée ſur pluſieurs paſſages exprés de l'Ecriture, & ſur les lumieres de la droite Raiſon, que pour d'autres raiſons qu'il allegue, & qu'il deduit aſſez au long dans cet excellent chapitre, qui eſt plein d'admirables veritez.

§. 203. Mais quand il vient à ſpecifier toutes les choſes que J. Chriſt nous a meritées, il les fait conſiſter ſeulement en ces ſept choſes differentes.

I. Il dit qu'il nous a merité l'adoption au nombre des Enfans de Dieu, &, ce qui eſt la même choſe, l'amour paternel du Pere.

II. Il nous a merité ſon St. Eſprit, mais (notez bien cette precaution, ou exception) non pas l'Eſprit qui nous convertit, & qui nous fait d'Infidelles

Fidelles, mais l'Eſprit de conſolation & de ſanctification. (ſçavoir depuis que nous ſommes une fois Fidelles.)

III. Il nous a merité l'augmentation de la Foi, & la perſeverance tant en la Foi qu'en la ſainteté : c'eſt pourquoi dit-il, les Diſciples diſoient à J. Chriſt, *Seigneur augmente nous la Foi*, & Jeſus Chriſt lui même, dans ſa priere, Jean 17. demande la perſeverance pour ſes Fidelles. Or (notez bien ces mots) il ne demande rien pour les Fidelles, dit-il, ni ne fait rien à leur égard, que ce qu'il leur a merité.

IV. Il nous a merité les ſoins exterieurs de la Providence, qui conſiſtent, &c.

V. Il nous a merité la continuation de la predication de ſa Parole, ou de la propoſition exterieure des objets de ſon Evangile, ſans leſquels noſtre Foi & noſtre ſanctification ne ſauroient ſubſiſter.

VI. Il nous a merité la reſurrection de nos corps, qui ſe fera au dernier jour.

VII. Enfin il nous a merité la gloire celeſte.

§. 204.

§. 204. Aprés avoir dit, tout cela, il continüe ainſi. „ Mais, direz-vous, J. „ Chriſt ne nous a-t-il pas merité par „ ſon ſacrifice, la premiere predication „ de ſon Evangile, & noſtre premiere „ converſion à la Foi Chretienne ? Ne „ nous a-t-il pas merité cet Eſprit qui „ commence noſtre regeneration, & „ qui, pour parler au ſtile de l'Ecritu- „ re, *nous tranſporte du Royaume des té- „ nebres au Royaume de la lumiere ?* Je „ reponds que non, dit-il, parce que „ J. Chriſt, ne peut avoir merité que „ pour ſes Fidelles, pour ceux pour „ qui il eſt actuellement pleige & Me- „ diateur. Son merite donc pour nous, „ (continüe-t-il) ſuppoſe que nous „ ſoyons déja Fidelles & déja dans ſa „ communion, membres de ſon Corps „ Myſtique, & par conſequent on ne „ peut pas dire qu'il nous ait merité ni „ la Foi ni la converſion. Voilà ſes paroles, mais nous acheverons ſes re- flexions, avant que de faire les noſtres.

§. 205. „ C'eſt pour cette raiſon, „ (ajoûte-t-il) que St. Paul, ſur la fin „ de l'Epitre aux Epheſiens, dit que *J. „ Chriſt eſt mort pour ſon Corps qui eſt l'E- „ gliſe*; ſuppoſant qu'il faut eſtre ſon corps

„ avant qu'il ſoit mort pour nous. Il ne
„ nous merite donc pas la grace par la-
„ quelle nous ſommes faits ſon corps.
„ C'eſt auſſi pour cela même, que vous
„ ne trouverez jamais dans l'Ecriture,
„ que noſtre premiere vocation, ni
„ noſtre premiere entrée en la commu-
„ nion de J. Chriſt, ſoit attribuée à J.
„ Chriſt, comme à la cauſe efficiente,
„ ou meritoire. Mais cela eſt conſtam-
„ ment attribué au Pere Jean. 6. *Nul*
„ *ne peut venir à moy, ſi le Pere qui m'a*
„ *envoyé ne le tire*: Jean. 10. Jeſus par-
„ lant de ſes brebis dit. *Tu lui as don-*
„ *né puiſſance ſur toute chair, afin qu'il*
„ *donne vie éternelle à tous ceux que tu*
„ *lui as donnez*. Et de même par tou-
„ te l'Ecriture.

§. 206. „ On peut neanmoins dire
„ en un ſens, que la mort, ou le ſacri-
„ fice de J. Chriſt, nous a merité la
„ Foi, & la predication exterieure
„ de l'Evangile, ſçavoir indirectement,
„ entant que la dignité de cette mort
„ a eſté ſi grande qu'elle a obligé le
„ Pere Eternel à ne la laiſſer pas ſans
„ aucun fruit, & ſans aucune applica-
„ tion particuliere. J. Chriſt eſtant
„ mort pour tous les Fidelles, quels

„ qu'ils

„ qu'ils ſoyent en general, il n'eſtoit
„ pas juſte que cette mort demeurât
„ ainſi vague & indeterminée. Au con-
„ traire, ſa dignité requeroit naturelle-
„ ment, qui Dieu procurât à ſon Fils
„ des Fidelles en particulier, c'eſt
„ à dire, tels & tels, qui acceptaſſent ſa
„ mort, & ſe l'appliquaſſent. Or c'eſt
„ ce que Dieu a fait par le don qu'il a
„ fait de ſon Eſprit à quelques-uns, afin
„ de les convertir. Mais cela s'appel-
„ le meriter indirectement, & outre la
„ deſtination naturelle de ſa mort, qui
„ ne va qu'à meriter pour ceux qui ſont
„ déja Fidelles. *Juſqu'ici M. Claude.*

§. 207. J'avoüe que c'eſt ici que j'admire la force de la prevention, & des premieres teintures que l'on a puiſées dès la jeuneſſe, plus qu'en tout autre endroit. Car *M. Claude* eſtoit un homme ſage, un homme docte, un homme de bien, & bien intentionné, & cependant l'Univerſalité qui lui tient au cœur, fait qu'il ſe méprend ici en pluſieurs manieres, qu'il ſe contredit lui même, & qu'il ne s'accorde point avec l'Ecriture. On remarque bien qu'il ſent aſſez ce qui eſt neceſſaire à ſon ſyſteme, ſelon la droite Raiſon, pour pouvoir ſubſiſter, par les li-

mitations & les exceptions qu'il ſuppoſe, & qu'il invente: mais le mal eſt pour ſa cauſe qu'il ne les prouve pas. Vous voyez que parce qu'il remarque clairement, que s'il admettoit une fois que J. Chriſt a merité directement la premiere predication de l'Evangile, & ſa droite intelligence, la Foy & la converſion aux hommes, par ſa mort, ce ſeroit fait pour jamais de l'Univerſaliſme. Car conſtamment tous n'ayant pas receu ces choſes, il s'enſuivroit de là invinciblement qu'il n'eſt pas mort pour tous. C'eſt pourquoi pour parer ce coup, qui eſt capital & deciſif en cette matiere, il tâche de l'éluder; mais c'eſt en vain, comme j'eſpere de le faire voir avec l'aide de Dieu.

§. 208. Premierement, comment eſt-il poſſible de dire comme il fait en premier lieu, que J. Chriſt nous a merité *l'adoption au nombre des Enfans de Dieu, & l'amour paternel du Pere*, en niant en même temps qu'il nous ait merité la premiere predication de l'Evangile, la Foi, ni la converſion, qui ſont pourtant les ſeules choſes, qui nous introduiſent actuellement, & qui nous inſtallent, par maniere de dire, au nombre des Enfans de

de Dieu, & qui ſont les effets immediats de ſon amour paternel, & même les ſeules marques aſſeurées & non équivoques de ſon amour pour nous ? J'avoüe qu'il m'eſt abſolument impoſſible d'accorder ces choſes, c'eſt pourquoi j'en laiſſe le ſoin à d'autres. Il me ſemble que celui qui me merite l'adoption & l'amour paternel, me merite auſſi les premiers & principaux effets de cette adoption & de cet amour paternel, & ceux qui ſeuls mettent en moy les qualitez requiſes à un tel Enfant, & qui m'engendrent en quelque maniere à ce Pere adoptif. Car ce Pere n'eſt pas ici tellement adoptif qu'il ne ſoit auſſi engendrant à quelque égard, comme tous les Reformez en conviennent ; * car ces Enfans là ne *ſont point nés de ſang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais ils ſont nés de Dieu.* Celui donc qui me merite une telle adoption me merite auſſi inconteſtablement ce qui ſe peut nommer en elle generation. Enfin il me merite les choſes qui m'introduiſent dans la joüiſſance des droits d'un Enfant adopté, & aimé de cette perſonne.

§. 209. On peut dire la même choſe ſur

* Jean. 1: 13.

ſur l'article ſeptiême. Peut-on nous meriter la gloire celeſte, ſans nous meriter le don de l'Evangile, de la Foi & de la regeneration, ſans lequel il eſt impoſſible d'entrer dans cette gloire celeſte, & avec lequel auſſi il eſt impoſſible de n'y entrer pas, ſelon l'Ecriture? Il me ſemble que dire ces choſes, c'eſt affirmer & nier en même temps une même choſe, & à un même égard, & j'eſpere que tous ceux qui y penſeront meurement, & ſans prevention, ſeront de ce même avis.

S'il y avoit quelque part un ſpectacle raviſſant, où toutes les œuvres de Dieu fuſſent repreſentées en petit, d'une maniere à enlever le cœur par une joye ſainte, & de voir ainſi, par maniere de dire, le paradis par anticipation, quoi que par une loi indiſpenſable il fût impoſſible d'y eſtre introduit ſans avoir dix piſtoles d'or en ſe preſentant à l'entrée, & impoſſible de n'y pas entrer par une autre declaration infaillible du Maiſtre du lieu, en ſe preſentant avec ces dix piſtoles: Pourroit-on dire de quelqu'un, avec verité, qu'il m'a merité l'entrée, en ce lieu, s'il ne m'a point merité ces dix piſtoles, & que je les puiſſe avoir d'ailleurs

leurs independamment de ſon merite? On voit ſans peine qu'il y a là quelque choſe qui ſe choque & qui ſe contredit.

Il eſt donc ſeur que *M. Claude* n'eſt point ici d'accord avec ſoi même. Car s'il avoit raiſon de dire, comme il fait, que le merite de J. Chriſt pour nous, ſuppoſe que nous ſoyons du nombre des membres de ſon Corps Myſtique, il ne ſeroit pas vray qu'il nous eût merité l'adoption, puiſque cette adoption precede la Foi. Je le prouve.

§. 210. On ne niera pas, je penſe, que tous ceux qui ont la Foi, & qui ſont regenerez, & en un mot, ceux qui appellent Dieu leur Pere, avec des ſentimens dignes de ſes Enfans, ne poſſedent, ou pluſtoſt, qu'ils ne ſoyent poſſedez de ſon divin Eſprit, & cependant voici * St. Paul qui nous dit, *que ceux qui ont l'Eſprit de Dieu ſont Enfans de Dieu, & que c'eſt par l'Eſprit d'adoption que nous crions Abba Pere* : ce qui veut dire en d'autres termes, que nul n'eſt Fidelle & regeneré, qu'il ne ſoit déja auparavant adopté au nombre des Enfans de Dieu. Puis donc que J. Chriſt nous a merité l'adoption, ſelon *M. Claude*, laquelle

* Rom. 8: 14, 15.

quelle paroît ici estre la source d'où decoule la Foi & la regeneration, il n'est pas vray que ce merite pour nous, suppose en nous la foy & la regeneration, mais bien plustost qu'il l'a causée, puisqu'il est la cause de sa cause, ou de sa source qui est l'adoption. Car il faut estre Enfant de Dieu pour avoir son Esprit; & il faut avoir l'Esprit d'adoption, c'est à dire, qu'il faut estre déja adopté pour appeller Dieu nostre Pere, avec une vraye Foi & une vraye confiance.

§. 211. On peut considerer l'adoption, ou dans l'éternité, ou dans le temps. L'adoption éternelle n'est autre chose que cette partie de la predestination qui destine les Eleus à estre mis dans le temps au nombre des Enfans de Dieu, par une naissance spirituelle que nous appellons regeneration, & qui se fait precisément par le don de la premiere predication de l'Evangile, accompagnée ou suivie du don de la Foy & de la regeneration. L'adoption dans le temps, est cette regeneration spirituelle elle même, à raison de laquelle nous sommes dits, * *n'estre point nés de la vo-*

* Jean. 1:13.

volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais eſtre nés de Dieu. Soit donc que vous entendiez l'adoption éternelle, ou l'adoption dans le temps, comment ſe peut-il faire que celui qui m'a merité l'adoption, ne m'ait pas merité ce qui me rend Enfant de Dieu, qui m'engendre à lui & par lui, & qui me donne le droit d'eſtre appellé tel, ſçavoir la Foi & la regeneration? N'eſt-ce pas là ſeparer une même choſe d'avec elle même? Dire le ouy, & le non, d'une même choſe, & à un même égard?

§. 212. D'ailleurs, comment eſt-il poſſible que *M. Claude* diſe enſuitte, qu'on ne trouvera jamais dans l'Ecriture que noſtre premiere vocation & noſtre premiere entrée en la communion de J. Chriſt, ſoit attribuée à J. Chriſt, comme à la cauſe efficiente ou meritoire de ces graces ſalutaires? cela eſtant conſtamment attribué au Pere, dit-il, & il en donne pour l'une de ſes preuves ce paſſage: *Nul ne peut venir à moi, que le Pere qui m'a envoyé ne le tire.* Premierement en qualité de cauſe efficiente, comment peut-il dire cela de J. Chriſt, puiſqu'il nous dit lui même, * *Que quelque choſe que le*

* Jean. 5: 19.

le Pere faſſe, le Fils le fait ſemblablement? Et cette attraction au Fils en particulier, de laquelle même *M. Claude* parle, ne l'attribüe-t-il pas à ſa propre perſonne en particulier, lors qu'il dit, * *Et moy ſi je ſuis enlevé de la terre, j'attireray tous hommes à moy*: & encore † *Que le Fils vivifie ceux qu'il veut*? S'il eſt donc bien vrai, comme le dit *M. Claude* avec verité, que J. Chriſt ne fait rien à l'égard des hommes (s'entend pour le ſalut) que ce qu'il leur a merité, il eſt viſible qu'il leur a merité cette attraction au Sauveur, qui eſt attribuée au Pere & à lui indifferemment; c'eſt à dire en un mot le commencement auſſi-bien que le milieu ou la fin de noſtre ſalut, puiſque quelque choſe que le Pere faſſe, le Fils le fait ſemblablement.

§. 213. Et quand il eſt dit, * *Qu'il nous a eſté donné pour Chriſt, non-ſeulement de croire en lui, mais auſſi de ſouffrir pour lui*, n'eſt-ce pas attribuer noſtre foi à ſon merite? N'en eſt-il pas de même de ce paſſage. † *Simeon Pierre Serviteur & Apoſtre*

* Jean. 12: 32.
† Jean. 5: 21.
* Phil. 1: 19.
† 2 Pier. 1: 1.

Apoſtre de J. Chriſt, à vous qui avez obtenu une Foi de pareil prix avec nous, par la juſtice de noſtre Dieu & Sauveur Jeſus Chriſt. Lors que le Sauveur ſe nomme lui même, * *La porte des brebis*, & qu'il dit, *Je ſuis la porte, ſi quelqu'un entre par moy, il ſera ſauvé, & entrera & ſortira & trouvera pâture*, nous permet-il de croire que noſtre premiere entrée en la communion de Dieu, nous vienne d'ailleurs que de lui, conſideré comme cauſe efficiente, ou comme la cauſe meritoire de cette introduction, ou comme l'une & l'autre tout enſemble ? Et lors-qu'il dit à *Nicodeme*, † *En verité je te dis, ſinon que quelqu'un ſoit né d'eau & d'Eſprit, il ne peut entrer au Royaume de Dieu*, il nous donne une preuve autentique qu'il nous a merité par ſa mort noſtre naiſſance ſpirituelle, c'eſt à dire, noſtre regeneration & noſtre Foi. Car l'*Eau*, dans ce paſſage, ne peut ſignifier raiſonnablement autre choſe, que la vertu meritoire de ſa mort & de ſa ſatisfaction, qui a la même proprieté & la même force pour nettoyer & pour laver nos ames de leur peché,

* Jean. 10: 7.-9.
† Jean. 3: 5.

peché, ſoit à l'égard de la tache & de la laideur, ſoit à l'égard de la peine qui en eſt la ſuitte, que la proprieté & la force que l'eau a pour laver & pour nettoyer les ſoüillures de nos corps. Auſſi le Sauveur attribüe-t-il manifeſtement noſtre naiſſance ſpirituelle à cette Eau celeſte & divine, & enſuitte au St. Eſprit, c'eſt à dire, à cette Eau comme cauſe meritoire, & à l'Eſprit de Dieu, comme cauſe efficiente. Il faut s'oppoſer à l'orthodoxie, ou ne l'aimer gueres, pour nier cette explication, & cependant elle eſt deciſive en noſtre faveur.

§. 214. Ecoutons encore St. Pierre dans ces paroles. * *Car auſſi Chriſt a ſouffert une fois pour les pechez, lui juſte pour les injuſtes, afin qu'il nous amenât à Dieu.* Paroles qui ne peuvent ſignifier autre choſe ſinon, afin que par la vertu de ſon merite, il leur procurât les lumieres exterieures & interieures qui les menent à Dieu, c'eſt à dire, la Parole, la Foy, & la Regeneration. C'eſt donc là le vray but, ou l'un des vrais buts de ſa mort.

* 1 Pier. 3: 18.

mort. C'eſt donc là contredire poſitivement à *M. Claude.*

§. 215. De plus lors qu'il eſt dit, * *Que J. Chriſt nous a eſté fait de par Dieu, ſageſſe, juſtice, ſanctification & Redemption,* cela ne ſignifie-t-il pas inconteſtablement d'un coſté, *qu'il nous a eſté fait auteur & cauſe meritoire de Redemption, auteur & cauſe meritoire de juſtice?* On n'en peut pas diſconvenir, & nul n'en doute entre les Orthodoxes. Pourquoi donc ne pas dire auſſi qu'il nous a eſté fait *auteur & cauſe meritoire de ſageſſe & de ſanctification?* L'analogie & l'uniformité qui ſe doit trouver dans un diſcours ſage & non captieux, demande cela neceſſairement. Il n'y a rien à repliquer ici, ſi ce n'eſt peut-eſtre que par les mots de ſageſſe & de ſanctification, on voudra entendre l'augmentation de la ſageſſe & de la ſanctification, & non pas ces choſes là dans leur principe & dans leur commencement. Mais quelle preuve nous donnera-t-on de cette penſée? Elle eſt contraire aux paroles du texte, qui parlent de ces choſes abſolument quant à leur exiſtence, & non pas ſeulement de

* 1 Cor. 1: 30.

de leur argumentation & de leur accroiſſement. Car ſi l'on devoit parler ainſi à l'égard de la ſageſſe & de la ſanctification, il faudroit en faire de même à l'égard de la juſtice & de la redemption; puiſque l'Apoſtre parle dans les mêmes termes de l'une & de l'autre. Mais on n'oſera dire ce dernier. Donc il ne faut pas dire le premier non-plus, ſi l'on ne veut rendre ce diſcours captieux & ambigu.

§. 216. St. Paul nous dit, * *Que Dieu nous a benits en toutes benedictions ſpirituelles en J. Chriſt.* Donc auſſi de la foi & de la regeneration. † Et plus loin il dit, *que nous ſommes l'ouvrage de Dieu, créé en J. Chriſt à bonnes œuvres.* Mais eſtre créé à bonnes œuvres, & eſtre introduit premierement dans la communion de Dieu par la converſion efficace, ou eſtre regenerez, ſont-ce des choſes differentes? Nul ne le dira. Perſonne n'eſt regeneré que par la création de la Foi dans ſon cœur, laquelle eſt la ſource ou la racine des bonnes œuvres, & par conſequent ce en quoi on eſt créé à bonnes œuvres.

§. 217.

* Eph. 1: 3.
† Eph. 2: 10.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [156] - 144
PUBLIC DOMAIN

§. 217. * *Toutes les promeſſes de Dieu ſont faites ouy & amen en J. Chriſt*, parce que par ſa mort il nous a merité tous les biens contenus dans les promeſſes de Dieu, & qu'elle eſt elle même la premiere, & la plus excellente de toutes les promeſſes? N'eſt-ce pas celle qui fut faite quand Dieu dît au Serpent, † *Je mettray inimitié entre toi & la femme, entre ta ſemence, & la ſemence de la femme*, c'eſt à dire je rompray l'amitié qui a eſté contractée entre toy & mes Eleus, que tu as fait pecher par la ſeduction dont tu les as abuſez dans leur Chef; & j'executeray cette promeſſe, en regenerant & en ſanctifiant derechef cette ſemence benite, & en lui donnant des inclinations toutes contraires, à celles que conſerveront les Reprouvés, ta ſemence, qui te ſervira juſqu'au bout. En voici d'autres qui portent le même ſens. * *L'Eternel ton Dieu circoncira ton cœur, & le cœur de ta poſterité, afin que tu aimes l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur & de toute ton ame & que tu vives.* Voyez encore au bas de cette

* 2 Cor. 1: 20.
† Gen. 3: 15.
* Deut. 30: 6.

* page. Enfin *c'eſt par Jeſus Chriſt que Dieu a repandu abondamment en nous le lavement de regeneration & le renouvellement du St. Eſprit.* Et auſſi la regeneration & la Foi eſtant les premiers principes de tous les dons ſalutaires, n'y auroit-il pas de l'abſurdité à dire que nous les recevons autrement que par le merite de J. Chriſt? Si cela eſtoit, Dieu nous les donneroit donc, comme le Createur du monde donne la viande aux petits du corbeau; ce qui eſt contraire à l'Ecriture. En ce cas les premiers dons ſalutaires, & ceux qui ſont comme le fondement de tous les autres, n'auroient pas leur ſource dans la mediation de J. Chriſt, contre ce que nous voyons formellement aux paſſages † déja alleguez.

§. 218. Enfin la vocation efficace & immediate que J. Chriſt a faite lui même de tous les Apoſtres, en leur diſant ſimplement, *Sui-moi*, ou *Pourquoi me perſecutes-tu?* parlant en même temps au cœur

* Ezech. 36: 26. & 11: 19. Jer. 30: 33. Zach. 12: 10. Tit. 3: 4, 5, 6.

† Eph. 1: 3. 2 Cor. 1: 20.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [158] - 146
PUBLIC DOMAIN

cœur de l'homme, & avec une autorité abſolüe, à laquelle il faut ceder tout; toutes ces vocations efficaces, ſçavoir de St. Paul, J. Chriſt eſtant déja dans le Ciel, & des autres dont je parle, n'annullent-elles pas cette remarque de *M. Claude*? „ Qu'on ne trouvera jamais „ dans l'Ecriture, que noſtre premiere „ entrée en la communion de Chriſt, „ ſoit attribuée à J. Chriſt comme à la „ cauſe efficiente ou meritoire de ces „ graces. Cela eſt indubitable. Et comme tous les hommes ne reçoivent pas ces graces, il ne s'eſt donc pas donné en rançon pour tous les hommes, puis que comme le dit *Monſieur Claude* il a merité par ſa mort, tout ce qu'il demande pour les hommes, ou qu'il fait lui même pour eux.

§. 219. Au reſte ce n'eſt pas la premiere fois que j'ai remarqué dans les Ouvrages de ce grand homme, qu'il aſſeure un peu trop à la hâte, que quelque choſe eſt dite, ou qu'elle n'eſt pas dite, dans l'Ecriture; de ſorte qu'on ne s'en peut pas tout à fait rapporter à ſes affirmations generales à cet égard, & s'il eſtoit neceſſaire j'en pourrois produire

pluſieurs exemples, où il n'eſt pas heureux dans ſes remarques: mais nous nous contenterons de faire remarquer ces ſortes de fautes dans la ſuitte, lors qu'elles nous intereſſeront, en laiſſant celles qui ne ſont rien à noſtre ſujet. Continuons.

§. 220. *M. Claude* dit auſſi, pour confirmer ſa penſée (qui eſt que J. Chriſt ne nous a pas merité la Foi, ni noſtre premiere regeneration) „ que c'eſt pour „ cette raiſon que St. Paul dit, ſur la „ fin de l'Epitre aux Epheſiens, que „ J. Chriſt eſt mort pour ſon Corps qui „ eſt l'Egliſe, ſuppoſant ainſi qu'il faut „ eſtre ſon Corps (ſans doute par la Foi & la converſion) „ avant qu'il ſoit mort pour „ nous. Certainement cet endroit fait bien voir la force invincible de la verité, & la foibleſſe des plus grands hommes, quand ils ont le malheur de la vouloir combattre. *M. Claude* ſe ſert ici de toutes ces circonſpections, de ces réſerves, de ces limitations, & de ces menagemens, pour ſauver l'Univerſaliſme, s'il eſtoit poſſible, qu'il voyoit fort en danger en cet endroit, & par là même il lui donne le coup de mort ſans y penſer. Car s'il eſt vrai qu'il faut eſtre le Corps de

de Christ, par la Foi & la conversion, comme l'entend ici *M. Claude*, avant qu'il soit mort pour nous, soit que vous entendiez cela de la Foi & de la conversion réelle & existante, ou seulement prevüe & supposée future, il n'est pas vrai qu'il soit mort pour tous, puisque les Reprouvez n'ont ni n'auront jamais la Foi ni la conversion, ni dans la prevision de Dieu, ni dans la réalité. Dans ces paroles *M. Claude* nous donne plus que nous ne demandons. Car nous disons seulement qu'il est necessaire qu'un homme soit éleu à salut, pour que J. Christ meure pour lui, & *M. Claude* veut qu'il soit déja Croyant, ou considéré comme tel, ce qui est encore plus, puisque tel est un Eleu qui n'est pas encore Fidelle, ni Croyant, ni dans l'effet, ni même dans les decrets de Dieu, selon nostre maniere de penser, le decret de l'Election à salut precedant d'un instant de raison, celui de la donation de la Foi: mais nul n'est Croyant veritable en aucun sens, qu'il ne soit un Eleu, & que Christ ne soit mort antecedemment pour lui.

§. 221. Dans le fonds, avec le respect qu'on doit à la memoire de *M. Claude*,

je diray que cette remarque n'eſt pas ſolide. Il eſt bien vrai qu'il faut eſtre le Corps de Chriſt, en quelque ſorte, avant qu'il ſoit mort pour nous, puiſque l'Apoſtre le dit au lieu cité par *M. Claude*, mais c'eſt ſon Corps conſideré dans l'élection ſeulement, puiſque le même Apoſtre dit auſſi; * *Que lors que nous n'eſtions que pecheurs, Chriſt eſt mort pour nous*: Car ces paroles ne peuvent ſignifier ſinon, que lors que nous n'eſtions conſiderez devant Dieu que comme pecheurs, mais cependant du nombre de ceux qui eſtoient deſtinez à compoſer le Corps de Chriſt dans toute l'éternité, Chriſt eſt mort pour nous, c'eſt-à-dire, pour effacer nos pechez, & pour nous acquerir la vie ſpirituelle qui conſiſte dans la Foi, dans la regeneration ou la ſanctification, & pour nous obtenir la vie éternelle. Car il eſt dit poſitivement, † *Qu'il s'eſt donné ſoi-même pour ſon Egliſe, afin qu'il la ſanctifiât par le lavement d'Eau, par la Parole, & qu'il ſe la rendît une Egliſe glorieuſe, n'ayant ni tache ni ride &c.* ce qui fait voir qu'en general le but de

* Rom. 5. 8.
† Eph. 5. 25, 26, 27.

de la mort de J. Christ, c'est le commencement, le progrés & la perfection de nostre regeneration.

§. 222. On ne voit donc qu'embarras, que contradictions & oppositions à l'Ecriture & à soy-même dans cette pensée de *M. Claude*, qui dit, que J. Christ ne nous a point merité la Foi, ni la premiere entrée dans sa communion. Car selon l'Ecriture puisque J. Christ est mort pour son Corps qui est l'Eglise, qu'il est pourtant mort pour nous, lors que nous n'estions que pecheurs,& qu'il est appellé l'Agneau de Dieu immolé dès avant la fondation du monde, il s'ensuit qu'on peut & qu'on doit (du moins à quelque égard) donner le nom de *Corps mystique de Christ*, à la totalité des Eleus de Dieu, considerez encore comme pecheurs seulement, & même dès avant la fondation du monde, ce qui est bien longtemps sans doute avant leur conversion réelle. Et cela est fondé sur l'immutabilité du decret de Dieu, & sur l'infaillibilité de l'évenement de cette conversion future, comme partie du salut qui a esté acquis par le precieux sang de cet Agneau immolé avant la fondation du monde. Car ce divin Agneau n'est pas plus immolé

dès avant la fondation du monde, que les Eleus ſont ſon corps myſtique, & qu'ils ſont Fidelles dès avant la fondation du monde. Mais dira *M. Claude*, quoi qu'ils ne ſoyent pas Fidelles dès avant la fondation du monde, ils peuvent eſtre conſiderez comme tels, avant que l'Agneau de Dieu ſoit conſideré comme immolé pour eux. Cette inſtance ne ſeroit-elle pas contradictoire aux paſſages * que je viens de citer? Il n'y a qu'à les relire, pour le voir. Mais de plus, cela ne nous donne-t-il pas gain de cauſe dans noſtre diſpute, ne nous accorde-t-il pas plus par là que nous ne demandons?

§. 223. *M. Claude* dit auſſi, en éclairciſſant la troiſiême choſe qu'il avoüe que J. Chriſt nous a meritée, *Que le Sauveur ne demande rien au Pere pour les Fidelles* (ſans doute qu'il a voulu dire pour les Eleus, ou du moins il le devoit) „*ni ne* „ *fait rien à leur égard, que ce qu'il* „ *leur a merité.* On voit bien que s'il n'entendoit par là que des Fidelles entant que Fidelles, & non des Eleus ſimplement, il ne diroit rien qui fît à ſon but,

* Rom. 5. 8. Eph. 5. 25, 26, 27.

but, & qui ne fût avoüé de tout le monde. Cependant à l'entendre des Eleus ſimplement, on ne laiſſe pas de voir que le Sauveur peut demander à Dieu, (& il le fait auſſi ſans doute, en vertu de ſon merite, & de ſon precieux ſang) qu'ils ſoyent incorporez réellement dans ſon corps myſtique, par le don de la premiere predication de l'Evangile, & par celui de la Foi & de la regeneration. C'eſt ce que le Pere lui permet avec promeſſe d'eſtre exaucé, dans leur convention ſainte & œconomique, lors qu'il dit; * *Aprés que ſon ame ſe ſera miſe en oblation pour le peché, il ſe verra de la poſterité, il prolongera ſes jours, & le bon-plaiſir de l'Eternel proſperera en ſa main.* Et le Pere même lui ordonne de faire cette demande. † *Demande-moi*, lui dit-il, *& je te donneray pour ton heritage les nations, & pour ta poſſeſſion les bouts de la terre.* Il l'a fait auſſi dès avant ſa venüe en chair. Voyez ces paroles admirables & myſterieuſes. * *Que s'il y a pour cet homme quelque meſſager parlant pour lui* (au lieu de ces mots

* Eſ. 53. 10.
† Pſ. 2. 8.
* Iob. 33. 23---26.

de noſtre verſion, *Meſſager parlant pour lui*, on pourroit auſſi traduire, *Ange*, *Avocat*, quoi que cela revienne au même) *un d'entre mille, qui declare pour cet homme là, la droiture d'icelui, & qu'il ait pitié d'icelui, & qu'il diſe, garanti-le afin qu'il ne deſcende pas en la foſſe, j'ai trouvé propiciation; il flechira Dieu par prieres, tellement qu'il s'appaiſera envers lui, & regardera la face d'icelui avec éjouïſſance, & lui rendra ſa juſtice.* Par tout ce que je viens de dire, il eſt clair, que J. Chriſt demande à Dieu, en vertu de ſon merite, que ſes Eleus ou ſes rachetez lui ſoyent donnez de Dieu. Donc, ſelon *M. Claude* même, il le leur a merité. Or quand & comment le Pere éternel donne-t-il à ſon Fils ces rachetez là? N'eſt-ce pas lors qu'il les tire à ſoi, & qu'il les inſere réellement en ſon corps myſtique, par le don de la Foi & de la regeneration? Il eſt donc conſtant, ſelon *M. Claude*, qu'il leur a merité ces choſes directement & à proprement parler.

§. 224. Mais quoi que *M. Claude* ſe ſoit manifeſtement trompé ici, il eſtoit cependant trop ſage, trop bien intentionné & trop orthodoxe, pour donner dans les excés des Arminiens, c'eſt pourquoi

quoi il ajoûte enfin ces paroles que nous avons déja raportées.

„ On peut neanmoins dire en un ſens, „ que la mort ou le ſacrifice de J. Chriſt, „ nous a merité la Foi & la predication „ exterieure de l'Evangile, ſçavoir in- „ directement, entant que la dignité de „ cette mort a eſté ſi grande, qu'elle a „ obligé le Pere Eternel à ne la laiſſer „ pas ſans aucun fruit, & ſans aucune „ application particuliere. Jeſus Chriſt „ eſtant mort pour tous les Fidelles en „ general, il n'eſtoit pas juſte que cette „ mort demeurât ainſi vague & indeter- „ minée. Au contraire, ſa dignité re- „ queroit naturellement, que Dieu „ procurât à ſon Fils, des Fidelles „ en particulier, c'eſt-à-dire, tels & „ tels, qui acceptaſſent ſa mort & ſe „ l'appliquaſſent. Or c'eſt ce que Dieu „ a fait par le don qu'il a fait de ſon „ Eſprit à quelques-uns, afin de les con- „ vertir. Mais cela s'appelle meriter „ indirectement, & outre la deſtina- „ tion naturelle de ſa mort, qui ne va qu'à „ meriter pour ceux qui ſont déja Fidel- „ les.

§. 225. Voilà enfin tout ce qu'on pourroit dire pour ſauver l'Univerſaliſ-

me, s'il eſtoit poſſible, & ſi cet échapatoire n'eſtoit pas déja aneanti par ce qui precede. Voyons cependant ſi ces manieres de parler ſont fondées en l'Ecriture, & même, ſi toutes telles qu'elles ſont, elles peuvent, quand on les admettroit, mettre l'Univerſaliſme à couvert.

§. 226. Premierement cette penſée de *M. Claude* ne peut avoir de lieu, à moins qu'on ne ſuppoſe que J. Chriſt a offert à Dieu ſon ſacrifice propiciatoire & impetratoire, indeterminément pour ceux qui croiront en lui, ſans s'informer & ſans ſçavoir en particulier qui ſeroient ces Fidelles, ni même s'il y en auroit, ou non, à qui ce ſacrifice dût eſtre de qúelque utilité : qu'il l'a fait ſans les avoir directement, nommément & perſonnellement en vüe, en offrant ſon ſacrifice. Cependant il eſt évident par l'Ecriture, qu'il a ſçu & connu de toute éternité ceux qui devoient croire en lui, puiſque c'eſt lui même, avec le Pere & le St. Eſprit, qui les a éleus, comme il dit de lui même * à ſes Diſciples. De plus il paroît, qu'il les connoît diſtinctement

* Jean. 15.

ment & par leur nom ; que c'eſt pour eux nommément & intentionnellement qu'il s'eſt offert à la mort, & même que c'eſt pour eux, à l'excluſion de tous les autres, qu'il a intercedé & qu'il a offert ſa priere ſacerdotale, eſtant ſur le point d'offrir ſon ſacrifice expiatoire pour tous les pechez, & impetratoire de toutes les graces ſalutaires. * *Il appelle ſes brebis par leur nom, & les mene dehors. Je connois mes brebis*, dit-il, *& ſuis connu des miennes, comme le Pere me connoît, auſſi connois-je le Pere, & je mets ma vie pour mes brebis. Mes brebis oyent ma voix, & je les connois, & elles me ſuivent, & moi je leur donne la vie éternelle : elles ne periront jamais, nul auſſi ne les ravira de ma main.* † *Car Jeſus ſçavoit dès le commencement qui ſeroient ceux qui ne croiroient point.* Quand le Sauveur dit donc, * *Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez*, il entend ſes brebis qui lui ſont ſi bien connües, ce qui prouve aſſez, ce me ſemble, qu'il n'eſt point mort ainſi indeterminément

* Jean 10. 3, 14, 15.
† Jean 6. 64.
* Jean 17. 9.

pour des inconnus, ou en general & indeterminément pour ceux qui croiront en lui, quels qu'ils puiſſent eſtre.

§. 227. Il s'enſuivroit auſſi de cette penſée de *M. Claude*, & à plus forte raiſon encore, que J. Chriſt ſeroit mort, & qu'il auroit racheté des perſonnes, ſans qu'aucun amour particulier pour eux, en eût eſté le motif. Car ſi je donne dix mille écus par exemple, pour racheter deux priſonniers d'entre cent qui ſont captifs, ſans en deſigner que le nombre, & en laiſſant au choix du detenteur de me donner ceux qu'il voudra, ſans que je m'intereſſe pour l'un plus que pour l'autre, on ne pourra pas dire que j'aye plus aymé ceux qui ſont delivrez qu'aucun des autres.

§. 228. Mais eſt-ce là, je vous prie, l'idée que l'Ecriture nous donne du principe de ce que J. Chriſt a fait pour ſes brebis? Que vouloit donc dire St. Paul par ces mots? * *Et ce que je vis maintenant en la chair, je vis en la Foi du Fils de Dieu, qui m'a aymé & qui s'eſt donné ſoi même pour moi*: & encore par ceux-

* Gal. 2. 20.

ceux-cy. * *Cheminez un chacun ainsi que Christ aussi nous a aymez, & s'est donné soi même pour nous en oblation & sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur.* Peut-on dire plus positivement que c'est l'amour qu'il a eu pour ses Eleus qui l'a poussé à se donner en rançon pour eux? Il les connoissoit, & les distinguoit donc bien positivement & bien particulierement de tous les autres : ce qui paroît encore de ces paroles du verset 25. *Vous maris aymez vos femmes, comme aussi Christ a aymé son Eglise, & s'est donné soi même pour elle* ; & par celles-cy ; † *A celui qui nous a aymez & qui nous a lavez de nos pechez par son sang &c. à lui soit gloire aux siecles des siecles Amen.* Vous voyez par-tout, que c'est l'amour singulier qu'il a eu pour ses Eleus en particulier qui l'a poussé à mourir pour eux, & que par consequent, il ne peut avoir eu ainsi une intention vague & indeterminée, qui se repandît sur tous en general, mais sur aucun en particulier.

§. 229. Ajoûtons encore ces passages. *Nul*

* Eph. 5. 2.
† Apoc. 1. 6.

* *Nul n'a plus grand amour que celui-cy, ſçavoir quand quelqu'un met ſon ame pour ſes amis*, nous dit le Seigneur lui même : ce qui eſt amplement confirmé par ſon Apoſtre comme on le peut voir : † Maintenant ſi vous demandez pourquoi donc & à quel deſſein le Sauveur a ainſi voulu mourir, & têmoigner par là l'amour ſuprême à des perſonnes *qui n'eſtoient rien que pecheurs*, comme s'exprime l'Apoſtre, c'eſt à dire, *du tout mechans*, comme il le dit encore au même endroit, perſonnes que J. Chriſt a connües de toute éternité, & qu'il a deſignées par leur nom ; St. Pierre vous repondra qu'il l'a fait * *afin qu'il les amenât à Dieu*, c'eſt à dire, ſans doute, afin que par la vertu de ſon merite, il leur procurât l'attraction du Pere, la predication exterieure de l'Evangile, & enſuitte par le moyen de cet Evangile accompagné de la vertu de ſon Eſprit, la Foi & la regeneration. Se peut-il rien de plus précis & de plus nettement exprimé, pour contredire poſitivement à

* Jean 15. 13.
† Rom. 5. 6, 7, 8. & 8. 32.
* 1 Pier. 3. 18.

à la penſée de *M. Claude*, qui ne veut pas que J. Chriſt ait merité directement par ſa mort, ces graces premieres & originales, qui ſont la ſource de toutes les autres?

§. 230. On peut encore ajoûter ici, que ce que nous venons de dire, prouve non ſeulement, que J. Chriſt eſt mort pour ſes Eleus nommément, par un amour particulier pour eux, comme pour des perſonnes qu'il connoiſſoit perſonnellement, & qu'il diſtinguoit de toutes les autres; mais auſſi que cela s'eſt fait avec une excluſion poſitive de ces autres. Excluſion poſitive qui paroît dans ſa priere ſacerdotale *. Comme la rançon qu'il a fournie en ſa mort, ſuffiſoit abondamment pour racheter tous les hommes, & qu'il la payée pour les Eleus, par un principe d'amour, pour les amener à Dieu, comme nous venons de le voir, il faut bien que ce ſoit pour n'avoir pas aymé les autres de même, & pour n'avoir pas eu deſſein que ce prix ſurabondant fût employé pour eux, qu'il ne leur profite de rien.

§. 231.

* Jean 17. 9.

§. 231. On voit donc ici, en jettant la vüe ſur toutes ces choſes : Que ſelon l'Ecriture, les perſonnes pour qui J. Chriſt eſt mort, ne ſont pas des perſonnes qui lui fuſſent inconnües, ou indifferentes, ou qui ne fuſſent pas aymées de lui d'une façon toute particuliere ; mais au contraire que ce ſont des perſonnes qu'il a deſignées par nom, & leſquelles, quoi qu'elles ne fuſſent encore deſignées que comme pechereſſes & mechantes, de même que les autres, il a aymées en cette préciſion & diſtinction par preference aux autres, d'un amour de bienveillance le plus grand de tous les amours ; qu'il le leur a marqué effectivement par la plus grande marque qu'il fût poſſible de leur en donner, puiſqu'il eſt mort pour eux, afin de les amener à Dieu. Qu'en leur faveur il a fourni à la juſtice de Dieu un prix d'une valeur infinie, & qu'enfin il a accompagné ce prix, d'une priere & d'une interceſſion qui eſt toujours * exaucée, & laquelle il n'adreſſe à Dieu ſon Pere que pour ſes brebis qui lui ſont bien connües Jean. 17:9.

§. 232.

* Jean 11. 42.

§. 232. Enfin, pour ne laiſſer aucune évaſion, & pour rendre la conviction pleine & entiere, diſons encore que quand il ſeroit vray (ce que nous n'accordons pas, puiſque nous venons de prouver le contraire) que Jeſus Chriſt ſeroit mort ainſi indéterminément pour ceux qui croiront, ou pour les Croyans en general, ſans aucun égard en particulier à aucun des deſcendans d'Adam; s'il eſt vray en même temps, comme le dit *M. Claude*, que c'eſt la grande dignité de cette mort, qui a obligé le Pere Eternel de procurer à ſon Fils des Fidelles en particulier, c'eſt à dire, tels & tels, qui acceptaſſent ſa mort & ſe l'appliquaſſent, ce que le Pere a fait auſſi par le don qu'il a fait de ſon Eſprit à quelques-uns, afin de les convertir; je demande, d'où vient que le nombre de ces quelques-uns eſt ſi petit, & d'où vient qu'il ne l'a pas donné à tous, puiſque la grande dignité de cette mort a eſté employée indifferemment pour tous? Car ſi c'eſt la grande dignité de cette mort qui a obligé le Pere Eternel de donner à quelques uns la Foi & la converſion, ou (ce qui eſt la même choſe) qui a merité efficacement la Foi

&

& la converſion à quelques-uns, ſi l'on dit que Dieu ne l'a pas donnée à tous, n'eſt-ce pas dire en même temps, que cette dignité n'eſt pas infinie, puiſque ſon Fils eſt mort indifferemment pour tous, dans cette premiere vüe, ſelon ces Meſſieurs? Si la grandeur de la dignité de cette mort oblige le Pere Eternel à ce don de la Foy envers pluſieurs de ceux pour qui ſon Fils eſt ainſi mort indeterminément, ſa dignité ſon prix & ſon merite eſtant ſuppoſez infinis, doivent l'avoir obligé à donner cette Foi à tous. Si la grandeur d'une Cauſe produit un certain effet, la grandeur de cette Cauſe eſtant ſuppoſée ſans bornes, l'effet en peut-il avoir? On voit bien qu'en ce cas il eſt d'une abſolüe neceſſité de dire, que ſi l'effet a des bornes, c'eſt que le deſſein & la volonté de celui qui l'employe, n'a pas eſté de mettre la Cauſe en œuvre pour un effet plus étendu que celui qu'elle produit. Et on ne peut pas repondre ici, qu'encore qu'on avoüe que la dignité de la mort de J. Chriſt eſt infinie, on ne lui oſte point cet attribut en diſant, qu'en ſa conſideration le Pere n'a donné ſon Eſprit convertiſſant & ſanctifiant qu'à quel-

quelques-uns, parce que quand il n'auroit fait cela qu'à un ſeul, c'eſt l'effet d'une miſericorde infinie, puiſqu'il faut qu'elle ſoit telle, pour donner un bien infini à une perſonne qui merite des peines infinies. Cette reponſe ne ſatisfait point, & ne leve point du tout la difficulté, parce que cette mort de J. Chriſt n'eſt pas ſimplement conſiderée ici devant le Pere Eternel, comme Cauſe morale infinie en dignité & en efficace, mais elle eſt conſiderée comme telle, & comme *employée indifferemment pour tous les hommes*, ce qu'il eſt impoſſible d'accorder, à moins que tous les hommes ne reçoivent du Pere Eternel le don du St. Eſprit convertiſſant & ſanctifiant, en vertu de cette mort, comme on avoüe que quelques-uns le reçoivent ainſi, par ſa vertu *qui y oblige le Pere Eternel.* D'où il s'enſuit enfin de quelque coſté qu'on enviſage les choſes, que ſi c'eſt la grande dignité de la mort de J. Chriſt qui eſt cauſe de la Foi en quelques-uns de ceux pour qui il eſt mort indeterminément, cette dignité eſtant infinie & employée indeterminément pour tous, elle doit produire la Foy & la converſion en tous; ou ſi cela

cela n'arrive pas, c'eſt une preuve invincible que la volonté & l'intention du Fils, n'a eſté que de l'employer pour ces quelques-uns, & qu'il n'y a que cela qui empêche que le Pere Eternel ne produiſe en tous cette Foi & cette regeneration par ſon Eſprit, & par la publication de l'Evangile en tous lieux. Il s'enſuit encore de là que le Fils n'a jamais eu intention de mourir pour tous indeterminément, non-plus que directement & determinément. Il me ſemble que la verité de ce que j'ay dit au commencement de ce chapitre, ſçavoir que la matiere qui y eſt traittée donneroit une preuve invincible & complette de la grace particuliere, eſtant évidente ici, on en pourroit bien demeurer là. Mais l'accord general de pluſieurs autres preuves que nous pouvons encore faire ſuivre, ne peut qu'eſtre agreable à ceux qui ne cherchent que la verité. C'eſt pourquoi nous ſuivrons noſtre deſſein avec l'aide de Dieu.

CHA-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [178] - 166
PUBLIC DOMAIN

CHAPITRE II.

Commencement de l'examen du Chapitre XV. du Livre IV. du *Traitté de Jesus Christ*, fait par *M. Claude*, lequel chapitre a pour titre, *Des Actes du Sacerdoce de J. Christ, considerez à l'égard de leur étendüe.*

§. 233.

M. Claude commence par ce preambule, qui certainement est tres judicieux.

„ Il faut maintenant parler de l'étendüe qu'ont tous ces actes du Sacerdoce de J. Christ, & commencer par le premier qui est son sacrifice. Son étendüe donc peut estre considerée ou à l'égard des temps, ou à l'égard des lieux, ou à l'égard des pechez qu'il a expiez, ou à l'égard des graces qu'il a meritées, ou enfin à l'égard des hommes pour lesquels il s'est offert en sacrifice.

§. 234. Ce qu'il dit de cette étendüe,

düe, à l'égard des temps, eſt tres orthodoxe, & auſſi ſans difficulté : c'eſt pourquoi nous ne nous y arreſterons pas. Mais ce qu'il en dit par raport aux lieux, & qui eſt auſſi tres veritable, tire abſolument à conſequence à noſtre avantage. Car s'il eſt bien vray comme le dit *M. Claude*, que la vertu de la mort de Chriſt, a eſté reſtrainte au ſeul peuple Juif, avant la mort du Meſſie, cela ne peut venir abſolument que du but même de cette mort, qui n'a pas eſté offerte intentionnellement pour tous les hommes, ni même pour tous les peuples de tous les temps, contre la pretention de tous les Univerſaliſtes. Car puiſque, comme nous l'avons prouvé auparavant, cette mort eſt impetrative des graces ſalutaires, & ſur tout de celles qui ſont les premieres & le fondement des autres, il eſt impoſſible que ſa vertu ait eſté reſtrainte pendant long-temps à un ſeul peuple, à l'excluſion de tous les autres, ſi elle avoit eſté offerte à Dieu intentionnellement pour tous les peuples, & pour tous les hommes ſans exception.

§. 235. Il n'y a non-plus rien à dire ſur ce que dit *M. Claude* touchant les pe-

pèchez que ce ſacrifice a expiez, puiſqu'il eſt tres veritable & tres orthodoxe.

§. 236. Pour ce qui eſt des graces que ce ſacrifice nous a meritées, nous en avons ſuffiſamment parlé au chapitre precedent, pour faire comprendre en quoi il a ſuivi la verité, & en quoi il s'eſt mécompté.

§. 237. Paſſons donc maintenant, avec *M. Claude*, au dernier égard, ſous lequel on peut conſiderer l'étendüe de la mort de J. Chriſt, qui a produit depuis long temps des diſputes & des diſſentions tres facheuſes dans l'Egliſe de Dieu, les uns ſoutenant la particularité, & les autres l'univerſalité de la mort de J. Chriſt, c'eſt à dire, les uns voulant qu'il ſoit mort generalement pour tous les hommes, & les autres au contraire, qu'il ne ſoit mort que pour les Elus.

§. 238. D'abord *M. Claude* commence, avec beaucoup de raiſon, par l'explication des differens ſentimens, & comme cet éclairciſſement eſt important pour la matiere, je mettray ici tout ce qu'il en dit, quoi qu'il ſoit un peu long: le voicy.

§. 239. „ Quelques Arminiens croyent „ que J. Chriſt eſt mort actuellement „ & effectivement pour tous les hom- „ mes en general, & pour chacun d'eux „ en particulier, en telle ſorte que les „ pechez de tous les hommes ont eſté „ réellement expiez & effacez par le „ ſang de J. Chriſt, & qu'en effet Dieu „ ne leur en impute aucun ; mais au- „ contraire, il eſt actuellement & plei- „ nement appaiſé, à cet égard, envers „ eux. Que neanmoins, parce qu'a- „ prés cette expiation, Dieu a impoſé „ aux hommes la condition de la Foi, „ ceux qui demeurent dans l'incredulí- „ té, ſont damnez, non pour aucun „ des pechez qu'ils ont commis contre „ la Loy, mais ſimplement pour le „ peché d'incredulité, tous les autres „ pechez demeurant pleinement ex- „ piez par la mort du Fils de Dieu.

§. 240. „ Quelques autres d'entre „ les Arminiens, diſtinguent entre l'im- „ petration que J. Chriſt a faite par ſa „ mort envers ſon Pere, de la remiſ- „ ſion de nos pechez, & l'application „ qui nous eſt faite de cette impetra- „ tion. Et quant à l'impetration, ils „ diſent que J. Chriſt a réellement ſa-

„ tis-

„ tisfait à Dieu ſon Pere, pour les pe-
„ chez de tous les hommes en general
„ & en particulier, & qu'il a impetré,
„ c'eſt à dire, obtenu de ſon Pere,
„ l'actüelle remiſſion, les ayant tous
„ mis en eſtat de reconciliation & de
„ grace envers Dieu, enſorte que Dieu
„ eſt actuellement appaiſé envers eux.
„ Mais quant à l'application, ils diſent
„ qu'elle ne ſe fait qu'aux ſeuls Fidel-
„ les, parce qu'aprés les anciens pechez
„ des hommes, Dieu traitte avec eux
„ une nouvelle alliance qui a pour con-
„ dition la Foi.

§. 241. „ Ce qui fait que cette Foi
„ manquant à quelques-uns, ils ne
„ joüiſſent pas du fruit de la reconci-
„ liation de Dieu, ou de l'impetration
„ de la remiſſion de leurs pechez laquelle
„ avoit eſté faite par le ſang de Chriſt.
M. Claude rejette & condamne avec juſtice ces deux ſentimens, & il en donne les raiſons, qui ſont tres ſolides. Cependant j'ay peine à voir aucune difference entre le ſecond de ces ſentimens & ceux de *Mrs. Amiraut*, *Daillé* &c. Car en effet, s'il y en a quelqu'une, elle eſt ſi mince, que j'avoüe n'avoir pas d'aſſez bons yeux pour l'apercevoir.

D'où il paroît que *M. Claude*, cet homme ſage, s'eſtoit donc déja beaucoup raproché de nous, en condamnant tout cela, qui en effet eſt fort erronnée, & implique extrémement. Mais pourſuivons avec *M. Claude.*

§. 242. „ Quelques autres Armi-
„ niens ont dit, que J. Chriſt eſt mort
„ en general pour tous les hommes, &
„ pour chacun d'eux en particulier,
„ afin d'expier le peché originel, le-
„ quel par le ſang de la croix demeure
„ tellement expié & pardonné, que
„ Dieu ne damne perſonne pour ce pe-
„ ché là, mais ſeulement pour les pe-
„ chez actuels que les hommes com-
„ mettent. A cauſe de cela, ils veu-
„ lent, que tous les petits enfans qui
„ meurent avant l'âge de connoiſſance,
„ ſoit baptiſez, ou non baptiſez, ſoit
„ ceux des Chretiens, ſoit ceux des
„ Payens & des autres Infidelles, ſoient
„ ſauvez. Ajoûtons les reflexions que *M Claude* fait en cet endroit, il continüe ainſi.

§. 243. „ Cette opinion convient en
„ partie avec celle de Pelage, & elle
„ en eſt differente en partie. Elle con-
„ vient avec celle de Pelage, en ce que
„ l'une

„ l'une & l'autre donne le ſalut, c'eſt
„ à dire, la vie éternelle, generalement
„ à tous les enfans qui meurent avant
„ l'âge de connoiſſance. Mais elle en
„ eſt differente en ce que Pelage, qui
„ nioit le peché originel, ne vouloit
„ point que J. Chriſt fût mort pour en
„ delivrer les petits enfans; mais il leur
„ donnoit la vie éternelle par la voye
„ de l'innocence. Les Arminiens au-
„ contraire, reconnoiſſent le peché ori-
„ ginel, & veulent que Jeſus Chriſt
„ l'ait expié, & donnent le ſalut aux
„ enfans, non par la voye de leur pro-
„ pre innocence, mais par celle de la
„ ſatisfaction de J. Chriſt.

§. 244. „ Quoi qu'il en ſoit, (pour-
„ ſuit-il) la penſée des Arminiens n'eſt
„ en aucune maniere recevable, parce
„ qu'elle eſt contraire à l'Ecriture. Car
„ I. il eſt faux ſelon l'Ecriture, que le
„ peché originel ſoit pardonné aux pe-
„ tits enfans des Infidelles, ni par con-
„ ſequent qu'ils ſoient ſauvez. St. Paul
„ eſt formel ſur ce ſujet. * *Le mari*,
„ dit-il, *infidelle eſt ſanctifié en la fem-*
„ *me*, *& la femme infidelle eſt ſanctifiée au*

mari,

* 1 Cor. 7.

„ *mari, autrement vos enfans ſeroient pol-*
„ *lus, or maintenant ils ſont ſaints.* Il eſt
„ clair qu'il fait une oppoſition entre
„ les enfans des Fidelles & les enfans
„ des Infidelles, & que de ces derniers
„ il prononce qu'ils ſont pollus, ce qui
„ ne peut eſtre que par le peché origi-
„ nel. Mais comment ſeroient-ils pol-
„ lus par le peché originel, ſi Jeſus
„ Chriſt l'avoit totalement & entiere-
„ ment expié, à l'égard de tous les hom-
„ mes, & que ce peché n'empêchât
„ plus le ſalut des petits enfans, quels
„ qu'ils puiſſent eſtre? II. Ce ſentiment
„ eſt contraire à la doctrine perpetuelle
„ de l'Ecriture, laquelle fait dependre
„ tous les fruits que nous pouvons tirer
„ de la mort de J. Chriſt, de la com-
„ munion que nous avons avec lui, en
„ ſorte que cette mort ne peut nous
„ profiter de rien, ſi nous ne ſommes
„ dans ſa communion, c'eſt ce qu'il dit
„ lui même en St. Jean 15. *Demeurez*
„ dit-il, *en moi & moi en vous, comme*
„ *le ſarment ne peut de lui même porter de*
„ *fruit, s'il ne demeure au ſep, ni vous*
„ *ſemblablement ſi vous ne demeurez en*
„ *moi. Je ſuis le ſep & vous eſtes les ſar-*
„ *mens, qui demeure en moi & moi en lui*
„ porte

„ *porte beaucoup de fruit. Car hors de*
„ *moi vous ne pouvez rien faire.* Auſſi
„ l'Apôtre aux Rom. 3. dit que *Dieu a*
„ *ordonné J. Chriſt de tout temps pour pro-*
„ *piciatoire par la Foi, en ſon ſang*; ce
„ qui marque que ſans la Foi, la mort
„ de Chriſt n'a nul effet pour nous.
„ Comment donc ces gens veulent-ils
„ que J. Chriſt par ſa mort, ſans aucun
„ egard à la Foi des hommes, ni rien
„ qui équipole la Foi, ait entierement
„ expié le peché originel, en telle ſorte
„ qu'il ne ſoit plus deſormais imputé à
„ qui que ce ſoit.

§. 245. „ Voilà à peu prés les ſenti-
„ mens des Heretiques, continüe *M.*
„ *Claude*, qui conviennent tous en ce
„ point, que J. Chriſt eſt mort pour
„ tous les hommes du monde en gene-
„ ral, & pour chacun d'eux en parti-
„ culier. Et bien qu'ils confeſſent que
„ la pluſpart des hommes ne recüeil-
„ lent pas tout le fruit qu'ils pourroient
„ recüeillir de la mort de J. Chriſt par
„ le defaut de Foi qui eſt en eux, ils
„ ne laiſſent pourtant pas de ſoutenir,
„ que J. Chriſt eſt mort pour tous, &
„ en particulier pour ceux qui ſont dam-
„ nez, ſeparant ainſi ſcandaleuſement,

„ la mort de J. Christ pour un homme, „ d'avec le salut de cet homme, & „ alliant, au-contraire, l'actuelle damnation de cet homme, avec l'actualité, si j'ose parler ainsi, de la mort „ de J. Christ; ce qui est quelque chose „ de fort monstrueux.

§. 246. Voilà les reflexions de *M. Claude* en cet endroit, qui frapent, si je ne me trompe, Messrs. les Amiraldistes, tout aussi rudement que les Heretiques dont il parle. Mais écoutons-le encore, & renvoyons à un autre endroit les autres reflexions.

§. 247. „ Plusieurs d'entre les Orthodoxes, dit-il, se sont jettez dans une „ extrémité entierement opposée à celle „ des Arminiens, & au lieu que les Arminiens soutiennent que J. Christ est „ mort actuellement pour tous les hommes, & pour chacun d'eux en particulier, & qu'il a actuellement impetré de Dieu son Pere, la remission „ de leurs pechez, eux au-contraire „ soutiennent, que J. Christ n'est mort „ que pour les seuls Eleus, pour lesquels il a impetré la remission des pechez, & qu'ensuitte pour les rendre „ participans des fruits de cette mort,

„ Dieu

„ Dieu a decreté de leur donner la Foi,
„ comme un moyen par lequel ils s'ap-
„ pliquent la mort du Sauveur, & joüiſ-
„ ſent des graces qu'elle leur a meri-
„ tées. Au-reſte ils diſent bien que ſi
„ l'on conſidere ſimplement le prix in-
„ fini de cette mort, elle ſeroit par
„ elle même, ſuffiſante pour racheter
„ non ſeulement tout le monde entier,
„ mais auſſi pluſieurs mondes, s'il y
„ en avoit d'autres, & les Demons mê-
„ mes.

§. 248. Voilà comme *M. Claude* exprime noſtre ſentiment, & j'avoüe qu'il le fait fidellement, mais il pouvoit encore ajoûter, que nous diſons auſſi que la premiere predication de l'Evangile, la Foi même, & la regeneration, eſt un fruit infaillible du merite de cette mort envers tous ceux pour qui elle a eſté employée. Aprés cela, il allegue les principaux paſſages ſur leſquels nous fondons cette croyance. Mais enſuitte au lieu de faire voir, que ces preuves ne ſont pas ſolides ni convaincantes, ou de donner un autre ſens à ces paſſages que nous citons, qui les rende au moins capables d'une paraphraſe raiſonnable, ſans eſtre obligé de ſuivre noſtre ſen-

timent, voicy comme il continüe.

§. 249. „ Cette opinion, ſi elle n'eſt „ adoucie & expliquée par quelques „ diſtinctions que nous traiterons dans „ la ſuitte, eſt ſujette à beaucoup d'in- „ conveniens, (& il les donne au nom- bre de trois) I. Le premier eſt, que „ s'il y a pluſieurs paſſages, dit-il, „ dans l'Ecriture, qui font la mort de „ J. Chriſt particuliere, il y en a auſſi „ pluſieurs autres qui la font generale „ & univerſelle: il en donne des exem- ples. II. „ Le ſecond eſt, que ſelon „ cette hypotheſe rigidement propoſée, „ & rigidement ſoutenüe, il faut met- „ tre dans l'ordre des decrets divins, „ l'envoy de J. Chriſt au monde aprés „ le decret de l'Election. III. Le troi- „ ſiême eſt, que l'Ecriture nous parle „ d'un certain amour de Dieu pour le „ genre humain, que les Theologiens „ appellent *Philantropie*, par laquelle „ Dieu a mis quelque difference entre „ les hommes & les Demons; & l'ef- „ fet de cette amour eſt, qu'il a donné „ en quelque ſorte ſon Fils aux hom- „ mes, au lieu qu'il l'a refuſé entiere- „ ment aux Demons.

§. 250.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [190] - 178
PUBLIC DOMAIN

§. 250. Mais comme je me propoſe de mettre nos preuves ailleurs, & de les defendre de ſuitte, paſſons dans ce chapitre & dans le ſuivant, à l'examen de la premiere & de la ſeconde des ſix propoſitions que *M. Claude* employe pour expliquer & pour defendre ſon ſentiment. Voicy comme il continüe. „ Pour éviter donc tous ces inconve-„ niens, il faut abſolument apporter „ quelque éclairciſſement, ou quelque „ moderation, à l'hypotheſe dont nous „ venons de parler, & pour cet effet „ il faut établir les propoſitions ſuivan-„ tes.

§. 251. Avant que de paſſer outre, il eſt bon de remarquer, que *M. Claude* ne rejette point noſtre ſentiment, mais qu'il y veut ſeulement apporter quelque moderation, comme il dit. Mais, ſi l'on y prend garde, on verra que cette moderation ne tend à autre fin, qu'à trouver moyen de donner aux paſſages qui parlent univerſellement de la mort de J. Chriſt, des explications plus ſatisfaiſantes que celles que nous avons coutume de leur donner, en tenant cependant pour conſtant comme nous, que dans la propre & naturelle ſignification

de cette phraſe, *mourir pour quelqu'un*, il eſt vray de dire, que J. Chriſt n'eſt mort réellement que pour les Eleus. Ainſi il eſt d'accord avec nous pour le principal; & cependant pour le reſte, qui conſiſte à ſe tirer avec facilité des paſſages qu'on nous oppoſe, il eſt certain qu'il ne s'en tire pas mieux que nous; que ſon ſens ne ſerviroit par mieux que le noſtre à mettre les Heretiques à la raiſon; que ſuivant ſes hypotheſes, il ne pourroit jamais faire une juſte & raiſonnable paraphraſe des paſſages que nous produiſons en preuves; & enfin que ſes voyes d'explication, ſont tirées de ſon eſprit & de ſon adreſſe ſeulement, au lieu que les noſtres ſont tirées de l'Ecriture Sainte comme nous le verrons, quoi qu'il diſe par mégarde que l'Ecriture n'en dit rien nulle part. Venons aux propoſitions.

I. Proposition.

§. 252. „ Quand on dit que Jeſus „ Chriſt eſt mort pour quelqu'un, ce „ terme de *pour* eſtant équivoque, fait „ que cette expreſſion peut eſtre priſe „ en deux ſens. Car cela veut dire, „ que

„ que J. Christ est en effet mort en la
„ place de ces personnes là, ou bien
„ simplement que la mort de J. Christ
„ leur est proposée de la part de Dieu
„ & de J. Christ même, *avec comman-*
„ *dement de l'accepter, & declaration se-*
„ *rieuse & sincere, qu'elle sera salutaire à*
„ *tous ceux qui l'accepteront.* Ce premier
„ éclaircissement est entierement neces-
„ saire pour denoüer les difficultez de
„ la question dont il s'agit, comme il
„ paroîtra dans la suitte. Il faut donc
„ soigneusement distinguer ces deux
„ significations du mot de *pour.* La
„ premiere est la plus propre & la plus
„ naturelle, mais bien que la seconde
„ soit un peu abusive, elle ne laisse
„ pourtant pas d'estre assez ordinaire
„ dans le langage des hommes. Pour
„ établir ceci par les exemples, sup-
„ posons que deux villes qui appartien-
„ nent à un même Roy, se soient re-
„ voltées de l'obeïssance de leur Sou-
„ verain, & que le Souverain en laisse
„ une toute entiere, sans lui vouloir
„ faire aucune grace; mais qu'à l'égard
„ de l'autre, il lui envoye ses herauts,
„ pour proposer & offrir à tous ceux
„ d'entre eux qui voudront poser les

 „ armes,

„ armes, & recourir à ſa clemence,
„ l'abſolution de leur crime. Cette
„ ſuppoſition fait concevoir trois ſortes
„ de perſonnes. Les premieres ſont
„ celles que le Roy a abandonnées à la
„ rigueur de ſa juſtice : les ſecondes ſont
„ celles, qui ont embraſſé actuellement
„ la grace qui leur a eſté offerte : les
„ troiſiêmes ſont celles qui l'ont actuel-
„ lement rejettée. Quant aux pre-
„ miers, on ne peut dire en aucun
„ ſens, que la grace fût pour eux. Des
„ ſeconds on dira que la grace eſt pour
„ eux dans la propre & parfaite ſigni-
„ fication de ce terme de *pour* ; car
„ cela veut dire qu'elle eſt actuelle-
„ ment à eux, comme une choſe qui
„ leur appartient, & dont ils ſont déja
„ en poſſeſſion. Et pour ce qui regar-
„ de les derniers, on les conſiderera
„ en deux temps, ou aprés la rejection
„ actuelle qu'ils ont faite de la grace,
„ ou avant la rejection, lorſque la grace
„ leur eſt ſimplement offerte. Dans le
„ premier temps on ne dira plus que la
„ grace ſoit pour eux, car ils s'en ſont
„ rendus indignes par la rejection qu'ils
„ en ont faite, & cette rejection les en
„ exclud entierement.

„ Mais

„ Mais dans le ſecond temps, avant „ qu'ils ayent encore rejetté la grace, „ on dira fort bien qu'elle eſt pour eux, „ non dans le ſens propre & parfait de „ ce terme de *pour*, mais dans le ſe- „ cond ſens que nous avons appellé im- „ parfait & abuſif ; & cela ne veut „ dire autre choſe, ſinon que le Roy „ leur fait offrir & propoſer cette gra- „ ce, avec une intention ſincere que „ l'ayant acceptée ils en jouïſſent.

M. Claude employe encore enſuitte un autre exemple, mais comme il revient tout à fait à la même choſe, nous n'en chargerons pas cet Ouvrage.

II. Proposition.

§. 253. Sa ſeconde propoſition n'eſt autre choſe que l'application de l'exemple precedent à la matiere en queſtion, en diſant, que tout de même Jeſus Chriſt n'eſt mort en aucun ſens pour les Demons, qui correſpondent à cette premiere ville à laquelle le Roy n'a fait ni offert aucune grace. Il eſt mort pour les Fidelles d'entre les hommes, dans la propre & parfaite ſignification du

du mot de *pour* ; & ceux là correſpondent à ceux de la ſeconde ville qui ont mis bas les armes, & qui ont recours à la clemence du Roy. Il eſt mort pour tous les hommes conſiderez avant leur incredulité finale, dans la ſignification impropre & imparfaite du mot de *pour*. Il n'eſt mort en aucune maniere pour les incredules ou infidelles, conſiderez dans une finale infidelité.

§. 254. Aprés cela, *M. Claude* tâche de prouver dans cette ſeconde propoſition, chacune des parties qu'elle contient, & que nous venons de ſpecifier. Il reüſſit tout à fait bien à l'égard des deux premieres parties, où il fait voir que Jeſus Chriſt n'eſt mort en aucune maniere pour les Demons ; & enſuitte qu'il eſt mort pour les Fidelles d'entre les hommes, dans la propre & parfaite ſignification du mot de *pour*. Mais pour les deux autres parties, qu'il tâche auſſi de prouver de même, c'eſt de quoi je ne demeure point d'accord, & ſur quoi auſſi nous avons à faire nos reflexions.

255. Premierement je dis, que ces exemples ni aucun autre qu'on puiſſe imaginer, excepté ceux que le Sauveur lui

lui même nous a donnez, ne *quadrent point du tout à noſtre ſujet. La diſpute qui eſt entre nous, eſt touchant l'intention de Dieu & de J. Chriſt, eu égard à la mort que le Fils a ſoufferte; ſçavoir ſi l'on peut dire en aucun bon ſens, & dont on puiſſe produire quelque exemple tiré du langage ordinaire des hommes, que ſuivant ce que l'Ecriture nous dit de la mort de J. Chriſt, de ſon but & de ſa fin, que l'intention du Pere & du Fils a eſté que la mort de Chriſt fût employée pour les Reprouvez, & pour d'autres que les Eleus, en admettant pour le fonds, les choſes telles qu'elles nous ſont declarées & expliquées, dans la Parole de Dieu; & cependant *M. C.* ne fait pas entrer un mot de l'intention de Dieu dans l'eſtat de la queſtion. Il donne des exemples comme ſemblables, & qui neanmoins ne ſouffrent la ſignification du terme de *pour* dont il a beſoin, qu'à cauſe du deſir & de l'intention veritable qui eſt dans le Roi qu'il met ſur la ſcene, que ſa grace ſoit embraſſée de tous: car cette intention & ce deſir ſincere, eſt la ſeule raiſon, ou du

* Math. 13: 47, 48. & 13: 3--9.

du moins la principale, qui fait que l'on peut & même que l'on doit dire, de ceux qui la refuſent, avant qu'ils l'ayent en effet rejettée, que la grace eſtoit pour eux, dans ce ſens abuſif dont *M. C.* parle.

§. 256. D'ailleurs, cette ſignification du terme de *pour*, quoi que foible, eſt auſſi fondée ſur ce que l'offre de la grace du Roi, a eſté faite non ſeulement avec deſir & intention qu'elle fût embraſſée de tous, & utile à tous; mais auſſi ſur ce que cette offre a eſté faite *réellement à tous les habitans de cette Ville*. Auſſi cette offre ne pourroit pas avoir la premiere condition, qui eſt ſi neceſſaire pour cette ſignification, ſi celle-ci n'y eſtoit, au cas qu'elle fût au pouvoir du Roi. Et cependant il eſt mort des millions d'hommes, & il en meurt tous les jours, auxquels la grace de Dieu en J. Chriſt n'a jamais eſté offerte, ni même connüe. Comment donc alleguer ces exemples comme ſemblables?

§. 257. Enfin cette explication impropre du terme de *pour*, eſt auſſi fondée, ſur ce que le Roi en queſtion, ignore abſolument ſi ſa grace ſera acceptée, ou rejettée tout à fait, ou ſi elle le doit eſtre

eſtre du moins en partie. Il ignore ceux qui l'accepteront, ou ceux qui la mepriſeront. Cela fait que ſon intention favorable eſt d'abord generale, & égale envers tous & chacun des habitans de cette ville. Or *M. Claude*, ou quelqu'autre, oſeroit-il dire la même choſe de Dieu? Non. L'exemple n'eſt donc pas ſemblable. Ainſi quoi qu'il ſoit vray pour toutes ces raiſons, comme je l'avoüe, que l'on peut tres bien dire dans ce ſens impropre, de tous les habitans de cette ville, avant qu'ils ayent réellement & obſtinément rejetté les offres du Roi, que cette grace eſtoit *pour eux*, je nie qu'on en puiſſe dire autant à ſon imitation, de la mort de J. Chriſt, pour tous les hommes, ces choſes eſtant abſolument diſſemblables dans les points capitaux; qui fondent cette ſignification abuſive & impropre du terme de *pour*; dans laquelle cependant conſiſte tout le fonds de l'éclairciſſement nouveau que *M. C.* a voulu donner à cette matiere. Mais cet éclairciſſement eſtant ſans aucun fondement, à cauſe de l'entiere diſparité des exemples, ainſi qu'on vient de le voir, il s'enſuit que *M. C.* n'a rien decouvert, ni rien avancé, qui ſoit plus ſoli-

ſolide pour expliquer l'univerſalité contenüe dans pluſieurs paſſages de l'Ecriture, touchant la mort de J. Chriſt, que ce que les Particulariſtes, qu'il condamne à cet égard, ont propoſé pour cela, quoi que ce qu'il dit, ſoit incomparablement plus ſage, & moins oppoſé à l'analogie de la Foi, que ce que diſent les autres Univerſaliſtes.

§. 258. Ainſi il en faut donc demeurer à l'explication que nous donnons de ces paſſages, laquelle eſt toute tirée de la Parole de Dieu, & de l'analogie de la Foi, & non de noſtre propre ſpeculation, ou de noſtre ſageſſe.

§ 259. Aprés cela, n'eſt-il pas étonnant de voir *M. C.* nous croire fort embarraſſez, lors que nous ſommez obligez de rendre raiſon de ce que la predication de l'Evangile eſt adreſſée indifféremment aux Eleus & aux Reprouvez, ſi la mort de J. Chriſt n'eſt que pour les Eleus: Et lors que nous donnons pour reponſe, Que cela ſe fait comme par accident, & parce que Dieu a reſolu de tenir ſon élection ſecrette, ce qui oblige à prêcher indifféremment aux uns & aux autres, n'eſt nil pas ſurprenant de le voir nous repondre avec étonnement; „ Com-

„ ment

„ ment ſe pourroit-il faire que Dieu eût
„ fait une telle choſe, par cette œco-
„ nomie de ſageſſe dont on nous parle,
„ c'eſt à dire, pour garder le ſecret de
„ l'Election, & que neanmoins il n'en
„ eût donné aux hommes aucune con-
„ noiſſance, & d'où eſt-ce que ceux qui
„ nous mettent en avant un myſtere ſi
„ étonnant & ſi difficile à comprendre,
„ d'où eſt-ce, dis-je, qu'ils l'ont pris,
„ puis que l'Ecriture n'en dit rien?

§. 260. Voilà encore une de ces remarques generales de *M. C.* touchant ce que l'Ecriture dit, ou ne dit point, qu'il ne faut pas croire legérement ſur ſa parole, comme nous avons déja remarqué, puiſqu'il a coutume de leur donner trop facilement une entiere univerſalité. Car quand il n'y auroit autre choſe dans l'Ecriture ſur cela, que des argumens invincibles qui nous prouvent par ſon autorité, qu'on ne doit pas dire, à parler exactement & dans les explications poſitives de la Doctrine Chretienne, que J. Chriſt ſoit mort en aucun ſens uſité entre les hommes, ou dans l'Ecriture, pour d'autres que pour ceux auxquels Dieu donne toutes les choſes neceſſaires à ſalut, tant exterieurement qu'in-

qu'interieurement, cela ne ſuffiroit-il pas pour en tirer legitimement & neceſſairement la conſequence dont il s'agit? Ne pourrions-nous pas conclure de tout cela, que ſi la grace & la mort de J. Chriſt eſt offerte aux autres, cela ſe fait comme par accident, d'autant qu'ils ſe trouvent mêlez parmi les Eleus, & parce que Dieu ne veut pas qu'on connoiſſe en ce monde diſtinctement & nommément les Reprouvez, ſi ce n'eſt par le moyen de leur incredulité & de leur impenitence finale? Et cela d'autant plus que le Sauveur lui même defend de jetter la perle de l'Evangile devant les pourceaux, c'eſt-à-dire, ſans doute, d'offrir la grace à des Reprouvez prophanes & moqueurs, quand quelques-uns ſe font connoître pour tels? Quand, dis-je, il n'y auroit que cela, appelleroit-on juſtement ce que nous diſons, *Avancer des choſes dont l'Ecriture ne dit rien*? Il me ſemble qu'il n'y a pas aſſez d'équité à parler de la ſorte.

§. 261. Cependant nous avons plus que cela. Car y a-t-il rien de plus favorable, ou même de plus précis & de plus formel pour établir cette penſée, que les deux Paraboles dont nous avons parlé

parlé cy-dessus, & que le Sauveur nous donne * en St. Mathieu? Car si l'œconomie du Royaume des Cieux, est semblable à ce qui se passe dans la culture des champs, & sur-tout dans les semailles, où le semeur jette sa semence dans la bonne terre, & à dessein seulement de faire fructifier cette bonne terre, mais qui avec ce seul dessein, ne laisse pas pourtant d'en jetter par occasion quelque partie aussi dans les pierres, dans les épines & dans le grand chemin, autant qu'il est necessaire pour ensemencer parfaitement la bonne terre, cela ne dit-il pas tout ce que nous pretendons, & dont l'Ecriture ne dit rien, selon *M. Claude?* N'en est-il pas de même de l'autre Parabole, où le Seigneur dit, que le Royaume des Cieux est semblable à un filet jetté en la mer, amassant toutes sortes de choses? Et si l'Evangile, selon ces Paraboles, n'est prêché qu'à dessein d'attirer & de convertir les Eleus, ne voit-on pas que c'est par une pure œconomie de sagesse, qu'il est preché aux Eleus & aux Reprouvez, & qu'il est ainsi prêché indif-

* Math. 13: 3..... 9. & 13. 47, 48.

différemment aux uns & aux autres, afin que le commerce de charité, d'alliance & de societé, qui fait subsister le monde, & qui donne la naissance aux Eleus, ne soit pas interrompu.

§. 262. Peut-estre voudra-t-on icy repondre, que les Paraboles ne prouvent rien, & qu'on ne s'en peut point servir pour établir aucune doctrine. A cela je replique, que ces paroles dites ainsi crüement & absolument, sans aucune limitation ni exception, en parlant des Paraboles qui nous ont esté données par le Sauveur, sont un veritable blaspheme. Les Paraboles, dit on, ne prouvent rien. Non, elles ne prouvent rien par les choses qui n'entrent dans leur detail que comme les feüillages & les rideaux qui entrent dans un tableau, qui représenteroit le mariage d'un Roy & d'une Reine, par exemple. Mais elles prouvent avec la même force & la même autorité que toute autre maniere de parler, les choses qui sont leur but principal, & pour lesquelles principalement elles ont esté proposées. Autrement celle du Lazare & du Mauvais Riche, par exemple, ne prouve pas que nous ne devons point

nous

nous attendre que Dieu fera des miracles exprés pour produire noſtre converſion, lors que nous mepriſerons ſa Parole, & que pour cela nous devons nous contenter de cette divine Parole & en profiter, ſi nous ne voulons perir ſans reſſource ; ni celle du Phariſien & du Peager, que nous ſommes juſtifiez par grace & non par les œuvres ; ni celle du Marchand qui cherche de bonnes perles, & qui ayant trouvé une perle de grand prix, vend tout ce qu'il a pour l'acheter, ne prouve point que le ſalut, & l'Evangile qui en eſt le chemin, ſurpaſſe en ſon prix toute autre choſe, & qu'il doit eſtre preferé à tout. Suivant cette belle theſe, ces Paraboles ne prouvent point ce que je viens de dire, ni autre choſe : elles ne prouvent rien. Mais pourquoi donc ont-elles eſté écrites ? Or on ne peut nier ſans une étrange bevüe, ou ſans mauvaiſe foi, que le but principal des Paraboles dont je parle, ne ſoit d'éclaircir la difficulté même dont il s'agit icy, & qu'on nous objecte avec tant de confiance, comme inexplicable pour nous. Peut-on douter que ce ne ſoit là leur but, quand on conſidere que le Sauveur de-

fend ailleurs lui même de jetter la perle de l'Evangile devant les pourceaux, quand une fois ils ſe font connoître pour tels ? Preuve que Dieu qui les connoît tous, de toute éternité, ne leur a pas deſtiné la predication de l'Evangile pour l'amour d'eux mêmes. On voit donc bien que *M. Claude* s'eſt extrémement mépris, en affirmant que l'Ecriture ne dit rien touchant le principe dont nous nous ſervons pour expliquer la generalité qui ſe trouve dans la predication de l'Evangile, & dans l'offre du ſalut qu'il propoſe.

§. 263. Mais *M. Claude* releve icy pluſieurs abſurditez pretendües qui lui ſemblent naiſtre de noſtre penſée, & en prouver la fauſſeté. Il eſt bon d'y repondre avec quelque ſoin, & il nous ſera aiſé, de faire voir, ou que ces abſurditez ſont nulles & mal fondées, ou qu'il en naît de toutes ſemblables, & de plus grandes encore, du ſentiment, ſoit de *M. Claude*, ſoit de tout autre Univerſaliſte, pourvû ſeulement qu'ils avoüent la preſcience de Dieu, comme tous les Reformez, les Lutheriens & les Arminiens la reconnoiſſent; & pour ne l'avoüer pas il faudroit fouler aux pieds

pieds l'Ecriture & le bon ſens, & nier la perfection & l'autorité divine de cette Ecriture, ce qui eſt la plus grande de toutes les abſurditez, & l'aneantiſſement de toute vraye Religion. Par conſequent, abſurdité pour abſurdité, ſi c'eſt une neceſſité qui ſemble nous obliger à en digerer quelques-unes, il vaut mieux le faire encore en ſe tenant attachez aux principes de l'Ecriture, pour le fondement de ſes explications, que de joindre à celles qui nous ſembleront toujours inevitables, celles que l'on peut éviter, dont l'une eſt de tirer de ſon propre cerveau & de ſa ſageſſe, vraye ou fauſſe, des principes d'explication, & de les preferer enſuitte à ceux que Dieu lui même nous a donnez dans ſa Parole, en condamnant ceux-cy. Voyons preſentement les paroles de *M. Claude.*

§. 264. „ D'ailleurs, dit il, quand „ Dieu agit par quelque œconomie de „ ſageſſe, il ne choque jamais ſes ver- „ tus morales. Or il eſt certain, dit- „ il, que ſi la mort de J. C. n'eſtoit que „ pour les ſeuls Eleus, dans ſa premiere „ deſtination, & qu'elle n'appartînt en „ nulle maniere aux autres, la bonne

„ foi de Dieu ſeroit violée, lors qu'il la
„ feroit offrir à d'autres qu'à des Eleus.
„ Pourquoi ? Parce que cette offre
„ qu'il leur en fait, dit-il, eſtant priſe
„ dans la ſignification commune & or-
„ dinaire d'une offre ſincere, ſuppoſe
„ que la choſe offerte eſt deſtinée pour
„ ceux à qui on l'offre, & que la pre-
„ nant comme on la leur donne, elle
„ ſera actuellement à eux. Mais ſi la
„ mort de J. Chriſt n'eſt non-plus pour
„ ces gens là que pour les Demons,
„ il n'y peut pas avoir de ſincerité,
„ dans l'offre qu'on leur en fait, ni
„ dans le commandement de l'accepter,
„ puiſque cette offre & ce commande-
„ ment ſuppoſent une choſe fauſſe,
„ ſçavoir qu'il ne tient qu'à l'acte de
„ leur acceptation, que la mort de Jeſus
„ Chriſt ne ſoit actuellement à eux. Je
„ dis que cette ſuppoſition eſt fauſſe,
„ car outre cet acte d'acceptation, il
„ tient encore à l'intention du Pere,
„ qui n'a point deſtiné le ſacrifice de
„ ſon Fils pour ces gens là, & à l'in-
„ tention du Fils, qui en ſe ſacrifiant
„ ſoi même, les a formellement exclus
„ de l'objet de ſa mort.

§. 265. *M. Claude* dit donc que la bon-

bonne foi de Dieu ſeroit violée lors qu'il fait offrir la mort de J. Chriſt à d'autres qu'à des Eleus, ſi elle n'eſtoit que pour des Eleus dans ſa premiere deſtination. Je nie cette conſequence par pluſieurs raiſons, & je ſoutiens en même temps que cette bonne foi eſt autant ou plus violée par la methode de *M. C.* que par la noſtre. Premierement une perſonne agit ſincerement & ſerieuſement, lors qu'elle ne dit que ce que de tres fortes raiſons de ſageſſe l'obligent à dire, & en même temps quand ce qu'elle dit, qu'elle offre, ou qu'elle propoſe, eſt avec cela tres exactement veritable, avec les conditions qu'elle y met.

Mais remarquons maintenant que tous les Logiciens diſent, que la verité des propoſitions conditionnelles, qui ſont celles dont les deux parties ſont liées par la particule *Si*, ne conſiſte que dans la verité de la conſequence d'une de ces parties à l'autre; de ſorte, qu'elle ne laiſſeroit pas d'eſtre véritable moyennant cela, quoi que l'une de ces propoſitions, ou toutes les deux, fuſſent fauſſes * : comme celle-cy, par exemple.

* Art de penſer. Part. 2. Chap. 7.

Si la volonté de la Creature eſt capable d'empêcher, que la volonté abſolüe de Dieu ne s'accompliſſe, Dieu n'eſt pas tout puiſſant. Cette propoſition conditionnelle eſt vraye, quoi que les deux parties en ſoient fauſſes. De plus il faut remarquer, que pour qu'une offre conditionnelle ſoit irreprehenſible, il ſuffit qu'elle ſoit juſte, ſage, raiſonnable, neceſſaire, & veritable au ſens cy-deſſus marqué : il n'eſt pas toujours beſoin qu'elle ſoit ſerieuſe & ſincere, au ſens que l'on prend ordinairement ces mots, ſçavoir pour dire, qu'on a deſtiné la choſe offerte à la perſonne à qui on l'offre, & qu'on deſire qu'elle l'accepte & qu'elle en profite ; non-plus qu'il n'eſt pas toujours beſoin, pour jetter d'une maniere irreprehenſible, c'eſt à dire, ſagement, raiſonnablement, neceſſairement, de la ſemence en un certain lieu, qu'on l'ait deſtinée juſtement pour ce lieu là, & qu'on s'attende, qu'on eſpére, ou même qu'on deſire qu'elle y fructifie abondamment, & cela parce que les cas ſont differens, & que toutes les vertus particulieres ne ſe peuvent pas exercer dans toutes les occurrences, & qu'il ſuffit, comme nous avons déja tant dit,

dit, que Dieu faſſe voir en toutes ſes œuvres, l'exemple des vertus particulieres en toute leur perfection, autant qu'il eſt poſſible. Par cette raiſon là, quoi que l'offre de la grace qui ſe fait de la part de Dieu aux Reprouvez, ne puiſſe eſtre appellée ſincere & ſerieuſe, à parler au ſens ordinaire, parce qu'elle n'eſt pas dans ce cas ordinaire, elle eſt cependant manifeſtement juſte, raiſonnable, neceſſaire & veritable, au ſens que je viens d'expliquer, ne pouvant eſtre autre choſe en cet endroit ſans contradiction; ce qui ſuffit pour juſtifier cette offre de toute irregularité. Toutes les vertus particulieres ne ſe peuvent pas exercer en tout temps & en tout lieu. Ainſi donc il ſuffit qu'une offre ou une promeſſe conditionnelle ſoit veritable, juſte, raiſonnable & neceſſaire, pour eſtre irreprehenſible, ſçavoir quand de grandes raiſons de ſageſſe, ou de juſtice, obligent à la faire, & qu'elle eſt veritable, en qualité de conditionnelle, encore qu'on ſçût que ceux à qui on la fait, ne la voudront pas accepter, & quoi qu'on ne leur eût point deſtiné ce bien promis, ſachant de ſcience certaine qu'ils le rejetteront.

D'ailleurs, cette deſtination qui emporte efficace & réuſſite, quand on parle de Dieu, n'eſt point un acte de Legiſlateur qui agit uniquement ici, mais d'Oeconome ſouverain qui n'a pas lieu d'agir en cet endroit.

§. 266. Or l'offre du ſalut & de la mort de J. Chriſt, eſt faite de cette maniere là aux Reprouvez. Il y a des raiſons d'une tres grandes ſageſſe qui la rendent neceſſaire, & elle eſt tres veritable en ſoi, entant que conditionnelle, ce qui ſuffit pour la dire raiſonnable, juſte & irreprehenſible, dans un cas ſi ſingulier, quoi qu'on ne la puiſſe appeller ſerieuſe, au ſens ordinaire, parce qu'elle n'eſt pas dans le cas ordinaire. Pourquoi donc veut-on intereſſer icy la bonne foi de Dieu? Dire à un criminel qui a merité la mort, & qui n'a pas un denier à lui, & cela pour des raiſons de juſtice & de ſageſſe, comme pour rendre plus efficace envers les autres l'exemple de ſa punition & des circonſtances de cette punition, pour lui reprocher vivement ſon brigandage, ſa diſſolution, ſa fierté &c. Dire à un tel homme qu'on lui donnera la vie, s'il rend dix mille écus qu'il a volez! & dif-

diſſipéz, cela eſt-il incompatible avec la ſageſſe & la juſtice, ou digne de blâme en aucune façon, encore qu'on ne lui ait pas deſtiné la vie à ce prix là, & qu'on n'eſpere & ne deſire pas qu'il l'acquiere ainſi : & par conſequent, encore que cette offre ne ſoit ni ſerieuſe, ni ſincere, à parler au ſens ordinaire, comme *M. Claude* veut que cela ſoit d'une abſolüe neceſſité dans noſtre matiere, où Dieu a des raiſons de ſageſſe encore plus fortes & plus parlantes que celles-là. La ſincerité & le ſerieux, au ſens ordinaire, d'une certaine offre ou promeſſe conditionnelle, n'en fait pas, ni une perfection toujours & partout abſolument neceſſaire, ni toute la perfection, ni même neceſſairement une perfection ſans defaut. Elle n'en eſt pas une perfection abſolument neceſſaire en toutes ſortes de cas, nous venons d'en voir des exemples. Elle n'en fait pas auſſi toute la perfection, car quand elle ſeroit dans le cas où elle en doit eſtre une perfection, elle doit cependant auſſi eſtre ſage & raiſonnable, en ſorte qu'elle ne depoüille pas mal à propos l'offrant, ou ſa famille, pour revêtir un étranger : Et cela même fait voir qu'elle n'en fait

pas neceſſairement une perfection ſans defaut ; car tel pourroit faire une offre à un autre, qui ſeroit fort ſerieuſe & fort ſincere, au ſens ordinaire, & qui ſeroit néanmoins fort mal ſage, fort étourdie & fort blâmable. De plus, comment *M. Claude*, qui diſtingue ſi bien ailleurs les actes de Legiſlateur & d'Oeconome, ne remarque-t-il pas que *deſtiner la vie*, en parlant de Dieu, c'eſt un acte d'Oeconome, un acte abſolu & non conditionnel, ou accompagné d'une alternative, ce qui n'a point lieu icy. Promettre ou menacer en propoſant des devoirs, eſt tout ce qu'on voit icy, & en même temps, c'eſt tout ce qui eſt du fait d'un Legiſlateur, qui ſeul a beſoin d'agir en cet endroit neceſſairement, quoi qu'il puiſſe faire plus, ſi bon lui ſemble. Ne ſuffit-il pas qu'on puiſſe dire des Reprouvez, avec verité, pour juſtifier de tout defaut de bonne foi l'offre en queſtion, que Dieu veut ſincerement & ſerieuſement leur ſalut s'ils ſe convertiſſent & croient en ſon Fils, comme on le peut dire certainement par les raiſons que j'ay produites : quoi qu'en diſant la même choſe des Eleus, on y puiſſe ajoûter que Dieu veut

veut leur ſalut abſolument, qu'il le leur a deſtiné de toute éternité, parce qu'il veut leur converſion & leur Foi, & en qualité de Legiſlateur & en qualité d'Oeconome ſouverain, c'eſt à dire, efficacement, & leur ſalut en conſequence. Maintenant voyons les raiſons de ſageſſe qui obligent dans noſtre ſujet à faire cette offre ainſi, generalement & indeterminément.

§. 267. Premierement, ſi cette offre ne ſe devoit faire qu'aux Eleus ſeulement, il faudroit neceſſairement que Dieu fît connoître aux hommes qui ſont ſes Eleus & qui ſont les Reprouvez. Et ſi cela eſtoit, comment le monde pourroit-il ſubſiſter ? Jamais les Eleus ne pourroient ni ne voudroient s'allier ni avoir un commerce étroit avec les Reprouvez; & les Reprouvez, d'autre coſté, conſpireroient immancablement toujours enſemble, pour faire ouvertement la guerre à Dieu & à ſes Enfans ; à peu prés comme font les Demons, qui ſçavent qu'ils n'ont que l'Enfer à attendre ; ce qui perdroit en peu de temps tous les Eleus qui ne ſont qu'une poignée à l'égard des Reprouvez, à moins que pour garantir ſes Enfans, Dieu ne

fit à tout moment des miracles : au lieu que par cette providence qui tient la reprobation & l'élection ſecrette, & ſous le ſeau de Dieu, il arrive tout le contraire. On s'allie & on commerce avec tout le monde, parce qu'on peut & qu'on doit charitablement eſperer le ſalut de chacun, puiſque la miſericorde eſt offerte en ce monde à tous en general, & à chacun en particulier. Les Reprouvez auſſi ne ſe dechaînent & ne conſpirent pas comme ils feroient. Voilà déja qui fait voir la neceſſité qu'il y a de tenir ce myſtere ſecret, ſi l'on veut que le monde ſubſiſte ſans des miracles perpetuels.

§. 268. Aprés cela, les Eleus s'alliant avec les Reprouvez, pour ne les pas connoître, il arrive de là, qu'un homme éleu a une femme reprouvée, un pere éleu a des enfans reprouvez, ou au contraire &c. ce qui fait voir la liberté ſans bornes de la grace de Dieu, & que cette grace n'eſt le privilege ni de la naiſſance, ni de l'alliance ni de l'adreſſe, ni en un mot d'aucune autre cauſe que du ſeul bon plaiſir de Dieu, qui fait de ſon bien ce qu'il lui plaiſt, & qui prend dans une même famille,

& entre des ſujets abſolument égaux & ſemblables en toutes choſes, & tout auſſi peu dignes l'un que l'autre, l'un pour l'adopter à ſoi, en laiſſant l'autre dans ſon malheur : ce qui humilie ſouverainement tous les pecheurs devant lui, qui ſupprime toute jactance, en diſant à chacun d'effet plus que de parole, *Qu'as-tu que tu ne l'ayes receu?* Cela n'eſt-il pas glorieux à Dieu, bienſeant & ſalutaire à ſes Enfans?

§. 269. D'ailleurs les exhortations pathetiques que les Paſteurs employent envers les pecheurs endurcis, les ſoins qu'ils apportent pour ne laiſſer aucune excuſe aux impenitens, tout cela procure deux biens conſiderables aux Eleus de Dieu, aux oreilles deſquels ces exhortations retentiſſent. Premierement les promeſſes & les menaces que les Miniſtres de la Parole mettent en œuvre, l'offre d'une éternelle felicité preparée à tous ceux qui embraſſent le Sauveur par une vive Foi, & la denonciation, que dis-je, la demonſtration du jugement terrible qui pend ſur la tête des rebelles, tous les plus puiſſans motifs, qui cependant ne font aucune impreſſion ſur le cœur de ces miſerables, font

comprendre aux Fidelles la grandeur de la corruption de l'homme. En ſecond lieu, ils apprennent par là, quelle ſeroit leur condition, ſi Dieu les avoit abandonnez à eux mêmes ; ce qui rend leur reconnoiſſance envers Dieu plus vive, & leur amour plus actif, pour un bienfaiteur ſi puiſſant & ſi miſericordieux. C'eſt là encore un fruit & une utilité qui revient aux Eleus, de ce que la grace eſt offerte aux Reprouvez, & qui empêche de pouvoir dire qu'il y ait dans cette offre autre choſe qu'une adorable ſageſſe, & une conduitte ſainte & irreprehenſible, puiſqu'elle a tant d'uſages excellens.

§. 270. Enfin la vocation univerſelle, que le gros des Univerſaliſtes vante tant, & qui ſe fait ſeulement par les œuvres de la nature, de la creation, & de la conſervation, dans leſquelles la puiſſance & la ſageſſe de Dieu ſe voyent comme à l'œil, eſtant conſiderées dans ſes ouvrages, fait voir non-ſeulement qu'il y a un Dieu, mais auſſi que ce grand Dieu a de la bonté, de la longanimité, de la clemence, & même confuſément qu'il y a peut-eſtre auſſi un ſalut, & que peut-eſtre Dieu eſt capable de ſauver

ver le pecheur, à sa gloire, n'estant pas croyable qu'il voulût conserver le monde, & le combler de tant de biens, s'il n'y avoit que des ennemis qu'il voulût perdre à jamais ; ce qui du-moins peut disposer les hommes qui n'ont point d'autres lumieres, à embrasser ce salut en son temps, quand Dieu se presentera tel à eux par sa revelation. Cela encore blesse-t-il la perfection de Dieu ?

§. 271. Mais la raison que donne *M. Claude* de ce que la bonne foi de Dieu seroit violée, si la mort de Jesus Christ n'estoit pas pour tous les hommes, dans sa premiere destination, „ c'est, „ dit il, que cette offre qu'il leur en „ fait, estant prise dans la signification „ commune & ordinaire d'une offre sin„ cere, suppose que la chose offerte est „ destinée pour ceux à qui on l'offre, „ & que la prenant comme on la leur „ donne, elle sera actuellement à eux. A quoi je reponds premierement, que *M. Claude* se méprend là, & qu'il n'en est pas ainsi. L'offre ne suppose de destination fixe ni pour ni contre, si ce n'est là où l'offrant ignore l'avenir & le fond des cœurs. L'offre en elle même, entant que telle, ne se mêle point ne-

neceſſairement de deſtiner, c'eſt là un acte d'Oeconome; elle demeure dans les termes d'un Legiſlateur, qui ne ſe mêle que de propoſer les loix, les promeſſes & les menaces, & rien davantage. Secondement je dis, que dans ce cas de la ſignification commune & ordinaire d'une offre ſincere, celui qui offre n'eſt pas même en eſtat de rien deſtiner à perſonne; car cette deſtination ſuppoſe certitude, & perſonne ne ſçait jamais avec certitude indubitable ſi ce qu'il offre ſera refuſé, ou accepté, ni par qui; & par conſequent il ne deſtine rien à perſonne à parler proprement, à moins qu'il n'entende deſtiner conditionnellement, ce qui n'eſt autre choſe qu'offrir conditionnellement. C'eſt ce que Dieu fait auſſi. Par conſequent, il eſt viſible, que juſques là, l'offre du ſalut, qui eſt faite au pecheur dans l'Evangile, moyennant la Foi, peut eſtre priſe dans la ſignification commune & ordinaire d'une offre ſincere, & en même temps dans la ſignification de l'offre que ſuppoſent les exemples de *Monſieur Claude* qui ſont de cette ſorte.

§. 272. Mais ſi l'on fait attention, à ce

ce que celui qui offre icy conditionnellement, eſt non ſeulement Legiſlateur mais auſſi Oeconome, & ſouverain Directeur des évenemens, qu'il ſçait tout, le futur comme le paſſé ou le preſent, & qu'il peut tout ; alors on verra aiſément qu'il faut de néceſſité prendre cette offre, dans une ſignification tres ſinguliere, determinée & expliquée auparavant par Dieu lui même, & nullement dans une ſignification commune & ordinaire. Cette ſingularité conſiſte, en ce qu'elle eſt faite à des ſujets que l'on connoît pour eſtre tous invinciblement obſtinez, & incapables par eux mêmes, à cauſe de leur grande perverſité & de leur endurciſſement, de faire autre choſe que de rejetter cette offre avec fierté, ou avec nonchalance & mepris. Cette ſingularité conſiſte encore en ce que cette offre n'eſt dans la main de Dieu qu'un inſtrument & un moyen pour convertir & pour ſauver efficacement & immancablement ſes Eleus ; moyen qu'il accompagne, pour cet effet, de la grace efficace de ſon Saint Eſprit, & qui eſt comme la ſemence en la main du Sa~~u~~veur, pour faire produire la bonne terre qu'il a la-

labourée, mais qui, à l'imitation de la ſemence, ne peut eſtre employée ſans qu'il en jette auſſi dans la mauvaiſe terre, qu'il n'a point labourée. Et ces circonſtances, que Dieu ne nous diſſimule pas, mais qu'il nous apprend lui même, nous font aſſez connoître que cette maniere d'offrir un bien, eſt tout à fait extraordinaire, quoi que tres ouverte, & par conſequent tres ſerieuſe & tres ſincere au ſens ſingulier que nous avons dit, parce qu'il nous en apprend toutes les raiſons pleines de ſageſſe, & que cette offre ne promet rien que ce qu'elle veut donner effectivement aux conditions qu'elle propoſe. Mais elle nous fait voir auſſi en même temps, que c'eſt vainement qu'on tâche de nous donner des principes qui nous la puiſſent expliquer entierement & abſolument, ſelon les loix d'une offre ſincere commune & ordinaire. On voit donc bien que ſelon *M. Claude*, non-plus que ſelon nous, on ne peut pas tout à fait expliquer cette offre par ce qui ſe paſſe ordinairement entre les hommes, & par conſequent que c'eſt vainement qu'on pretend tirer de là des exemples, pour ſatisfaire à tout. Qu'a-t-il donc

avan-

avancé plus que les autres, par ſes nouvelles découvertes.

§. 273. Dieu conſideré comme Legiſlateur ſimplement, commande univerſellement & indifferemment à tous les auditeurs de ſa Parole, de ſe convertir & de croire en ſon Fils, pour eſtre ſauvez, parce qu'en cette qualité, il veut ſerieuſement & ſincerement qu'on faſſe cela pour lui eſtre agreable, ou pour avoir la vie: Sentence liée & compoſée, qui veut dire en d'autres termes, qu'il leur declare bien nettement & clairement, qu'il n'y a pour eux que cette ſeule voye qui les puiſſe conduire au ſalut, ſelon ſes decrets, & ſelon l'œconomie & le temperament de ſa ſageſſe, de ſa juſtice & de ſa miſericorde: & c'eſt en cela que conſiſte la ſincerité particuliere de la vocation exterieure, conſiderée entant que generale & univerſelle.

§ 274. Mais outre cela, par raport aux Eleus, il veut deux choſes diſtinctes en qualité d'Oeconome. L'une eſt qu'il veut efficacement qu'ils ſe convertiſſent & qu'ils croyent; & l'autre, que par ce moyen ils ſoyent effectivement ſauvez, comme auſſi l'une & l'autre arrive toujours im-

man-

mancablement. Ce ſont là des choſes bien differentes des precedentes. Dans un ſimple Legiſlateur ordinaire, tout deſir & volonté d'eſtre obeï, eſt égal & d'une même nature pour tous, & envers tous, & tout à fait de même nature que celle que nous venons d'attribuer à Dieu Legiſlateur ſimplement. Mais comme Dieu n'eſt pas ſimplement Legiſlateur, mais qu'il eſt auſſi Oeconome, ſouverain Directeur des évenemens, il n'en eſt pas de même par-tout comme l'on voit. Donc cecy ne peut eſtre pleinement éclairci par les voyes ordinaires ſimplement. On peut bien diſtinguer en Dieu le Legiſlateur de l'Oeconome, mais on ne l'en ſauroit ſeparer, ce qui a toujours eſté, & qui par une neceſſité inévitable, nonobſtant l'adreſſe des plus ſubtils d'entre ceux qui cherchent des adouciſſemens ſur cette matiere, ſera toujours une ſource éternelle de murmures contre Dieu dans les rebelles, & l'origine ou le pretexte des objections importunes que les Heretiques font & feront toujours aux Orthodoxes. Mais ces objections ſeront auſſi toujours impertinentes, vaines & mal-fondées, par les raiſons generales & invincibles que j'en ai données aux §. 15, 48.

48. 49. Ainſi ces deux idées de Legiſlateur & d'Oeconome ſont diſtinctes, en Dieu, mais inſeparables; & dans tout autre Legiſlateur elles ſont impoſſibles & inalliables. Comment ſeroit-il poſſible aprés cela de parler de l'un abſolument comme de l'autre? Par conſéquent, comment pourroit-on parfaitement expliquer tout cecy par des exemples tirez d'entre les hommes? Il eſt juſte d'expliquer les choſes ſingulieres & extraordinaires par des voyes ſingulieres, qui ne laiſſeront pourtant pas d'eſtre tres ſinceres, & tres ſages, & irreprehenſibles, & en même temps, tres ingenües, pourvû qu'on n'en diſſimule rien, mais qu'on les declare toutes dans leurs manieres ſingulieres & ſans égales, quoique pleines de ſageſſe & de droiture, comme Dieu le fait auſſi dans ſa Parole. Ne ſçait-on pas bien que les voyes de Dieu ne ſont pas nos voyes, ni ſes penſées nos penſées?

§. 275. Il ne ſert donc de rien à *M. C.* que cette offre priſe dans la ſignification commune & ordinaire d'une offre ſincere, ſuppoſe une choſe fauſſe dans noſtre hypotheſe; car à cette condition, elle en ſuppoſe deux fauſſes dans la

la ſienne, ſçavoir, l'ignorance en Dieu ſi cette offre ſera acceptée, ou rejettée, & par qui elle le ſera; & le deſir ſincere & égal, & de même nature pour tous & envers tous, de les voir faire acceptation de cette offre. Dieu ne propoſe pas cette offre, comme une offre commune & ordinaire, mais bien comme une offre tres-ſinguliere, laquelle eſt faite à des Sujets qui ſont tous connus pour obſtinez par eux mêmes, mais à pluſieurs deſquels cependant on a le deſſein & le pouvoir d'inſpirer la volonté d'accepter l'offre avec reconnoiſſance. C'eſt pourquoi dans ce cas extraordinaire, elle ne ſuppoſe rien de faux, & peut eſtre faite tres ſagement & ſaintement à tous, en faveur de ces derniers, quoi qu'on ſache que les autres ne l'accepteront pas, & quoi qu'on ne la faſſe pas pour l'amour de tous, & encore que la grace offerte ne ſoit pas deſtinée à tous de la même façon qu'elle l'eſt à quelques-uns. De même qu'un ſemeur peut jetter ſagement de la ſemence dans les pierres, dans les épines, & ſur le grand chemin, afin de pouvoir d'autant mieux enſemencer la bonne terre qui eſt labourée, ſans avoir pourtant

deſtiné

deſtiné également ſa ſemence pour ces pierres & pour ce grand chemin, comme pour la bonne terre, ni pretendu par là les rendre fertiles. Je m'en raporte à noſtre Sauveur lui même, dont la ſageſſe & l'autorité doivent ſans doute fermer la bouche à la prudence humaine la plus exquiſe.

§. 276. On ne doit pas craindre ici que Dieu ſoit trompé dans ſon compte, & que quelques-uns viennent à accepter l'offre, auxquels le bien offert n'eſt pas deſtiné; car c'eſt une pauvreté que de faire de telles ſuppoſitions qui mettent de l'ignorance en Dieu. On ſçait bien que d'une abſurdité ou d'une fauſſeté ſuppoſée, il en naît toujours d'autres en grand nombre. * *Dieu eſt le Dieu fort des Sciences.* ‡ *Il aperçoit de loin nos penſées.* Il nous dit lui même par ſon Apoſtre. † *Que l'affection de la chair eſt inimitié contre Dieu; qu'elle ne ſe rend point ſujette à la loy de Dieu, & même qu'elle ne le peut.* Cela eſt donc veritable, & ainſi il ne ſera point obligé de donner le ſalut à quelque Reprouvé qui viendroit à l'accepter

* 1 Sam. 2: 3. ‡ Pſ. 139. 2.
† Rom. 8:7.

cepter ſur ſon offre, quoi qu'il ne le lui eût point deſtiné. Et il demeure pour conſtamment veritable, generalement & univerſellement, que quiconque croira, ſera ſauvé, quoi qu'aucun Reprouvé ne le doive eſtre, parce qu'aucun Reprouvé ne croira. Il eſt tout auſſi veritable que tous les Reprouvez qui ſe convertiront ſeront ſauvez, comme il eſt veritable qu'ils ſe convertiront en effet. Cela ne ſuffit-il pas? Mais l'un ni l'autre n'arrivera, & Dieu le ſçait bien. Pour les autres Legiſlateurs, ils ignorent l'évenement de leurs promeſſes, de leurs preceptes & de leurs offres.

§. 277. Enfin, direz-vous, ſi un Reprouvé venoit à croire, qu'en arriveroit-il? Je dis que s'il venoit à croire il feroit mentir, même ſelon *M. C.* pluſieurs paſſages de l'Ecriture, & qu'enſuitte quoi qu'on puiſſe repondre à la queſtion, la reponſe ſera abſurde, parce que la queſtion ſuppoſe une grande abſurdité. S'il venoit à croire, il feroit mentir les paſſages que nous venons de citer & cent autres. Et enſuitte ſi l'on repond qu'un tel homme, en ce cas, ne ſeroit pourtant pas ſauvé, ce ſeroit derechef faire Dieu menteur, & ſi l'on dit qu'il ſeroit

ſauvé,

sauvé, ce seroit en faire de même sur un autre chapitre (*Voyez au bas de cette page.) Cela fait voir toujours qu'une absurdité supposée en fait naistre une autre, & que la seconde prouve la premiere, & celle-cy l'autre; ce qui nous monstre enfin en toute maniere, que jusques là *M. C.* n'a rien avancé de fort, ni même de soutenable, pour donner aux passages de l'Ecriture qui parlent universellement de la mort de J. Christ, des explications meilleures que les nostres.

§. 278. On voit bien cependant que *M. C.* a inventé cette nouvelle hypothese, ou voye d'explication, à tres bon dessein, sçavoir pour reünir les deux partis, en trouvant moyen de pouvoir dire d'un costé à certains égards, que J. Christ est mort pour tous les hommes, dans un sens qui seroit suportable à son avis, même aux plus zelez Particularistes, ce qui seroit aussi arrivé sans doute, si elle estoit aussi applicable ici qu'elle l'est peu. Il vouloit aussi empêcher par là qu'on ne dise, comme font les Arminiens, & d'autres Universalistes d'entre nous, que J. Christ est mort,

* Prov. 16: 4. Esa. 46: 10.

même pour ceux qui ſont déja dans les enfers, & qui ont rejetté la grace obſtinément & finalement ; ce qu'il eſtime ſouverainement abſurde, comme il l'eſt en effet. Mais l'inapplicabilité de ſa penſée à la matiere en queſtion, empêche ici ſon bon deſſein.

§. 279. D'ailleurs, outre les raiſons qui font voir l'impoſſibilité de pouvoir imiter ici les exemples qu'il propoſe, ne peut-on pas dire, que ſi ce qu'il vient de rejetter eſt ſi abſurde, il ne l'eſt gueres moins de dire, comme il veut qu'on diſe, que Dieu a deſtiné la mort de ſon Fils, & que ce divin Fils lui même a deſtiné ſa mort, pour le ſalut de ceux qu'il ſçavoit & prevoyoit lui même de ſcience certaine, la devoir rejetter abſolument, obſtinément, & finalement, comme auſſi pour l'amour d'autres à qui il n'avoit pas deſſein d'en faire avoir ſeulement la plus petite connoiſſance, bien loin de les mettre en eſtat de l'accepter. Cette ſuppoſition ne me paroît gueres, plus raiſonnable que celle des Arminiens, par cette raiſon de la preſcience de Dieu. Deſtiner cette mort à des Sujets qu'on qu'on ſçait la devoir rejetter obſtinément & pour jamais, ou à ceux qui l'ont déja

déja effectivement rejettée, & pour toujours, me paroît choſe bien égale. Mais, direz-vous, pourquoi donc la leur offre-t-on par l'ordre de Dieu même? C'eſt à quoi *M. Claude* ne peut rien repondre de raiſonnable, puiſqu'il rejette la ſeule bonne reponſe qu'on y peut faire. C'eſt celle que nous faiſons, inſtruits par le Seigneur lui même : car c'eſt par la raiſon, diray-je toujours avec noſtre Sauveur, que le ſemeur peut ſagement jetter ſa ſemence dans les épines & ſur le grand chemin, où il ſçait bien qu'elle ne peut rien produire. Et cela ſuffit & doit ſuffire à une Ame docile, & veritablement Chretienne, qui ſe contente des inſtructions & des éclairciſſemens de ſon vrai & unique Docteur. Cela n'eſt-il pas plus raiſonnable, que de dire avec *M. Cl.* que c'eſt parce qu'il eſt mort pour Judas, par exemple, avant ſon infidelité finale; mais qu'il n'eſt plus mort pour lui, depuis cette derniere chute. Que l'on compare maintenant noſtre explication qui eſt celle de Noſtre Seigneur même, avec celle de *M. Cl.* ſur-tout aux pages 174. & 175. de ſon Ouvrage, où il pretend s'eſtre le plus clairement expliqué; & l'on verra que

l'une n'eſt que lumiere & ſageſſe divine, & que l'autre n'eſt qu'embarras, confuſion, & ſageſſe purement humaine, qui ſe forge un nouveau langage & une nouvelle ſignification de mots, pour ſe tirer des detroits où elle s'eſt enfoncée, en s'éloignant de ſon veritable guide & de ſon unique Docteur.

§. 280. A la page 176. *M. Cl.* s'objecte la reponſe de quelques-uns de nos Docteurs, auxquels il fait dire, que bien que Dieu & J. Chriſt ſon Fils appellent pluſieurs Reprouvez à la Foi, il ne s'enſuit pas de là que le Pere ait donné ſon conſentement de prendre la ſatisfaction pour eux de la main de ſon Fils, *ni que le Fils de ſa part conſente d'eſtre leur pleige & d'eſtre mort pour eux.* Car, diſent-ils, cette vocation n'eſt qu'une parole d'épreuve, c'eſt à dire, que tout cela leur eſt offert, afin que par le refus qu'ils en feront, il paroiſſe combien ils ſont pervers & méchans. Sur quoi, dit-il, ils mettent en avant l'épreuve d'Abraham, à qui Dieu commanda d'offrir ſon Fils en ſacrifice, avec declaration qu'il lui feroit une choſe agreable, s'il le ſacrifioit; & neanmoins ſon intention n'eſtoit nullement qu'il le fît, comme il parut bien

bien dans la ſuitte. Mais avant que de conſiderer les repliques de *M. C.* à cette reponſe, remarquez la reponſe qu'il met dans la bouche de Docteurs particulariſtes, *qu'il ne ſuit pas de là que le Fils de ſa part conſente d'eſtre mort pour eux.* Jamais aucun Particulariſte ne parlera de la ſorte; car cette phraſe ſuppoſe la penſée de *M. C.* que J. Chriſt ſoit mort indifferemment pour tous les hommes en general, ſans ſçavoir ou ſans s'informer à qui cette mort doit eſtre utile ou non, ce qui eſt bien loin de nos penſées, & que nous croyons fort abſurde: car nous dirions nettement qu'il ne s'enſuit pas de là, qu'il ait jamais eu deſſein de mourir pour ces gens là, puis que ſa mort eſt efficace de neceſſité pour la converſion & pour le ſalut, & qu'elle eſt accompagnée d'un deſſein fixe & determiné de ſauver effectivement tous ceux pour qui il l'employe, & non pas ſimplement de mourir pour tous, ſi tous veulent accepter cette mort. Ainſi cette ſuppoſition n'eſtant point noſtre, elle ne devoit pas eſtre miſe dans noſtre bouche.

§. 281. Suppoſant donc noſtre reponſe telle que je la viens de faire, je diray

encore, que bien que l'une des fins de la vocation exterieure adreſſée indifféremment à tous, puiſſe avoir eſté afin que par le refus que les Reprouvez en feroient, il parût combien ils ſont pervers & méchans, ce n'en eſt pourtant qu'une fin ſecondaire & accidentelle, qui reſulte d'elle même de cette vocation, ſans qu'on l'eût en vûë directement: car la fin directe & preciſe de cette vocation generale, comme nous avons dit aprés noſtre Sauveur, c'eſt uniquement d'amener les Eleus par la Foy à la grace de la juſtification, de la paix de Dieu & du ſalut; comme le deſſein du ſemeur n'eſt que d'enſemencer & de rendre fertile la ſeule bonne terre, quoyque cela faſſe auſſi voir par accident l'inutilité de la terre pierreuſe, & la ſterilité d'une terre non labourée, comme eſt le grand chemin, quoy que bien enſemencée.

§. 282. Par cette raiſon, je ne doute point que s'il y avoit une iſle, ou un autre lieu, où Dieu n'eût aucun Eleu, il ne permettroit pas auſſi qu'on y prêchât ſon Evangile, & qu'on jettât ainſi, ſans le ſçavoir, contre ſon commandement, la perle precieuſe de l'Evangile devant

devant les pourceaux qui tous la fouleroient à leurs pieds. * C'eſt ſans doute par cette raiſon qui Dieu defendit à St. Paul d'annoncer la Parole en Aſie & en Bytinie, y ayant alors peu ou point d'Eleus en âge d'en profiter. † Mais on voit d'autre part, que par une raiſon oppoſée, il lui ordonna de prêcher hardîment à Corinthe, nonobſtant les dangers & les difficultez, par la raiſon qu'il avoit un grand peuple en cette ville là : c'eſt à dire, que l'on pêche volontiers où il y a beaucoup de bons poiſſons; pour nous ſervir encore de la comparaiſon que le Seigneur lui même nous ſuggere, Math. 13 : 47, 8.

§. 283. Mais nonobſtant toutes ces choſes, & quoi que la fin principale & directe de la vocation generale, ſoit uniquement le ſalut des Eleus, cela n'empéche pas qu'on ne puiſſe dire, qu'elle ſert auſſi à manifeſter la grandeur de la corruption, de la mechanceté & de l'obſtination, des hommes. Tout ce que *M. C.* oppoſe à cela, ne fait nullement voir, qu'on ait tort de l'avancer

* Act. 16: 6, 7.
† Act. 18: 9, 10.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [235] - 223
PUBLIC DOMAIN

en cette matiere. Car que repond-il à l'exemple qu'on allegue du commandement fait à Abraham de sacrifier son fils? Rien qui affoibliſſe nos pretentions; puiſque toutes les diſſemblances qu'il nous oppoſe, n'empêchent pas qu'il n'y reſte une reſſemblance entre cet exemple & le noſtre, qui ſeule ſuffit pour prouver nos pretentions, puiſqu'elle ſeule donne au but.

§. 284. Cette reſſemblance conſiſte, en ce que Dieu peut commander, & qu'il commande auſſi quelquefois, des choſes qu'il n'a pas intention qui ſoyent executées, quoi que ſon commandement nous mette dans l'obligation d'y travailler. Il fait donc cela par des raiſons d'une ſageſſe divine & adorable, qui eſt juſtifiée par nos §. 41, 49, & 71. Car nous avons fait entendre dans ce dernier paragraphe, qu'il ne s'enſuit pas neceſſairement, de ce que Dieu commande quelque choſe, qu'il veüille abſolument que la choſe ſoit faite, mais ſeulement qu'il veut abſolument qu'on ſe mette en devoir de la faire, pour lui eſtre agreable, ou bien qu'il veut qu'on ſe mette en devoir de la faire, ou qu'on ſoit puni; l'alternative eſtant tou-

toujours ſous-entendüe quand elle ne ſeroit pas exprimée.

§. 285. Cela ne paroît-il pas encore par le commandement qu'il fit reïterer tant de fois à Pharao Roy d'Egypte, de laiſſer aller ſon peuple pour le ſervir; quoi qu'il ſoit dit expreſſément que lui même avoit prédit à Moyſe dès auparavant, qu'il n'obeïroit point à ce commandement. Cela fait voir que dans les voyes de Dieu, il y a ſouvent des raiſons d'une ſageſſe toute adorable, qui lui permettent ou même qui l'obligent de commander des choſes à certaines perſonnes, par un autre deſſein que celuy que ces choſes ſoyent executées, mais c'eſt pourtant conſtamment toujours avec le deſſein ou la volonté qu'on ſe mette en devoir de lui obeïr, ſi l'on veut lui eſtre agreable, & ſi l'on ne veut pas eſtre puni. Voyons cependant s'il y a quelque force dans les objections de *M. Cl.*

§. 286. La premiere difference qu'il remarque ici eſt, que ce commandement, d'un coſté, éprouvoit Abraham dans une intention favorable, pour faire éclater ſon obeïſſance & ſa Foi, pour enſuitte le combler de benedictions; & ici au contraire, Dieu éprouveroit des perſon-

ſonnes pour faire paroître la grandeur de leur mechanceté, & pour les plonger dans de plus rigoureux tourmens. Mais que fait cette diſſemblance à noſtre affaire? La reſſemblance que nous avons marquée cy-devant, ne ſuffit-elle pas? De plus cette diſſemblance ſeroit nulle, s'il ſe fût objecté l'exemple de Pharao que je viens d'alleguer, car qu'y auroit-il eu alors à repliquer? Rien abſolument. D'ailleurs ſi Dieu peut eſtre glorifié en faiſant éclater l'obeïſſance & la Foy de ſes Enfans, ne le peut-il pas eſtre auſſi en faiſant paroître à ſes Enfans dans la conduitte des autres, la grandeur de la corruption & de la mechanceté naturelle de tous, & l'horreur qu'il a pour le peché, dans la rude punition qu'il en tire; afin que ſes Enfans ayent d'autant plus de reconnoiſſance, & qu'ils le glorifient avec d'autant plus de ſoin & d'ardeur de la grace immenſe, qu'il leur a demontrée en les retirant de cet abyſme. Enfin, n'eſt-il pas dit de Pharao. * *Pour vray je t'ay ſuſcité pour cecy, afin que tu faſſes voir ma puiſſance, & afin qu'on faſſe recit de mon Nom en toute la Terre.* Cette

* Exod. 9: 16.

te difference ne fait donc rien contre nous.

§. 287. La ſeconde difference eſt, que quand Dieu éprouva Abraham, ſa parole d'épreuve ne ſuppoſoit rien de faux. Dieu lui commande à la verité de prendre ſon Fils, d'aller en Morija, & là de le ſacrifier. Mais cela ne ſuppoſoit pas abſolument que ſon deſſein fût de faire que ce ſacrifice s'executât. Cela ſuppoſoit à la verité qu'il vouloit qu'Abraham ſe mît en devoir de le faire: mais cela ne concluoit pas que Dieu ne ne ſe fût reſervé le droit de l'empêcher lui-même ſurnaturellement, comme il fit. Cette pretendüe épreuve qu'on nous met en avant, dit-il, ſuppoſeroit deux choſes comme déja faites, & par conſequent irrevocables, leſquelles neanmoins ſeroient en effet fauſſes; l'une que le Pere auroit donné ſon conſentement de prendre de la main de ſon Fils, la ſatisfaction pour ces pecheurs; & l'autre, que le Fils auroit auſſi conſenti de mourir en leur place.

Rep. Quoi que ce que *M. Claude* dit du commandement fait à Abraham, ſoit veritable, je demande, s'il eſt plus aiſé de reconnoître dans ce commande-

ment, qu'il ne ſuppoſoit point auſſi une choſe comme déja faite,& par conſequent irrevocable, & qui pourtant eſtoit fauſſe, ſçavoir le decret de Dieu que ce commandement fût éxecuté ; & pouvoit-on plus aiſément prevoir là, que ce commandement ne fût que pour l'épreuve d'Abraham, qu'il n'eſt aiſé de reconnoître la même choſe dans le commandement de croire & de ſe repentir, adreſſé aux Reprouvez ? Perſonne ne le dira jamais, s'il veut eſtre ſincere. Au contraire cela eſtoit plus difficile en ce cas là qu'au noſtre : car alors Dieu n'avoit rien déclaré à Abraham, qui lui pût faire connoître que ce n'eſtoit pas ſon deſſein qu'il ſacrifiât ſon fils, & même ce n'auroit pas eſté une veritable épreuve, s'il en avoit eu ſeulement le ſoupçon ; & perſonne ne dira qu'Abraham, en ſe mettant en devoir d'agir, n'ait pas eſté perſuadé que c'étoit la volonté de Dieu, qu'il immolât & qu'il ſacrifiât ſon fils. Or qu'eſt-ce que lui faiſoit croire cette contre-verité ? En avoit-il une autre occaſion que le commandement de Dieu ? (Dieu me garde de blaſphemer ; cela ſoit dit ſeulement par comparaiſon aux pretentions de *M. Cl.* dans noſtre ſujet)

ſujet) quoi qu'en effet, comme a dit *M. C.* ce commandement n'en fût pas une preuve invincible : au lieu qu'icy il n'y a pas le moindre lieu de dire que le commandement de la Foi, ou la promeſſe conditionnelle adreſſée aux Reprouvez, ſuppoſe les fauſſetez qu'il pretend. Pour cela il faudroit, qu'il fût abſolument impoſſible d'imaginer ni de trouver d'autres raiſons de ce commandement, que celles que veut *M. Claude*. Cependant le Sauveur lui même nous en fait voir d'autres, comme nous l'avons déja dit, & il donne dans ſa Parole des raiſons de ſes voyes, pour nous empêcher de tomber dans la perſuaſion de ces fauſſetez, puiſqu'il a eu ſoin que ſes Serviteurs nous declaraſſent tout ſon conſeil. On voit donc ainſi la partialité qu'inſpire la prevention. D'un coſté on trouve des raiſons pour échaper, lors même que Dieu ne les a point declarées; & de l'autre on ne voit pas celles mêmes qu'il nous a indiquées, ou bien on les compte pour rien. Il ne faut donc pas dire que cette vocation generale ſuppoſe neceſſairement, comme le pretend *M. Claude*, les deux fauſſetez ſuſdites, car c'eſt blaſphemer que de parler ainſi,

comme il vient de nous paroître par une affirmation ſemblable, appliquée à l'exemple d'Abraham ; ce qui eſt encore plus vray icy que là, puiſque Dieu lui même nous apprend, qu'elle ne ſuppoſe autre choſe, ſinon qu'il veut ſe ſervir de cette vocation generale pour produire la Foi dans les cœurs de ſes Eleus, comme le ſemeur ſe ſert de la ſemaille pour rendre fertile la bonne terre qu'il a labourée, quoi qu'il jette auſſi beaucoup de ſa ſemence dans les épines,& ſur le grand chemin qu'il n'a pas labouré, laquelle ſemence ne produit rien qui vaille, & fait voir en même temps la ſterilité & l'inutilité de ces lieux, à moins qu'ils ne ſoient labourez & defrichez.

§. 288. Voicy la derniere difference que trouve *M. Claude*. L'épreuve d'Abraham eſt un cas ſingulier, qui n'eſt arrivé qu'une ſeule fois, & à une ſeule perſonne : mais celle qu'on nous met en avant, ſeroit une épreuve perpetuelle, qui dureroit juſqu'à la fin du monde, & qui s'étendroit à une conſiderable partie des hommes. Encore eſt-il vray que ce cas ſingulier nous eſt clairement marqué dans l'Ecriture comme

me une épreuve, au lieu que celle-cy n'eſt une épreuve que parce qu'il plaiſt à ces Meſſieurs de la nommer ainſi, ſans aucune declaration de l'Ecriture.

Rep. Cette accuſation dont nous charge *M. Claude*, d'avoir forgé cette épreuve de noſtre ſeule autorité, ſans aucune declaration de l'Ecriture, eſt mal fondée. Car qu'eſt-ce que contient autre choſe le Cantique myſterieux du commencement du cinquiême d'Eſaye, ſinon la diſpute & le procés de noſtre Sauveur contre la chair corrompüe, & contre ſa preſomption criminelle ? Par ce Cantique il convainc cette chair perverſe, d'une entiere impuiſſance à pouvoir établir ſa propre juſtice, & à donner par ſes propres forces quelque fondement à ſon eſperance, par des œuvres de juſtice, de quelque maniere qu'on ſe puiſſe prendre à ſon éducation, à ſa culture & à ſon endoctrinement, à moins qu'on ne la refonde & qu'on ne la crée de-nouveau, par une vertu toute puiſſante & irreſiſtible, qui agiſſe immediatement ſur ſon cœur pour le regenerer.

§. 289. Qu'on liſe avec ſoin, & avec une ſerieuſe application cet endroit admirable, l'on y verra une magnifique dé-

démonſtration de cette verité, que Dieu n'a preſque employé l'ancienne œconomie à autre deſſein, que pour convaincre les hommes ſuperbes & preſomptueux, enflez du deſir & de l'imagination de pouvoir établir leur bonheur par leur propre juſtice, de cette ſublime & importante verité, que tout homme naturel & charnel, de quelque maniere qu'il ſoit inſtruit & gouverné, ſoit par la Parole, ſoit par les miracles, ſoit qu'on le tienne en bride ſous une dure diſcipline & une rude pedagogie, ſoit qu'on le comble de benedictions temporelles, & qu'on le repaiſſe de lait & de miel, dans un pays de repos, abondant en tous biens, ſoit qu'on le châtie par des jugemens terribles, ſoit qu'il ſoit environné de mille bons exemples des veritables Fidelles, ſoit qu'il ſoit iſſu & deſcendu des hommes les plus exquis, les plus exemplaires & les plus ſaints, vrays amis de Dieu, comme des ſarments de ſeps exquis; ſi eſt-ce que de lui même il demeure toujours endurci, toujours incorrigible, inutile à tout bien, & incapable d'aymer Dieu & ſa juſtice. En un mot il demeure toujours ve-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [244] - 232
PUBLIC DOMAIN

veritable & toujours visible, que * *si quelqu'un n'est né derechef, il ne peut entrer au Royaume de Dieu.* C'est de quoi Dieu a voulu convaincre le genre humain, par cette œconomie qui a precedé la venüe du Sauveur, afin qu'il connût la necessité indispensable de songer à une autre justice qu'à celle qui pouvoit venir de lui même, s'il veut estre sauvé; & pour le preparer à la mieux recevoir, avant que de la lui presenter réellement, par l'exhibition de la justice des siecles, que le Sauveur nous a apportée par son incarnation, par son obeïssance, & par sa mort. Ce passage ainsi expliqué & appliqué, est convaincant contre tous les Heretiques Pelagiens & Semipelagiens. De plus cette explication, qui est de Cocceïus, homme également sçavant, solide dans les dogmes, & plein de pieté & de crainte de Dieu, se soutient si parfaitement par la suitte naturelle de tout cet endroit, par le but du St. Esprit en ce lieu, & par l'analogie de la Foi, qu'il ne peut y avoir qu'une extrême imprudence, ou mauvaise foi, qui la puisse rejetter, ou re-

vo-

* Jean. 3: 3.

voquer en doute, ſi-toſt qu'on l'a apperçüe. Ces paroles, *Qu'y avoit-il plus à faire à ma vigne que je ne lui aye fait?* ſignifiant clairement, Qu'y avoit-il plus à faire à mon peuple, ſi vous en exceptez la regeneration efficace, la création & le don d'un nouveau cœur, que je ne lui aye fait? C'eſt ce qui paroît, outre toutes les raiſons precedentes, de ce qu'entre les ouvrages que Dieu dit avoir faits en cette vigne, il n'a point mis le labourage, qui eſt celui qui repond proprement & naturellement à la grace efficace, qui opere ſur le cœur immediatement pour l'amollir, comme le labourage amollit la terre; & auſſi de ce que Dieu dit lui-même à ce peuple, * *Qu'il ne lui a point donné un cœur pour entendre, des yeux pour voir & des oreilles pour oüir, juſques à ce jour là*; & de ce qu'il leur promet cette grace au chapitre ſuivant verſet 6. comme une grace du temps à venir du N. Teſtament, auquel elle appartient proprement, parce que ce teſtament-cy n'eſt point donné pour convaincre l'homme de ſon extrême corruption & me-

* Deut. 29. 4.

mechanceté, comme le premier l'eſtoit en partie, mais pour le ſauver réellement & de fait, de pure grace : ce qui ne veut point dire que cette grace de la regeneration n'ait eſté donnée à perſonne d'entre ce peuple, autrement perſonne d'entre eux n'auroit eſté ſauvé; mais ſeulement que cette grace là n'eſtoit point une grace du Teſtament d'alors, mais du N. Teſtament, dont le legs teſtamentaire conſiſte tout entier en des graces ſalutaires par elles mêmes; & que ce qu'elle eſtoit donnée alors, ce n'eſtoit que comme un avant-goût, & une anticipation des graces du N. T. Mais comme cette grace n'eſtoit pas donnée à beaucoup de perſonnes, & que les autres ſe vantoient & promettoient d'obeïr par eux mêmes, & ſouvent avec deſſein d'établir leur propre juſtice, ſur quoi voyez le bas de cette page *, cela eſt cauſe que Dieu ne parle point dans cette conteſtation, d'avoir touché immediatement le cœur de ceux contre qui il plaide, & auxquels il reproche leur mechanceté & leur inutilité à tout bien, quoi que l'on puiſſe

* Deut. 5. 27, 28, 29.

puiſſe faire en leur faveur, à moins que de leur créer un nouveau cœur.

§. 290. Or cette explication, qui eſt belle, ſolide & orthodoxe, fait voir que c'eſt à grand tort que *M. Claude* nous accuſe d'avoir inventé cette épreuve en queſtion, puiſque Dieu a employé une œconomie toute entiere de ſon Egliſe, & un grand periode de temps, pour faire cette épreuve de toutes les manieres poſſibles, bien loin qu'il ſe ſoit teu de la penſée qui dit, que la Parole annoncée à des Reprouvez, peut eſtre conſiderée à leur égard, comme une épreuve propre à manifeſter la grandeur de leur mechanceté & de leur perverſité. D'ailleurs nous avons aſſez fait ſentir que nous ne donnons pas cette épreuve comme noſtre principale reponſe à ces difficultez qu'on nous fait à l'occaſion de la vocation generale, mais bien celle que le Sauveur y fait lui même par les deux Paraboles dont nous avons parlé.

CHA-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [248] - 236
PUBLIC DOMAIN

CHAPITRE III.

Suitte de l'examen des deux premieres Propositions de M. Claude, *& des raisonnemens qu'il y fait contre nous.*

§. 291.

APrés que *M. Claude* a cru avoir refuté & renverſé nos raiſons ſur la vocation generale, (c'eſt au Lecteur à juger s'il y a bien rëuſſi) il vient enfin à dire le vray motif, à ce qu'il pretend, de cette offre & de cette vocation generale, lequel motif eſt ſelon lui, non une œconomie d'épreuve, *mais un principe d'amour, de tendreſſe, de patience, de benignité, de richeſſe même de benignité, & enfin parce que Dieu veut leur converſion & leur ſalut.* Ce ſont ſes termes, & voicy les preuves qu'il en donne. La principale, ou pluſtoſt l'unique qu'il propoſe, du moins celle qui l'a abſolument determiné à maintenir en quelque ſorte l'Univerſaliſme, c'eſt le celebre paſſa-

paſſage de l'Evangile, * *Dieu a tant aymé le monde, qu'il a donné ſon Fils, afin que quiconque croit en lui ne periſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Il croit ce paſſage convaincant pour l'Univerſaliſme tel du moins qu'il le propoſe. Mais j'eſpere faire voir, que ni ce paſſage ni aucun autre tiré de la Parole de Dieu, n'a cette proprieté, & qu'il n'y en a aucun qui ne puiſſe recevoir une explication tres juſte, & tres conforme à l'analogie de la Foi, & au ſtile de l'Ecriture, ſans ſuppoſer aucunement l'Univerſaliſme; & que jamais perſonne n'expliquera de même les paſſages que nous alléguons pour le Particulariſme, ſans l'admettre. Or ſi cela eſt, on voit ſans peine de quel coſté eſt la Parole de Dieu.

§. 292. Car enfin il faut concilier l'Ecriture, & ne la laiſſer pas en contradiction avec elle même. Ainſi, ſi l'on ſe determine pour une doctrine, on s'oblige par cela même, à donner aux paſſages qui ſemblent lui eſtre oppoſez, quelque explication raiſonnable, qui puiſſe faire voir qu'ils ont un bon ſens,

* Jean. 3. 16.

ſens, lequel n'eſt point incompatible avec la doctrine, dont il s'agit. Nous nous ſoumettons à cette loi, & trouvons ſans peine des explications commodes & raiſonnables pour les paſſages qu'on nous oppoſe ; marque certaine qu'ils ne ſont point contradictoires à cette doctrine.

§. 293. Mais ces Meſſieurs ne repondent rien aux preuves que nous leur donnons de noſtre doctrine par l'Ecriture, ou s'ils donnent quelques explications aux paſſages qui ſont nos preuves, ſouvent elles laiſſent toute noſtre preuve en ſa force, ou ſi elles ſemblent s'y oppoſer, elles n'aprochent point de la facilité naturelle de celles que nous fourniſſons aux endroits qu'ils croyent nous eſtre les plus oppoſez. Au contraire leurs explications ſont ſouvent ſi étranges & ſi violentes, qu'il vaudroit tout autant ne rien repondre. De maniere qu'on peut dire, qu'il ſe trouvent accablez de nos preuves. Si cela eſt, où ſeroit donc la bonne foi à ne juger pas que noſtre ſeule doctrine eſt celle qu'on peut dire eſtre fondée ſur l'Ecriture?

§. 294. Par exemple, on voit cette foi-

foibleſſe du parti oppoſé, dans *M. Claude* lui même, aux pages 143, 144, & 145. de l'Ouvrage que nous avons en main. Car aprés avoir raporté dans les deux premieres de ces pages, pluſieurs de nos meilleures preuves, qu'y repond-il? Rien du tout. Il ſe contente de dire enſuitte à la derniere. *Cette opinion, ſi elle n'eſt un peu adoucie & expliquée, par quelques diſtinctions que nous traitterons dans la ſuitte, eſt ſujette a beaucoup d'inconveniens.* Aprés cela il allegue ces inconveniens, que nous venons de lever. Mais fait-il voir auparavant, ou dans la ſuitte, qu'on peut appliquer commodément à ces paſſages, les diſtinctions qu'il a inventées, & faire par leur moyen une juſte paraphraſe de ces paſſages, qui ſoit fondée dans des exemples du ſtile de l'Ecriture, & conformes à l'analogie de la Foi, comme ſont les noſtres? Point du tout. Il doit donc paſſer pour convaincu, qu'il lui eſt impoſſible d'accommoder l'Univerſaliſme avec l'Ecriture.

§. 295. Pour ce qui eſt de nous, voyant dans nos paſſages mentionnez cideſſus, des preuves invincibles du Particulariſme, & telles en un mot qu'il

nous

nous eſt impoſſible, & à tout autre homme du monde, d'y reſiſter, ni de donner aux paſſages qui le fondent, quelque explication raiſonnable, qui s'accommode avec l'Univerſaliſme; & voyant d'autre coſté, que quoi qu'il y ait quelque difficulté dans les paſſages qu'on nous oppoſe, elles ne ſont pourtant pas inſurmontables, puiſqu'on trouve par-tout des explications commodes, qui ne ſont point contraires à la doctrine contenüe dans les premiers; de là nous concluons enfin, que c'eſt abſolument le Particulariſme que Dieu a voulu marquer dans ſa Parole, & qu'il faut embraſſer, pour ſuivre la verité. Peut-on agir d'une maniere plus droite ni plus équitable? Voyons donc ſi les paſſages qu'on nous oppoſe ſont ſans replique.

§. 296. Mais pour eſtre court autant qu'il ſe peut, nous mettrons icy toutes les voyes d'explication dont nous nous ſervons, pour montrer que de tous les paſſages qu'on nous oppoſe pour prouver l'Univerſalité, il n'y en a aucun qui la prouve neceſſairement, puiſqu'il n'y en a point auquel on ne puiſſe donner un ſens raiſonnable, en donnant

aux paroles & aux phraſes le même ſens qu'elles ont de neceſſité dans d'autres paſſages de l'Ecriture, ſans qu'on ſoit obligé d'admettre cette univerſalité, laquelle eſt ſi incompatible avec ceux que nous objectons. C'eſt ce que nous ferons, en obſervant certaines queſtions que l'on peut former ſur cette matiere, avec les reponſes que l'on y doit appliquer.

§. 297. I. On peut demander ſi Dieu veut eſtre auſſi ſevere envers le genre humain tombé dans le peché, qu'envers les Anges rebelles? C'eſt à quoi le Sauveur repond negativement, dans le paſſage qui a ſi fort prevenu *M. Claude*, en diſant, que * *Dieu a tellement aymé le monde, ou le genre humain, qu'il a donné ſon fils unique pour en ſauver une bonne partie, ſçavoir tous ceux à qui il donnera la foi en ce divin Fils, qui ſont tous les Eleus*; quoi que tous les hommes euſſent merité la perdition auſſi bien que les Anges rebelles, auxquels il n'a point fait de grace. Car on peut même avoüer ſi l'on veut, que par le monde, dans ce texte, il faut entendre le genre

* Jean. 3. 16.

genre humain tout entier, ſans que cela porte prejudice à noſtre doctrine, en diſant, que Dieu a tellement aymé le genre humain en corps, lors qu'il ſortit pur & ſaint de ſes mains, qu'il n'a pû ſouffrir de le voir perir tout entier, & que cet amour a eſté cauſe qu'il a donné ſon Fils unique pour eſtre le Mediateur d'une grande de ſes parties, & pour la ſauver de pure grace. Et cette explication qui eſt tres naturelle, previent ou reſoud toutes les difficultez qui ont ſi fort embarraſſé *M. Claude* ſur ce paſſage.

Puiſque tous ces Meſſrs. avoüent que la Foi eſt un pur don de la grace de Dieu, & qu'il eſt toujours permis, ſans prejudice de la verité, d'employer dans un diſcours, la definition au lieu du defini; quand il eſt dit, *afin que quiconque croit en lui*, il m'eſt permis de ſubſtituer en ſa place, *afin qu'à quiconque il donnera la foi en lui*: & cela cependant eſtant fait, on voit avec évidence, qu'il ne porte point d'autre ſens que noſtre doctrine même, ce paſſage diſant ainſi: *Que Dieu a tellement aymé le genre humain, qu'il n'a point voulu, ou qu'il n'a pû le laiſſer perir tous entier, mais qu'il a donné*

ſon propre Fils pour Mediateur à une de ſes conſiderables parties, afin de la ſauver par le moyen de la foi en ce divin Redempteur, de laquelle il la veut gratifier, par une miſericorde abſolüe & non meritée. Ce paſſage exprime donc tres parfaitement noſtre Particulariſme, ſans en tordre un ſeul mot, ni une ſeule phraſe, & ſans aller contre l'analogie de la Foi. On le peut encore exprimer en moins de mots ainſi : *Dieu a tellement aymé le monde, qu'il a donné ſon Fils unique, afin de ne le laiſſer pas perir tout entier, mais pour donner la vie éternelle, par ſon moyen, à tous ceux auxquels il a reſolu de donner la Foi en lui.* D'où l'on voit que ce grand amour du monde ou du genre humain, eſt une concluſion que l'Apoſtre tire de ce que Dieu a bien voulu donner ſon Fils à une de ſes parties, & de ce qu'il ne l'a pas voulu laiſſer perir tout entier, comme il a laiſſé perir les Demons. Remarquez que pour donner cette explication, il n'eſt point neceſſaire de ſuppoſer qu'on fera la queſtion que j'ay propoſée touchant les Demons, & que ce paſſage n'eſt mis dans l'Evangile que pour y repondre : point du tout. Noſtre explication eſt abſolüe, & independante

dante de cette queſtion ; mais on veut dire ſeulement qu'elle ſeroit tres bien applicable à une telle queſtion. Quelle difficulté reſte-t-il aprés cela à nous oppoſer ſur ce paſſage? Je n'en voy aucune. Car eſtant entendu comme il faut, il fait une preuve directe de noſtre doctrine, bien loin de lui eſtre oppoſé.

§. 298. II. On peut demander; Si Dieu qui ne s'eſtoit choiſi anciennement que le ſeul peuple d'Iſraël pour ſon heritage, n'a donné ſon Fils à la mort que pour ce ſeul peuple, à l'excluſion de tous les autres? * Si fait bien, dit l'Apoſtre St. Jean, Juif de naiſſance, car *il eſt la propiciation pour nos pechez, & non ſeulement pour les noſtres, mais auſſi pour ceux de tout le monde.* Car on ſçait de reſte, que *le monde* dans l'Ecriture ſignifie ſouvent les Gentils, par oppoſition à la nation Juifve. Voyez le bas de cette page †. Il ſembloit preſque, ſous l'ancienne œconomie, que Dieu ne voulût ſauver qu'un ſeul peuple; mais il a fait connoître par l'Evangile,

* Jean. 2. 2.
† Rom. 11. 15.

qu'il veut que tous les hommes parviennent à la connoiſſance de la verité, & ſoient ſauvez; à raiſon de quoi nous ne devons par prier ſeulement pour les Juifs, mais auſſi pour toutes les nations de la Terre. Ainſi on peut dire avec verité & certitude, que ſouvent, & preſque toujours, ces mots de *tous*, *tous les hommes*, *le monde*, *tout le monde*, dans le N. Teſtament, ſont relatifs à ces mots de la promeſſe faite à Abraham pere des Croyans, * *Toutes les nations de la terre ſeront benites en ta ſemence.* Promeſſe dont le N. Teſtament eſt comme l'accompliſſement. C'eſt auſſi pour faire ſentir cette grace nouvelle, & l'accompliſſement de cette grande promeſſe, que le N. Teſtament eſt ſi plein de ces termes univerſels qui enveloppent tous les hommes indifféremment, c'eſt à dire, toutes les nations de la Terre, ſans diſtinction ni préeminence de l'une ſur l'autre, pour eſtre ſuſceptible de la grace de Dieu en J. Chriſt : à quoi auſſi nous raportons ces paroles des 24. Anciens de l'Apocalypſe, *Tu nous as rachetez à Dieu de toute tribu & langue & nation.*

Or

* Gen. 18. 18. & 22. 18.

Or cette explication du paſſage de St. Jean & de cent autres, n'eſt-elle pas conforme à l'analogie de la Foi, & au ſtile de l'Ecriture, & aux circonſtances des perſonnes qui parlent? Donc ce paſſage n'eſt point convaincant pour l'Univerſaliſme.

§. 299. Queſt. III. On peut demander, *Si Dieu a deſtiné ſa grace ſalutaire à certaines conditions d'hommes à l'excluſion totale de certaines autres, comme par exemple, aux pauvres & aux mediocres en condition, & non pas aux Roys & aux grands Seigneurs, ou bien aux Roys & aux perſonnes relevées & diſtinguées & non pas aux pauvres &c.* A cela l'Apoſtre repond en ces mots. * *Que la grace ſalutaire eſt clairement apparüe à tous les hommes* : † *& que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez & viennent à la connoiſſance de la verité*; c'eſt à dire, qu'il y en aura de ſauvez non ſeulement d'entre les petits, mais auſſi d'entre les Roys & les grands Seigneurs indifferemment, des pauvres & des riches, des mâles & des femelles, des jeunes & des vieux, ou du moins

* Tit. 2. 11.
† 1 Tim. 2. 4.

moins qu'aucune condition exterieure quelle qu'elle ſoit, n'eſt un obſtacle au ſalut, & c'eſt ainſi que nous entendons les paſſages precedens, & pluſieurs autres : deſorte que par cette raiſon, le mot de *tous*, & de *tous les hommes* ſignifie fort ſouvent dans l'Ecriture, quand il s'agit du ſalut, *toutes ſortes indifféremment*, & non pas, *tous un par un*, *ſans aucune exception.* Et même cet uſage eſt fort frequent dans l'Ecriture. Voyez ces mots. * *Toutes bêtes entrérent dans l'arche de Noé*, & dans l'original du N. Teſtament, † *Jeſus guerit toute maladie & toute langueur*, pour dire *toute ſorte indifféremment*, comme auſſi les Interpretes l'ont tourné ainſi dans les verſions. * Il eſt dit auſſi que *les Phariſiens dixmoient toute herbe*, pour dire toute ſorte indifféremment. Ce ſtile eſtant de l'Ecriture, & du langage ordinaire, les mots de *tous*, & de *tous les hommes*, ne peuvent plus eſtre convaincans pour l'Univerſaliſme.

§. 300. *M. Daillé* a repondu à cecy, que

* Gen. 7. 14.
† Math. 4. 23.
* Luc 11. 42.

que ſi *tous*, veut dire *toute ſorte*, comme nous le pretendons, il faudra donc dire qu'il y aura auſſi des Reprouvez, & des gens qui meurent dans l'impenitence finale, qui ſeront ſauvez, autrement il n'y en auroit pas de toute ſorte. Mais cette reponſe eſt une chicane indigne d'un ſi grand homme. Car on voit bien qu'à parler en gens ſinceres & non pointilleux, ces *toutes ſortes* ſignifient ſeulement qu'il n'y a point de condition ou de nation particuliere qui ſoit un obſtacle & qui empêche que Dieu ne convertiſſe & qu'il ne ſauve un homme par la Foi qu'il imprimera dans ſon cœur, mais non-pas qu'il en puiſſe ou qu'il en veüille ſauver ſans les convertir auparavant, puiſque la converſion eſt le commencement du ſalut. Cela fait voir quil implique contradiction de parler de ſauver un homme qui demeure dans ſon impenitence juſqu'à la mort, & dans la mort même, ce qui voudroit dire, le ſauver ſans le ſauver, le ſauver du peché, ſans le delivrer de la tyrannie du peché.

§. 301. *M. Daillé* dit de plus, que ſi *tous* ſignifie *toute ſorte*, il faut qu'il y en ait de ſauvez non-ſeulement d'entre

tous les peuples, mais auſſi de toutes les ſortes de profeſſions, d'humeurs, de figures, de complexions, & en un mot de toutes les differences imaginables, quelles qu'elles puiſſent eſtre. Or qui aſſeurera cela, dit-il? *Rep.* Et diraije, qui aſſeurera le contraire? Mais dans le fonds, cette échapatoire n'eſt pas plus ſolide, ni de meilleure foi que la precedente. Si l'on vouloit chicaner de même ſur les paſſages que je viens d'alleguer, où *tous*, ſignifie pourtant conſtamment *toutes ſortes* indifféremment, ſçavoir là où il eſt dit que le Sauveur, guerit toute ſorte de maladie & de langueur, & que les Phariſiens dixmoient toute ſorte d'herbe; & que l'on vînt dire ſur cela, qu'il faudroit donc qu'ils euſſent dixmé, non ſeulement des choux, des épinards, de la ſauge &c., mais auſſi de la cigüe, des orties, & en un mot de toutes les differences d'herbes poſſibles, ſoit bonnes & nourriſſantes, ſoit venimeuſes, inutiles ou autres: & auſſi qu'il faudroit que le Sauveur eût gueri non ſeulement de la fievre & de la lepre &c. mais auſſi des maladies deshonneſtes, des écroüelles, de la goutte & en un mot de toutes les ſortes dont il

il y a dans le monde; qu'y repondroit-on? Ce que l'on y repondroit, c'eſt ce que je veux repondre icy. De telles pauvretez decouvrent à plein la foibleſſe d'une cauſe, qui ayant peu ou point de bonnes raiſons, s'attache à tout ce qu'elle trouve, pour peu d'apparence qu'il y ait de reüſſir.

§. 302. IV. On peut diſtinguer trois Univerſalitez. L'une de tous les hommes generalement; l'autre de tous les mechans & les Reprouvez; & la troiſiême de tous les Eleus & les gens de bien, puiſqu'en effet, ces trois univerſalitez exiſtent. Enſuitte on peut demander, ſi ce n'eſt pas l'uſage de l'Ecriture de ſe ſervir ſouvent des termes *de tous*, *tous les hommes*; *de monde*, *tout le monde*, lors qu'elle n'a en vüe que l'une ou l'autre des deux dernieres univerſalitez precedentes, en ſorte que dans ces endroits-là, il n'y a que les choſes qu'elle attribüe à l'univerſalité dont elle parle, qui determinent laquelle de ces deux elle a en vüe, la premiere univerſalité eſtant conſtamment excluſe de ces endroits? A quoi l'on repond que c'eſt là veritablement l'uſage de l'Ecriture, comme *M. Claude* le recon-

noît lui même à la page 148. en y appliquant ces paſſages. * *Car comme en Adam tous meurent, pareillement auſſi en Chriſt, tous ſont vivifiez.* Et encore, † *Car la charité de Chriſt nous étreint, tenant cela pour reſolu, que ſi un eſt mort pour tous, tous auſſi ſont morts.* Mais outre ces paſſages, qui pourroient eſtre conteſtez par d'autres Univerſaliſtes moins raiſonnables que *M. Claude*, en voicy quelques-uns qui ſont convaincans là-deſſus. * *Le pain de Dieu eſt celui qui eſt deſcendu du Ciel, & qui donne la vie au monde.* Et encore. † *Et moi ſi je ſuis enlevé de la terre je tireray tous hommes à moi.* L'experience & la verité nous font aſſez ſentir, que ces *tous* & ce *monde*, ne ſe peuvent entendre que de la totalité des Eleus, à moins qu'on ne veüille expliquer ces paſſages de l'une des manieres precedentes, puiſque conſtamment des millions ſont morts qui n'ont point la vie éternelle, & même qui n'ont pas eſté attirez à Jeſus Chriſt de

* 1 Cor. 15. 22.
† 2 Cor. 5. 14.
* Jean 6. 52.
† Jean 12. 32.

de quelque maniere qu'on puiſſe entendre cette attraction, ſoit par la Parole, ſoit par l'Eſprit de Dieu. Jamais ils n'ont eſté appellez à lui, non pas même d'une vocation exterieure, n'ayant jamais oüi parler de lui, jamais connu le vray Dieu, ni ſes voyes, ni ſa Parole.

Au contraire quand J. Chriſt dit, que * *Nul ne reçoit ſon têmoignage*; & que ſes † *Apoſtres ſeront haïs de tous à cauſe de ſon nom*; & quand auſſi St. Paul dit, * que *tous cherchent les choſes qui leur ſont propres & non point celles qui ſont de Chriſt*; n'eſt-il pas clair que ces *tous* & ces *nuls* ne ſe peuvent entendre que de la totalité des mechans, des Reprouvez, ou du moins des irregenerez, & non pas des Fidelles & des Eleus deja convertis, puiſqu'il y a eu de tout temps pluſieurs gens de bien qui n'ont pas haï les Apoſtres ni leurs ſemblables, qui ont embraſſé le têmoignage de J. Chriſt, & qui ont cherché les choſes qui eſtoient de ſa gloire, ſçavoir ceux qui en cha-

* Jean 3. 32.
† Math. 10. 22.
* Phil. 2. 21.

que temps ont conſtitué l'Egliſe de Dieu, dont l'exiſtence dans le monde fait un article de noſtre Symbole? C'eſt encore ainſi manifeſtement qu'il faut expliquer le paſſage ſuivant, ſi l'on traduit comme s'enſuit, * *La grace de Dieu ſalutaire à tous hommes eſt clairement apparüe*, ou au moins en l'une des manieres precedentes, quoi qu'il ſemble que *M. Claude* le veüille entendre de tous les hommes ſans exception, à la page 147. ce qui eſt ſurprenant. Car il eſt manifeſte que la grace de Dieu n'a pas eſté ſalutaire à Judas, par exemple, ni à ſes ſemblables puiſqu'ils ſont peris. Dira-t-on d'une medecine, quelque excellente qu'elle ſoit, & qui auroit eſté deſtinée & offerte à pluſieurs malades d'une même maladie qui ſont dans un hopital, & offerte avec un deſir ſincere de la leur voir prendre (qui eſt tout au plus tout ce que peut ſuppoſer *M. Claude*) dira-t-on qu'elle a eſté ſalutaire à tous ces malades, s'il n'y en a que la moindre partie qui l'ayt voulu prendre, & qui en ſoit guerie, tous les autres eſtant morts pour avoir refuſé obſtinément de la

* Tit. 2. 11.

la prendre ? Il faudroit pour cela forger un nouveau Dictionnaire, & changer la signification des mots : car non ſeulement la grace n'eſt point ſalutaire à ceux qui n'en ont point oüi parler ; mais elle l'eſt moins encore à ceux auxquels elle eſt apparüe, ſans qu'ils l'ayent voulu accepter, qu'à ceux à qui elle n'eſt point apparüe, puiſque le Serviteur qui ſçait la volonté de ſon Maiſtre, & ne la fait pas, ſera battu de plus de coups que celui qui ne la ſachant point, ne l'a point faite : ce qui fait voir la neceſſité abſolüe qu'il y a de prendre les mots de *tous hommes* au paſſage precedent, dans l'un des ſens que nous avons marquez, de quelque maniere que l'on traduiſe, puiſqu'il eſt également conſtant, & que la grace n'eſt point apparüe à tous les hommes, & qu'elle n'eſt point ſalutaire à tous les hommes, à prendre ces derniers mots à la rigueur.

§. 303. V. On peut encore demander, ſi les termes univerſels de *tous*, ou de *monde*, de *tous les hommes*, de *tout le monde*, ne ſont pas ſouvent employez, non pour marquer l'univerſalité des ſujets dont on parle, mais la ſingularité des moyens qu'on employe à leur égard

égard pour quelque deſſein, ou dont eux mêmes ſe ſervent? A quoi l'on repond affirmativement, & même cela eſt tres ordinaire. Par exemple, on dira fort bien; Voilà un Prince qui a fait faire une nouvelle entrée dans cette fortereſſe, & *tous* y entrent par là, ou *tout le monde* y entre par là, non pour dire que tous les hommes du monde entrent dans cette fortereſſe, mais pour dire ſeulement que tous ceux qui y entrent, y entrent par cette nouvelle porte. De même, s'il ſe trouvoit une ville où il n'y eût qu'un ſeul Maiſtre d'Ecole, on dira fort bien de lui, *cet homme enſeigne tous les enfans de la ville*, non pour dire, qu'il n'y ait aucun enfant dans la ville qui ne ſoit enſeigné par lui; mais pour dire qu'aucuns de ceux qui ſont enſeignez, ne ſont enſeignez que par lui. C'eſt ainſi, à mon avis, qu'on doit expliquer ce paſſage; * *Comme donc par une ſeule offence la coulpe eſt venüe ſur tous les hommes, en condamnation, ainſi auſſi par une ſeule juſtice nous juſtifiant, le don eſt venu ſur tous les hommes en juſtification de vie.* C'eſt auſſi au même ſens que J. Chriſt eſt appellé *le Sau-*

* Rom. 5. 18.

Sauveur du monde. Car tous les éclairciſſemens que nous venons de donner pour le terme de *tous*, s'appliquent de la même maniere & pour les mêmes raiſons aux termes de *monde*, & de *tout le monde*; & ces éclairciſſemens ſont manifeſtement plus que ſuffiſans pour oſter la qualité de convaincantes à toutes les preuves qu'on apportera contre nous, & qui ne ſeront fondées que ſur ces termes univerſels.

§. 304. Mais diſons pourtant encore pour dernier éclairciſſement, que quand il eſt dit, par exemple, * *Que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & parviennent à la connoiſſance de la verité*, l'on peut, & l'on doit même entendre cela, & les paſſages ſemblables, d'une maniere correſpondante & convenable à la promeſſe ſelon laquelle cette volonté a eſté donnée à connoître, qui eſt la promeſſe que Dieu fît autrefois au Pere des Croyans. Dieu dît donc à Abraham, † qu'en lui & en ſa ſemence *ſeroient benites toutes les nations*, & même *toutes les familles de la terre*; au lieu de quoi on

* 1 Tim. 2. 4.
† Gen. 12. 3. & 18. 18. & 22. 18.

on trouve à preſent dans le N. Teſtament, *tout le monde*, *tous les hommes*. Or cette promeſſe marque ſans difficulté, que Dieu repandra un jour de ſon Eſprit ſi abondamment ſur toutes les nations de la terre, que l'on pourra dire à bon droit, qu'il fait miſericorde à tous, & qu'il repand ſon Eſprit ſur toute chair, qu'il donne ſa benediction à toutes les familles de la terre, & même à tous les hommes. Et cela non-ſeulement à cauſe de la diſtinction des nations qu'il abolit, mais à cauſe de la grande multitude & generalité de tous ceux qu'il fait entrer dans ſa communion, ſçavoir * *lors que la Terre ſera remplie de la connoiſſance de l'Eternel, comme le fond de la mer des eaux qui le couvrent*; Et † *lors que tous peuples nations & langues lui ſerviront*; & ‡ *que toute injuſtice aura la bouche cloſe*; quand à peine verra-t-on quelqu'un qui n'appartienne à l'Egliſe de Dieu; & du moins, qu'on n'en verra aucun qui lui faſſe la guerre, & que la ſainteté triomphera auſſi bien que la verité.

§. 305. Perſonne ne doit trouver étran-

* Eſ. 11: 9.
† Dan. 7: 14.
‡ Pſal. 107: 42.

étrange, que Dieu ſe ſerve dans ſes promeſſes des manieres de parler qui ſont communes entre les hommes, vû que les promeſſes concernent ce dont les hommes ſe doivent entretenir. Mais entre eux, c'eſt une choſe familiere de dire, d'une province, par exemple, qui auroit eſté longtemps rebelle à ſon Roi, & qui ſe ſeroit enfin ſoumiſe à ſon obeïſſance, à la reſerve peut-eſtre d'une douzaine d'eſprits mal tournez, que tous les ſujets de cette province ſe ſont enfin ſoumis, & qu'ils ont reconnu ſa legitime autorité. Or c'eſt ſans doute en ce ſens qu'il eſt dit que toutes les familles de la Terre ſeront benites dans la ſemence ſainte, & * *que celui qui ſe benira en la terre, ſe benira au Dieu de verité, & que celui qui jurera en la terre, jurera au nom du Dieu de verité*, & ce qui ſuit. († Conferez auſſi la note qui eſt au-bas de cette page) Car en ce temps là il y en aura ſi peu de ceux qui n'appartiendront point à l'Egliſe de Dieu, que ceux qui ne s'ajoindront point à elle, ſeront cenſez n'eſtre point du tout. C'eſt pourquoi il eſt du devoir de

* Eſ. 65: 16.

† Eſ. 19: 24, 25. & 60. 22.

de ceux qui croyent à ces promeſſes de Dieu, de prier Dieu *pour tous les hommes*, comme parle ‡ St. Paul en ce ſens là, au paſſage dont nous traittons, & de deſirer de voir cette multitude innombrable porter des palmes dans leurs mains en ſigne de la victoire que l'Egliſe de Dieu, ou pluſtoſt ſon Chef J. Chriſt N. Seigneur, aura enfin remportée ſur ſes ennemis. C'eſt ce dont il eſt parlé dans * l'Apocalypſe, & chacun doit épanoüir ſon cœur, par maniere de dire, pour recevoir cette abondante moiſſon, & cette ſainte multitude.

§. 306. Si vous joignez maintenant tous ces éclairciſſemens enſemble, il eſt certain que vous ne trouverez aucun paſſage qui nous ſoit objecté pour ſon univerſalité, qui ne reçoive tres commodément quelqu'une de ces explications, & par conſequent, aucun qui ſoit convaincant pour l'Univerſaliſme, & qui le prouve invinciblement. Voyons maintenant ſi ceux que ces Meſſrs. nous objectent d'ailleurs, touchant quelques particuliers, dont il eſt parlé en certains paſ-

‡ 1 Tim. 2: 1, 4.
* Apoc. 7: 9.

paſſages, ſont plus preſſans & plus inexplicables pour nous que pour eux.

§. 307. En voici un, par exemple, que *M. Claude* croit invincible contre nous; * *Combien pires tourmens croyez-vous que deſſervira celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & tenu pour choſe prophane le ſang de l'alliance, par lequel il avoit eſté ſanctifié*, & qui porte preciſément, dit-il, que celui qui peche contre le St. Eſprit, avoit eſté ſanctifié par le ſang du Fils de Dieu. Car il s'agit là d'un mechant homme, dont la condamnation eſt infaillible, à qui neanmoins l'Apoſtre attribüe quelque eſpece de conſecration par le ſang de J. Chriſt; ce qui fait voir, dit-il, que le ſang de J. Chriſt avoit eſté en quelque maniere repandu pour lui.

§. 308. La premiere reponſe que je ferai à cette difficulté, & qui ſuffit toute ſeule pour énerver la preuve qu'il en pretend tirer contre nous, quand ce paſſage devroit eſtre expliqué comme il l'explique, ce que je ne croi pas comme nous le dirons ci-aprés; c'eſt que la ſanctification telle quelle, qui eſt arrivée à cet hom-

* Heb. 10: 29.

homme, & que *M. Claude* lui même ne croyoit pas, non-plus que nous, estre une sanctification de la bonne marque, veritable & proprement dite, mais seulement une sanctification externe, qui consiste à estre nommé Fidelle, & à estre reputé pour tel entre les hommes, à avoir droit aux choses saintes pour l'exterieur, & à estre échapé, aussi pour l'exterieur & à divers égards, aux soüillures du monde, aux heresies & à l'idolatrie; c'est, dis-je, que cette sanctification telle quelle, ne doit & ne peut estre attribüée qu'à l'effusion du sang de Christ, qui est la seule cause de la constitution de l'Eglise, & de son existence tant exterieure qu'interieure, sans laquelle par consequent cet homme ne seroit point parvenu jusques là. Cela fait que nous pouvons avoüer à *M. Claude*, sans prejudice de nostre croyance, que le sang de J.C. a esté en quelque maniere repandu pour cet homme. Mais cette maniere est la même que celle qui fait qu'on peut dire, que la semence du semeur de la Parabole, estoit aussi en quelque maniere preparée pour la jetter dans le grand chemin, dans les épines, & dans la terre pierreuse, lesquelles ont aussi esté rendües

dües fertiles par cette ſemence, de la même maniere que cet homme a eſté ſanctifié par le ſang de J. Chriſt, c'eſt à dire, d'une maniere tres imparfaite. Encore cela n'eſt-il arrivé que comme par accident, & non directement, à deſſein, & comme ſi c'eût eſté là le but principal de Dieu.

§. 309. Mais, ſecondement, je croy pluſtoſt, avec le tres docte & religieux Cocceïus, que la ſanctification dont parle ce paſſage, doit eſtre raportée à beaucoup plus juſte titre à J. Chriſt lui même, qu'à ce mechant homme. Car * *J. Chriſt a eſté conſacré par affliction.* Et c'eſt par l'effuſion de ſon ſang qu'il a eſté quitte & dechargé de nos pechez, & † comment celui qui a eſté juſtifié en eſprit par ſa reſurrection, n'auroit-il pas auſſi eſté ſanctifié & conſacré par l'effuſion de ſon ſang ? ‡ *Le Pere a ſanctifié* le Fils, c'eſt à dire, l'a fait connoître pour eſtre le Saint d'Iſraël, *& l'a envoyé au monde.* Donc il l'a ſanctifié lors qu'il l'a envoyé au monde, & qu'il a voulu que ſon ſang fût repandu. En cela même

* Heb. 2: 10. & 5: 8, 9.
† Heb. 9: 26--28.
‡ Jean. 10: 36.

même il a fait voir * *qu'il eſtoit le garant & le Saint d'Iſraël.* Le Sauveur, dit lui même, † *qu'il ſe ſanctifie pour ſes Diſciples.* Pourquoi cela ne ſe devroit-il pas entendre lors qu'il ‡ *a ſanctifié en juſtice le Dieu fort & ſaint*? Ce paſſage peut recevoir encore tres commodément cette explication, & même celle-cy luy donne une emphaſe toute particuliere pour le but de l'Apoſtre en cet endroit, ce qui la doit faire preferer à l'autre, en ce que le crime de tenir pour une choſe prophane le ſang de l'alliance, eſt d'autant plus atroce que ce ſang eſt plus precieux, & que ce ſang eſt d'autant plus precieux, que c'eſt par ce ſang même que le Fils de Dieu a eſté declaré pour eſtre le Saint d'Iſraël. Où eſt donc la conviction que ce paſſage peut faire contre nous?

§. 310. On nous objecte encore les deux paſſages ſuivans, qui portent le même ſens. * *Et ainſi ton frere qui eſt foible, pour lequel Chriſt eſt mort, perira par ta connoiſſance.*

Premié-

* Eſ. 41: 14.
† Jean. 17: 19.
‡ Eſ. 5: 16.
* Rom. 14. 15. 1 Cor. 8. 11.

Premierement ce ne peut eſtre des Univerſaliſtes Reformez qui employeront ces paſſages contre nous, mais ſeulement ceux qui croyent qu'on peut decheoir finalement & totalement de la grace de Dieu, c'eſt à dire, les Papiſtes, les Arminiens, les Lutheriens: c'eſt pourquoi les noſtres ſont auſſi obligez de repondre ici, que nous mêmes.

§. 311. Mais pour y ſatisfaire à cet égard, je dis, que ces paſſages ne peuvent prouver qu'un vrai Fidelle puiſſe perir finalement & abſolument, d'autant que les paſſages qui fondent l'inamiſſibilité de la grace, ne peuvent du tout eſtre expliquez, ſi on ne l'admet; au lieu que ceux-cy le peuvent eſtre fort bien, nonobſtant cette inamiſſibilité. Le ſalut d'un chacun, ne depend point abſolument d'un autre, comme ſans doute perſonne ne le voudroit dire. Autrement les Eleus pourroient eſtre ſeduits par la malice & les tromperies des faux Docteurs, contre le dire * du Sauveur luy même, & les Creatures pourroient ſeparer les Fidelles de la dilection de Chriſt, contre le triomphe † de l'Apoſtre.

* Math. 24. 24.
† Rom. 8. 38.

tre. Le ſalut eſt fondé ſur la volonté, ſur l'amour, & dans le merite infini du Sauveur, & dans ſa toute-puiſſance, laquelle lui fait dire, ‡ *Mes brebis oyent ma voix & je les connois, & elles me ſuivent, & moy je leur donne la vie éternelle, & elles ne periront jamais : nul auſſi ne les ravira de ma main ; mon Pere qui me les a données, eſt plus grand que tous, & perſonne ne les peut ravir des mains de mon Pere.* Auſſi voyez-vous qu'il eſt dit; * *Qui ès-tu toy qui juges du Serviteur d'autrui? Il ſe tient ferme ou trebuche à ſon propre Seigneur, même il ſera affermi, car Dieu eſt puiſſant pour l'affermir.* Par où l'Apoſtre nous apprend, qu'un Serviteur de J. Chriſt, c'eſt à dire, un de ſes membres, ne peut trebucher & decheoir totalement, car comme c'eſt à ſon maiſtre & à ſon Seigneur qu'il perit, s'il vient à perir, & que c'eſt ſon maiſtre qui en auroit le dommage ou le deshonneur, un tel accident ne peut arriver que là où le maiſtre n'eſt pas aſſez puiſſant pour l'affermir, & pour l'empêcher de trebucher tout à fait, & non pas quand ſon Seigneur eſt le grand Dieu tout-

‡ Jean. 10: 27, 28, 29. * Rom. 14. 4.

tout-puiſſant, qui peut & qui veut le ſoutenir & l'affermir. De là il eſt clair, que ces paſſages en queſtion, ſe doivent expliquer conditionnellement, comme s'il eſtoit dit; s'il eſtoit poſſible que ton frere perît, il periroit par ta connoiſſance, & entant qu'en toy eſt: ce qui marque qu'un homme qui donne du ſcandale, eſt coupable de la perte de ſon frere, encore que ſon frere ne periſſe pas déja, parce qu'il le fait perir entant qu'en lui eſt. Abraham a ſacrifié ſon Fils, en ce qu'il a fait ce qui dependoit de lui pour cela, à raiſon de quoy Dieu lui dit, * *Maintenant j'ai connu que tu crains Dieu, vû que tu n'as point épargné ton Fils, ton unique, pour moy.* Celui qui hait ſon frere, ou qui dreſſe des embuches à ſa vie, † eſt meurtrier & homicide, bien qu'il n'ait tué perſonne. Voilà comment ces paſſages peuvent eſtre delivrez de toutes les chicanes des adverſaires, & comment ils ne ſont nullement convaincans contre nous.

§. 312. Il y a encore un paſſage de St. Pierre, où il eſt parlé de certains

* Gen. 22. 12.
† 1 Jean. 3. 15.

faux Docteurs, qui introduiront couvertement des ſectes de perdition, * *& renieront le Seigneur qui les a rachetez.* Mais ceux qui nous font cette objection n'y penſent pas aſſeurément, puiſqu'ils avoüent que les méchans, en grand nombre, periront comme Judas, & qu'ils ſeront damnez. Donc ils ne ſont pas rachetez, à proprement parler, & dans toute l'étendüe de la ſignification de ce mot. Donc de neceſſité il y a ici quelque figure. Et cette figure eſt, que ces faux Docteurs, avoient eſté rachetez, c'eſt à dire, delivrez par le moyen de l'Evangile, des ſoüillures du monde, de l'idolatrie, & de la ſuperſtition, des faux cultes & des hereſies, ce qui fait qu'ils paſſoient dans le monme pour des Fidelles & des vrais rachetez, & qu'ils en portoient le nom, quoi qu'ils ne le fuſſent qu'à certains égards, & à faux titre pour le principal, qui eſt ce que St. Jean a voulu dire par ces paroles; † *Ils ſont ſortis d'entre nous, mais ils n'eſtoient point d'entre nous, car s'ils euſſent eſté d'entre nous, ils fuſſent demeurez avec*

* 2 Pier. 2. 1.
† 1 Jean. 2. 19.

avec nous, mais c'eſt afin qu'il fût manifeſte que tous ne ſont point d'entre nous. Mettez dans ce paſſage le mot de *rachetez*, au-lieu du mot de *nous*, & vous aurez l'explication & le commentaire du paſſage de St. Pierre, car les vrais rachetez ne manquent pas de ſe trouver devant le throne de Dieu & de l'Agneau pour triompher à jamais en loüant Dieu * de leur parfaite delivrance; au-lieu que Dieu retranche tous ceux qui n'en ont que le nom.

§, 313. Outre cette reponſe, qui me paroît ſolide, c'eſt que ſi l'on prend garde au texte original, avec le docte Cocceïus, on verra qu'il pourroit eſtre mieux traduit ainſi. *Qu'ils renieront le maiſtre ou le dominateur qui les a achetez*: car dans le Grec il y a ici le mot de *Deſpotes* & non celui de *Kyrios*. Or qu'on doive faire quelque diſtinction entre ces deux mots, il eſt clair par St. Jude au verſet 4. où il eſt dit de ces gens là mêmes; *Renonçant le ſeul dominateur J. Chriſt noſtre Seigneur*. Là il eſt aiſé de voir que St. Jude a voulu marquer quelque choſe de plus par le mot de Seigneur

* Apoc. 13. 3, 4.

neur *Kyrios*, que par le mot de *Deſpotes* dominateur. Celui-ci marque ſeulement un maiſtre qui a beaucoup d'eſclaves qui ſont obligez à le ſervir, bon-gré malgré, ou à en attendre de rudes peines: mais celui-là eſt relatif à un poſſeſſeur, qui a un bien en proprieté, dont il fait ſes richeſſes, ſon plaiſir & ſon contentement. Or ce bien agréable qu'il a ici en proprieté & en poſſeſſion d'heritage, * *C'eſt un peuple particulier & permanent, adonné à bonnes œuvres.* Ce maiſtre donc que ces gens ont renié, c'eſt le Pere auſſi bien que le Fils, † *Car qui renie le Fils n'a point non-plus le Pere.* Enfin ‡ *dans une grande maiſon, il n'y a pas ſeulement des vaiſſeaux d'or & d'argent, mais auſſi de bois & de terre, les uns à honneur, & les autres à deshonneur.* Dieu le maiſtre du Ciel & de la Terre, avec J. Chriſt ſon Fils unique & bien-aimé, avoit donc ſuffiſamment acheté ces faux Docteurs par mille & mille bien faits, & par la connoiſſance qu'il leur avoit donnée de ſa Parole & de ſon Evangile, pour les mettre

* Tit. 2. 14.
† 1 Jean. 2: 22, 23.
‡ 2 Tim. 2, 20, 21.

mettre dans l'obligation de le ſervir en ſa maiſon, du moins comme des vaiſſeaux de bois & de terre, c'eſt à dire, comme des eſclaves ſimplement, tels qu'ils ſont devant Dieu par le droit de Createur qui ne ſe peut perdre quand il ſeroit ſeul. Ce droit les tient dans une obligation éternelle de le ſervir, à tel uſage qu'il lui plaît; mais ils l'ont renié pour un intereſt de neant, en ayant trouvé l'occaſion, parce qu'ils n'avoient pour lui que des ſentimens d'eſclaves fugitifs qui ne font rien de bonne affection, mais tout par force, par la crainte des coups, ou par un intereſt ſordide.

§. 314. On voit par tout ce qui precede, qu'on ne nous oppoſe aucun paſſage convaincant, & qui ne reçoive des explications commodes, tirées du ſtile de l'Ecriture, & de l'analogie de la Foi: au-lieu que Meſſrs. les Univerſaliſtes ne ſe tirent pas de même de nos paſſages, & ne le feront jamais. Donc l'Ecriture ne fait pas pour eux, mais pour nous.

CHAPITRE IV.

Examen de la troiſiême Propoſition de M. Claude.

§. 315.

VOici la troiſiême Propoſition de *M. Claude*. „ L'envoy de J. Chriſt „ au monde, devant eſtre conſideré dans „ l'ordre des decrets divins, comme an- „ terieur à la diſtinction que Dieu a „ faite des hommes en Eleus & en Re- „ prouvez, ne peut avoir pour ſon ob- „ jet materiel que les hommes pecheurs, „ quels qu'ils ſoyent, ſans aucune diſ- „ tinction; ni par conſequent pour prin- „ cipe, qu'une miſericorde commune à „ tous, ni pour objet formel que les „ Fidelles quels qu'ils ſoyent, ſans mar- „ quer aucun homme en particulier, „ pour le ſauver ou pour l'exclure du „ ſalut.

§. 316. „ Cette propoſition a divers „ articles, continüe-t-il; le premier „ qui porte que l'envoy de J. Chriſt au „ mon-

„ monde, eſt anterieur à l'élection &
„ à la reprobation, a eſté déja prouvé
„ dans le Traitté *de Electione & Repro-*
„ *batione*. Cela n'empêchera pourtant
„ pas, dit-il, que nous ne l'établiſſions
„ encore ici, parce qu'il eſt d'une tres
„ grande importance, *& deciſif de cette*
„ *controverſe*.

§. 317. Puiſque ce point eſt ſi important & deciſif de la controverſe preſente, il eſt juſte de bien voir s'il l'établit ſolidement, & en cas qu'il ne le faſſe pas, & que nous établiſſions mieux l'ordre que nous pretendons, qu'il n'établit le ſien, on pourra dire que la controverſe eſt derechef finie de droit, à l'avantage du ſyſteme que nous ſuivons.

§. 318. Premierement nous avons vû au chap. IV. de la premiere partie de ce Tome, que tout ce qu'il a dit dans ſon Traitté *de Electione & Reprobatione*, n'eſt point capable de tenir contre les raiſons qui établiſſent l'ordre des decrets poſé par les Supralapſaires : il ne reſte donc qu'à examiner, s'il y a quelque choſe ici qui ne ſoit pas là, & qui ſoit plus fort & plus convaincant.

§. 319. Il eſt vrai pourtant qu'en exa-

minant ce Traitté, nous avons oublié aprés le §. 178. de faire nos reflexions ſur la réponſe que *M. Cl.* y donne à l'axiôme de ſageſſe qu'employent les Supralapſaires, & qui tout ſeul fait une preuve ſolide de leur ſyſteme, puiſqu'on n'y peut rien oppoſer qui ait la moindre force; c'eſt celui qui dit, *Que le dernier dans l'execution, eſt le premier dans l'intention.* Nous avons repondu ſur cela à *M. Holtzfus*, & à tous les autres. Voyons encore ici ce que *M. Claude* & *M. Daillé* ont trouvé à propos d'y repondre en ſe l'objectant.

§. 320. *M. Claude*, dans ce Traitté page 445. avoüe la verité de cet axiôme de ſageſſe, & n'y met aucune exception, que lors que Dieu agit par un principe de juſtice. Car il repond que cet axiôme eſt veritable lors que Dieu agit par une œconomie de ſageſſe, où premierement il a en vüe la fin, & enſuitte il diſpoſe des moyens pour parvenir à cette fin; mais qu'il eſt tres faux lorsqu'on l'applique à Dieu, quand il agit par la juſtice, parce que la juſtice n'a pas premierement en vüe la peine & puis enſuitte la coulpe, mais au contraire, elle ſuppoſe premierement la coulpe, & enſuitte

ſuitte elle ſonge à la peine. A cela je replique, que s'il n'y a point d'autre exception à cet axiôme que celle là, en raiſonnant premierement *ad hominem*, cet axiôme eſt une preuve demonſtrative, que le decret de l'élection à ſalut, precede le decret de l'envoy de J. Chriſt au monde, puis que le ſalut eſt poſterieur à cet envoy, & qu'il eſt la fin dont cet envoy n'eſt que le moyen, & que la predeſtination des Eleus à ſalut, ne ſe raporte en aucune façon à la juſtice de Dieu, mais uniquement à ſa ſageſſe & à ſa miſericorde, ſelon *M. Claude*, ſageſſe & miſericorde dans laquelle la liberté n'eſt aucunement reſtreinte, mais au contraire, où elle eſt naturelle, neceſſaire & requiſe, principalement eu égard à la miſericorde. Et comme il ne s'agit ſelon *M. Claude*, que de miſericorde, lorſqu'il eſt queſtion de l'élection à ſalut, cet axiôme, ſelon *M. Cl.* lui même, fait une preuve ſolide des Particulariſtes, puis qu'il prouve invinciblement l'ordre des decrets qui leur eſt neceſſaire, & que cet ordre eſtant établi, il eſt deciſif de la controverſe touchant l'Univerſaliſme, ſelon *M. Claude* lui même.

§. 321. Mais pour repondre à cette exception abſolument, & ſans égard aux ſentimens particuliers de *M. Claude*, on fera remarquer que la predeſtination originale, ſoit celle qui eſt à la gloire de la miſericorde de Dieu, ſoit celle qui eſt à la gloire de ſa juſtice & de ſa haine contre le peché, demeure preciſément dans les termes où *M. Claude* avoüe la verité de cet axiôme abſolument; puis qu'alors Dieu n'agit purement que par une œconomie de ſageſſe, & nullement par la juſtice, ni par la miſericorde proprement dite, & qu'ainſi cet axiôme demeure abſolument & univerſellement veritable dans ce qui concerne la diſpute entre les Supralapſaires & les autres. Car comme le deſſein ou le decret de créer le monde, n'eſt pas un acte de création, ni un acte de la toute-puiſſance de Dieu, mais un acte de ſa ſageſſe & de ſon pouvoir abſolu, de même la deſtination de tels & de tels à la gloire de la miſericorde, lors qu'ils ſe trouveront dans le cas, & de tels & de tels autres à la gloire de ſa juſtice, lors qu'ils ſe trouveront auſſi dans le cas, n'eſt ni juſtice, ni miſericorde; c'eſt purement une action de Dieu agiſſant par

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [288] - 276
PUBLIC DOMAIN

par une œconomie de ſageſſe, une action de maiſtre abſolu de ſes biens. N'en eſt-il pas de même du decret de créer l'homme muable, lors qu'il le pouvoit créer impeccable? Ce n'eſt là un acte ni de juſtice, ni de miſericorde, mais purement encore de ſageſſe & de Maiſtre abſolu de ſes biens. Donc cet axiôme deciſif en cette diſpute, a lieu par-tout dans la matiere agitée ici. Par conſequent il demeure pour conſtant, que nonobſtant toutes exceptions, l'ordre des decrets, adopté par les Supralapſaires, & par tous les autres Particulariſtes, touchant l'envoy de J. Chriſt au monde, eſt le ſeul veritable.

§. 322. *M. Daillé* grand Univerſaliſte, dans ſon *Apologie des deux Synodes &c.* s'eſtant objecté le même axiôme, voici ce qu'il y repond. Il dit que le dernier dans l'execution, c'eſt la conſtruction de la Jeruſalem celeſte & la perfection ſouveraine & generale de toute l'Egliſe en corps, & non pas le ſalut de chaque particulier. Et bien, dirai-je, ſoit donc ainſi, puis que vous le voulez. Le premier decret ſera donc celui par lequel Dieu à choiſi un certain nombre d'entre les hommes, ſoit comme tom-

bez dans le peché, ou comme y devant tomber, pour en composer une cité sainte, & les placer dans le Ciel l'un aprés l'autre, jusques à ce que toute son Eglise generalement soit parvenüe dans ce lieu saint, à la souveraine perfection. Mais cela s'appelle-t-il nous contredire sur l'ordre des decrets ? N'est-ce pas justement ce que nous pretendons touchant les Eleus, & par raport à l'envoy de J. Christ au monde ? Cette reponse nous avoüe donc de nouveau nostre principe, & la consequence que nous en tirons. Sur quoi reste-t-il donc encore à nous disputer ? En effet, J. Christ, son envoy, sa mort, la Foi en lui, & la vraye conversion, tout cela peut-il, dans ce systeme que *M. Daillé* nous marque par là, tenir un autre rang que celui de Moyenneur, & de moyen necessaire, pour mettre l'Eglise dans ce bien-heureux estat, qui selon luy même est le dernier dans l'execution, & par consequent le premier dans l'intention ? On voit bien que non. Par consequent on voit bien que nostre axiôme est une preuve convaincante & absolument demonstrative du Particularisme, & même du Supralapsarianisme, puis que nos opposans y voulant

lant repondre, la confirment tous, au lieu de l'infirmer, ou de la detruire.

§. 323. Outre cela, ce qui doit nous determiner sur l'ordre des decrets, *c'est qu'il s'accorde avec l'analogie de la Foy.* Or ayant cy-devant donné des preuves convaincantes, si je ne me trompe, au chapitre I. de cette seconde Partie, que selon la verité de l'Ecriture, la Foy & la conversion des Eleus, sont un bien que le Sauveur a eu directement en vüe de leur meriter, par son obeïssance & par sa mort, ces choses n'estant qu'un pur effet de son merite directement & proprement, il est impossible, par cette raison là, de placer le decret de cette mort, avant celui de l'élection, puis qu'entre autres choses, il est mort directement à dessein d'acquerir & de meriter l'ouye de la Parole, la Foy & la conversion à ceux pour qui il a employé sa mort. Ainsi il faut dire de necessité qu'ils estoient déja predestinez à salut, lors qu'il a resolu de mourir pour eux, ou, ce qui est la même chose, que le decret de l'élection à salut, a precedé celui de l'envoy de J. Christ au monde, & que cet envoy du Sauveur ne les considere pas comme incredules & resistans à la grace, mais sim-

ſimplement comme Eleus à ſalut. Car ſa mort ayant proprement la vertu, de meriter la Foy & la converſion, & y eſtant deſtinée, s'il eſtoit mort indifferemment pour tous ceux qui eſtoient tombez dans le peché, ou qui reſiſtoient à la grace par leur incredulité, ſans autre diſtinction, il leur auroit auſſi merité à tous la Foy & la converſion, & par conſequent tous ſeroient immancablement ſauvez. Mais cela n'eſtant pas, c'eſt une preuve invincible que ceux pour qui il eſt mort, eſtoient non ſeulement conſiderez comme pecheurs en Adam, ou comme endurcis, mais de plus, comme éleus au ſalut par J. Chriſt, ou éleus en J. Chriſt à ſalut; & par conſequent, que le decret de l'élection à ſalut, precede celui de l'envoy de J. Chriſt au monde.

§. 324. On demandera peut-eſtre encore des preuves directes par l'Ecriture, & non pas des axiômes de Philoſophie, mais ces Meſſrs. qui nous en demanderont, nous en donnent-ils de leur ſentiment de plus directes que les noſtres? Nous les cherchons par-tout dans leurs Ouvrages, & nous ne les pouvons trouver. Aprés tout, la preuve que je viens

de

de donner, n'eſt-elle par une de ces preuves là? N'eſt-ce pas par l'Ecriture ſeulement que j'ay prouvé que la mort de J. Chriſt a merité directement & par ſa deſtination formelle, la communication de la predication de l'Evangile, la Foi, & la regeneration, à ceux pour qui elle a eſté employée; ce qui ſuppoſe, par une abſolüe neceſſité, l'ordre des decrets que nous ſoutenons, & ainſi par cette même raiſon cet ordre eſt prouvé par l'Ecriture.

§. 325. Mais outre cela, ne peut-on pas dire que le paſſage ſuivant eſt formel en noſtre faveur? * *Dieu nous a éleus dès le commencement à ſalut, en ſanctification d'Eſprit, & par la Foi de verité.* Quand nous n'inſiſterions pas ſur le mot de *commencement* qui pris à la lettre ſeroit deciſif, nous voilà, quoi qu'il en ſoit, *éleus à ſalut*, & nulle part il n'eſt dit, que nous ſoyons *éleus a la Foi*, comme le deſireroient fort ces Meſſieurs. Mais ſuppoſé que ce dernier fût auſſi dit quelque part, le ſalut eſt la fin, la Foi en eſt le moyen, pourroit-on dire, en ce cas là même, que l'on eſt premie-

* Theſſ. 2. 13.

mierement éleu au moyen & puis enſuitte à la fin, c'eſt à dire, premierement éleu à la foi & puis enſuitte au ſalut? Ne ſeroit-ce pas là renverſer l'ordre de la nature, la raiſon & la ſageſſe? Il ſuffit donc que nous produiſions un paſſage formel, qui fait voir que nous ſommes éleus au ſalut; J. Chriſt n'en eſtant que le moyen auſſi bien que la foi en lui, il eſt impoſſible de placer le decret de l'envoy de Jeſus Chriſt au monde avant cette élection à ſalut: Ou veut-on quelque choſe de plus precis? N'en eſt il pas de même de celui-cy? * *Dieu ne nous a point ordonnez à colere, mais à l'acquiſition du ſalut par noſtre Seigneur J. Chriſt.* Ne voilà pas d'abord la deſtination au ſalut, & enſuitte vient le moyen qui met cette predeſtination à execution, c'eſt N. S. J. Chriſt. La predeſtination au ſalut precede donc le deſſein de l'envoy de J. Chriſt. Il faut ce me ſemble faire violence à l'Ecriture & à ſa propre conſcience pour n'en pas convenir. Et à mon avis, ce dernier paſſage fait voir ſi manifeſtement le Supralapſarianiſme dans l'eſprit du ſaint Apoſ-

* 1 Theſſ. 5. 9.

Apoſtre, qu'on ne le ſauroit lire avec tant ſoit peu d'attention ſans l'y remarquer. Je prie le Lecteur qui a encore quelque memoire de ce qu'il a vû dans la premiere partie de ce Tome, de le relire une ſeconde fois avec attention, & il en ſera perſuadé.

§. 326. Mais voyons maintenant ſi les preuves de *M. Claude* ſont ſans replique. Il pretend donc, comme tous les autres Univerſaliſtes, que le decret d'envoyer le Fils de Dieu au monde, eſt indeterminé pour tous les hommes indifféremment, ce qui paroît, dit-on, de ce que le decret de l'election eſt poſterieur à celui de cét envoy du Fils de Dieu, aprés quoi ſuivent les preuves.

§. 327. La premiere & preſque l'unique, preuve qu'il en donne dans ſon Traitté de *Electione & Reprobatione* eſt celle-cy. L'effet immediat de l'élection, *ſelon l'Ecriture, eſt la Foi & la converſion. Or le don de la Foi & de la converſion, ne peut eſtre l'effet immediat de l'élection, à moins qu'on ne ſuppoſe l'envoy du Fils, & la publication de

* Pſ. 65. 5. Eph. 1. 4. Act. 13. 48.

de l'Evangile avant cette élection. Donc cet envoy marche dans l'ordre des decrets avant l'élection.

§. 328. Mais en verité il faut eſtre bien prevenu & bien court de preuves, pour pretendre que ces paſſages prouvent quelque choſe pour l'ordre des decrets qu'il veut établir. Les paſſages qu'il allegue & qui diſent ; Que ceux qui eſtoient ordonnez à la vie éternelle, crurent, & que Dieu nous à éleus àfin que nous fuſſions ſaints & irreprehenſibles devant lui, prouvent bien que la Foi & la ſainteté ſont des effets de l'élection à ſalut, & même, ſi l'on veut, que ce ſont les effects immediats de cette élection dans le cœur des Eleus, ou les premiers effets de cette élection dans leur cœur : mais cela prouve-t-il de même, que ces mêmes choſes ne ſoient pas auſſi en même temps les effets du merite de la mort de J. Chriſt dans leur cœur, & par conſequent, qu'entre leur élection à ſalut & cette Foi & converſion, l'envoy & la mort de J. Chriſt n'ayent pas eſté decretez & reſolus comme moyens du ſalut auquel ils avoient antecedemment eſté ordonnez, & comme cauſe meritoire de cette

cette Foi? Ainſi donc, quoi que l'effet immediat de l'élection dans leur cœur ſoit la Foi, l'effet abſolument immediat de cette élection n'eſt pas la Foi, mais l'inſtallation & l'envoy du Mediateur, qui a merité cette Foi & cette ſainteté aux Eleus, pour les pouvoir ſaintement regenerer & ſanctifier par la Foi, & les introduire enſuitte dignement à la vie éternelle, à laquelle ils avoient *premierement* eſté ordonnez.

§. 329. Il faut s'oublier bien fort pour tirer de pareilles conſequences, & les croire neceſſaires. Nous ſommes d'abord éleus à la vie éternelle, ou bien, comme parle St. Paul, *éleus dès le commencement, à ſalut* : c'eſt là la ſource & le principe de l'œconomie divine à noſtre égard, comme il paroît par les paſſages precedens, parce que ce ſalut eſt le dernier dans l'execution; & le reſte ſont tous des moyens interpoſez pour parvenir à cette fin ſi pleine de gloire pour la Divinité, & de felicité pour ſes Enfans. Cette gloire divine eſt le dernier but de l'élection, comme de tout autre deſſein de Dieu, & de cette felicité de ſes Enfans, & le premier dans ſon intention. Par conſequent Dieu en decrete

crete aprés avoir formé le precedent decret touchant ſa gloire. Remarquez toujours qu'en parlant ainſi, nous begayons, pour ainſi dire, ce qu'il eſt impoſſible d'éviter dans ces ſortes de matieres.

§. 330. La qualité de Mediateur, ou de Moyenneur, que porte noſtre Sauveur dans l'œconomie de noſtre ſalut, n'eſt-elle pas toute ſeule une preuve convaincante qu'il n'eſt pas dans les decrets de Dieu avant le ſalut des Eleus qu'il doit moyenner ; ſalut qui procure une gloire ſi ſublime à la Divinité. Nul n'eſt établi Mediateur qu'entre des perſonnes qui ſont en guerre, ou en diſcorde, & par le deſſein de les reconcilier enſemble. Cette reconciliation eſt donc reſolüe comme dernier but, avant que d'établir le Mediateur, qui eſt un moyen pour parvenir à ce but. Donc la reconciliation & le ſalut des Eleus eſt reſolu ou decreté avant que d'établir le Mediateur qui eſt J. Chriſt. Il faut, ce me ſemble, fermer les yeux volontairement à la lumiere, pour ne pas appercevoir cette verité, ou du moins il faut eſtré extrémement preoccupé.

§. 331.

§. 331. Aprés cette pretendüe preuve, *M. Claude* ajoûte dans ce même Traitté que l'ordre des decrets qu'il ſoutient, ſuit encore de la diſpute de St. Paul aux Rom. 9. en ce que l'Apoſtre appelle Election & Reprobation, faire miſericorde & endurcir. D'où il ſuit, dit-il, qu'élire, c'eſt deſtiner quelqu'un à la Foi par un motif de miſericorde, & que reprouver, c'eſt endurcir quelqu'un par un motif de juſtice; ce qui ne ſe peut entendre, ajoûte-t-il, à moins qu'on ne ſuppoſe, que le decret d'envoyer le Fils au monde, n'ait precedé celui de l'élection. Il appuye encore extrémement ſur cela dans cette troiſiéme propoſition.

§. 332. Je reponds qu'il eſt fort vray qu'au verſet 18. de ce chapitre, l'Apoſtre oppoſe Faire miſericorde à Endurcir; mais je ne voi pas que l'une de ces choſes y ſoit appellée Election & l'autre Reprobation, ni, quand cela ſeroit, je ne voi pas qu'il s'en enſuive, qu'Elire veut dire neceſſairement, deſtiner quelqu'un à la Foi par un motif de miſericorde (phraſe inconnüe à l'Ecriture) & que Reprouver ſignifie endurcir, ou ne pas convertir quelqu'un par

par un motif de juſtice. Mais néanmoins quand tout cela ſeroit, & que dans quelque endroit de ce chapitre, Elire voudroit dire, faire miſericorde, & que conſequemment Elire voudroit dire auſſi deſtiner quelqu'un à la Foi par un motif de miſericorde, qu'y gagneroit-on? Rien, car il ſeroit toujours conſtant que cela ſignifieroit, Eſtre deſtiné à la Foi par un motif de miſericorde, comme à un moyen du ſalut auquel on eſtoit antecédemment éleu & deſtiné, ainſi qu'il eſt dit formellement aux paſſages que nous avons deja inculquez, *que Dieu nous à éleus dès le commencement à ſalut; qu'il nous a ordonnez à l'acquiſition du ſalut, par noſtre S. J. Chriſt; & que ceux qui eſtoient ordonnez à la vie éternelle crurent*; ce qui ne ſe combat & ne ſe contrarie nullement. Dieu qui a deſtiné à la fin, deſtine auſſi aux moyens qui conduiſent à cette fin, comme diſent tous les bons Theologiens; mais c'eſt aprés avoir deſtiné à la fin qu'il deſtine aux moyens. De là il eſt clair qu'il ne s'enſuivroit nullement, de ce que peut-eſtre dans quelque endroit de ce chapitre on pourroit en conclure que le decret de l'envoy de J. Chriſt au monde preee-

de

de celui de l'élection à la Foi, que donc ce même decret precede celui de l'élection au ſalut, l'un ne deſtine qu'à un moyen, & l'autre deſtine à la fin. Il eſt donc bien vray que ce decret de l'envoy de J. Chriſt au monde precede naturellement l'élection à la Foi, mais il eſt vray auſſi, & tout à fait neceſſaire, que l'élection à ſalut, qui eſt la fin, precede le decret de l'envoy de J. Chriſt au monde qui n'en eſt que le moyen, auſſi bien que celui de l'élection à la foi : cependant ſi l'on vouloit parler ainſi, on voit bien qu'il faudroit dire, que Dieu decrete le ſalut des Eleus premierement, ou *au commencement*, comme parle l'Apoſtre ; & enſuitte il decrete d'envoyer ſon Fils au monde pour procurer ce ſalut d'une maniere éclatante, & pour acquerir à ſes Eleus tout ce qui leur eſt neceſſaire pour y parvenir à ſa gloire ; & enfin il decrete de donner à ſes Eleus la Foi en ce divin Sauveur, laquelle il leur a acquiſe par ſa mort. Quoi que l'ordre de cette élection à la foi, dont l'Ecriture ne parle jamais, & qui eſt une invention des Univerſaliſtes, nous ſoit fort indifferent ; il nous ſuffit que le decret de

l'élection à ſalut ſoit le premier comme nous l'avons prouvé. On voit par là que *M. C.* n'a non-plus encore rien gagné, par le 9. des Romains. Voyons s'il ſera plus fort ailleurs.

§. 333. Il pretend avoir encore une nouvelle preuve de l'ordre des decrets neceſſaire aux Univerſaliſtes, dans l'Epitre aux Epheſiens, lors qu'il eſt dit, que *Dieu nous a éleus en Chriſt*, ce qui ſuppoſe, dit-il, que J. Chriſt eſtoit déja dans l'intention de Dieu, avant le choix qu'il a fait des hommes. Mais la reponſe precedente ſuffit pour diſſiper cela comme le reſte. J'en dis de même de celle qu'il tire du 8. aux Romains, où l'Apoſtre dit, *Que Dieu nous a predeſtinez pour nous rendre conformes à l'image de ſon Fils*; ce qui ſuppoſe encore, dit-il, que J. Chriſt eſtoit dans l'intention de Dieu avant noſtre predeſtination, puiſqu'il eſt l'original à la conformité duquel nous avons eſté predeſtinez. Tout cela, diray-je, eſt fort vray ſans eſtre contraire à noſtre doctrine. Il s'agit dans ces ſortes de paſſages de la predeſtination aux moyens du ſalut, laquelle n'empêche pas que nous n'ayons eſté antecedement ou au *commencement éleus*

au

au ſalut, qui eſt la fin, ou *ordonnez a la vie éternelle*, comme parle l'Ecriture; ce qui eſt cauſe qu'enſuitte nous ſommes auſſi *éleus en Chriſt*, qui eſt le vray & l'unique moyen du ſalut, & *predeſtinez pour eſtre rendus conformes à ſon image.* Mais tant y a que dès le commencement, * nous avons eſté éleus à ſalut, aprés quoi ſuit tout le reſte qui n'eſt point contraire à cette premiere élection.

§. 334. Aprés cela *M. Claude* fait encore une grande affaire de ce qu'il eſt dit des Reprouvez, au 9. des Romains, *Que Dieu voulant montrer en eux ſon ire, & donner à connoître ſa puiſſance, il les a tolerez en grande patience*; ce qui veut dire, dit-il, qu'avant que de determiner qu'ils ſeroient des objets de ſa juſtice & de ſa colere, il les a ſupportez longtemps, & les à attendus à la repentance, ne les ayant reprouvez qu'aprés cette longue attente ſur la previſion de leur impenitence finale. Or Dieu n'attend perſonne à la repentance que ce ne ſoit ſur le fondement de la ſatisfaction & de la Redemption de J. Chriſt.

* 2 Theſſ. 2. 13.

Donc ſa mediation eſtoit dans les idées de Dieu avant la reprobation de ces gens là.

§. 335. Mais qui force *M. Claude* à tirer une pareille conſequence ? Eſt-ce le paſſage même qu'il allegue ? Point du tout : ce n'eſt ni celui-là ni aucun autre de l'Ecriture puiſque ce qu'il dit en cet endroit y eſt entierement contraire. Il conclud *de la reprobation*, ce qu'il devroit & qu'il faut abſolument conclure *de la condamnation*, qui ſont des choſes bien differentes. Car ſelon les idées de l'Apoſtre, & de toute la Parole de Dieu, voici comme il eût dû raiſonner ſur ce que *Dieu voulant montrer en eux ſon ire, & donner à connoître ſa puiſſance, les a tolerez en grande patience*, qu'avant que Dieu condamne ces Reprouvez, & avant que de les rendre les objets de ſa juſtice vangereſſe, il les a ſupportez long temps, & les a attendus à la repentance, ne les ayant condamnez qu'aprés cette longue attente, & ſur leur endurciſſement total & final. Voilà ce qu'il falloit conclure, & ce que l'Apoſtre a certainement voulu dire. Il venoit de parler du droit ſans bornes que le Potier a ſur ſon argile, pour en deſtiner une partie

partie pour des vaiſſeaux à honneur, & l'autre partie pour des vaiſſeaux à deshonneur, lorſqu'elle n'eſt encore que de l'argile, & avant qu'elle ait aucune forme; mais dans ces verſets qui ſuivent immediatement, il fait voir que Dieu n'employe pourtant point des vaiſſeaux à des uſages pour leſquels ils ne ſeroient pas propres, ni bien proportionnez, mais que s'il en condamne quelques-uns, ce n'eſt qu'aprés qu'ils l'ont bien merité, & qu'il les a long temps attendus; & qu'il ſauve les autres de ſa pure grace & miſericorde, en quoi il obtient la gloire de ſa miſericorde & de ſa juſtice, qui eſt la grande fin de toute la predeſtination priſe en ſon tout. Qu'on reliſe cet endroit avec application, il ſera impoſſible de n'y pas voir ces mêmes penſées.

§. 336. Au lieu de ce ſens, qui eſt manifeſte dans les paroles de l'Apoſtre. *M. Claude* avance une choſe entierement contraire à la doctrine des Orthodoxes, qui eſt la previſion de l'impenitence finale & de l'incredulité obſtinée comme cauſe & fondement de la reprobation. Mais premierement, ne faudroit-il pas pour cela que Dieu eût ordonné que

la predication de la Parole & l'offre du ſalut dans le Redempteur, s'addreſſeroit à tous & chacun des hommes du monde, en leur propres perſonnes, du moins aux adultes; & cela eſt-il arrivé? *M. Claude* lui même affirme & ſuppoſe le contraire au chap. XV. du livre IV. de ſon *Traitté de J. Chriſt.* Là il dit poſitivement que la vertu de la mort de J. Chriſt a eſté reſtreinte au ſeul peuple Juif, avant la mort du Meſſie; & l'experience nous aprend que la predication de la Parole de Dieu, n'a pas encore eſté abſolument univerſelle. De plus, quand on parleroit en Infralapſaire, tel qu'eſtoit *M. Claude*, ſi l'on eſt pourtant au-reſte Orthodoxe, peut-on donner d'autre raiſon de la reprobation de ceux-ci ou de ceux-là, que la ſeule volonté de Dieu qui fait de ſon bien ce qu'il veut, puiſque tous les hommes ſont égaux dans leur corruption & dans leur peché, avant que l'on ſuppoſe que Dieu lui même y mette de la difference? Tous les Orthodoxes diſent qu'on ne le peut, & que l'Ecriture ne le fait pas auſſi. Car l'Apôtre dit formellement; * *Qui eſt-ce*

* 1 Cor. 4. 7.

ce qui met difference entre toy & un autre, & qu'as-tu que tu ne l'ayes receu? Ce qui fait voir que si la previsiion estoit la raison de la reprobation, elle seroit aussi celle de l'élection, ce que tous les Reformez rejettent & condamnent avec justice, pour les raisons que chacun sçait, & que nous venons d'indiquer.

§. 337. Mais, direz-vous avec *M. Claude*, Dieu n'attend personne à la repentance, que ce ne soit sur la satisfaction & sur la mediation de J. Christ, sans laquelle il n'y a nulle repentance qui puisse estre agreable à Dieu? A cela je reponds, que si ces paroles signifient, que si J. Christ ne s'estoit point rendu Mediateur pour le salut de ses Eleus, qui doivent naistre dans tous les temps, & presque dans tous les pays du monde, il n'attendroit pas les Reprouvez à repentance, nous les admettons : ce qu'il tolere ses ennemis est une marque que le nombre des Eleus n'est pas encore accompli, & que même sans doute il y a des Eleus qui doivent descendre de la pluspart de ces mechans tolerez : ainsi cette attente en ce sens, est fondée sur la satisfaction de Jesus Christ, mais

c'eſt la ſatisfaction pour les Eleus.

§. 338. On repliquera ſans doute, que ſi ce n'eſtoit que de cette ſorte qu'il fallût entendre ces choſes, cela ne feroit pas voir que Dieu tolere ces mechans pour les attendre à repentance, * comme parle l'Apoſtre. *Rep.* Pourquoi non? Eſt-il abſolument neceſſaire, pour pouvoir dire cela raiſonnablement, de ſuppoſer que Dieu a donné ſon Fils à la mort pour ces gens la? Nullement. Il ſuffit pour cet effet, que les mechans ſoient effectivemcnt tolerez & participans de la benignité & de la longue attente de Dieu, pour quelque raiſon que ce ſoit, & en un mot qu'ils ayent part à ſes exhortations, à ſa longue attente, & que Dieu d'ailleurs ait le deſſein de convaincre par occaſion l'homme ſuperbe & vain, d'une perverſité & d'une mechanceté ſans bornes, auſſi bien que de ſon entiere impuiſſance à établir ſa propre juſtice, à quoi il pretend ſouvent, pour pouvoir parler ſagement de la ſorte. Car il eſt certain que la longue attente de Dieu & ſa benignité, convient les pecheurs à la repentance & à la converſion,

* Rom. 2. 4.

verſion, par la nature des choſes mêmes; c'eſt a dire, qu'elles les convient à ceſſer de mal faire & à apprendre à bien faire ; ce qui eſt un devoir naturel, inamiſſible, éternel, & dont aucune Creature pechereſſe ne peut jamais eſtre dechargée, devoir, qui eſt encore augmenté & fortifié par la nature même de cette tolerance & de cette benignité de Dieu. Il eſt certain de plus, que Dieu veut tirer la conviction ſuſdite de cette œconomie de la tolerance qu'il a pour les mechans, comme il paroît au commencement du cinquiême chapitre d'Eſaye, ainſi que nous l'avons deja expliqué au §. 289. Ces raiſons ſuffiſent donc pour pouvoir dire ſagement avec l'Apoſtre, que la longue attente & la benignité de Dieu convient les Reprouvez à repentance, ſans qu'il ſoit beſoin de ſuppoſer pour cela que J. Chriſt ſoit mort pour eux. Ce qui peut encore ſervir à confirmer cette explication, c'eſt qu'il n'eſt pas dit que Dieu les convie à repentance, quoi qu'il le faſſe pourtant tres ſouvent par la generalité qu'il veut qui ſoit dans la predication & dans les exhortations qui ont un fondement plein de ſageſſe, comme nous

le diſons ailleurs; mais que ſa benignité & ſa longue attente les y convient, parce que la nature ſeule de ces choſes là les y convie, ſans qu'on leur en parle, & de quelque maniere, ou pour quelque raiſon qu'il arrive qu'ils en ſoient faits participans. Il ne ſert de rien de dire ici, qu'il n'y a point de repentance agreable à Dieu qu'en conſideration de la ſatisfaction de Chriſt. Car ſi par *agreable* on entend, *capable de donner l'eſperance du ſalut*, on a raiſon : mais ſi par *agreable* on entend, *moins deſagreable que l'endurciſſement dans le peché, & capable de faire enſorte qu'on ſoit battu de moins de coups*, on a tort, têmoin les Ninivites; & cependant ce dernier ſuffit pour rendre les paroles de l'Apoſtre tres raiſonnables. En voilà aſſez, ce me ſemble, pour faire voir, combien il s'en faut que ces paſſages ne ſoient convaincans contre nous, & combien peu ces pretendües preuves de cet ordre des decrets, meritent d'eſtre miſes en parallele avec celles que nous avons données de l'ordre que nous ſoutenons.

§. 339. La derniere raiſon de *M. C.* eſt à la page 184. La voici. „ Enfin „ ce premier article de noſtre propoſi-

„ tion

„ tion paroîtra inconteſtable à ceux
„ qui conſidereront ce que c'eſt que
„ l'Evangile, & les decrets de l'élec-
„ tion & de la reprobation. Car
„ quant à l'Evangile, c'eſt un nouveau
„ droit, ou une nouvelle loi, que Dieu
„ a établie aprés la violation de la loi
„ de la nature, nouvelle loi qui conſiſte
„ en ces deux clauſes, *Qui croira ſera*
„ *ſauvé, & qui ne croira point ſera con-*
„ *damné.* Leſquelles ſont toutes deux
„ fondées ſur l'envoy de Jeſus Chriſt.
„ Mais quant à l'élection & à la repro-
„ bation, ce ſont des actes de Dieu,
„ qui reglent le fait, &, ſi je l'oſe dire,
„ le ſort de chaque perſonne en parti-
„ culier, determinant ceux qui croiront
„ & qui ſeront ſauvez, & ceux qui ne
„ croiront pas & qui par leur infidelité
„ periront. Or ſi l'on conſulte, dit-il,
„ les Regles du bon ſens, & qu'on
„ demande laquelle de ces deux idées,
„ l'une qui regle le droit, l'autre qui
„ regle le fait, touchant l'execution ou
„ l'inexecution du droit eſt la premie-
„ re, je ſuis perſuadé qu'il y aura peu
„ de gens qui ne repondent d'abord,
„ que c'eſt celle qui regle le droit?
„ Puis donc que celle qui regle le droit,

„ eſt

„ eſt toute fondée ſur l'envoy de Jeſus
„ Chriſt au monde, il faut neceſſaire-
„ ment conclure que cet envoy eſt
„ anterieur à l'élection & à la reproba-
„ tion dans l'ordre des decrets divins.
„ Et c'eſt pour cette raiſon que Jeſus
„ Chriſt, dans la Parabole des noces,
„ Matth. 22. dit ces paroles conſidera-
„ bles, *Il y en a beaucoup d'appellez mais*
„ *peu d'Eleus.* Car la vocation eſtant
„ la promulgation de la loi Evangeli-
„ que, il la met la premiere, & lui
„ donne une beaucoup plus grande
„ étendüe; & quant à l'élection il la
„ met à la ſuitte de la vocation, & lui
„ donne une étendüe plus reſtreinte;
„ pour nous apprendre, que ceux que
„ Dieu a éleus, il les a éleus du nom-
„ bre des appellez, ce qui ſuppoſe que
„ Jeſus Chriſt, qui eſt l'objet que la
„ vocation offre, eſt avant l'élec-
„ tion.

§. 340. Cette derniere raiſon, qui, ſelon *M. Claude*, doit faire paroître ſa penſée inconteſtable, me la fait paroître au contraire tout a fait impoſſible, quand on conſidere la choſe avec toutes ſes circonſtances. Mais cela a eu tant d'apparence pour *M. Claude* qu'il ne ſe peut

peut pas plus, parce qu'il lui a plu d'enviſager l'Evangile ſous l'idée d'une loi ſimple, commune & ordinaire, au-lieu que ſi on le peut nommer une loi, c'eſt une loi ſi ſinguliére, que jamais il n'y en a eu, & il n'y en pourra jamais avoir de ſemblable, comme on le verra par la ſuitte. Il demeurera toujours des differences ſi grandes entre cette loi & toutes les autres loix, que cela annullera toutes les conſequences que *M. C.* tire de cette idée.

§. 341. Il eſt vray que ſi le fondement de ce droit, ou de cette loi, qui eſt la mort de J. Chriſt, & l'établiſſement de ce droit ou la publication de l'Evangile, ne dependoit que du deſſein d'offrir indifferemment le ſalut & la grace au pecheur ſous la condition de la Foi, & non du deſſein d'exercer cette grace actuellement, envers certaines perſonnes bien connües & bien diſtinguées, & que de plus les pecheurs fuſſent en eſtat de ſuivre cette vocation par leur propre force, comme on le ſuppoſe dans les loix communes & ordinaires, il faudroit admettre l'ordre des Univerſaliſtes. Mais comme nous avons prouvé invinciblement aux §. 225. . . . . 230.

que l'établiſſement & le fondement de ce droit, ou de cette nouvelle loi, eſt un effet tout pur du deſſein d'exercer actuellement & réellement la grace envers certaines perſonnes bien aymées & bien connües, qui eſtoient déja ſous la condamnation, ou conſiderées comme telles, & non pas ſeulement de l'offrir au hazard, pour ainſi dire, indifferemment & indeterminément à tous, il eſt contradictoire de concevoir ce deſſein ſans ſujets determinez. Deſſein qu'on ne peut diſtinguer de l'élection à ſalut. Deſſein dont *M. Claude* dit, qu'il regle le ſort des particuliers, & qu'il determine que tels & tels croiront & ſeront ſauvez, leſquels ſont dans l'impuiſſance de croire par eux mêmes; il eſt impoſſible dis-je & contradictoire de ſonger à l'établiſſement de ce droit, avant le decret de la predeſtination à ſalut, c'eſt à dire, impoſſible de ſonger au deſſein de l'envoy & de la mort de Chriſt avant ce decret de l'élection. En un mot, pour que l'ordre que ces Meſſrs. pretendent établir pût eſtre admis, il faudroit que lors que Dieu a decreté d'envoyer ſon Fils au monde, ſon deſſein eût eſté ſimplement, comme ſeroit celui d'un

ſimple

ſimple Legiſlateur, ſavoir de l'offrir au pecheur, pour en uſer à ſa diſcretion, & pouvoir ſe damner en le rejettant, ou ſe ſauver en l'acceptant, & rien plus. De plus pour tirer de cette offre les conſequences que *M. Claude* en tire, il faudroit que Dieu eût ignoré, comme feroit un ſimple Legiſlateur, que pas un des pecheurs n'eſtoit en eſtat de ſuivre cette vocation, & d'accepter cette offre de lui même. Mais tout cela eſtant faux de l'aveu de tout le monde, & ayant prouvé aux paragraphes ſusmentionnés, que la mort de J. Chriſt a eu pour motif un amour particulier, pour ſes brebis qu'il vouloit ſauver, il s'enſuit, qu'il eſt abſurde, impoſſible & contradictoire entre les Orthodoxes & les Reformez, de parler ici de Dieu comme d'un Legiſlateur ordinaire, & par la même raiſon impoſſible de placer le decret de l'envoy & de la mort de Jeſus Chriſt avant celui de l'élection & de la reprobation.

§. 342. Voilà tout ce qui ſe peut appeller preuves de cet ordre pretendu dans *M. Claude*, lequel je ſuppoſe nous avoir donné les meilleures que l'on ait pour cela. Car nous avons ci-devant déja

déja fait évanoüir celle qu'il tire du principe par lequel J. Christ a esté envoyé au monde, lequel il pretend estre l'amour general que Dieu a eu pour tous les hommes, aussi bien que celle qu'il tire de la vocation qui est generale & indifféremment pour toutes sortes d'hommes. Et puisque j'ay peine enfin à mettre en ligne de compte ce qu'il dit dans son Traitté *de Electione & reprobatione*, sçavoir, que la Raison nous dicte, qu'il vaut bien mieux dire, que *nous avons esté éleus pour l'amour de Christ*, que non pas de dire, *que Dieu a decreté d'envoyer son Fils pour l'amour de nous*. Car la Raison se devroit mêler de ses affaires, & n'estre pas assez imprudente ou assez audacieuse pour venir donner des leçons à l'Esprit de Dieu qui nous dit mille fois dans sa Parole, que c'est pour l'amour de nous que Dieu a donné son Fils à la mort, & qu'il ne l'a point épargné. La Foi croit ceci malgré la Raison & la sagesse humaine, si elles vouloient s'y opposer, & ne veut point se joindre à ceux qui se scandalisent de la croix de Christ, & qui raisonnent contre elle pour la rendre absurde & ridicule, au-lieu de l'embrasser. N'est-

ce

ce pas une choſe digne de l'Eſtre infiniment parfait, de faire voir par ſa conduite generale & priſe en ſon tout, des traits d'une perfection infiniment infinie, incomprehenſible, & preſque incroyayable, & autant qu'il eſt poſſible la même choſe dans chaque perfection ou attribut divin particulier, dont ſa bonté & miſericorde en eſt un. Voyez nos §. 48. & 49. Le tître ſeul de Médiateur qui eſt donné comme un titre d'honneur à J Chriſt, auſſi bien que celui de Sauveur & de Redempteur, prouve d'une maniere invincible cette verité, *que Dieu a envoyé ſon Fils pour l'amour de nous.*

§. 343. Quand *M. Claude* a dit cela, il n'a pas pris garde ſans doute, que quoi que le profit, la delivrance & le bonheur, qui reviennent de la croix de Chriſt, ſoit pour les Eleus ſeuls, ce qui fonde la juſtice & la neceſſité, qu'il y a à dire qu'il a eſté envoyé pour l'amour d'eux; cela n'empêche pas qu'il n'en reſulte une gloire infinie pour J. Chriſt noſtre Sauveur, & pour la Divinité en general; mais c'eſt juſtement à-cauſe qu'il eſt venu pour l'amour de nous, que la gloire d'une charité immenſe lui en revient,

revient, & celle de ſa ſageſſe infinie & de ſa puiſſance ſans bornes. Comme l'Ecriture parle expreſſément en diſant, * *Qu'il eſt glorifié en ſes Saints & rendu admirable en tous ſes Croyans.* Mais de vouloir nier pour cela que ce ſoit proprement pour l'amour de nous qu'il eſt venu au monde, & qu'il a ſouffert la mort, & vouloir enſuitte tirer des conſequences de la juſtice pretendüe de cette negation, pour favoriſer une de nos penſées, que nous voyons mal appuyée autrement, c'eſt aller bien vîte en beſoigne. Aſſeurément cela ſent un peu trop le ſcandale mal pris des ennemis de la croix de Chriſt; & contredit trop poſitivement à cent paſſages de l'Ecriture, pour eſtre avancé par un Docteur Chretien qui y penſera meurement. Ainſi cet endroit n'eſt qu'une mépriſe que *M. Cl.* n'auroit jamais ſoutenüe, ſi on la lui avoit repreſentée avec ſes conſequences, & qu'il lui faut pardonner, par le motif d'une vraye charité Chretienne, & non pas la lui attribüer avec toutes ſes ſuittes.

§. 344. L'article ſecond & le troiſiéme, de la preſente propoſition de *M. Cl.*

* Theſſ. 1: 10.

Cl. ne ſont fondez par lui, que ſur ce qui precede, & ſont annullez ſans reſſource dans nos reponſes precedentes, ſur-tout aux §. 225...230. C'eſt pourquoi nous n'avons pas beſoin de nous y arreſter davantage.

§. 345. Cependant il trouve à propos de faire encore cette remarque touchant un inconvenient de noſtre penſée, à ce qu'il pretend. C'eſt que ſi le principe de l'envoy de J. Chriſt eſtoit, non une miſericorde commune, mais une particuliere aux Eleus; non une *Philantropie*, mais une *Electophilie*, comme on parle dans les Ecoles, il faudroit neceſſairement dire, que Dieu offre ſon Fils à ceux qui ne ſont pas éleus, par un principe de haine qu'il a contre eux, & que cette offre qu'il leur a faite, eſt un moyen qu'il employe pour executer le decret de la reprobation.

§. 346. Nous avons déja fait voir pluſieurs fois la fauſſeté de cette conſequence, & l'injuſtice de cette accuſation aux §. 370. & 371. par les deux Paraboles de la ſemence jettée en terre & du rets jetté en la mer. Il n'eſt nullement neceſſaire de mettre en Dieu aucun deſſein precis & fixé par égard aux

Re-

Reprouvez dans l'offre qu'il leur fait de ſon Fils. Cette offre ne parvient à eux, ni aucune des graces dont parle *M. Cl.* qu'en faveur des Eleus, & afin de leur en faire tirer quelque avantage, comme nous l'avons fait voir, & non point pour executer le decret de la reprobation, puis que cette execution a déja un aſſez, juſte fondement dans l'infraction de la loy naturelle & morale, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de ſemer exprés les perles devant eux, afin qu'ils les foulent à leurs pieds, contre l'ordre même du Sauveur. Cette verité eſt ſuppoſée par tous ceux qui avoüent que s'il n'avoit pas plû à Dieu d'uſer de miſericorde, comme il le pouvoit, il pouvoit juſtement faire perir tous les hommes pour le peché de leur Pere, & pour les leurs propres, puis que par là ils ſont tous devenus enfans de colere & ſujets à malediction. Mais nous pouvons juſtement & avec toute ſorte de raiſon, retorquer cette accuſation contre les Univerſaliſtes, ſans qu'ils s'en puiſſent jamais laver. Ils nous veulent perſuader que Dieu a donné ſon Fils à la mort directement & intentionnellement pour les Reprouvez comme pour les Eleus, & que c'eſt

en

en leur faveur directement que la Predication de l'Evangile eſt inſtituée, de même qu'en faveur des Eleus. Et ils avoüent pourtant que Dieu, de toute éternité, a prevû que cela ne leur ſerviroit qu'à aggraver leurs crimes & leurs peines; puis qu'il ſçait de ſcience certaine, & de tout temps, qu'ils s'en moqueront, & le rejetteront à leur plus grand malheur. Cependant on nous veut faire croire que c'eſt un amour infini pour eux, qui a eſté le motif de cette divine conduitte. Comment ajuſter toutes ces choſes enſemble? N'y auroit-il pas mille & mille fois plus de bonté & de beneficence envers eux, puiſque Dieu ſçait les effroyables ſuittes de ces avances, de les avoir laiſſé dans leur premier malheur, ſans les rechercher davantage, que de leur faire des offres qu'il ſçait ne leur devoir ſervir abſolument à autre choſe qu'à faire abonder leurs crimes & leurs peines? Je ne puis m'imaginer qu'il puiſſe y avoir un homme raiſonnable qui veüille me nier cela, s'il y veut faire attention, & repondre de bonne foy; & même je puis le prouver directement par l'Ecriture. N'eſt-ce pas cela même que

le

le Sauveur affirme en ces mots- * *Malheur ſur toy Corazin, malheur ſur toy Bethſaïda . . . . pourtant vous dis-je, que Tir & Sidon ſeront plus tolerablement traittées au jour du jugement que vous.* Donc les Sauvages ſeront plus doucement traittez que ceux qui entendent l'Evangile ſans ſe convertir, ce que Dieu ſçait, & il nous le dit lui même; & l'on veut que ce dernier procede d'un plus grand amour envers ces derniers qu'envers les premiers. On voit donc clairement que cette objection ne nous embarraſſe point du tout. Le Sauveur lui même nous a inſtruits de la maniere dont il y faut repondre; & l'on voit encore comment les Univerſaliſtes, qui nous la font ſans ceſſe avec tant de confiance, en ſont viſiblement atterrez, ſans qu'ils s'en puiſſent relever, aprés avoir renoncé au vray & ſeul moyen de lever cette difficulté.

§. 347. Tout ce qu'ajoûte *M. C.* dans le dernier article de cette propoſition, eſt entierement annullé par ce que nous avons dit contre les explications du terme de *pour*, dans nos §. 225--230. & ailleurs,

* Math. 11: 21, 22.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [322] - 310
PUBLIC DOMAIN

leurs, car il ne fonde toute cette fin, que ſur ce qu'il croit avoir bien & ſolidement prouvé, que le decret de l'envoy & de la mort de J. Chriſt precede celui de l'élection. Mais cela n'eſtant pas, comme nous l'avons montré, tout ce qu'il avance là eſt ſans fondement, & ne nous doit point arreſter.

§. 348. Mais il inſiſte derechef tres fort ſur ce que l'Evangile nous eſt propoſé dans l'Ecriture Sainte, comme une loy qui eſt compoſée de deux propoſitions; l'une, *La mort de Jeſus Chriſt ſera imputée en remiſſion des pechez à quiconque croira*; l'autre, *La colere de Dieu demeure éternellement ſur ceux qui ne croiront pas*: ce que *M. Cl.* ne pretend pas que nous puiſſions avoüer ſans admettre l'ordre des decrets qu'il ſoutient. Mais il ſe méprend. J'avoüe nettement qu'il eſt vray que l'Evangile nous eſt ainſi propoſé en forme de loy, mais de là s'enſuit-il qu'il ait toutes les proprietez d'une ſimple loy vraye & proprement dite, & qu'il n'en ait point d'autre? Nullement. Cette loy Evangelique eſt ſi peu ſemblable aux loix ordinaires & proprement dites, qu'on y peut remar-

marquer d'un coup d'œil quatre differences considerables.

§. 349. La premiere difference consiſte, en ce que le principal & preſque l'unique principe d'une loy veritable & proprement dite, eſt la juſtice & l'équité du Legiſlateur, qui veut maintenir des innocens dans les avantages & les privileges qu'ils poſſedent legitimement, s'ils obeïſſent à ſa loy ; au lieu que l'unique ſource de cette loy Evangelique, eſt uniquement la miſericorde, qui ſe propoſe de faire grace à des Sujets qui ſont déja dignes de mort, & de condamnation, & même de leur faire grace en qualité d'Oeconome & de Maître abſolu des évenemens.

§. 350. La ſeconde difference conſiſte, en ce que dans une loy commune & proprement dite, les preceptes ſont de vrayes conditions d'acquiſition de droit aux avantages promis par la loy, avantages que la juſtice même ne peut refuſer, quand on obeït comme il faut à ſes preceptes ; car on merite alors ces avantages, du moins par un vray merite de congruité & de pacte ; comme Adam, par exemple, auroit ainſi merité le ſalut par ſon obeïſſance,

ſance, s'il eût perſeveré dans la ſainteté, & qu'il n'eût point peché: au-lieu que l'obeïſſance de Foy, n'eſt abſolument qu'une condition d'acceptation de grace & de miſericorde, offerte gratis & pour neant; acceptation, qui, quelque nom qu'on lui puiſſe donner, ne peut ſouffrir aucune idée de merite de la vie éternelle, ſelon la Parole de Dieu, l'obeïſſance & la mort de J. Chriſt ſeule eſtant la condition d'acquiſition de droit à cet égard, & l'unique fondement & cauſe meritoire du ſalut qui eſt propoſé à noſtre Foy, pour l'embraſſer en donation pure.

§. 351. Dans une loy ſimple & proprement dite, les Sujets ſont en eſtat & en pouvoir d'obeïr par eux mêmes à la loy, & le Legiſlateur ne contribüe à faire reüſſir l'obeïſſance, qu'en la commandant. Ici au contraire, tous ſont incapables d'obeïr par eux mêmes, & en ont perdu le pouvoir par leur faute, enſorte que c'eſt Dieu ſeul qui agiſſant interieurement, fait reüſſir l'obeïſſance en ceux qu'il a deſtinez & marquez pour cela, ſelon ſon bon plaiſir par ſon infinie miſericorde.

§. 352. La quatriême eſt, que dans

une loy ſimple & proprement dite, nul n'eſt condamné ni condamnable qu'aprés avoir poſitivement & réellement deſobeï au commandement. Dans celle-cy, tous ſont déja condamnez, ou condamnables, avant même que d'avoir receu la loy, ni oüi parler d'elle, comme il paroît par la ſeconde des deux propoſitions dont *M. Cl.* vient de compoſer cette nouvelle loy, qu'il à tirée du paſſage formel où le Sauveur le dit en propres termes. Jean. 3: 18. & 36.

§. 353. Y ayant donc des differences ſi grandes & en ſi grand nombre, entre une loy ſimple & proprement dite, & cette loy Evangelique, doit-on trouver étrange qu'il y ait encore les differences ſuivantes. C'eſt qu'une loy ſimple & proprement dite, eſt donnée, non ſeulement à tous, mais auſſi indifferemment, & autant en faveur de l'un que de l'autre, ſans aucun deſſein de faire joüir du benefice qu'apporte l'obeïſſance à cette loy, l'un plus que l'autre; Celle-cy, au-contraire, n'eſt donnée ni à tous les Sujets, ni également en faveur de tous ceux à qui elle eſt propoſée; mais elle eſt donnée de Dieu à quelques-uns en qualité & de Legiſlateur & d'Oeconome

nome tout enſemble ou de Maiſtre abſolu des évenemens, avec le deſſein de les faire jouïr réellement & de fait du benefice qui ſuit l'obeïſſance, en faiſant qu'ils y obeïſſent effectivement: mais à d'autres il ne la donne qu'en qualité de Legiſlateur ſeulement, qui ne contribüe pas à l'obeïſſance autrement qu'en la commandant: elle ne s'adreſſe à eux que par occaſion, parce qu'ils ſont mêlez avec les premiers.

§. 354. Enfin au-lieu qu'une loy ſimple & proprement dite, ni le deſſein de l'établir, ne ſont jamais precedez du deſſein abſolu de faire joüir tels & tels, des ſuittes heureuſes qu'aporte l'obeïſſance à la loy, parce qu'elle ne deſtine rien à perſonne que conditionnellement; celle-cy au contraire a encore cela de particulier, que le deſſein de l'établir & & de la publier, n'a eſté formé qu'aprés celui de faire joüir des ſuittes heureuſes de l'obeïſſance qu'on lui rend, pluſieurs perſonnes ſouverainement aymées du Legiſlateur, qui a voulu & qui a pu par cet amour, non ſeulement leur donner cette loy favorable, mais auſſi la grace, la force & la volonté, de luy obéïr. Voilà donc enfin ce qui fait voir

la nullité de tout ce que *M. Claude* a dit dans cette troiſiême propoſition, en faveur de l'Univerſaliſme en general, & en particulier de l'ordre des decrets qui lui eſt neceſſaire. D'où il reſulte enfin, qu'outre la nouveauté de cette diſpoſition des decrets de Dieu, eu égard à laquelle nos Univerſaliſtes ont abandonné les Orthodoxes, & ſe ſont joints aux Arminiens, ou s'en ſont aprochez, c'eſt qu'elle eſt manifeſtement fauſſe, contraire à la verité, à la Parole de Dieu, à ſa ſageſſe, & à l'analogie de la Foy, comme je penſe l'avoir prouvé. Et ſi, comme le dit *M. Cl.* & comme c'eſt la verité, ce point ſeul eſt deciſif de noſtre controverſe, je ſuis perſuadé que toutes les perſonnes équitables, & qui n'auront point d'autre vüe que de s'éclaircir de la verité, qui liront ce que j'en ay dit ici, avoüeront que nous avons de nouveau decidé ce point d'une maniere convaincante, à l'avantage de la Grace particuliere.

CHA-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [328] - 316
PUBLIC DOMAIN

CHAPITRE V.

Examen des quatre dernieres Propoſitions de M. Claude, *qui ſont les* IV. V. VI. & VII.

§. 355.

LA quatriême propoſition qui ne fait rien qu'affirmer l'ordre des decrets, que nous venons de renverſer, eſt ſuffiſamment annullée par ce qui precede, ſans qu'il ſoit beſoin d'en rien dire davantage. Il en eſt de même de ce qu'il dit pour pouvoir concilier les paſſages de l'Ecriture ; ce qu'il pretend avoir ſi bien fait, que l'on peut dire ſelon lui, *Que Jeſus Chriſt eſt mort intentionnellement pour tous les hommes, qu'il n'eſt mort que pour les Fidelles*, & enfin, *qu'il n'eſt mort que pour les Eleus*, comme il le dit expreſſément à la page 195. Ceci à l'air de paradoxes & de contradictions, auſſi c'en ſont en effet. Il pretend pourtant s'en tirer ſans encourir le blâme de ſe contredire, à la faveur des divers ſens qu'il donne au ter-

me de *pour* dans ce grand myſtere. Mais nous avons vû ci-devant, que ces divers ſens ne ſont que des corruptions de langage, qui énervent abſolument la ſignification de ce terme de *pour*, dans ce divin myſtere, qui lui donnent des ſens qu'il eſt impoſſible qu'il porte dans cette œconomie de noſtre ſalut, & qu'il ne porte même nulle part ailleurs. De maniere que ces découvertes de figures inoüies, ſuppoſées dans un diſcours, pour lui pouvoir donner un ſens que l'on adopte, & dont on eſt prevenu, me ſemblent prouver d'une maniere convaincante, la fauſſeté de la penſée qui rend neceſſaires ces figures étranges, inoüies, & qui ne ſont point de l'uſage commun du langage des hommes, ni de celui de l'Ecriture. Car cela fait voir que ce ne ſont que des chymeres, inventées pour ſoutenir d'autres chymeres, que l'on s'eſt miſes dans l'eſprit, & dont on eſt amoureux; & que ce ne ſont dans le fonds que des inventions d'hommes temeraires, enflez du ſens de leur chair, s'ils ſont imperieux & obſtinez: & dans les plus moderez, ce ſont au moins des fruits de leur foibleſſe & de leur infirmité, qu'ils reconnoîtront pour tels, ſi on le leur remontre avec toute la force

des

des raiſons & avec l'honneſteté & la douceur Chretienne, qui ſont convenables.

§. 356. La cinquiéme raiſon n'eſt, ſi je l'oſe dire, qu'un galimathias plein d'embarras. Plus ceux qui ſoutiennent des contreveritez ſont habiles, & plus ils embroüillent auſſi toutes choſes. Leur eſprit fertile en imaginations & en diſtinctions, ne manque point d'étoffe pour bien orner la ſcene, & pour bien dreſſer un labyrinthe; de ſorte qu'on y eſt plus enfoncé, lors qu'on croit eſtre ſur le point d'en ſortir. La verité n'a pas beſoin de ces ambages, elle eſt nüe & ſimple, ſoit dans le nombre, ſoit dans la facilité & la commune naïveté des figures qui lui ſont neceſſaires pour s'expliquer; & ſur tout la verité par excellence, qui eſt celle qui nous ſauve.

§. 357. La ſageſſe de Dieu vouloit auſſi qu'il en fût ainſi, à cauſe que cette verité doit pouvoir eſtre aperçüe par les plus ſimples d'entre les hommes, pourvû qu'ils ayent ſeulement de la ſincerité, de la bonne foy, de l'humilité, un bon ſens mediocre, & un ardent deſir d'apprendre la ſcience du ſalut, à la gloire de Dieu, & à leur propre bonheur. Or on ne remarque point cette naïve ſim-

plicité dans cette cinquiême propoſition, mais tout le contraire. Car à cet endroit prés, qui diſtingue entre Dieu Legiſlateur & Dieu Oeconome, pour repondre à la queſtion, ſçavoir, Si Dieu a eu intention que ceux à qui s'adreſſeroit le commandement de ne point tuer, ne tuaſſent jamais actuellement, ou s'il a eu une intention contraire, je n'y vois rien que d'embarraſſant. Encore cette diſtinction ne ſe doit-elle point appliquer à la loy Evangelique, puis que les differences qui ſe trouvent entre elle & la loy Naturelle, & que nous avons vües un peu plus haut, rendent cette diſtinction inapplicable à la loy Evangelique. A l'égard de l'Evangile ſi l'on fait cette queſtion; ſçavoir, Si Dieu a intention que tous ceux qu'il appelle à la Foy, croyent actuellement? Il faut repondre qu'il a cette intention pour ſes Eleus ſeulement, intention qui eſt contenüe dans le decret même de l'élection; & que pour les autres, l'Evangile n'a proprement nulle intention à leur égard, puis qu'il ne leur eſt propoſé que comme par occaſion, à cauſe que le bien des Eleus le requiert pour des raiſons plenes de ſageſſe, & que nous avons vües

aux

aux §. 275...279. Ainſi on n'eſt point obligé de dire que Dieu ait aucune intention directe & particuliere qui concerne les Reprouvez dans la predication de l'Evangile, non-plus que le ſemeur du 13. de St. Mathieu, n'en a aucune directe eu égard aux épines, ou au grand chemin, lors qu'il ſeme ſon champ. Les diſtinctions ſubtiles que contient cette propoſition, ne tomberont jamais dans un eſprit du caractere que nous venons de le ſuppoſer, au-lieu que le Sauveur lui même indique les noſtres. De plus ces premieres diſtinctions ſont toutes fondées ſur cette ſuppoſition, que dans toutes les precedentes propoſitions il n'a eſté rien avancé que de bien ſolide, & de bien fondé dans l'Ecriture & dans la droite Raiſon. Aprés que nous avons fait voir le contraire, on peut juger de leur uſage, & de leur utilité.

§. 358. La ſixiême propoſition n'eſt pas plus ſolide que les precedentes, & elle contient le même embarras. Ces trois intentions qu'il donne au Pere & au Fils à l'égard des hommes, pour pouvoir dire en ces divers ſens que Dieu leur a donné ſon Fils, & que ce divin Fils eſt mort pour eux, eſt quelque

choſe de ſi étrange & de ſi ſingulier, que je m'étonne qu'un homme auſſi habile que *M. Claude* ait pû regarder cela comme plus ſimple & moins forcé que nos explications, & donner là dedans ſans reconnoître combien tout cela eſt rebutant & violenté. Peut-on donner aucun exemple que quelqu'un ait jamais dit, qu'un tel, par exemple *David*, a donné mille écus à *Pierre*, pour dire ſeulement qu'il a conſenti pour certaines raiſons ſecrettes, qu'on offre ces mille écus à Pierre, ſachant pourtant de ſcience certaine que *Pierre* les refuſeroit, ou même que l'occaſion ne ſe preſenteroit pas, pour que ceux qui ſont chargez de faire cette offre, la puſſent faire en effet? C'eſt l'un des ſens que *M. Cl.* donne à cette phraſe, *Dieu a donné ſon Fils aux hommes, Chriſt eſt mort pour les hommes.* On voit bien que tout cela eſt tiré par les cheveux, & abſolument ſans exemple, & par conſequent chymerique & illuſoire. N'eſt-il pas mille fois plus ſimple, plus naturel, & par conſequent plus du genie de la verité, & plus conforme à l'Ecriture & à la droite Raiſon, de laiſſer aux termes de *donner à quelqu'un*, ou de *mourir pour quelqu'un*, leur vraye

& naturelle ſignification, & qui ſe preſente d'abord la premiere à tous ceux qui entendent proferer ces paroles? Perſonne n'en peut douter, s'il n'eſt tout à fait preoccupé. Or c'eſt ce que nous faiſons, en ne donnant à Dieu le Pere & à J. Chriſt ſon Fils qu'une ſeule & unique intention; Sçavoir au Pere, qu'il a donné ſon Fils pour ſauver de tout point par ce don precieux de ſa miſericorde, d'une maniere ſainte, juſte, & glorieuſe à la Divinité, ceux qu'il a éleus à ſalut, & qu'il a donnez à ſon Fils de toute éternité pour eſtre ſon propre heritage, & la matiere de ſon triomphe & de ſa gloire: & au Fils, qui s'eſt donné à la mort, l'intention d'executer ce même deſſein au ſalut & à la delivrance de ſon corps myſtique, & de ſes membres ſpirituels qui conſtitüent l'Egliſe, à la loüange & à la gloire de ſa grace. Enſuitte il faut repondre ſur la generalité de la vocation exterieure, comme luy même nous a enſeigné de le faire par ces deux Paraboles du 13. de St. Mathieu. Cela ſans doute eſt plus coulant & plus aiſé mille fois à apercevoir dans l'Ecriture, que ces étranges figures qu'on n'a jamais trouvé en aucun livre, ni en au-

cun discours, non-plus qu'en aucun passage du Vieux ou du Nouveau Testament; & cela d'autant plus, qu'il n'y aura pas une ame de plus de sauvée, ou de perdüe, en suivant l'une de ces methodes, qu'en suivant l'autre, même selon *M. Claude*.

§. 359. Enfin pour la septiême Proposition, comme elle ne dit rien que nous n'approuvions entierement, nous finirons ici nos reflexions sur cet endroit de l'Ouvrage de *M. Claude*, qui à cela prés, est une piece tres exquise, admirable, & tout à fait solide & orthodoxe.

§. 360. Nous remarquerons seulement encore, que puisque cette Universalité de *M. Cl.* qui est la plus sage & la plus moderée qu'aucun ait jamais soutenüe, ne peut subsister devant les lumieres de la verité qui brillent dans l'Ecriture Sainte, quoi qu'elle soit soutenüe par ce grand homme qui n'estoit inferieur à personne en capacité; comme elle a pour ses principaux fondemens, les mêmes que ceux qu'on employe pour appuyer les autres plus outrées, & qui gardent moins de menagemens, il n'y a nulle apparence que ces autres puissent resister

sister à cette divine lumiere. C'est pourquoi il semble à peu prés inutile d'en rien dire. Neanmoins pour la satisfaction du Lecteur, qui souhaiteroit peut-estre d'en connoître aussi le plus important, je raporteray encore ce que *M. Daillé* croit avoir de plus fort & de plus pressant, dans le Traitté dont j'ay parlé au commencement, & le refuteray solidement comme j'espere. Je mettray aussi ce que nous lui pouvons objecter de meilleur pour soutenir la doctrine orthodoxe, & pour la maintenir contre toutes les exceptions & les chicanes qu'on a pu inventer jusqu'ici, afin de la renverser. Aprés cela nous verrons aussi, Dieu aidant, si M. le Professeur *Holtzfus* a quelque chose de meilleur que les autres. Cependant je pretends que tout ce qui va suivre, n'est que par surabondance de droit, puis qu'à mon avis, nostre these a dans ce qui precede, des preuves autant convaincantes qu'on en puisse donner, sur un pareil sujet, & telles que nul n'y pourra jamais resister, s'il n'a point d'autre interest en vüe que celui d'apercevoir la verté, pour lui faire honneur en la suivant.

CHAPITRE VI.

Reponſes aux principales preuves que donne M. D. *dans ſon Apologie du Synode National d'*Alençon *tenu en* 1637. *& de celui de* Charenton *tenu en* 1645. *pour ſoutenir que J. Chriſt eſt mort pour tous les hommes, & que Dieu veut que tous les hommes ſoyent ſauvez.*

§. 361.

AVant que d'examiner les preuves directes de *M. Daillé* je feray ici évanoüir un petit échapatoire dont il ſe ſert. Quand nous alleguons des paſſages où nous pretendons, ſelon la remarque des §. 302. & 303. que le mot de *monde*, eſt employé pour ſignifier ſeulement tous les Fideles ou tous les Eleus, comme ces mots ; * *Voici l'Agneau de Dieu qui oſte les peehez du Monde ;* & encore, † *Le pain de Dieu eſt celui qui eſt deſcendu*

* Jean. 1:29.
† Jean. 6:52.

descendu du Ciel & qui donne la vie au Monde; *M. Daillé* qui veut que quand le mot de Monde, est le sujet de la misericorde de Dieu, il soit toujours employé dans un sens general & universel, repond ici; Que ce passage signifie seulement que le pain descendu du Ciel, a cette vertu, ou cette proprieté, de pouvoir donner la vie au Monde. Car souvent, dit-il, les paroles qui signifient une action, nous marquent plustost le pouvoir d'agir que l'action même: comme quand on dit en medecine, le sené échauffe, la Rhubarbe purge.

§. 362. Mais cette reponse ne quadre point; car nostre objection n'appuye pas seulement sur les mots qui signifient, une action effective, comme *d'oster les pechez*, de *donner la vie*, mais aussi sur les mots de *monde*, de *tout le monde*; *tous*, *tous les hommes*, qui sont le sujet de ces actions, sçavoir quel sens ils doivent avoir. Ainsi pour nous donner une maniere de parler semblable, il ne suffit pas de nous en proposer qui parlent d'actions efficaces, sans leur donner d'objects correspondans. Il devoit donc proposer celle-cy, par exemple. *Le sené échauffe le monde, ou tout le monde, ou tous les hommes*,

mes, ou-bien *la Rhubarbe purge tout le monde, elle purge tous les hommes.* Alors on auroit d'abord pû remarquer que ſoit que par *échauffer & purger* on entende l'action même, ou la vertu de la pouvoir produire, comme le veut *M. D.* il y auroit cependant du ridicule & de l'abſurde à entendre par le mot de *monde, &c.* tous *les hommes du monde* un par un, ce mot *de monde* & les autres dans ce diſcours, ne pouvant jamais ſignifier ſinon, *tous ceux qui ſe ſervent de ces remedes*, & non les autres. Ce qui eſt la même choſe que de dire, que le mot de *monde* dans nos paſſages ſignifie *tous les Croyans*, ſans plus. On voit par là que *M. D.* en nous repondant, ne repond rien du tout, & qu'il ne peut detruire noſtre explication, & que par conſequent le mot de *monde*, ou celui de *tous &c.* dans ces ſortes de paſſages, ne peuvent eſtre convaincans pour prouver l'Univerſalité de la grace & de la mort de J. Chriſt.

§. 363. La juſteſſe de noſtre explication paroît même dans les Ecrits de *M. D.* car quand les mots de *tous* ou de *monde* lui ſont incommodes en certains endroits, où ils ne peuvent avoir le ſens d'une

d'une Universalité absolüe, il donne des raisons pour faire voir, qu'il n'y a rien en cela que de raisonnable, ayant même recours en quelques endroits à l'hyperbole, ou aussi à la synecdoche, par laquelle on nomme le tout, n'ayant dessein d'entendre seulement qu'une grande partie, & c'est ce qu'il fait particulierement à l'égard des passages qui contiennent la promesse faite à Abraham qu'en sa semence toutes les familles de la Terre seroient benites. Mais si cela lui est permis, qui est-ce qui nous le defendra? Car il est certain que tous les termes d'universalité, ou presque tous, qui sont si frequents dans le N. Testament & qu'on ne voit pas dans le V. T. ont une relation manifeste à cette promesse, & qu'ils portent le même sens: ils doivent certainement aussi estre expliquez par les mêmes principes, & par consequent ils ne peuvent prouver une universalité absolüe, qui n'excepte aucun homme. Cette promesse elle même ne la prouve pas selon *M. Daillé.* C'est donc dans ce sens ou dans un sens à peu prés ainsi rectifié, qu'il faut entendre les passages qui attribüent à Dieu, ou a J. Christ, *de sauver le monde, de re-*

reconcilier le monde, *de faire la propiciation pour les pechez du monde*, *d'oſter les pechez du monde*, & choſes ſemblables. Car lequel vaut mieux de donner un ſens ainſi modifié, tres raiſonnable, & tres ordinaire aux mots de *tous*, *tous les hommes*; *le monde*, *tout le monde*; ou de rendre conditionnelles, potentielles, ſuſpendües & vuides de ſens & de vertu, des paroles qui marquent ſans contredit, des actions abſolües, réelles, effectives, & executées en effet, comme ſont ces mots de ſauver, de reconcilier, d'oſter les pechez, de faire la propiciation; ſans que cette corruption de ces mots, puiſſe rendre abſolument univerſels dans les paſſages en queſtion, les termes de *tous* & de *monde*, comme nous l'avons fait voir? Ajoûtez à cela que rendant ces phraſes purement potentielles, comme veut *M. D.* quoi qu'on n'en puiſſe produire d'exemple ailleurs, il s'enſuivroit de là, qu'il eût pû arriver que J. Chriſt eût eſté nommé à juſte titre *le Sauveur du monde*, que l'on eût pû dire de lui, *qu'il oſte les pechez du monde*, *qu'il a fait la reconciliation pour les pechez du monde*, & que cependant aucun homme du monde n'eût eſté ſauvé.

Ab-

Abſurdité inſuportable, & que *M. Claude* lui même quoi qu'Univerſaliſte n'a pu ſouffrir. Voyons maintenant les raiſons que *M. Daillé* à eſtimé eſtre les plus fortes contre nous.

§. 364. Un des premiers paſſages qu'il inculque eſt celui d'Ezechiel. * *Di leur, je ſuis vivant, dit le Seigneur, que je ne prends point plaiſir à la mort du pecheur, mais pluſtoſt que le mechant delaiſſe ſon train & qu'il vive.* Mais que fait cette declaration pour l'Univerſalité? Rien du tout. Car dans le temps même que cette declaration a eſté donnée, elle ne s'addreſſoit qu'à un ſeul peuple, à l'excluſion de tous les autres, qui n'avoient rien de commun avec la Republique d'Iſraël, comme parle l'Apoſtre. Par conſequent ils n'avoient pas ce paſſage là non-plus, ni, en un mot, rien de ſalutaire, eſtant ſans Dieu & ſans eſperance au monde, bien loin que ce paſſage puiſſe rien prouver pour le ſalut de tous les hommes. Et même cette declaration fut donnée pour repondre à un ſcrupule particulier, qui fai-

* Ezech. 33. 11.
† Eph. 2. 12.

faiſoit que ce peuple, doutoit alors ſi Dieu les vouloit reprendre en ſa grace, quand bien même ils ſe convertiroient, croyant ou feignant de croire, qu'il les vouloit punir inévitablement, comme il paroît au verſet 10. C'eſt uniquement à cette fauſſe penſée que ce paſſage repond poſitivement & directement : ainſi il ne fait rien pour l'Univerſalité en queſtion.

§. 365. Aprés cela vient cet argument de *M. Daillé.*

Chacun tient pour conſtant, que ceux que Dieu veut qu'ils croyent, il veut auſſi qu'ils ſoient ſauvez :

Or tous ceux auxquels Dieu adreſſe ſa Parole par ſes Miniſtres, il veut auſſi qu'ils ſe convertiſſent, qu'ils croyent, & qu'ils vivent ſaintement :

Donc Dieu veut que tous ceux auxquels s'adreſſe ſa Parole, ſoient ſauvez.

§. 366. La Majeſté & ſupereminence de Dieu eſt telle, que l'on doit neceſſairement conſiderer en lui deux qualitez, ou deux attributs, qui ne peuvent ſe trouver enſemble en aucun autre Legiſlateur, ou en nul autre abſolument.

L'un

L'un eſt celui de Maiſtre abſolu & de Directeur de tous les évenemens, rien ne pouvant arriver ſans ſon decret, ou ſans ſa permiſſion; & l'autre eſt celui de Legiſlateur legitime & infiniment autoriſé par la ſouveraine juſtice. Sa Volonté abſolüe, ſon decret, ou ſon conſeil, a ſon raport au premier attribut de Maiſtre abſolu des évenemens; mais ſes preceptes, par la raiſon qu'ils nous obligent de droit à faire tous nos efforts pour lui obeïr, ſe nomment auſſi ſa Volonté, quoi que non pas de même nature, ou au même égard & au même ſens que la premiere, comme on l'a fait voir aux §. 70. & 71. On appelle donc l'une, Volonté de decret, & l'autre Volonté de precepte : ou bien l'une, Volonté de Maiſtre abſolu des évenemens, ou Volonté d'Oeconome; & l'autre Volonté de Legiſlateur.

§. 367. *M. Daillé* lui même admet cette diſtinction & les conſequences legitimes qui en reſultent. Car à la page 108. de ſon Ouvrage, il avoüe que Dieu ne veut pas que tout ce qu'il commande arrive, mais qu'il veut que ceux à qui il commande faſſent tout ce qui eſt en eux pour lui obeïr.

§. 368.

§. 368. Cela eſtant, on ne peut s'empêcher de voir, qu'il n'y a que contradictions, & ſi on l'oſe dire, que mauvaiſe foi dans toutes les diſputes qu'il fait contre nous, touchant la Volonté de Dieu, puis qu'admettant comme il fait, cette diſtinction qui eſt d'une abſolüe neceſſité, il n'y a que de la chicane à vouloir perſuader que nous ſommes en different ſur ce ſujet. Car les uns & les autres avoüent, que la Volonté de decret a toujours infailliblement ſon entier effet en toutes choſes : mais que pour l'autre, il n'en eſt pas de même ; que les hommes y reſiſtent ſouvent, au-lieu d'y deferer, en quoi ils ſe rendent infiniment coupables. Cela fait voir d'abord, ou-bien que ſon argument precedent, eſt un ſophiſme indigne d'un homme de ſon caractere, ou qu'il ne dit rien qui favoriſe ſon parti, & que nous ne diſions nous mêmes.

§. 369. Car ſi par *vouloir que quelqu'un ſoit ſauvé*, il entend conſtamment dans ſon argument, *commander d'embraſſer les voyes du ſalut qui lui ſont preſentées*, ce qui s'appelle vouloir le ſalut de quelqu'un d'une Volonté de precepte, ou

ou de Legiſlateur, nous admettons cet argument en tout, & il eſt inutile de nous l'oppoſer. S'il donne à ces mêmes paroles dans ſon argument conſtamment un ſens de Volonté de decret, d'Oeconome & de Maiſtre abſolu des évenemens, la concluſion en eſt fauſſe & ſelon *M. Daillé* & ſelon nous. Enfin, ſi dans ſon argument, il ne donne pas conſtamment l'un de ces ſens à cette phraſe, mais tantoſt l'un & tantoſt l'autre, ſon argument eſt un ſophiſme, qui a quatre termes, & qui par conſequent ne merite pas qu'on en parle davantage.

§. 370. La ſeconde raiſon de *M. D.* pour prouver que Dieu veut le ſalut de tous ceux à qui il adreſſe ſa parole, eſt priſe des ſanglans reproches que Dieu leur fait de ce qu'ils ne ſe ſont point repentis & ne lui ont point obeï; (voyez le bas de cette page *) ce qui prouve bien que Dieu leur a commandé pluſieurs fois de ſe convertir & d'admettre les voyes de ſalut qu'il leur faiſoit preſenter, & qu'en qualité de Legiſla-

* Eſ. 1, 2. 3. Prov. 1. 31, 32. Math. 11. 16. & 21. 32, 33.

giſlateur, il vouloit qu'ils fiſſent cela pour lui eſtre agreables. Cela prouve auſſi qu'ils ſont obligez de droit de lui obeïr, & qu'ils pechent griévement en ne le faiſant pas. Cela prouve encore leur perverſité totale, leur endurciſſement invincible, & leur inutilité à tout bien. Enfin cela prouve, que Dieu a eu & qu'il a encore des raiſons priſes d'une adorable ſageſſe, de les faire ſolliciter ainſi, ſans aller plus loin à leur égard, mais auſſi voilà tout ce que cela prouve. Ces ~~avantages~~ *paſſages* n'ont aucune force pour en conclure neceſſairement, que Dieu vouloit que ce qu'il leur commandoit arrivât réellement, comme *M. Daillé* l'avoüe lui même; Voyez §. 367. C'eſt pourquoi tout cet étalage lui eſt fort inutile.

§. 371. Sa troiſiéme raiſon eſt tirée de ce qu'il pretend que ſuivant nos hypotheſes, le Cantique du commencement du V. d'Eſaye eſt inexplicable. Mais on peut avoir déja vû ci-devant aux §. 289. & 290. combien il ſe méprend en cela.

§. 272. Il pretend même par ſes raiſons 4, 5, 6, & 7. que les paſſages qui attribüent à Dieu des ſouhaits & des re-

regrets, touchant la converſion des hommes, ſont inexplicables ſelon nous. Mais ſi l'on dit, par exemple, qu'il ne faut attribuer ces choſes à Dieu que lors qu'on le conſidere comme Legiſlateur ſeulement; ou bien encore, ſi nous leur attribüons le même but que nous avons donné au Cantique du cinquiême d'Eſaye, ne ſont-ils pas parfaitement bien expliquez, puiſqu'on leur donne ainſi un ſens beau, orthodoxe, & tout à fait divin? Leur but eſt de faire voir des preuves convaincantes & ſans replique que la chair ne peut rien pour établir ſa propre juſtice, c'eſt à dire, rien pour le ſalut & la converſion, puiſque Dieu a employé tous les moyens imaginables, ſoit de menaces, ſoit de promeſſes, ſoit de reproches & de plaintes pathetiques, ſoit de benedictions & de delivrances particulieres, ſoit de châtimens & de peines rigoureuſes, pour la preſſer & l'inciter à faire donc voir quelque choſe de bon, ſi elle en eſtoit capable. Mais l'homme naturel reſiſte à tout, & rend tout inutile, quoi qu'il ſoit encore fier & ſuperbe, & qu'il preſume beaucoup de lui même pour établir ſa propre juſtice. Cela ne ſatisfait-il

pas mieux ſur ces manieres de parler, que de mettre en Dieu des deſirs inefficaces, des velleïtez, des ſouhaits veritables, mais ſans effet; des regrets & des chagrins proprement dits? Tout cela eſt incompatible avec l'idée d'un Eſtre ſouverainement parfait & tout-puiſſant, ſi l'on veut le conſiderer comme Oeconome ſouverain, & non pas comme Legiſlateur ſeulement. Car ne nous fait-il pas dire lui même, qu'à cet égard, * *il n'eſt pas homme pour mentir, ni fils de l'homme pour ſe repentir.* Ne dit-il pas lui même pluſieurs fois, † *mon conſeil tiendra & je mettrai en effet tout mon bon plaiſir?*

§. 373. Sa huitiême raiſon eſt priſe des paſſages ou les commandemens de Dieu ſont appellez ſa Volonté. Il pretend que cela ne peut avoir aucun ſens raiſonnable, à moins que Dieu ne veüille que chacun faſſe ce qu'il lui commande.

Rep. Comme cette objection ne fait pas plus contre nous que contre *M. D.* lui même, qui ſe ſert ſur la Volonté de Dieu de la même diſtinction que nous, cette

* Nomb. 23. 19. † Eſ. 46. 10.

cette objection & ſept ou huit autres ſuivantes font voir ſeulement que la paſſion a troublé *M. Daillé*, & qu'elle l'empêchoit de juger ſainement de la force de ſes raiſonnemens. S'il y a ici quelques difficultez, il devoit s'employer à nous aider à les reſoudre, puiſqu'elles l'attaquoient autant que nous ; & non pas nous les objecter, comme ſi nous ſeuls y donnions lieu, ou que nous ſeuls en fuſſions incommodez. Tous ceux qui meritent le nom de Chretiens, donnent autant de lieu à ces objections que nous, car il n'y a que ceux qui ayment mieux ſe reſoudre à croire que Dieu ne peut rien ſçavoir de l'avenir, touchant ce qui ſe doit executer par la volonté des Creatures intelligentes, & qu'il ne peut auſſi rien contribuer à les faire vouloir infailliblement quoi que ce ſoit, ſans detruire leur nature ; & en un mot, il n'y a que ceux qui ne croyent pas que Dieu eſt tout-puiſſant, qui ne donnent point lieu à de telles objections. Où eſt donc le bon ſens, ou la bonne foi de *M. D.* de nous objecter ſur cette matiere les conſequences les plus odieuſes, & de les tourner de cent coſtez? Tantoſt il dit, qu'il eſt bien difficile de com-

prendre, comment Dieu veut qu'une choſe ſoit de noſtre devoir, pendant qu'il ne veut pas que nous la faſſions; tantoſt qu'on ne comprend pas comment Dieu ne veut pas qu'une choſe ſe faſſe, laquelle il approuveroit pourtant ſi nous la faiſions, & cent autres pareils raiſonnemens à la ſuitte. Mais il euſt deu repondre à cela mieux que nous s'il l'eût pû : il nous auroit fait plaiſir, car il y eſtoit autant obligé que nous. Pour moi je ne voudrois repondre rien autre choſe, ſi l'on eſtoit aſſez privé de raiſon pour ne ſe pas contenter de ce qu'on peut avoir vû au premier Tome de cet Ouvrage, ſinon, que ſi cela eſt bien difficile à comprendre, il eſt encore moins facile de comprendre qu'on puiſſe eſtre un Chretien agreable à Dieu, pendant qu'on contredit à l'Ecriture & à toute raiſon, en croyant que Dieu n'eſt pas tout-puiſſant, & qu'il ne peut rien ſçavoir de ce qui depend pour l'avenir de nos volontez, qu'il n'y peut rien contribuer, quoi qu'il ait predit cent choſes de cette nature qui ont eu tres ponctuellement leur accompliſſement à la vüe de toute la Terre. Il y a eu dans cette conduitte de *M. Daillé*, une paſſion

paſſion ou un ébloüiſſement qu'on ne conçoit pas.

§. 374. Mais pour donner encore une reponſe directe, je dis qu'il n'eſt pas vray que ſelon nous Dieu commande quelque choſe qu'il ne veüille pas que nous faſſions. En la même qualité qu'il nous la commande, en cette même qualité là il veut auſſi toujours que nous faſſions ce qu'il commande. Mais comme il commande quelquefois en qualité de Legiſlateur ſeulement, & quelquefois auſſi en qualité de Legiſlateur & en qualité d'Oeconome tout enſemble; quelquefois il ne veut que l'on faſſe ce qu'il commande, que de ſa volonté de Legiſlateur, & quelquefois il le veut auſſi en même temps de ſa volonté d'Oeconome & de decret : mais quoi qu'il en ſoit, quand il commande en qualité de Legiſlateur ſimplement, il veut auſſi en cette qualité là ſincérement & veritablement que nous faſſions ce qu'il nous commande, mais il ne veut pas le faire lui même, ou nous le faire faire abſolument & efficacement, ce qui n'eſt point d'un ſimple Legiſlateur. Mais quand il commande en qualité de Legiſlateur & d'Oeconome tout enſemble, alors

non ſeulement il veut ſincerement & veritablement que nous obeïſſions, mais auſſi il veut nous le faire faire lui même efficacement, & il nous donne la force & la volonté de le faire, ſi nous ne l'avons pas déja par ſa grace; ce qui n'eſt nullement neceſſaire pour agir en Legiſlateur ſincere juſte & équitable. Ainſi jamais il ne nous commande une choſe qu'il ne veuille veritablement & ſincerement que nous la faſſions. Il n'y a que la chicane, l'iniquité ou l'incredulité d'un Athée & d'un prophane, qui ne puiſſe ſe reſoudre à digerer ces choſes, puiſqu'au refus de s'y ſoumettre, il en faut digerer d'incomparablement plus inſuportables & plus dures. Nul n'oſeroit nier que le commandement de Dieu ne mette une Creature dans l'obligation de lui obeïr, ſi elle ne veut pas eſtre infiniment criminelle. Or cela ſuffit pour donner aux commandemens de Dieu le nom de ſa Volonté, & pour dire qu'il veut veritablement & ſincerement qu'on faſſe ce qu'il commande, puiſque ſon commandement m'oblige à vouloir lui obeïr de tout mon pouvoir, & que Commander & Vouloir ne ſe diſtinguent point quand on parle d'un

Le-

Legiſlateur. Nier l'une ou l'autre de ces choſes c'eſt eſtre inſenſé, & contredire à toute la Terre. Mais cela n'oſte point la diſtinction neceſſaire qu'il y a entre la Volonté de precepte & la Volonté de decret. *M. Daillé* lui même la reconnoît comme nous : il ne diſpute contre nous en cet endroit, que parce que l'eſprit de parti l'empêche de voir qu'en diſputant contre nous, il diſpute contre lui même.

§. 375. Sa neuviême raiſon eſt tirée des paſſages où il eſt dit que les hommes ont mepriſé ou * *rejetté le conſeil de Dieu contre eux mêmes*. Mais ce conſeil, c'eſt le conſeil de Dieu par lequel il a reſolu & declaré de vouloir ſauver le pecheur par la ſeule Foi en J. Chriſt ſon Fils, & non par leur propre juſtice, ni par leurs œuvres, mais par la ſeule juſtice de noſtre Sauveur donnée miſericordieuſement & en pur don d'un coſté, & embraſſée avec une humilité profonde une foi non feinte, & une reconnoiſſance pure & ſincere de l'autre. C'eſt ce conſeil là que les Juifs ont rejetté à leur ruine éternelle, en voulant eſtre ſauvez

* Prov. 1. 25, Luc 7. 30.

par leur propre juſtice. Y a-t-il là de la difficulté ? Mais quel peut eſtre le deſſein de l'objection de *M. Daillé* ? Voudroit-il dire que Dieu a eſté trompé dans ſon compte, & que les hommes ont eſté capables de renverſer ſes conſeils, & de vaincre ſon decret abſolu, & de lui rompre ſes meſures ? Cela ſeroit bien terrible. Cependant on ne voit pas quel autre ſens pourroit avoir ſon objection.

§. 376. Sa dixiême raiſon, ſe tire du paſſage où il eſt dit, * *que les Juifs ont toujours reſiſté au St. Eſprit.* Mais n'eſt-ce pas le St. Eſprit, par ſes Miniſtres, qui a declaré & publié le conſeil dont nous venons de parler, auquel les Juifs ont reſiſté ? Cela eſt-il difficile à voir ? Sans compter leur reſiſtance perpetuelle au commandement qu'il leur adreſſoit continuellement, de ceſſer de mal-faire, d'apprendre à bien-faire, de rechercher droiture, &, en un mot, de ſe convertir, & d'embraſſer les voyes du ſalut qu'il leur preſentoit par ſes Miniſtres. Si *M. Daillé* pretendoit autre choſe, ce doit avoir eſté une choſe auſſi choquan-

* Act. 7. 51.

quante, & auſſi contraire à l'Ecriture & à la droite Raiſon, que ce que nous venons d'inſinuer à la fin du paragraphe precedent.

§. 377. L'onziême eſt tirée de ces paroles, * *que Dieu ne prend point de plaiſir à la mechanceté. Rep.* Mais qui eſt-ce qui dit le contraire? C'eſt parce qu'il la hait, qu'il la defend, & parce qu'il la hait ſouverainement, qu'il a permis qu'elle ſoit entrée dans le monde, pour faire voir, en la puniſſant éternellement dans les uns en leurs propres perſonnes, ou la puniſſant par la mort de ſon Fils pour les autres, combien il l'a en extrême horreur & en deteſtation. C'eſt preciſément ce que ſignifient ces paroles. † *Dieu a fait toutes choſes pour ſoy même, & même le mechant pour le jour de la calamité.* Cette objection eſt la même dans le fonds, que celle que nous avons éclaircie aux §. 62. & 63. Voyez auſſi nos §. 28, 48...51.

§. 378. La douziême eſt tirée de ces mots. *Jeruſalem, Jeruſalem, qui tües les Prophetes &c. combien de fois ay-je voulu*

* Pſal. 5: 5.
† Prov. 16: 4.

&c. Mais il y faut appliquer la même reponſe que nous avons donnée aux raiſons, 3, 4, 5, 6, 7, & 8. aux §. 371...374. & tout ſera vuidé. Car il eſt queſtion là de la volonté de Legiſlateur, & non de celle d'Oeconome, ou de decret.

§. 379. Sa treiziême n'eſt qu'une tirade d'exclamations & d'exaggerations qu'on peut nommer pueriles, puiſqu'elles ne procedent que de ce qu'il a oublié, qu'il vient d'avoüer lui même dans l'article precedent, qu'on peut dire, eu égard à la volonté du decret, que Dieu ne veut pas que tous ceux auxquels il adreſſe ſa Parole, ſe convertiſſent, & qu'ils vivent: car qui eſt-ce d'entre nous qui en pourroit dire, ou qui en ait jamais dit davantage?

§. 380. Il y a la même candeur ou la même juſteſſe de raiſonnement dans la XIV. où il dit que ſuivant noſtre hypotheſe, on ne peut pas dire, que la volonté de Dieu ſoit la Regle de nos devoirs. Mais qui ne voit que ſi cela ne ſe peut pas dire, ſuivant la noſtre, il ne ſe peut pas dire non-plus ſuivant la ſienne, qui eſt la même à cet égard? Il n'ignoroit pas qu'en Dieu nous faiſons ſa volonté de Legiſlateur la Regle unique de

de nos devoirs, puiſque c'eſt la ſeule par laquelle il nous les fait connoître, & non jamais par ſa volonté de decret; & *M. Daillé* lui même n'en agiſſoit pas autrement.

§. 381. La quinziême me paroît eſtre ſeulement une imputation atroce, qui deshonnore ce grand homme. Elle dit que ſelon nous on ne ſauroit jamais ſçavoir que Dieu veüille que nous obeïſſions à ſes commandemens, que nous n'y aïons déja obeï effectivement, & qu'ainſi les Eleus obeiſſent ſans pouvoir jamais avoir pour motif de faire la volonté de Dieu, ni même ayant commencé il ne ſçavent pas ſi Dieu veut qu'ils avancent, & cent choſes de cette nature. Ne diroit-on, pas à le voir tirer ces injuſtes conſequences d'une doctrine ſainte & indiſpenſable, qu'il ne ſçait rien de la diſtinction entre la Volonté du decret & entre ce que Dieu veut que nous nous efforcions de faire; qui eſt ſa propre diſtinction. Nous laiſſerons ici au Lecteur à penſer ce qu'il jugera à propos d'une telle conduitte.

§. 382. Aprés cela, il produit cet argument captieux.

Il n'eſt pas croyable qu'une Intelligence

ſage & veritable, doive promettre des recompenſes à des perſonnes qu'elle ne veut pas *abſolument* qu'elles en joüiſſent;

Or Dieu qui eſt une Intelligence ſage, promet le ſalut à tous ceux auxquels il adreſſe ſa Parole:

Donc il veut qu'ils obeïſſent & qu'ils ſoyent ſauvez.

Rep. Cette concluſion fait pitié. Car n'eſt-ce pas ici la vraye concluſion qu'il devoit tirer de ſes premiſſes. Donc on ne doit pas dire d'aucun de ceux auxquels Dieu adreſſe ſa Parole, *qu'il ne veut abſolument pas ſon ſalut*, ni auſſi qu'il veut abſolument ſon ſalut, mais au-contraire on doit dire de chacun d'eux qu'il veut ſon ſalut *conditionnellement*, ſçavoir s'il obeït; de même qu'on doit dire auſſi de chacun d'eux, qu'il veut ſa damnation *conditionnellement*, ſçavoir s'il n'obeït pas. Alors perſonne ne lui contredira, mais qu'y gagnera-t-il? Au-lieu de cela il tire une concluſion abſolüe de premiſſes conditionnelles. Et ſi l'on conſidere que la nature d'une promeſſe conditionnelle, conſiſte à ne rien promettre ni refuſer abſolument, mais toujours avec certaines limitations, il n'y aura rien de moins ſenſé ni de plus ridicule

dans

dans l'argument precedent, que de vouloir conclure de ce que Dieu promet le salut à certaines conditions, qu'il veut & le salut & la condition. Car par cette même voye, de ce que Dieu menace de la damnation tous les auditeurs de sa Parole à certaines conditions, on concluroit pour chacun d'eux qu'il veut leur damnation & la condition tout ensemble. Ce qui fait voir assez clairement, ce me semble, la vanité de ces arguments pour la decision de nostre controverse.

§. 383. Il propose encore dans la suitte plusieurs absurditez pretendües qui suivent de nostre doctrine à son avis, lesquelles il grossit & qu'il exaggere sans mesure, mais en verité le defaut de bon sens ou de bonne foy y est palpable, puis qu'elles sont toutes resolües par la seule distinction qu'il admet lui même, entre la Volonté de Dieu, que j'appelle *de Legislateur* & qu'il nomme *de precepte*, laquelle est la seule regle de nostre devoir & de nostre conduitte; & entre sa Volonté *de decret* selon lui, & que j'appelle d'*Oeconome*. Toutes les absurditez qu'il propose sont levées par là, ou elles ne le sont pas: si elles le sont, il a tort

de nous les objecter encore ; & ſi elles ne le ſont pas, qu'il nous aide donc à les reſoudre, & qu'il ne les groſſiſſe pas, puis qu'elles s'adreſſent à lui autant qu'à nous. Et à ce propos il fait cet argument.

§. 384. Dieu promet ſaintement & veritablement à tous les auditeurs de ſa Parole, que s'ils ſe convertiſſent & croyent en J. Chriſt leurs pechez leur ſeront pardonnez.

Or ſi J. Chriſt n'eſtoit pas mort pour tous, il ne ſeroit pas vray à l'égard des Reprouvez, qu'ils auroient la remiſſion de leurs pechez, quand bien même ils ſe convertiroient & qu'ils croiroient, à cauſe qu'il ne ſuffit pas de ne plus pecher à l'avenir, mais il faut encore une ſatisfaction pour les pechez paſſez, pour avoir cette remiſſion.

Donc J. Chriſt eſt mort pour tous les auditeurs de ſa Parole.

Rep. Ces ſuppoſitions chymeriques & impoſſibles font voir tout à plein la foibleſſe de la cauſe que l'on defend : car s'il eſt vray, comme l'avoüe *M. Daillé*, qu'il ne peut jamais arriver qu'un Reprouvé vienne à croire & à ſe convertir, cette verité a quelque fondement neceſ-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [362] - 350
PUBLIC DOMAIN

faire. Or quel qu'il puiſſe eſtre, il eſt viſible qu'il a tort de vouloir que ce ne ſoit pas une contradiction de ſuppoſer le contraire, pour en pouvoir tirer la propoſition qu'il adopte & que nous rejettons.

§. 385. Mais pour repondre à l'argument, je dis, qu'il eſt manifeſte que le ſens de la premiere propoſition, ne peut & ne doit eſtre autre que celui-cy. Dieu promet ſaintement & veritablement à tous les auditeurs de ſa Parole, qu'auſſi veritablement qu'ils ſe convertiront & croiront en J. Chriſt, auſſi veritablement auſſi leurs pechez leur ſeront-ils pardonnez, & auſſi veritablement auſſi J. Chriſt eſt-il mort pour eux. Ainſi encore que J. Chriſt ne ſoit pas mort pour les Reprouvez, cette propoſition demeure pourtant conſtamment veritable. Car il eſt auſſi certain que leurs pechez leur ſeront pardonnez, & que J. Chriſt eſt mort pour eux, comme il eſt certain qu'ils ſe convertiront. Mais *M. D.* vient d'avoüer avec verité, qu'il ne peut jamais arriver qu'un Reprouvé vienne à croire & à ſe convertir, auſſi doit-il avoüer qu'il ne peut jamais arriver que ſon peché, lui ſoit pardonné, ni que l'on puiſ-

ſe

ſe dire avec verité que J. Chriſt ſoit mort pour des Reprouvez.

§. 386. Voici encore un argument dont pluſieurs font grand cas. Je ne vois pourtant pas que ce ſoit avec beaucoup de Raiſon. On en jugera.

Tous ceux auxquels l'Evangile eſt adreſſé, ſont exhortez à croire que J. Chriſt eſt mort pour eux mêmes,& non ſeulement pour les autres.

Or l'Evangile n'exhorte pas à croire des choſes qui ne ſoyent pas veritables:

Donc il eſt vray de dire que J. Chriſt eſt mort pour tous ceux auxquels l'Evangile eſt adreſſé, Reprouvez ou autres.

§. 387. *Rep.* La premiere propoſition de cet argument expliquée comme elle eſt, n'eſt pas veritable. Car nous ne voyons nulle part en l'Evangile que chacun y ſoit exhorté à croire les choſes comme cette propoſition le dit. Le mot de *croire* a pluſieurs ſignifications tres exquiſes dans l'Evangile, outre celle qui eſt marquée par cette propoſition. Or cela eſtant, s'il y a de ces ſignifications excellentes auxquelles tous les hommes puiſſent eſtre exhortez, Reprouvez ou autres, ſans intereſſer la verité de Dieu,

&

& ſans favoriſer la penſée des adverſaires, on voit que cet argument ne conclud rien pour eux. Mais maintenant le mot de *croire*, ſignifie fort ſouvent, croire ſimplement, que J. Chriſt eſt le Fils unique & le Fils éternel de Dieu, qu'il eſt le vray & le ſeul Sauveur du monde, qu'il eſt tres capable & ſeul capable de ſauver à plein tous ceux qui s'approcheront de Dieu par lui. Secondement ſi l'on veut jetter la vüe ſur le ſixiême de St. Jean, verſet 35. on ſera convaincu que *croire en J. Chriſt* & *aller à lui*, c'eſt à dire, ſans doute, avoir tout ſon recours à luy pour le ſalut, ſoupirer aprés lui, avoir faim & ſoif de ſa juſtice, ne ſont qu'une ſeule & même choſe. Ainſi voilà donc deux ſignifications trés exquiſes, & qui marquent même les deux actes principaux, juſtifians, & ſeuls neceſſaires à ſalut, qui ſont ſignifiez par ces mots de *croire en J. Chriſt*, & qui ſont pourtant autres que celui auquel ces Meſſrs. reſtreignent ce mot dans leur argument. Et il eſt certain de plus, que ce n'eſt qu'au premier de ces deux actes, que tout le monde n'eſt pas d'abord exhorté par l'Evangile; car tout le monde n'eſt pas exhorté immediatement au ſecond

cond, mais seulement ceux qui s'estant bien acquittez du premier, en sont venus jusqu'à estre travaillez & chargez du fardeau de leurs pechez, & avoir faim & soif de la justice de J. Christ, comme il paroît par ces Paroles du Sauveur. * *Venez à moy vous tous qui estes travaillez & chargez, & je vous soulageray.* Mais pour le troisiême sens, auquel seul ces Messrs. restreignent le mot de *croire* en cet argument, nul n'y est exhorté immediatement par l'Evangile, & même nul n'y est obligé, s'il n'a déja sincerement & veritablement exercé les deux premiers actes dont nous venons de parler. Donc la majeure de cet argument est absolument fausse, & par consequent aussi la conclusion; ou du moins quand cette conclusion seroit veritable, elle n'est point prouvée par cet argument qui est vicieux.

§. 388. Dans le fonds cet argument est le même que celui que les Arminiens nous opposent, & qu'Arminius lui même a crû capable tout seul de renverser nostre croyance sur le point en question. Le voici.

Ce

* Math. 11. 28, 29. Esa. 55: 1. Jean. 7. 37. Apoc. 21: 6, 7.

Ce que chacun eſt obligé de croire eſt veritable. Or chacun eſt obligé de croire que J. Chriſt eſt mort pour lui.

Donc il eſt vray que J. Chriſt eſt mort pour tous & chacun des hommes.

§. 389. *Rep.* On voit ici que la mineure de cet argument eſt fauſſe par les raiſons precedentes. Car perſonne n'eſt obligé de croire que J. Chriſt eſt mort pour lui, que celui qui connoît J. Chriſt, & qui connoît de lui qu'il eſt le Sauveur du monde, tres capable & ſeul capable de ſauver un pecheur qui a ſon recours à Dieu par lui, & qui a une faim & une ſoif ardente de ſa juſtice. Or ceux qui ſont tels ne ſont pas tous les hommes, mais les Eleus ſeulement. Donc cet argument ne prouve point que J. Chriſt, ſoit mort pour tous les hommes.

§. 390. Mais pour donner une preuve ſenſible que le mot de *foy* & de *croire en J. Chriſt*, ſe prend dans l'Evangile le plus ſouvent au ſens que je dis, il n'y a qu'à conſiderer que de l'aveu de tous, nul ne peut eſtre ſauvé s'il n'a la vraye Foy juſtifiante, & s'il ne croit en J. Chriſt de la maniere que l'Evangile l'ordonne au pauvre pecheur; & que d'autre

tre part auſſi nul ne peut manquer d'eſtre ſauvé, s'il a cette Foy Evangelique. Or ſuppoſons un pauvre pecheur travaillé & chargé de ſes pechez, qui a tout ſon recours à la miſericorde de Dieu par J. Chriſt, avec une ardente faim & ſoif de ſa juſtice, & qui croit ce divin Jeſus tres capable & ſeul capable de ſauver à plein tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui; qui regarde J. Chriſt comme le Fils éternel de Dieu qui a fait par ſa mort la propiciation des pechez de ſon Egliſe, mais qui tremble, & qui n'oſe encore tout à fait s'aſſeurer qu'il ſoit un des vrays membres de l'Egliſe, & qu'ainſi J. Chriſt ſoit mort nommément pour lui en particulier, mais qui le ſouhaite au moins de tout ſon cœur: Je demande aux Univerſaliſtes; Eſt-il poſſible, ſelon l'Evangile, de damner un tel homme? Je ne croy pas qu'aucun de ceux contre qui nous avons ici à faire, l'oſât dire. Mais quand il le diroit, le principal eſt que le Sauveur lui même ne le fait pas, car il ne briſe point le roſeau caſſé: Il dit, qu'il ne jettera point dehors celui qui viendra vers lui. Venez à moy, vous tous qui eſtes travaillez & chargez, & je vous ſoulageray.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [368] - 356
PUBLIC DOMAIN

geray. Et le Prophete qui nous dit, que quiconque invoquera le nom du Seigsera ſauvé. Toutes ces promeſſes, dis-je, & ces encouragemens, s'adreſſent manifeſtement aux perſonnes que nous venons de dépeindre. Donc cet eſtat eſt ſalutaire, & comprend l'eſſenciel, le formel & le capital de la Foy ſalutaire.

§. 391. D'autre part, une preuve convaincante, que la Foy juſtifiante, qui eſt celle qui fait le ſujet des exhortations Evangeliques, ne conſiſte pas preciſément à croire ce qui eſt le ſujet de la mineure de ce dernier argument, ſçavoir que chacun doit croire que J. Chriſt eſt mort pour lui, & par conſequent pour tous & chacun des hommes; c'eſt que ſi cela eſtoit, il s'enſuivroit que tous les Univerſaliſtes, c'eſt à dire les Pelagiens, les Semi-Pelagiens, les Arminiens, les Lutheriens &c. ſeroient infailliblement ſauvez, quelque mechans & impenitens qu'ils fuſſent au reſte, puis qu'en cela même qu'ils croyent que J. Chriſt eſt mort pour tous & chacun des hommes, & par conſequent pour eux mêmes en particulier, ils auroient tous la Foy juſtifiante, & ſeroient par conſequent tous ſauvez ſans contredit; ce que j'ay peine

à croire

à croire qu'ils vouluſſent affirmer. Il eſt donc clair par là, que ce n'eſt point cette croyance qui fait la Foy juſtifiante, ni par conſequent celle à laquelle preciſément tout le monde eſt exhorté dans l'Evangile. Car ſans difficulté c'eſt à la Foy juſtifiante & ſalutaire que l'Evangile nous exhorte tous, & non pas à celle qui peut eſtre inutile au ſalut. D'où s'enſuit toujours la fauſſeté de la propoſition qui dit, que par l'Evangile chacun eſt obligé de croire que J. Chriſt eſt mort pour tous.

§. 392. Il eſt vray pourtant que la Foy ſalutaire ne conſiſte pas ſeulement dans le premier des deux actes que nous lui avons aſſignez au §. 387. & qui eſt de croire que J. Chriſt eſt tres capable & ſeul capable de ſauver les pecheurs: autrement un deſeſperé, comme François Spira, ſeroit en eſtat de ſalut. Mais elle conſiſte dans ce premier joint au ſecond, qui eſt une confiance de recours, c'eſt à dire, un eſtat dans lequel on ſe juge digne de la mort éternelle, mais non encore jugé peremptoirement, & exclus de toute eſperance; mais auſſi dans lequel on peut n'avoir pas une entiere aſſeurance, ni une ferme perſuaſion qu'on

a part

a part à la mort de Christ, & par consequent au salut ; estat où l'on invoque le Sauveur avec une ardeur infinie, en ne prenant aucune esperance qu'en luy seul. Car se juger indigne de la vie éternelle, & digne au contraire de la mort éternelle, est la vraye humilité Chretienne ; mais se juger damné & exclus de toute esperance, est une usurpation des droits de Dieu qui est seul nostre Juge, qui seul peut sauver & detruire ; & souvent aussi c'est une injure faite à l'infinité de sa misericorde, comme si la grandeur des pechez luy estoit un obstacle invincible, nonobstant la mort & le sacrifice propiciatoire de J. Christ, & comme si la grace ne dependoit pas à present de son seul bon plaisir, qui fait grace à qui il veut, quelque grands que soyent ses pechez, & qui condamne absolument celui qu'il veut, comme tous l'ont bien merité. Et de plus cet estat de desespoir esteint tout amour de Dieu, toute invocation de son nom, & toutes les loüanges qu'on lui doit.

§. 393. Enfin il y a encore un estat plus avancé dans la confiance & dans l'amour de Dieu que le second acte dont nous venons de parler ; sçavoir, l'estat de

de ceux, qui aprés avoir paſſé par ces infirmitez, en ſont venus à une aſſeurance entiere & parfaite, que la mort de J. Chriſt a eſté employée réellement pour eux mêmes, & pour leur ſalut en particulier, & qui en triomphent avec un ſouverain amour de Dieu, & une reconnoiſſance intime & parfaite pour ſon don inenarrable : mais cet eſtat, eſt pluſtoſt un commencement de la gloire qu'un eſtat abſolument neceſſaire à la grace.

§. 394. Voilà tout ce que dit *M. Daillé*, pour prouver que J. Chriſt eſt mort pour tous ceux qui ont part à la vocation exterieure. Je laiſſe juger tous les Lecteurs s'il y a bien reüſſi. Pour ce qu'il dit, pour prouver que J. Chriſt eſt mort, même pour ceux qui n'ont jamais oui parler de la Parole de Dieu, c'eſt quelque choſe de ſi foible que je ne daignerois pas le refuter, s'il n'eſtoit d'une même importance que le reſte pour la deciſion de cette controverſe. Car enfin s'il ne prouve pas cet article ſolidement il n'a rien fait, quand même il auroit réuſſi par-tout ailleurs.

§. 395. Ce qu'il fait donc en cet endroit, c'eſt de donner un ſens ſi chetif

& ſi

& ſi miſerable à cette phraſe Evangelique, *mourir pour quelqu'un*, que quand il auroit bien & ſolidement prouvé que J. Chriſt eſt ainſi mort pour tous les hommes, tous les hommes ne laiſſeroient pourtant pas d'eſtre infailliblement damnez, ſi elle n'emportoit autre choſe, & par conſequent, on ne pourroit tirer non plus de conſolation de ſçavoir que J. Chriſt eſt ainſi mort pour nous, que ſi Dieu n'avoit pas plus fait pour nous que pour les Demons.

§. 396. Mais eſt-ce une choſe bienſeante à des Miniſtres de l'Evangile, d'avilir ainſi la mort de J. Chriſt, & d'en aneantir le prix, l'importance, la dignité & la vertu, lors que la Raiſon ſeule, mais ſur tout lors que les fidelles Apoſtres de J. Chriſt nous aſſeurent, que nul ne peut avoir un plus grand amour pour un autre que de mourir pour luy; & que Dieu n'épargne rien, mais qu'il donne abondamment toutes choſes, ſçavoir ſans doute toutes les choſes neceſſaires au ſalut, à ceux pour leſquels il n'a point épargné ſon Fils, & pour leſquels il l'a livré à la mort, comme on peut voir au bas de cette * page. Certainement

* Rom. 8: 32.

cela ſeul devroit faire revenir ces Meſſrs. de leurs égaremens.

§. 397. Le deſſein qu'il donne à Dieu & à J. Chriſt dans cette mort precieuſe, & qu'il exalte comme une miſericorde infinie en cet endroit & par-tout ailleurs, eſt parfaitement ſemblable à celui d'un Medecin, par exemple, qui pour faire loüer & admirer ſa charité par tout le monde, & qui ayant le ſecret non ſeulement d'une medecine exquiſe & infaillible pour guerir la phreneſie & la folie, mais auſſi le ſecret de pouvoir oſter la repugnance naturelle & invincible que tous les phrenetiques ont ordinairement pour l'uſage de cette medecine, en compoſeroit une quantité prodigieuſe, & pour des ſommes immenſes, en diſant que c'eſt par charité & par compaſſion envers tous & chacun des phrenetiques de la Terre, pour leur uſage & pour leur gueriſon. Il veut auſſi qu'on croye que c'eſt par cette grande bonté qu'il veut qu'elle leur ſoit offerte à tous, quand l'occaſion s'en preſentera, puis qu'il y en a ſuffiſamment pour tous : il ne veut pas cependant oſter à tous la repugnance naturelle & invincible qui fait une partie de leur maladie & la plus pernicieuſe, comme il l'oſte

l'oſte à quelque petit nombre, à parler comparativement. Il faut encore ſuppoſer que ce Medecin ne veut pas même procurer par ſes ſoins, comme il le peut facilement, & comme il le fait envers pluſieurs, que ſa medecine ſoit offerte réellement à tous ; mais qu'il ordonne ſeulement que cette offre ſe faſſe à tous, où l'occaſion s'en preſentera. Ce deſſein eſt-il fort raiſonnable, & cette depenſe eſt-elle bien employée? Peut-on faire beaucoup d'honneur à ce Medecin en diſant que ſon deſſein eſt que l'on croye & qu'on publie par tout, que c'eſt pour tous & chacun des phrenetiques & des inſenſez de la Terre, & à deſſein de les guerir tous, qu'il a fait cette prodigieuſe depenſe, qui demeure inutile & inconnüe à la plus grande partie d'entre eux, quoi qu'elle eût pu ſuffire pour tous, s'il eût voulu faire pour tous, ce qu'il a fait pour quelques-uns? Chacun en peut juger.

§. 398. Mais, diront ces Mrs. c'eſt pourtant cela même que Dieu a fait envers tous les hommes dans la mort de ſon Fils. *Rep.* Je le nie, & la ſeule abſurdité d'un tel deſſein fait voir le contraire; ſans compter mille autres preuves que

j'ay fait & que je feray voir de ma negation, & la nullité de toutes celles qu'on a apportées juſques ici de cette affirmation. Mais, diront-ils encore, comment expliquez-vous donc la generalité de cette offre de la part de Dieu, ſi elle n'a point ce motif de charité pour tous? C'eſt ce que j'ay déja fait pluſieurs fois: voyez les §. 270. & 271. & il n'eſt pas neceſſaire de le repeter ici. Il ſuffit pour le preſent, que le ridicule & l'impertinence, ſi je l'oſe dire, de la penſée de nos Meſſrs. paroiſſe ici tout à plein, pour eſtre perſuadé que rien de ſemblable ne ſe peut trouver en Dieu. On ne verra rien d'approchant à ces abſurditez en ce que nous propoſons de ſa part, inſtruits par luy même, & fondez ſur ſa Parole.

§. 399. Enfin je voudrois qu'on remarquât encore, que quand nous nions que J. Chriſt ſoit mort pour les Reprouvez, nous ne pretendons pas dire par là, qu'aucune grace de biens temporels, de tolerance, de longue attente, de lumiéres, & de ſollicitations à la converſion, ne ſoyent parvenües à eux, à l'occaſion de cette mort, puiſque toutes ces choſes, ou pluſieurs d'entre elles, ſont arrivées à cette occaſion à tous les hommes,

mes, qui n'y pouvoient parvenir ſans elle: choſes auſſi qui ne ſont nullement arrivées aux Demons, & qui ne leur arriveront pas. Si donc ceux qui ſoutiennent que J. Chriſt eſt mort pour tous, n'ont autre choſe en vüe que de ſoutenir, que pluſieurs de ces ſortes de graces ſont parvenües à tous les hommes à l'occaſion de cette mort de J. Chriſt, comme il ſemble abſolument que ce ſoit là la penſée de *M. Daillé*, ils ne diſputent pas contre nous: nous l'avoüons comme eux. Mais quand nous nions cela à l'égard des Reprouvez, nous entendons cette phraſe ſelon le ſtile de la Parole de Dieu, c'eſt à dire, dans ſon ſens le plus exquis, qui eſt celui de ſubſtitution & de rançon, de ſorte qu'on peut dire, qu'en cet endroit de *M. D.* il n'y a rien qui faſſe contre nous dans le fonds. Cependant nous diſons auſſi, qu'il eſt contre le bon ſens, contre la raiſon, & contre l'uſage de l'Ecriture, de donner à cette phraſe exquiſe, *mourir pour quelqu'un*, un ſens ſi énervé, que ce n'eſt pas exalter la miſericorde de Dieu, que de dire que ſon Fils ſoit mort en ce ſens là pour tous les hommes, & que ſi Dieu n'avoit eu au-

tre choſe en vüe que ces graces ſteriles & non ſalutaires, il n'auroit jamais expoſé ſon Fils à la mort: marque aſſeurée que ce n'a point eſté là le vray but de la mort de Chriſt, & par conſequent que ce n'eſt point là le vray ſens de cette maniere de parler. Ces graces ſuperficielles, ſont ſeulement des ſuittes accidentelles de cette mort precieuſe, laquelle n'a eu pour ſon veritable but que le ſalut plein & entier, réel & effectif, des Eleus de Dieu, & la gloire de ſa miſericorde veritablement infinie dans ce ſalut. Enfin, pour le dire encore une fois, l'Ecriture n'employe jamais cette phraſe, *mourir pour quelqu'un*, dans un ſens ſi chetif & ſi miſerable, puis qu'elle dit expreſſément, que *Dieu donne toutes choſes* à ceux pour qui il a donné ſon Fils à la mort. Rom. 8: 31, 32.

CHA-

CHAPITRE VII.

Examen des Reponſes que fait M. Daillé *aux Paſſages qu'il s'objecte de noſtrè part, par où nous voulons prouver que le ſens que les Univerſaliſtes donnent au Paſſage qui dit*, que Dieu veut que tous les hommes ſoyent ſauvez *n'eſt point veritable.*

§. 400.

VOici les premiers paſſages qu'il s'objecte. * *Et tous ceux qui eſtoient ordonnez à la vie éternelle crurent.* † *Car Dieu ne nous a point ordonnez à colere, mais pour acquiſition du ſalut par Noſtre Seigneur J. Chriſt.* ‡ *Leſquels s'aheurtent contre la Parole & ſont rebelles, à quoi auſſi ils ont eſté ordonnez* : & ce qui eſt au bas de cette page. Nous diſons donc qu'en conſiderant ces paſſages, il eſt impoſſi-

* Act. 13: 48.
† 1 Theſſ. 5: 9.
‡ 1 Pier. 2: 8. Jud. 2. 4. Rom. 9: 11, 12, 13, 18, 21, 22, 23.

ble de dire que Dieu veüille, c'eſt à dire, qu'il ait un deſſein veritable de ſauver tous les hommes, qui eſt ce que ces Meſſrs. inſinüent toujours, dans leurs diſputes contre nous, quoi que ce ſoit d'une maniere ambigüe. A cela *M.D.* repond trois choſes. I. Que les paſſages alleguez parlant du decret de l'élection, & du propos arreſté de Dieu, par lequel il veut ſauver les Eleus; & que l'amour, la miſericorde & la grace, dont il eſt parlé dans ces paſſages, eſtant oppoſées à l'endurciſſement & à la rejection, & emportant viſiblement la regeneration efficace, faite par l'operation du St. Eſprit, l'on avoüe que ce decret & toutes ces choſes ne regardent pas tous les hommes, mais ſeulement les Eleus; ce qui n'emporte pourtant pas, dit-il, qu'il y ait des hommes de qui Dieu ne veüille le ſalut en aucune maniere. II. Il repond que les mots d'aimer & de haïr, dans le paſſage de St. Paul, où Dieu dit, *j'ay aimé Jacob, & haï Eſaü*, eſt mis par comparaiſon, pour dire, qu'il a plus aimé Jacob qu'Eſaü, puiſqu'il l'a preferé dans ſon élection; de quoy, dit-on, il y a divers exemples, comme

on

on voit au bas de cette * page. III. Enfin, dit-il, ſi Dieu en a ordonné quelques-uns à colere & perdition, c'eſt à cauſe qu'il a prevu leur rebellion, & la reſiſtance qu'ils feroient à ſes invitations à la repentance, à la Foy & au ſalut.

§. 401. *Rep.* Je dis donc ſur la premiere, que ſuppoſant & admettant, comme il fait la diſtinction de la Volonté de Dieu, en Volonté de decret, & en Volonté de precepte, le ſens abregé de ſa reponſe eſt qu'encore qu'il ſoit vray à l'égard de la Volonté de decret, que Dieu ne veut pas que tous les hommes ſoyent ſauvez, il ne s'enſuit pas qu'il y ait des hommes dont Dieu ne veüille pas le ſalut à l'égard de ſa Volonté de precepte. Cette explication de ſon ſens eſt manifeſte & inconteſtable. Cependant cela nous accorde tout l'important de ce que nous pretendons. Car ſuivant cela, il y a donc un ſens auquel on peut dire, que Dieu veut le ſalut des hommes, qui n'a point ſa relation à tous les hommes, mais aux ſeuls Eleus, en ſorte qu'en ce ſens là on ne peut pas dire qu'il veut que

* Gen. 29: 31, 33. Deut. 21: 15.

tous les hommes ſoyent ſauvez ; & de plus que ce ſens là, c'eſt lors qu'on entend ces mots de la Volonté de decret, ou d'Oeconome. Mais il y a un autre ſens auquel on peut dire, ſelon *M. D.* que Dieu veut le ſalut generalement de tous les hommes, qui eſt lors que la Volonté ſe prend pour la Volonté de precepte, qui eſt celle qui veut, qui entend, & qui ordonne, que tous les hommes generalement ſoyent ſauvez, s'ils ſe convertiſſent & croyent en J. Chriſt ; ce qui fait exalter à ces Meſſrs. la grande & l'infinie miſericorde de Dieu, dans les termes les plus ampoullez & les plus relevez. Mais s'ils conſideroient que cette maniere eſt la même que celle par laquelle Dieu veut, entend & ordonne auſſi, que tous les hommes generalement ſoyent damnez, ſçavoir, s'ils ne ſe convertiſſent & ne croyent point en J. Chriſt, ſans doute ils n'en feroient plus tant de bruit, puiſque de ce coſté-cy on pourroit exaggerer, la rigueur inflexible de la juſtice de Dieu, qui veut damner tous les hommes ſans exception, avec le même droit qu'ils exaggerent ſon infinie miſericorde, en ce qu'il veut que tous les hommes ſoyent ſauvez. Ici l'on voit, comme

nous

nous l'avons déja remarqué au §. 382. qu'avec le même droit & ſur les mêmes raiſons qu'ils ſoutiennent que Dieu veut que tous les hommes generalement ſoyent ſauvez, nous pouvons ſoutenir qu'il veut auſſi que tous les hommes generalement ſoyent damnez. Que gagnent-ils donc dans cette diſpute & par cet enteſtement? On voit bien que ſi ces Meſſrs. agiſſoient droitement & rondement, tout ſeroit fini ici, puis que d'un coſté ils nous accordent tout ce que nous demandons, & que de l'autre nous pouvons ſoutenir la theſe contradictoire à la leur, avec le même droit & ſur les mêmes raiſons qu'ils fondent la leur. Il eſt impoſſible par conſequent qu'ils nous contrediſent dans les reponſes ſuivantes, ſans ſe contredire eux mêmes.

§. 402. Il repond, en ſecond lieu, que le mot d'aimer & de haïr dans le paſſage de St. Paul touchant Jacob & Eſaü, n'eſt que comparatif. Qu'eſt-il beſoin de cette reponſe, ſi ce n'eſt à deſſein de renverſer la premiere? Neanmoins on voit bien qu'il n'y reuſſit pas. Car que cette amour & cette haine ſoyent comparatives, ou abſolües, cela ne nous fait rien. Il ſuffit qu'il nous avoüe que

Dieu ne veut pas le ſalut de tous les hommes eu égard à ſa volonté de decret. Nous n'en voulons pas davantage. Car à l'égard de l'autre, comme on vient de le voir, nous accordons facilement que Dieu veut que tous les hommes ſoyent ſauvez; mais au même égard il doit nous accorder auſſi que Dieu veut que tous les hommes ſoyent damnez; & alors on ne voit gueres quel eſt le fruit qu'il tirera de là. De plus quand le mot de haïr n'eſt que comparatif & figuré, cela marque qu'une telle expreſſion n'emporte pas la volonté d'abandonner la perſonne haye de cette maniere, au dernier malheur. Cependant il nous avoüe en même temps, que cette haine & cet amour ont leur raport à la reprobation & à l'élection, dont l'une eſt le ſouverain malheur, & l'autre le ſouverain bien. Comment accorder ces choſes? On ne voit ici que contradictions par-tout. Mais qu'il s'accorde ici avec lui même, ou non, il nous ſuffit que puiſqu'il avoüe que cette haine & cet amour, ont leur raport à la reprobation & à l'élection, il nous accorde de nouveau ce que nous pretendons que l'Ecriture nous enſeigne. Car ſi Dieu de tout temps a haï les Re-

prou-

prouvez, ou les a deſtinez à une juſte haine, jamais dans ſa volonté de decret il n'a eu deſſein de les ſauver.

§. 403. Sa troiſiême reponſe enfin, pour aller toujours de mal en pis, abandonne tout à fait l'orthodoxie. Elle dit, en contrediſant poſitivement aux paſſages qu'on a objectez, & qui excluent expreſſément les œuvres entant que cauſes de l'amour ou de la haine dont-il s'agit là, que ſi Dieu en a ordonné quelques-uns à ire & perdition, c'eſt à cauſe qu'il a prevû leur rebellion, & la reſiſtance qu'ils feroient à ſes invitations à la repentance, à la Foi & au ſalut. On peut voir ſur cela Part. I. chap. III. tout entier, mais plus particulierement les §. 334, 335 & 336. on verra comment cela s'accorde avec l'orthodoxie : ou-bien qu'on voye ſeulement en paſſant comment cette propoſition s'accorde avec les paſſages que je mets au bas de cette page *. Mais en laiſſant tout cela à part, ſi l'on veut, il nous ſuffit de ce que *M. Daillé* nous avoüe dans les deux premieres reponſes.

* Exod. 9. 16. Rom. 9. 21, 22. 1 Pier. 2. 8.

§. 404. Les ſeconds paſſages qu'il s'objecte de noſtre part, ſont ceux-cy. * *Il a declaré ſes paroles à Jacob, ſes ſtatuts & ſes ordonnances à Iſraël, il n'a pas ainſi fait à toutes les nations &c.* † *Je te rends graces, O Pere! Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que tu as caché ces choſes aux ſages & aux entendus, & les as revelées aux petits enfans.* * *Lequel ès temps paſſez a laiſſé toutes les nations cheminer en leurs voyes.* Paſſages qu'on allegue pour prouver, que Dieu ne veut pas le ſalut de tous les hommes, au ſens que les Univerſaliſtes tâchent d'inſinüer couvertement, puiſqu'il n'a pas voulu donner à tous, les choſes ſans leſquelles le ſalut eſt impoſſible. A cela *M. Daillé* repond, qu'on ne nie pas que l'ouye de la Parole de Dieu n'ait eſté un privilege particulier aux Iſraëlites du temps paſſé; mais que ces paſſages ne nient pas que ce qui ſe peut connoître de Dieu, n'ait eſté manifeſté à ces nations là pour les inviter à la repentance.

§. 405. Ce que *M. Daillé* avoüe ſuffit en-

* Pſ. 147. 19, 20.
† Math. 11. 25.
* Act. 14. 16.

encore, puiſque * ſans la Foi nul ne peut eſtre ſauvé, & que ſans l'ouye de la Parole de Dieu nul ne peut avoir la Foi, † *puiſque la Foi eſt de l'ouye, & l'ouye de la Parole de Dieu.* De plus le paſſage que *M. D.* inſinüe, eſt tiré d'un endroit qui parle aux Payens, & qui donne à cette revelation naturelle, qui leur eſt faite par le cours de la nature, un but tout different de celui que *M. D.* lui attribüe. L'Apoſtre dit que cette revelation eſt faite aux Payens, * *afin qu'ils ſoient rendus inexcuſables.* Et *M. D.* dit que cela s'eſt fait *pour les inviter à la repentance*, ce qui eſt bien different. Mais ces dernieres paroles qu'il veut joindre aux premieres, ſont tirées de la même Epitre, † dans un endroit où l'Apoſtre parle aux Juifs & non aux Payens, comme il paroît depuis le commencement du chapitre juſqu'au verſet 17. incluſivement. Or nous ne nions pas que Dieu, par ſa benignité & longue attente, n'ait appellé les Juifs à re-

* Marc. 16. 16. Jean 3. 18.
† Rom. 10. 14.... 17.
* Rom. 1. 18, 19, 20.
† Rom. 2. 4.

pentance, auſſi bien par ſes œuvres que par ſa Parole, mais c'eſt ce qu'on ne prouvera pas directement des Payens. Enfin, *dato non conceſſo*, que les Payens y ayent eſté appellez directement comme les Juifs, du moins au ſens que nous avons vû aux §. 337. & 338. on ne pourroit prouver par là, comme nous avons dit au §. 401. que Dieu veut le ſalut de tous ces gens là, que de la même maniere que l'on en peut prouver qu'il veut leur damnation, ce qui démonte toute la machine des Univerſaliſtes.

§. 406. *M. Daillé* repond ſecondement, qu'il eſt bien vray que Dieu fait plus de graces aux uns qu'aux autres, & qu'il ouvre le cœur aux uns pour entendre & pour croire, & non aux autres; mais qu'il ne s'enſuit pas de là qu'il n'y ait que les Eleus qui ſoient appellez à la Foi & au ſalut, ni que les Payens eux mêmes, qui n'ont que les enſeignemens de la nature, n'y ſoient point appellez, ni que Dieu ne veüille pas que tous ces gens là ſoient ſauvez. Car, dit-il, ce n'eſt pas à dire, que celui qui ne donne pas le ſouverain bien, ne donne aucun bien. Un Prince peut avoir de la bienveillance pour le moindre

dre de ſes Sujets, bien qu'il n'en ait pas tant que pour ſon Favori, & s'il n'éleve pas Titius aux plus hautes charges, il ne s'enſuit pas pourtant qu'il le haïſſe plus qu'un chien, ou qu'une peſte. Si Dieu donne tout à l'un, ce n'eſt pas à dire que le peu qu'il donne à l'autre ſoit mepriſable, ou que ce ne ſoit pas auſſi un bienfait.

§. 407. On peut appliquer ici la même replique qui eſt marquée à la fin du §. precedent, & qui fait voir la vanité de toutes ces reponſes, & de ces conteſtations. Mais pour dire un mot encore au delà: Ne vaudroit-il pas mieux ſe confeſſer vaincu, & donner gloire à la verité, que de repondre ſi pitoyablement, puiſque repondre ainſi, c'eſt eſtre vaincu en effet ſans le vouloir avoüer? On pretend que les paſſages alleguez prouvent que Dieu ne veut pas le ſalut des Payens; & lui, pour y contredire, ſoutient qu'il leur veut pourtant quelque bien, & que le peu de bien qu'il leur fait, n'eſt pas à mépriſer, & que c'eſt auſſi un bienfait. Mais à quoi ſert cela, & qui eſt-ce qui le nie? Eſt-ce là de quoi il s'agit? Non. C'eſt donc donner à gauche, & ne rien dire

à

à propos. Ne nous ſuffit-il pas ſur la queſtion preſente, pour nous donner gain de cauſe, qu'on nous avoüe que Dieu ouvre le cœur aux uns pour croire & pour entendre, & non aux autres; qu'il donne ſa Parole aux uns, & non aux autres? Mais la foibleſſe de ces reponſes paroît de toutes parts. La comparaiſon que *M. Daillé* apporte, ſuffit encore toute ſeule pour le condamner. Titius eſtant Sujet du Prince, n'eſt pas conſideré dans ſa comparaiſon comme ſon ennemi, ou ſon Sujet rebelle, & empriſonné pour ſes crimes qui le rendent digne de mort, comme ſont aujourd'hui naturellement tous les hommes devant Dieu dès leur conception. Il n'y a point de juſtice qui prive un Sujet, quelque pauvre & miſerable qu'il ſoit, de la bienveillance de ſon Prince, ſi ce Sujet n'eſt point criminel, & qu'il n'ait jamais bleſſé le devoir d'un bon Sujet. Mais c'eſt la juſtice même qui fait que **l'Eternel a en abomination l'homme de ſang & le trompeur*, & en general tout pecheur. Or cette haine en Dieu eſtant de juſtice, & par conſequent, conſ-

* Pſ. 5. 7.

conſtante & neceſſaire envers tous ceux qui n'ont point de part au ſeul Pleige capable de ſatisfaire à cette juſtice, & de ſoutenir à leur acquit les effets de cette haine, tant que Dieu ne leur fait point part de ſa vocation exterieure & interieure conjointement, quelques autres biens qu'il leur faſſe d'ailleurs, ces biens ne prouvent pas plus qu'il les ayme & qu'il les veut ſauver, que les bons traitemens & les priſons honorables dont un Roy feroit joüir un Prince qui auroit commis un crime de haute trahiſon contre lui, en attendant que ſon procés fût inſtruit, prouvent qu'il l'ayme juſqu'à lui vouloir pardonner ce grand crime, & qu'il le veut delivrer; quoi que ces bons traitemens ſoient pourtant des bienfaits. Il faut neceſſairement pour cela des Lettres de grace bien ſignées & bien ſéelées, & le relâchement de la priſon. C'eſt à dire, en noſtre affaire, qu'il faut avoir part à l'Evangile d'un coſté, & à la regeneration du St. Eſprit de l'autre; choſes pourtant qu'on avoüe eſtre particulieres aux ſeuls Eleus. Donc tout ce qu'on dit ne prouve rien de ce qu'il falloit prouver.

§. 408. Voici encore un paſſage qu'on avoit

avoit à ce propos objecté à *M. D.* c'eſt celui où il eſt dit des Epheſiens, * *Qu'ils eſtoient autrefois hors de Chriſt, n'ayant rien de commun avec la Republique d'Iſraël, étrangers des alliances de la promeſſe, ſans eſperance & ſans Dieu au monde.* Or Dieu vouloit-il le ſalut de ceux qui eſtoient en cet eſtat? A cela il repond que l'Apoſtre parle là comparativement, mais non pas abſolument, pour dire, que les Juifs avoient toutes ces choſes beaucoup plus abondamment que les Gentils, de la même maniere qu'il eſt dit, † *que le St. Eſprit n'eſtoit pas encore donné*, & à ce propos on allegue encore ces paſſages. Gal. 3: 2. Rom. 6: 14. & 8: 15. & 16: 25.

§. 409. Mais dire cela, c'eſt pecher contre l'évidence du texte, & contre une experience viſible à tout le monde, de ce qui a paru dans les Payens avant l'aſcenſion de J. Chriſt, & qu'on voit encore aujourd'hui dans les Sauvages, & dans pluſieurs Americains & Afriquains. Dans les paſſages qu'il veut icy comparer aux noſtres, cette maniere com-

* Eph. 2. 11, 12.
† Jean 7. 39.

comparative eſt ſenſible, & aiſée à remarquer, pourvû qu'on connoiſſe les matieres, & qu'on conſulte l'experience. En eſt-il de même icy? Non. Au contraire, tout concourt à une oppoſition formelle entre les Juifs & les Gentils, & non pas à une comparaiſon. Je ne vois pas même comment on pourroit exprimer plus fortement une oppoſition. La comparaiſon des paſſages cloche donc icy terriblement. Quoi qu'il en ſoit, ſuivant cette reponſe, on pourroit dire des Payens & des Sauvages avant la venüe de Jeſus Chriſt, qu'ils eſtoient en quelque maniere en J. Chriſt, & qu'en quelque maniere auſſi ils eſtoient combourgeois des Saints, partie de la Republique d'Iſraël, qu'ils avoient part à l'alliance de la promeſſe & à l'eſperance du ſalut, & que Dieu eſtoit auſſi leur allié en quelque maniere. Or comment cela paroît-il dans toute l'Ecriture? Comment s'accorde cela avec l'experience? Qui a jamais propoſé une telle idée entre les Orthodoxes?

§. 410. Il repond en ſecond lieu, que les Epheſiens, & en general tous les Payens, n'ayant pas profité des inſtructions de la Providence, pour ſe repen-

pentir, & ayant rejetté la grace ſalutaire qui leur eſtoit offerte par cette voye, ils ſe ſont attiré les choſes qui ſont exprimées dans ces paſſages, mais non pas qu'ils fuſſent naturellement en cet eſtat là.

§. 411. Premierement cette reponſe accorde ce que la premiere a voulu nier, & par conſéquent elle renverſe cette premiere; deſorte que ſuivant celle-cy, nonobſtant la vocation par les voyes ordinaires de la Providence, par les ſaiſons fertiles &c. vocation qui dure encore, & qui n'a jamais ceſſé, ni ne ceſſera tant que durera le monde, il eſt vray de dire des Payens, &c. à parler abſolument, qu'ils eſtoient étrangers des alliances de la promeſſe, ſans Dieu allié, & ſans eſperance au monde, n'ayant rien de commun avec la Republique d'Iſraël, & par conſequent pas même la vocation exterieure, pour les convier à la repentance. Mais, dit-il, ils ſe ſont attiré ce malheur par leur impenitence, & en rejettant la grace ſalutaire qui leur eſtoit offerte par ces ſaiſons fertiles, & par cette longue attente. A quoi je replique que cette raiſon eſt fauſſe, ou-bien il eſt vray de dire,

dire, que tous ceux qui ont joüi de ces grands bienfaits ſe ſont acquis ces inſignes faveurs en croyant, & en ſe convertiſſant par leur propre vertu, en ce que Dieu a prevû leur bonne conduitte future. D'où vient donc que Dieu dénie toute dignité & toute bonne diſpoſition à ceux qu'il prend en ſon alliance & en ſa grace? * *Sache donc que ce n'eſt point pour ta juſtice, ni pour la droiture de ton cœur que l'Eternel ton Dieu te donne ce bon pays icy, car tu ès un peuple de col roide; mais c'eſt afin de te ratifier la parole que l'Eternel a jurée à tes Peres.* Or nous ſçavons que l'heritage de la terre de Canaan eſtoit la figure de l'heritage du Ciel, lequel eſt fondé tres probablement ſur les mêmes principes; car ce ſont des effets ſemblables d'une cauſe toute ſemblable; l'un & l'autre ſont la ſuitte & l'effet de promeſſes abſolües & teſtamentaires, qui n'ont d'autre cauſe que la grace & le bon plaiſir de Dieu. *Ce n'eſt ni du voulant, ni du courant, mais de Dieu qui fait miſericorde. Qui eſt-ce qui te diſcerne? Qu'as-tu que tu ne l'ayes receu?* On voit donc combien facilement &

* Deut. 9. 5. 6.

& insensiblement on tombe de l'Universalisme dans le demi Pelagianisme. Une erreur en produit toujours une autre, & ne marche jamais seule. La verité est, selon tous les Orthodoxes, & même selon les Catholiques Romains, que la premiere grace de Dieu envers le pecheur, est absolüe, c'est à dire, celle qui commence sa regeneration, & celle aussi par consequent qui lui donne part à l'ouye de sa Parole; & que comme nul ne peut meriter ces graces en aucune façon, aussi nul ne les peut demeriter, par maniere de dire, c'est à dire, commettre avant cela des crimes qui soient des obstacles invincibles à cette premiere grace. Car dès la qu'elle est infinie, absolüe & purement gratuite, elle depend uniquement du seul bon plaisir de Dieu, qui est ce que dit St. Paul qu'elle ne vient ni du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait misericorde.

§. 412. Selon les lumieres que la Parole de Dieu nous fournit, le peché a esté capable de separer les hommes de la communion de Dieu; il leur a attiré sa malediction, & les a rendu justement dignes de condamnation. Mais il n'est

pas

pas un obſtacle à la miſericorde de Dieu, & ne s'y oppoſe point, quelque grand qu'il ſoit. Au contraire, c'eſt la matiere ſans laquelle la miſericorde ne pourroit eſtre manifeſtée. Il faut qu'il y ait des pechez pour qu'il puiſſe y avoir une miſericorde, & il faut qu'il y ait de grands pechez pour pouvoir exercer une grande miſericorde, & il faut des pechez atroces & en grand nombre pour pouvoir faire paroître une miſericorde ſans bornes. D'où il paroît, combien il eſt faux & abſurde de dire que l'impenitence ſoit un obſtacle à la miſericorde de Dieu. Cette divine & infinie miſericorde de Dieu ne ſuppoſe ni n'attend aucunes bonnes diſpoſitions dans le pecheur; au-contraire elle les y met, car elle eſt pure, libre, abſolüe & entierement gratuite. Elle appelle & elle introduit ſouvent des hommes dans la communion de Dieu, qui en paroîtroient plus indignes que beaucoup d'autres qu'elle abandonne à la juſtice; des hommes qui ſont abandonnez à de plus grands excés, à de plus grandes turpitudes que les autres : (voyez au bas de cette page *) marque qu'elle n'a

* Math. 11. 21.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [397] - 385
PUBLIC DOMAIN

egard, ſelon la Parole de Dieu, à aucune dignité ni preparation precedente. C'eſt là la pure doctrine de l'Evangile, qu'il ne faut qu'indiquer & rememorer à ceux qui l'ont lû avec ſoin, pour la prouver invinciblement, ſans s'y étendre davantage. C'eſt neanmoins contre cette doctrine que *M. Daillé* & pluſieurs autres Univerſaliſtes péchent viſiblement.

§. 413. *M. Daillé*, aprés s'eſtre ſi maltiré de tous ces paſſages, qui font voir qu'il ſe méprenoit dans le ſens qu'il donnoit à celui qui dit, que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez, ajoûte que nous nous attachons à prouver la moindre partie de ce qu'il faudroit, ſavoir, que Dieu ne veut pas que les Payens ſoient ſauvez : au lieu que le principal, dit-il, & le plus difficile eſtoit de prouver, que Dieu n'a pas voulu que ceux qui ont ouy & meprisé ſa Parole ſe convertiſſent, qu'ils cruſſent, & qu'ils fuſſent ſauvez.

§. 414. Mais c'eſt là diſſimuler volontairement l'eſtat de la queſtion, afin de raſſeurer dans leur parti ceux qui pourroient eſtre ſcandaliſez de voir leur doctrine ſe ſoutenir ſi mal. Nul ne peut s'em-

s'empêcher de voir que pour detruire leur hypotheſe de l'Univerſalité, il nous ſuffiroit de prouver ſeulement de dix hommes, que Dieu n'a jamais eſté dans la volonté proprement dite à leur égard, qu'ils fuſſent ſauvez, & cependant ſi nous le prouvons de tous les Payens, nous le prouvons de la plus grande partie des hommes. Comment donc *M. D.* dit-il que nous nous attachons à prouver la moindre partie de ce qu'il faudroit ? D'ailleurs ſi nous faiſons l'un, nous ne laiſſons pas l'autre, & j'en fais juge le Lecteur qui a vû ce qui precede. Pour en repeter une preuve formelle, il ne faut qu'alleguer ces paroles de St. Pierre ; * *Les rebelles à la parole ont eſté ordonnez à cette rebellion.* Qu'on adouciſſe ces paroles tant qu'on voudra, il y reſtera toujours aſſez de force pour faire noſtre preuve. C'eſt bien aſſez ce me ſemble, pour faire voir l'injuſtice de l'entêtement de nos adverſaires, & la vanité de leurs criailleries, de leur avoir fait remarquer, que Dieu ne veut le ſalut de tous & chacun des hommes, que de la même maniere qu'il

 veut

* 1 Pier. 2. 8.

veut la damnation de tous & chacun des hommes. Cela devroit ſuffire pour faire rentrer des gens ſinceres en eux mêmes, & pour les obliger à faire honneur à la verité.

CHAPITRE VIII.

Examen des reponſes que M. Daillé *fait aux Paſſages de l'Ecriture qu'il s'objecte de noſtre part, par où nous voulons prouver que Jeſus Chriſt n'eſt point mort pour tous les hommes.*

§. 415.

LE premier paſſage qu'il s'objecte, eſt aſſeurément fondamental, & l'un des plus importans de toute l'Ecriture Sainte. C'eſt le fondement de la Foi & de l'eſperance, & par conſequent du ſalut de toute l'ancienne Egliſe, depuis le commencement du monde juſqu'à la venüe du Sauveur. Le parti donc auquel un tel paſſage ſera favorable, & qu'il appuyera, a bien l'air d'eſtre le plus ſeur & le plus veritable. Ce paſſa-

paſſage eſt la premiere, la grande, la divine & la myſterieuſe promeſſe du Sauveur. Dieu dît au Serpent ancien, qui eſt le Diable. * *Je mettrai inimitié entre toy & la femme, entre ta ſemence & la ſemence de la femme ; cette ſemence te briſera la tête & tu lui briſeras le talon.* Là le mot de *ſemence de la femme* ne peut avoir abſolument ſon raport qu'à deux objets, par la raiſon de la nature même des choſes qui ſont dites de cette ſemence : car ou ces mots deſignent de neceſſité les Eleus de Dieu ; en voilà une : ou J. Chriſt lui même ; voilà l'autre. Et cela à l'excluſion & à l'oppoſition des Reprouvez (qui ſont nommez *la ſemence du ſerpent.*) Car tout ce qui eſt dit de la ſemence de la femme, eſt d'un côté que la regeneration lui eſt promiſe, & de l'autre qu'elle vaincra le Diable, & qu'elle detruira ſon regne & ſes œuvres. L'une de ces choſes ne ſe peut entendre que des Eleus, & l'autre que de Jeſus Chriſt lui même, ſans qu'on voye la moindre faveur pour les Reprouvez. Au-contraire, on n'y voit pour eux qu'une rejection abſoliie,

* Gen. 3. 15.

& un abandon que Dieu en a fait à ſa juſtice inflexible contre la ſoüillure du peché, & cela ſelon ſon bon plaiſir, qui fait grace à qui il veut d'entre les pecheurs deſcendans d'*Adam*, & qui abandonne d'entre eux à la juſtice ceux qu'il veut. Car les Reprouvez ſont auſſi bien deſcendus d'*Adam* & d'*Eve*, que les Eleus, & ils ne ſont pas plus dignes de perdition que ceux-cy. Neanmoins, Dieu, par ſon ſeul bon plaiſir, appelle les uns la ſemence de la Femme, & les autres la ſemence du Serpent. Il promet aux uns la regeneration & le ſalut très complet; & pour les autres, il ne leur promet pas plus qu'au Demon même, ſavoir l'inimitié de ſes enfans; & il les laiſſe en proye au Serpent qui les a ſeduits & perdus dans leur Chef. Auſſi voyez-vous que les mechans ſont ſouvent nommez dans l'Evangile, * *engeance de vipere, enfans du Diable.* Voilà donc qui eſt infiniment éloigné d'une grace univerſelle, & du deſſein de donner le Sauveur pour ces deux ſemences ennemies, conjointement & pêle-mêle.

* Math. 3. 7. & 12. 34. & 23. 33. Jean 8. 44. 1. Jean 3. 8.

mêle. Que repond à cela *M. Daille*? le voicy.

§. 416. Il dit que ſi l'on entend cette promeſſe en ſorte que Dieu promette qui ſeront ceux qui vaincront le Diable, par la vertu du merite de J. Chriſt, il n'y a point de doute qu'elle ne regarde les Eleus ſeuls ; mais que ſi l'on entend qu'elle promette, que J. Chriſt mourra pour les Eleus ſeuls, enſorte qu'il n'ait point preparé aux autres par ſa mort un chemin pour entrer dans la vie, par le moyen de la Foi & de la repentance, on le nie, parce qu'il n'en fait aucune mention en cette promeſſe.

§. 417. Mais en verité une telle Reponſe merite-t-elle qu'on y replique ? Quand on eſt obligé de pecher contre la Grammaire, pour trouver de quoi repondre, ne faut-il pas eſtre bien embarraſſé ? Qui a jamais oui parler ainſi ? Promettre qui ſeront ceux qui feront telle ou telle choſe. On dit, Promettre quelque choſe, ou Promettre quelque choſe à quelqu'un ; mais on ne dit pas, Promettre qui ſeront ceux qui feront cecy ou cela. Icy Dieu promet la regeneration & le ſalut à ceux qu'il lui plaiſt de deſigner par le nom de *ſemence*

de la Femme, & qu'il a determinez & fixez dans ſon conſeil par ſon ſeul bon plaiſir, ſans qu'il y paroiſſe abſolument aucune autre cauſe ni aucune autre raiſon; mais il ne promet abſolument rien de cela, rien d'avantageux, à ceux qu'il nomme *ſemence du Serpent*. Tout cet endroit ſouverainement important, qui a ſeul fondé l'eſperance & la Religion de tous les anciens Patriarches juſqu'à Moyſe, les laiſſe abſolument dans leur malheur, ſans qu'il en paroiſſe non-plus aucune autre cauſe que le ſeul bon plaiſir de Dieu, en parlant comparativement aux premiers, puiſqu'ils ſont tous d'une même origine, & tombez par le peché de nos premiers parens dans une même condamnation. Faudroit-il autre choſe pour prouver démonſtrativement noſtre ſyſteme à des perſonnes qui auroient pour la Parole de Dieu toute la deference & la docilité qu'ils devroient? Que le Lecteur judicieux & non prevenu en juge.

§. 418. Aprés ce paſſage, *M. Daillé* s'objecte de noſtre part celui-cy, * *Mais vous ne croyez point car vous n'eſtes point*

* Jean 10. 26.... 29.

point de mes brebis, comme je vous ay dit. Mes brebis oyent ma voix, & je les connois, & elle me ſuivent, & moi je leur donne la vie éternelle & elles ne periront jamais : mon Pere qui me les a données eſt plus grand que tous, & perſonne ne les peut ravir des mains de mon Pere. De là nous concluons que J. Chriſt a eſté deſtiné particulierement pour ſes brebis ou ſes Eleus, & non point pour d'autres, & par conſequent auſſi qu'il eſt mort pour elles ſeules.

§. 419. A cela *M. D.* repond, que le mot de deſtination eſtant ambigu, on ne peut point s'en ſervir icy, d'autant plus que J. Chriſt ne s'en eſt point ſervi en cet endroit; qu'il eſt bien vray que ceux qui croyent, c'eſt parce qu'ils ſont enſeignez de Dieu, & que tout cela émane de l'élection gratuite de Dieu : les autres ne croyent point parce qu'ils ayment plus le monde & eux mêmes que la gloire de Dieu; & choſes ſemblables que l'on rebat partout.

§. 420. Mais ce qu'on peut repliquer à cela, c'eſt que quand on eſt embarraſſé, on feint des ambiguitez où il n'y en a point. Car on peut dire que ja-

mais parole ne fut plus univoque, plus claire ni mieux appliquée que celle de *deſtination* en cet endroit. C'eſt bien pluſtoſt parce que ce mot eſt trop deciſif de la controverſe, en noſtre faveur, quoi qu'il exprime très precilément la penſée du Sauveur en ce lieu, que *M. Daillé* ne s'en veut pas ſervir, puiſqu'il eſt impoſſible de trouver rien de plus propre icy pour exprimer en un mot, le ſens de ce paſſage, & l'expliquer en même temps. Mais pourquoi *M. D.* donne-t-il une autre raiſon de l'incredulité de ceux à qui le Sauveur parloit, que le Sauveur n'en rend lui même? Eſt-ce qu'il en ſçait plus que lui? Car on peut bien dire de tous ceux à qui l'Evangile s'adreſſe, que s'ils ne croyent pas, c'eſt parce qu'ils ayment le monde & eux mêmes plus que la gloire de Dieu, comme parle *M. D.* mais on ne peut pas dire d'eux tous, que c'eſt parce qu'ils ne ſont pas des brebis de Jeſus Chriſt, c'eſt à dire, parce qu'ils ſont des Reprouvez, car tel ne croit pas aujourd'hui qui pourra bien croire demain, quand le moment bienheureux de ſa vocation efficace arrivera. Pluſieurs nonobſtant leur incredulité d'aujour-

jourd'hui, ne laiſſent pas d'eſtre des brebis de J. Chriſt, au même titre qu'eſtoient de ce nombre, ceux dont le Sauveur parle au verſet 16 du même chapitre, lorſqu'il dit, *j'ay encore d'autres brebis qui ne ſont point de cette bergerie, il me les faut auſſi amener & elles orront ma voix.* Ainſi la raiſon que le Sauveur employe de l'incredulité de ſes perſecuteurs, eſt une raiſon divine, & que nul ne peut employer qu'il n'ait eſté du plus ſecret conſeil de Dieu : c'eſt une raiſon non ſeulement de l'incredulité preſente de ces malheureuſes perſonnes, mais auſſi de leur incredulité finale & obſtinée. Pourquoi donc affoiblir le diſcours du Sauveur, & lui prêter une raiſon humaine, pour ainſi dire, lorſqu'il employe une raiſon divine; lui prêter une raiſon qui ne peut-eſtre infaillible que par raport à l'incredulité preſente, lorsqu'il en rend une qui eſt infaillible, eu égard à l'incredulité obſtinée & finale, qui conduit immancablement à la mort? C'eſt que cette raiſon divine, marque trop viſiblement la verité de la conſequence que nous tirons de ces paſſages, qui eſt que le Sauveur n'eſtoit point deſtiné ni donné pour tous. Car il eſt

manifeſte par ce chapitre, que tous les hommes ne ſont point du nombre des brebis qui ſont données à J. Chriſt pour les ſauver: or c'eſt pour les ſauver que ceux qui lui ſont donnez, lui ſont donnez, comme il paroît par ces paroles. * *C'eſt icy la volonté du Pere qui m'a envoyé, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, mais que je le reſuſcite au dernier jour.* Eſtant donc inconteſtable que tous ne ſont pas donnez à Jeſus Chriſt comme des brebis de ſa pâture, que tous ceux qui lui ſont ainſi donnez c'eſt pour les ſauver infailliblement, ou en un mot, que tous ne ſont pas donnez à J. Chriſt pour les ſauver; pourroit-on bien dire ſans une abſurdité extrême & qui approche de la contradiction, que J. Chriſt a eſté donné de par le Pere à tous comme Sauveur, & même à ceux qui ſeront damnez? Qui eſt ce qui peut s'empêcher de voir que ces dons là ſont manifeſtement reciproques, c'eſt à dire, que Chriſt eſt donné comme Sauveur, à ceux qui lui ſont donnez pour les ſauver: & reciproquement, que ceux auxquels il eſt donné comme Sauveur, ceux là lui ſont auſſi donnez pour les ſauver? C'eſt

* Jean 6. 39.

C'eſt là ce qui eſt ſenſible dans ces paſſages, & qui eſt deſtructif de tout Univerſaliſme; C'eſt ce que *M. Daillé* n'a pû ſouffrir, & c'eſt pourquoi il a tâché de donner à gauche.

§. 421. Aprés cela *M. D.* s'objecte les Paroles de l'Ange Gabriel, où il dit, * *que le Chriſt s'appellera JESUS, parce qu'il ſauvera ſon peuple de ſes pechez.* D'où l'on conclud que ceux qui ne ſeront pas ſauvez, ne ſont point ſon peuple, puiſqu'il eſt dit *abſolument* qu'il ſauvera ſon peuple de ſes pechez, & par conſequent, qu'il n'avoit point à faire de mourir pour ceux qui ne ſont point de ſon peuple, puiſque leur ſalut n'eſt point compris dans le deſſein de ſon envoy.

§. 422. A celà il repond qu'on ne voit pas ce mot d'*abſolument* dans l'Evangile, qu'il y eſt ajoûté, & que vouloir entendre que J. Chriſt ſauvera de leurs pechez ceux qui ſont ſon peuple, ſans qu'ils accompliſſent aucune condition, c'eſt ce qui eſt contraire à l'Evangile, qui enſeigne clairement, que nul n'eſt enrollé parmi le peuple de J. Chriſt, & n'eſt fait participant de la remiſſion des pechez

* Math. 1: 21.

qu'il a acquiſe, que ceux qui croyent.

§. 423. Mais eſt-ce là ſe tirer d'affaire ? Ne ſemble-t-il pas, à entendre *M. Daillé*, que nul n'eſt en aucune maniere conſideré devant Dieu, comme membre du peuple de Chriſt, qu'il ne ſe ſoit aquis cette grace par ſes vertus ou par ſa Foy? Comment cela s'accorde-t-il, avec la conſtante doctrine des Reformez, & avec l'Ecriture qui nous dit ; *Car vous eſtes ſauvez par grace, par la foy, & cela non point de vous, c'eſt le don de Dieu, afin que nul ne ſe glorifie. Car nous ſommes ſon ouvrage, eſtant créez en J. Chriſt à bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous cheminions en elles.* Si donc la foy & les œuvres ſont des dons de Dieu, & des effets de ſa creation dans nos cœurs, par où & avec quoy nous acquerons-nous quelque choſe devant lui? N'avons-nous pas vû cy-deſſus au §. 420. que le Sauveur nomme ſes brebis des Payens, qui étoient encore Payens, ou encore à naiſtre ? Par quelle voye ces gens là s'étoient-ils donc acquis cette gloire & ce bonheur? L'Ange même, dans noſtre paſſage, nomme *le peuple de Chriſt* tous ceux qu'il ſauvera, dont le plus grand nombre étoit encore rebelle ou à naiſtre. De là

il.

il eſt clair que le titre de *peuple de Chriſt*, marque ici le corps des Eleus de Dieu, qui n'a obtenu ce bien-heureux nom que par le ſeul bon plaiſir de Dieu, & par ſa grace purement gratuite; & conſequemment que ces deux qualitez ſont relatives & reciproques, *Sauveur de ſon peuple*, & *le peuple du Sauveur*, ce qui emporte une appropriation reciproque, laquelle ne permet point d'étendre à l'égard de J. Chriſt le tître de Sauveur plus loin, qu'à ſon peuple, ni auſſi celui de peuple de J. Chriſt qu'à ceux qu'il ſauvera réellement & de fait. Cela eſt vivement confirmé par ces paroles, où il eſt nommé * le *Sauveur de ſon corps*, à quoi n'eſt nullement contraire, ce qu'il eſt appellé ailleurs le *Sauveur du monde*, comme nous avons vû aux §. 302. & 303. En troiſiéme lieu, qu'on peſe bien ces mots; Il ſauvera ſon peuple *de ſes pechez*, & l'on connoîtra que celui qui peut & qui veut faire cela, ne ſuppoſe que peché, perverſité & miſere, en ceux qu'il veut ainſi delivrer. Il conſidere le peché comme un tyran qui tient ſon peuple dans une ſervitude, dont il le veut de-

* Eph. 2: 23.

delivrer par main forte & par bras étendu, pour parler comme l'Ecriture en cas pareil. C'eſt à dire, qu'il leur doit acquerir la delivrance du peché à tous égards ; ſçavoir, la remiſſion des pechez, ou la juſtification gratuite, & enſuitte auſſi la ſanctification, pour ne plus eſtre les eſclaves du peché ; & enfin la glorification pour les delivrer abſolument de toutes les ſuittes funeſtes & de toutes les miſeres qui ſuivent le peché. Or n'y a-t-il pas contradiction à dire, que celui qui ſuppoſe un homme eſclave ſous le peché, & qui promet de le delivrer de cet eſclavage, preſcrira à cet eſclave du peché une condition d'acquiſition de droit (quelle qu'elle ſoit) à ce bonheur & à cette grande delivrance, comme le ſemble vouloir ici *M. D.* à moins que de dire que ſes paroles n'ont aucun ſens, & qu'elles ne ſignifient ni cela ni autre choſe. Quoi qu'il en ſoit, il ne dit rien ici qui puiſſe ſubſiſter, & par conſequent rien qui affoibliſſe nos preuves.

§. 424. Maintenant il s'objecte le chap. 10. de St. Jean, dont nous joindrons enſemble les verſets 14, 15, 27, & 28. ce qui ſe peut tres bien, puiſqu'ils

ont

ont tous la même choſe en vüe. Voici alors ce paſſage. *Je ſuis le bon berger, je connois mos brebis, & ſuis connu des miennes : comme le Pere me connoît, auſſi connois-je le Pere, & mets ma vie pour mes brebis : elles oyent ma voix, & je les connois, & elles me ſuivent, & moy je leur donne la vie éternelle : elles ne periront jamais ; nul auſſi ne les ravira de ma main.* Sur quoi nous demandons, ſi l'on peut s'empêcher de voir dans ce chapitre, que le deſſein du Sauveur eſt de faire connoiſtre, que ce qu'il a fait, il l'a fait ſingulierement & uniquement pour ceux qu'il nomme ſes brebis, parce que le Pere les lui a données comme à ſon Fils bien-aimé, pour eſtre la matiere de ſa gloire. Que ce qu'il a fait pour elles, dis-je, il l'a fait pour elles entant que telles, à l'excluſion de tous les autres, & qu'il les a voulu deſigner par des marques qui leur ſoyent particulieres. Mais quand il a dit au verſet 11. *Je ſuis le bon berger, le bon berger met ſa vie pour ſes brebis*, eſt-il juſte de lui repondre ? Non ſeulement pour ſes brebis, mais auſſi pour les chiens & pour les loups, comme tu fais toi.

§. 425. A cela *M. Daillé* repond, que ceux qui ſont maintenant les brebis de J. Chriſt

J. Christ par la Foy, & ceux qui sont ou des boucs, ou des chiens, ou des loups, ou des pourceaux, par leur incredulité, étoient cy-devant tous égaux en Adam, & d'une même nature : & que c'est pour eux tous en cet estat, que J. Christ est mort, & non point pour les brebis entant que telles, ni pour les chiens ou les loups &c. entant que tels.

§. 426. Mais n'est-ce pas là contredire à J. Christ en propres termes ? Car encore qu'il soit vray que les Eleus étoient dans une même égalité de nature & de corruption avec les autres, lors que J. Christ est mort pour eux, & que considerez en eux mêmes, ils ne valussent pas plus que les Reprouvez, il ne s'ensuit pas de là qu'ils ne fussent dès lors considerez dans la reputation de Dieu, c'est à dire, dans son decret & dans son élection éternelle, comme les brebis propres de J. Christ, qu'il se proposoit de racheter nommément. On voit dans ce chapitre même, que ce n'est point originairement la Foy & la conversion, qui font devant Dieu la distinction qui est entre les brebis & les chiens, les boucs, les loups ou les pourceaux ; mais que c'est

c'eſt l'élection de Dieu & ſa reprobation, fondées l'une & l'autre ſur ſon ſeul bon plaiſir, puis que le nom de brebis ne ſignifie pas, dans la bouche du Sauveur, la même choſe que Fidelle ou converti, mais il marque ſeulement, ceux à qui il veut donner la qualité de brebis, & à qui il l'a méritée par ſa mort, qui ſont à lui par la donation du Pere faite de toute éternité, par le decret éternel de l'élection, comme il paroît au ỳ. 16. de ce même chapitre, dont j'ai deja parlé, où le Sauveur en parlant des Payens non convertis, dit, *j'ay encore d'autres brebis qui ne ſont point de cette bergerie, & elles orront ma voix, & il y aura un ſeul Paſteur & un ſeul troupeau.* C'eſt donc pour tous ceux qui ſont de ces ſortes de brebis, que le Sauveur dit qu'il met ſa vie, & non pour les autres, qui dans cette comparaiſon, ne ſont abſolument que des boucs, des chiens & des pourceaux, d'une nature ennemie des vrayes brebis du Sauveur, & pour le preſent, & pour l'avenir. Car comme nous l'avons vû, Dieu lui même met inimitié entre ces brebis bien heureuſes, & ces chiens, ces loups & ces pourceaux, en faiſant haïr à la ſemence de la Fem-

Femme, le train & la vie de la ſemence du Serpent, comme celle-cy auſſi hait par ſa propre mechanceté la vie ſainte & innocente des brebis du Sauveur.

§. 427. Mais *M. Daillé*, aprés avoir reſiſté, voyant pourtant bien qu'il ne pouvoit pas s'empêcher d'admettre ici quelque choſe de ſingulier touchant la mort de J. Chriſt, pour ceux qui ſont nommez ſes brebis, dit que cette locution, *mourir pour quelqu'un* ſignifie, *mourir avec le deſſein d'eſtre utile & de profiter à quelqu'un*; ou bien qu'elle ſignifie, *mourir pour lui, en telle ſorte qu'effectivement on lui profite & qu'on lui ſoit utile:* qu'on avoüe que J. Chriſt eſt mort pour ſes brebis en ces deux ſens, mais pour les autres au premier ſens ſeulement.

§. 428. Se peut-il rien qui marque plus la foibleſſe d'une mauvaiſe cauſe, que cette diſtinction & cette reponſe? Jeſus Chriſt dit, *Le bon berger met ſa vie pour ſes brebis*, & il aura agi d'une maniere qui nous autoriſera à lui repondre ſans l'offenſer, & ſans bleſſer la verité, *Oüy mais tu ès mort auſſi pour tâcher d'eſtre utile aux chiens & aux loups, les ennemis jurez & irreconciliables de tes brebis, & de ton Pere qui te les a données, quoy que tu n'y*

n'y ayes pas réuſſi. En faut-il davantage pour faire ſentir l'étrange abſurdité de cette diſtinction & de cette penſée?

§. 429. Maintenant il fait ſuivre ce paſſage ; * *Jeſus Chriſt a aymé ſon Egliſe & s'eſt donné ſoy même pour elle, afin qu'il la ſanctifiât aprés l'avoir nettoyée par le lavement d'eau par la parole, afin qu'il ſe la rendît une Egliſe glorieuſe, n'ayant tache ni ride, ni autre telle choſe, mais afin qu'elle fût ſainte & irreprehenſible.* Voici un paſſage parfaitement clair, dans lequel il n'y a ni trope ni figure, comme chacun en conviendra: ce paſſage éclaircit tout. Il nous enſeigne par quel motif, pour qui, & à qu'elle fin, Chriſt eſt mort ſur la croix. Le *motif*, *c'eſt l'amour*. *L'objet* pour qui, *c'eſt ſon Egliſe*. *La fin*, c'eſt *pour la rendre ſainte, ſans tache, glorieuſe & irreprehenſible.* Cela ne devroit-il pas terminer toute diſpute? Mais dit *M. D.* quoi qu'on avoüe tout cela, il ne s'enſuit pas pourtant qu'il ne ſoit mort auſſi pour les Reprouvez, puiſqu'il eſt dit ailleurs que *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné ſon Fils &c.* Que l'on compare donc entre eux ces deux paſſa-

* Eph. 5: 25, 26, 27.

paſſages, pour voir s'ils ſont auſſi clairs auſſi vuides de tropes & de figures l'un que l'autre, & ſi l'un dit auſſi nettement & formellement que Chriſt eſt mort pour les Reprouvez, comme l'autre dit qu'il l'eſt pour ſon Egliſe, c'eſt à dire pour les Eleus. Y aura-t-il quelqu'un qui oſe l'aſſeurer ? Qu'on voye les §. 297, 298, & 303. & l'on ſaura ce qu'il en faut penſer. Au premier paſſage tout eſt clair, & uniforme. Le motif de l'action, c'eſt l'amour de l'Egliſe. L'objet de la mort de Chriſt, c'eſt l'Egliſe. Le deſſein ou le but de cette mort, c'eſt la juſtification, la ſanctification, la glorification, & en un mot le ſalut accompli réel & effectif de l'Egliſe : au lieu que dans le ſecond paſſage, ſelon eux mêmes, on ne voit pas cette clarté & cette uniformité. Car le motif de l'action c'eſt bien l'amour des Eleus & des Reprouvez pêle-mêle. L'objet de la mort de Chriſt, c'eſt encore les Eleus & les Reprouvez conjointement, ſelon eux. Mais le deſſein & le but de cette mort n'eſt plus la même choſe ; c'eſt ſeulement afin que ceux là ſoyent ſauvez qui croiront en J. Chriſt, & qui ſont de l'aveu de tous, les ſeuls Eleus. Jugez aprés cela ſi ce

paſ-

paſſage doit faire la loy au premier, ou le premier à celui-cy ; c'eſt-a-diré, s'il eſt juſte d'expliquer le premier par celui-cy, & non pas celui-cy par le premier, quoi que ce premier ſoit le plus clair. Dans l'objet de la mort de Chriſt, déſigné par l'un de ces paſſages, il eſt impoſſible d'y comprendre les Reprouvez; car cet objet, c'eſt l'Egliſe, c'eſt à dire, les Eleus, à l'excluſion de tout autre. Dans l'objet deſigné par l'autre, il eſt tres poſſible de n'y entendre que les mêmes Eleus, auſſi à l'excluſion des Reprouvez comme au premier, quoi qu'il ſoit poſſible auſſi d'entendre les Reprouvez avec les autres, ſi ce paſſage étoit ſeul, & qu'il ne fût point éclairé par l'autre, & par pluſieurs encore qui le determinent aux ſeuls Eleus. Et l'on voudra douter de cette ſingularité, pour les Eleus, à cauſe de ce paſſage ! On voit bien qu'il n'y a nulle raiſon en cela.

§. 330. Nous mettrons ici enſemble les deux ſuivans. * *Nul n'a plus grand amour que celui-cy, à ſçavoir, lors que quelqu'un met ſa vie pour ſes amis* ; &,

* *Dieu*

* Jean: 15: 16.

* *Dieu recommande du tout ſa dilection envers nous, en ce que lors que nous n'eſtions que pecheurs, Chriſt eſt mort pour nous.* Chacun remarque d'abord à quel deſſein nous oppoſons ces paſſages aux Univerſaliſtes Reformez avec qui je traitte à preſent. Cependant ils ſuppoſent que Dieu a bien voulu donner ſon Fils à la mort pour les Reprouvez, & que J. Chriſt lui-même a bien voulu mourir volontairement pour eux, à deſſein de les ſauver; ce qui eſt pourtant ſelon J. Chriſt même, tout ce qu'il pourroit faire de plus, pour leur têmoigner un amour ſouverain.

§. 431. A cela *M. D.* repond I. Qu'il n'eſt point là queſtion de l'amour pris abſolument, mais ſeulement de l'amour qu'on peut avoir pour un autre, puis que J. Chriſt s'aime, & ſon Pere auſſi, plus qu'il n'aime ſes Eleus.

§. 432. Cette remarque eſt fort inutile à *M. D.*, & nous l'accordons ſans peine, comme eſtant ſans doute de l'intention des paſſages mêmes que nous alleguons. Mais cela ne guerit nos adverſaires d'aucun mal, puis que noſtre but eſt

* Rom. 5: 8.

eſt ſeulement de comparer l'amour que Dieu a pour ſes Eleus, avec celui qu'il a, ſelon eux, pour les Reprouvez.

§. 433. II. Il dit qu'il n'eſt pas là queſtion de l'amour conſideré en ſoy, mais ſeulement de ſes actes exterieurs, que nûl n'a plus grand amour conſideré dans ſes actes exterieurs, que celui qui meurt pour ſes amis. D'où il s'enſuit bien, dit-il, qu'il n'y a point d'acte exterieur qui puiſſe têmoigner plus fortement l'amour, que la mort pour ſon ami; mais non pas que l'amour que l'on têmoigne par là, ſoit abſolument le plus grand que l'on puiſſe avoir pour quelqu'un.

§. 434. Qu'eſt-ce là autre choſe ſinon dire au Sauveur en face, qu'il ne dit point la verité? Car ſes propres termes ſont, *Nul n'a plus grand amour que celui-cy &c.* De plus quand on pourroit y admettre cette diſtinction, je demande, comment il eût fallu que le Sauveur s'exprimât d'une maniere plus forte & plus préciſe, pour dire, que le plus grand amour, & la plus grande la plus cordiale affection qu'il puiſſe y avoir pour un ami, qui n'eſt ni ſon Pere, ni lui même, eſt celui qui eſt capable de

le fâire reſoudre à la mort pour cet ami, qu'en donnant ce nom même de *grand amour* à l'effet qu'il produit, c'eſt à dire, à ſa mort ? Le Sauveur n'ignoroit pas qu'il y a diſtinction entre l'amour & ſon effet ou ſon acte exterieur. N'eſt-ce donc pas pour dire, que cet acte exterieur eſt tel qu'il ne peut eſtre produit que par l'acte interieur qui lui eſt proportionné, c'eſt à dire qui eſt le plus vehement. Comme la mort, eſt ici ſelon *M. Daillé* lui même, l'acte exterieur le plus ſignificatif qui ſe puiſſe imaginer, l'acte interieur, ou le motif qui le produit, eſt auſſi le plus grand amour qui puiſſe eſtre, ſelon ces paroles du Sauvez : du moins ſi ce n'eſtoit là ſa penſée, je demande comment il eût fallu qu'il s'exprimât d'une maniere plus preciſe & plus diſtincte, pour nous la donner telle que nous la ſuppoſons ? Car juſqu'à ce qu'on nous ait fait voir une expreſſion plus forte & plus preciſe, pour exprimer cette noſtre penſée, nous ſommes obligez de croire que c'eſt cela même que le Sauveur a voulu dire. Enfin, ce que l'on avoüe ne revient-il pas à la même choſe ? Car ſi mourir pour quelqu'un eſt l'acte du monde qui

ſigni-

ſignifie & qui marque plus fortement l'amour, il s'enſuit neceſſairement que celui qui veut bien mourir pour ſon ami, a pour lui le plus grand amour qu'on puiſſe avoir pour un ami, ou qu'il eſt hypocrite & double de cœur, ce qu'on ne dira pas ſans doute du Sauveur J. Chriſt; outre que ce ſeroit porter l'hypocriſie & la feinte un peu bien loin, que de donner ſa vie pour la rançon d'une perſonne qu'on n'aimeroit que mediocrement, ou point du tout, pour faire croire par là qu'on l'aime autant qu'il faut aimer, pour en venir juſqu'à mourir pour elle, c'eſt à dire, juſqu'à n'avoir abſolument plus rien de reſervé, pour ce qui peut contribuer à ſon bonheur, puiſqu'on ne s'épargne pas ſoy-même dans ce deſſein.

§. 435. Enfin *M. D.* ſentant la foibleſſe de tous ces échapatoires, ſe tourne de tous les coſtez pour eſquiver, & dit, que non ſeulement donner ſa vie pour ſon ami, mais encore ſes biens & ſon honneur, c'eſt plus que de donner ſa vie ſimplement; ou bien, comme l'on croit qu'il y a des degrez de gloire en Paradis, & même en ce monde, comme la charge d'Apôtre qui eſt

plus glorieuſe que pas une autre, quand Dieu donne à ſes Eleus ces differens degrez de gloire, il marque dit-il, un plus grand amour pour l'un que pour l'autre; bien qu'il ſoit mort pour eux tous.

§. 436. Mais n'eſt-ce pas avoir pouſſé un homme à bout, que de le reduire à avancer des blaſphêmes ſans s'en apercevoir, pour tâcher de ſe defendre? *M. D.* tâche ici directement & ſans aucun détour (ce dont ſans doute il ne s'eſt pas aperçu) de faire voir que le Sauveur n'a point dit la verité, en avançant que nul ne peut avoir un plus grand amour pour un ami, que lors qu'il met ſa vie pour lui. Car enfin ce ſont ſes propres termes auxquels on contredit ici. Quand donc je ne verrois pas encore le moyen de concilier cela avec les differens degrez de gloire &c. je ſerois pourtant obligé, ſelon Dieu, d'attribuer cette impuiſſance à mon ignorance, & d'avoir plus de reſpect pour les paroles de noſtre Sauveur, que de m'y oppoſer autant de front que l'on fait ici. Mais l accord de ces deux choſes n'eſt pas difficile à trouver à ceux qui le cherchent de bon cœur. Il n'y a pour cela qu'à conſiderer que tous les Eleus de Dieu enſemble

ſemble ne ſont qu'un corps, qui n'eſt animé que d'un même eſprit, & enfin que c'eſt un aſſemblage de perſonnes bienheureuſes qui n'ont qu'un cœur & qu'une ame, comme il eſt dit aux Actes, touchant les premiers Chretiens. Ainſi ce ne ſont point des perſonnes dont les intereſts ſoyent ſeparez, non-plus que ceux d'un Pére tendre ne ſont point ſeparez de ceux d'un Fils unique, ſage & reſpectueux, qui fait toute ſa joye; ou que ceux d'une Epouſe ſage & Chretienne, qui aime tendrement ſon Mari, ſont ſeparez des intereſts de ſon Mari: ſi-bien qu'on voit qu'entre des perſonnes ainſi aimées mutuellement, le bien qui arrive à l'un, arrive à tous, parce que tous y prennent part, comme s'il eſtoit arrivé à eux-mêmes. De ſorte que s'il y a divers degrez de gloire dans les Eleus, ce n'eſt pas que l'un ſoit plus aimé ou plus heureux que l'autre, ni qu'aucun d'eux l'eſtime ainſi, puiſque cette gloire & ce bonheur même ſont en commun pour chacun d'eux; mais c'eſt que cela eſt neceſſaire, ſelon la ſageſſe de Dieu, pour ſa plus grande gloire, & par conſequent pour la plus grande joye de tous & de chacun de ſes Eleus, qui

ſont ravis d'y contribuer ainſi, chacun ſelon le rang qu'il tient. Cette plus grande gloire de Dieu fait le but & l'objet du ſouverain deſir & du ſouverain plaiſir de tous les Eleus, & de chacun d'eux en particulier : par conſequent ils y aſpirent en toutes manieres, bien loin de ſe mécontenter par envie, ou autrement, d'un partage qui execute ce qu'ils deſirent ſouverainement, & qui envers chacun, eſt l'effet d'une grace pure, dont nul n'a droit de ſe glorifier, & encore moins d'envie de le faire. Cela n'empêche donc aucunement qu'il ne ſoit très vray, comme dit icy le Sauveur, que perſonne ne peut avoir un plus grand amour pour quelqu'un, qu'en donnant ſa vie pour le retirer d'un malheur & d'une damnation éternelle, & pour le faire eſtre un Membre, quel qu'il ſoit, de ce Corps bienheureux qui joüira pour l'éternité de l'accompliſſement de tous ſes deſirs. Celui qui eſt capable de donner ſa vie pour cela, ne peut-eſtre capable de refuſer autre choſe, quelle qu'elle ſoit, qui y ſoit neceſſaire. Auſſi J. Chriſt à fait voir par ſa conduite la verité de cette aſſertion, & que *M. D.* s'eſt trompé en diſant, que c'eſt plus de donner ſes biens

&

& ſon honneur avec ſa vie, que de donner ſa vie ſimplement: ou du moins il a fait voir qu'on ne peut être reſolu de donner ſa vie qui eſt le plus, qu'on ne ſoit diſpoſé à donner auſſi tout le reſte, qui, dans cette comparaiſon, ne merite pas ſeulement qu'on en parle. J. Chriſt luy même a donné ſes biens & ſon honneur avec ſa vie puiſqu'il s'eſt reduit à n'avoir pas où repoſer ſa tête, & à paſſer pour un infame criminel, executé entre deux ſcelerats. Cependant ici il ne parle point de tout cela, parce qu'il le regarde comme peu conſiderable, ou ſuffiſamment compris dans le deſſein de donner ſa vie, ce qui fait voir qu'il n'avoit pas beſoin de l'avis de *M. D.* pour eſtre redreſſé. Il eſt donc conſtant, malgré toutes les évaſions que la chicane pourroit inventer, que ſelon J. Chriſt en ce paſſage, & auſſi ſelon la verité, celui qui donne ſa vie pour le bonheur d'un autre, n'a plus rien de reſervé qu'il ſoit en état d'épargner pour ce ſujet. Cependant J. Chriſt épargne aux Reprouvez (ſelon nos Univerſaliſtes Reformez) le don de ſon Eſprit, de la Foy, de la regeneration, qu'il accorde aux Eleus. Donc il n'eſt pas vray qu'il ſoit mort pour les Reprou-

vez. On voit que ce paſſage donne encore une preuve invincible de la particularité de la mort de J. Chriſt, puiſqu'il eſt incompatible avec l'Univerſaliſme.

§ 437. La raiſon veut que nous faſſions ſuivre icy le paſſage ſuivant, puiſqu'il n'eſt que comme un commentaire du precedent, & que par conſequent il a la même force: le voicy. * *Lui qui n'a point épargné ſon propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous tous, comment ne nous élargiroit il point auſſi toutes choſes avec lui?* On voit aſſez que ce paſſage nous force à croire & à dire, que ſi J. Chriſt eſtoit mort pour tous les hommes, Dieu leur donneroit à tous, toutes les choſes neceſſaires au ſalut, comme il les donne à ſes Eleus, pour qui il a donné ſon Fils indubitablement, ſçavoir l'oüye de l'Evangile, le don de la Foy & de la regeneration &c. ce que ne faiſant pas, il eſt clair que Chriſt n'eſt, pas mort pour tous, & que le mot de *tous* dans ce paſſage ne ſignifie que *les Eleus*.

§ 438. A cela *M. Daillé* repond par une

* Rom. 8: 31.

une remarque, qu'il a luy même refutée auparavant, ou qu'il a pretendu refuter, & qui, outre qu'elle lui eſt inutile ici, eſt encore contraire à l'Ecriture. Il dit que le mot de *nous* dans ce paſſage, ſignifie les Croyans ſeulement, & non pas univerſellement tous les Eleus, ou, en un mot, tous ceux pour qui Dieu a livré ſon Fils à la mort.

§. 439. Mais qui eſt-ce qui a apris cela à *M. Daillé*? Eſt-ce le mot de *tous* joint à celui de *nous*? Qui ſont ces *nous tous*, pour qui Dieu a livré ſon Fils à la mort? Sont-ce ceux qui croyoient actuellement alors, & non tous les Eleus de tous les tems juſques à la fin du monde, ſçavoir ceux qui vivoient bien alors, & qui n'étoient point encore Fidelles ni convertis, auſſi bien que ceux qui eſtoient encore à naître? Mais que veulent donc dire ces paroles de St. Paul; * *que Dieu recommande* du tout ſa dilection envers nous en ce que *lors que nous n'eſtions que pecheurs* Chriſt eſt mort pour nous. De là vient que le Sauveur eſt appellé † *l'Agneau de Dieu immolé des avant la fonda-*

* Rom. 5: 8.
† Apoc. 13. 8.

tion du monde. Après cela, quand il seroit vrai que St. Paul auroit entendu par ces *nous tous*, les Croyans seulement, à qui il parloit, ce n'auroit esté que par occasion : car son raisonnement ne s'appuye point du tout sur cela, pour en inferer que Dieu ne leur épargnera aucun don salutaire; mais seulement sur ce que Dieu leur a fait en la mort de son Fils le plus grand don qu'il leur pût faire. D'où il conclud, du plus grand au moindre, que donc il ne leur épargnera quoi que ce soit, qui leur puisse estre necessaire à salut. De sorte que quand cet argument seroit particulier, il ne seroit particulier que par occasion, en ce que l'Apostre n'auroit eu alors occasion de parler qu'à des Croyans effectifs, il ne laisse pas d'estre universel dans sa force & dans ses principes & fondemens, eu egard à nostre dispute, pour tous ceux généralement pour qui Dieu a bien voulu donner son Fils à la mort ; ce qui dit, à l'egard du Pere, la même chose que le precedent a dit à l'egard du Fils. Et en effet, il n'y a rien de plus naturel que de raisonner ainsi. Car comment celuy qui donne le plus, ne donneroit-il pas aussi le moins ?

§. 440. Pour confirmer sa pensée *M. D.*

D. allegue un paſſage qui luy eſt entiérement contraire. Le voicy. * *Mais Dieu recommande en tout ſa dilection envers nous, en ce que lors que nous n'eſtions que pécheurs, Chriſt eſt mort pour nous; beaucoup pluſtoſt donc eſtant maintenant juſtifiez en ſon ſang, ſerons-nous ſauvez de l'ire par luy. Car ſi lors que nous eſtions ennemis, nous avons eſté reconciliez à Dieu par la mort de ſon Fils, beaucoup plus eſtant déja reconciliez, ſerons-nous ſauvez de la colére, par la vie d'iceluy.* Premierement ce paſſage fait voir, que ceux pour qui J. Chriſt eſt mort, ſont conſiderez alors ſimplement comme pécheurs, & non pas comme Fidelles & Croyans; & ainſi que quand il eſt dit, dans noſtre paſſage, *luy qui n'a point épargné ſon propre Fils, mais qui l'a livré à la mort pour nous tous*, c'eſt comme s'il avoit dit, *pour nous tous, lorsque nous n'eſtions que pecheurs.* D'où réſulte tout ce que nous avons pretendu d'abord, pour tous les Eleus, ſans diſtinction de croyans on d'incredules, puiſque la Foy elle même eſt un de ces dons qui marche à la ſuitte du don du Fils de Dieu à la mort pour quelqu'un.

* Rom. 5: 8, 9, 10.

§ 441. Secondement, ce dernier paſſage contient dans le fonds le même raiſonnement que le precedent, & encore en termes plus forts. L'Apoſtre dit que lors que nous eſtions encore ennemis de Dieu, nous luy avons eſté reconciliez par la mort de ſon Fils. Cela eſtant, on voit bien que ſelon l'Apoſtre, ce n'eſt uniquement que la mort de J. Chriſt offerte à Dieu ſon Pere, qui nous a reconciliez à luy, c'eſt à-dire, qui nous a acquis ſes bonnes graces & ſa faveur; & que ce n'eſt aucune qualité qui fût en nous, ni exiſtante, ni prevüe, ſi ce n'eſt prevuë dans le merite de J. Chriſt, c'eſt-à-dire, dans ſa vertu vivifiante & dans l'efficace de ſon Eſprit. De maniere que tant l'appaiſement du Pere que la converſion & la Foi des Fidelles eſtant attribuez abſolument à J. Chriſt & à l'efficace de ſa mort, il s'enſuit neceſſairement, que tous ceux pour qui cette mort à eſté offerte, eſtant par la reconciliez au Pere, lors même qu'ils eſtoient encore conſiderez comme pecheurs, & comme ennemis, ils ſeront ſauvez de l'ire, (c'eſt-à-dire, delivrez des effets de la colere, qui conſiſtent dans l'abandonnement des hommes à eux mêmes & à leur corrup-

ruption, auſſi bien qu'à la damnation) par la vie de J. Chriſt, c'eſt à-dire, par ſa vertu vivifiante, & par l'efficace de ſon Eſprit ; ce qui eſt tout ce que nous pretendons. Mais un homme, qui dans une diſpute, a une fois épouſé d'autres interêts que ceux de la verité, compte pour rien toutes les preuves qu'on luy peut alleguer contre ce qu'il ſoutient, & pourvu qu'il puiſſe trouver quelque petit detour qui ſemble les affoiblir, il les croit ſuffiſamment refutées.

§ 442 Cela paroît par-tout dans cette diſpute Quand, par exemple, on oppoſe à *M. D.* que J. Chriſt eſt appellé *l'auteur & le conſommateur de la Foy*, ce qui ſignifie proprement dans l'original, celuy qui commence, celuy qui avance & qui met à perfection la Foy juſtifiante, cela ne ſignifie pas, à l'entendre, qu'il ſoit la cauſe meritoire ou efficiente de la Foi, mais ſeulement qu'il a établi par ſa mort & par ſa reſurrection, les choſes neceſſaires pour produire la Foi & la pieté, c'eſt-à-dire, les objets exterieurs qui en qualité de motifs devroyent produire la Foi & la piété.

Hebr. 12:2.

Mais s'il eſt permis d'énerver ainſi la force de tous les paſſages en ne leur faiſant ſignifier que les moindres choſes qu'ils peuvent ſignifier, & en niant le reſte, c'eſt fait de noſtre Foi, & les Sociniens ont beau jeu ; c'eſt là leur perfidie ordinaire. Rien n'oblige à extenüer icy la force & l'énergie des propres termes de ce paſſage, que le prejugé de *M. D.* touchant ſon Univerſalité. Mais cette Univerſalité n'eſtant fondée ſur rien, comme je croy maintenant l'avoir prouvé, il eſt contre toute droiture & équité, & contre toutes les bonnes regles d'explication, d'affoiblir & d'énerver ainſi la force & l'emphaſe d'un diſcours. Il eſt vrai qu'on eſt quelquefois forcé à ne preſſer point toute la force des termes d'un diſcours, ſçavoir par reſpect pour l'analogie de la Foi, & à cauſe d'autres veritez démontrées invinciblement ailleurs, parce qu'en ce cas on doit conſiderer la Bible entiere & toute la Parole de Dieu, comme un ſeul diſcours, d'un même auteur qui eſt Dieu, dont on étudie & dont on tâche de decouvrir le ſens rëuni & uniforme, en donnant partout, toute la force que peuvent avoir les termes mêmes, à cette condition de l'u-

l'uniformité du ſens général. Mais cela ne ſe trouvant point icy, la regle de la force des termes doit eſtre obſervée inviolablement ; & alors il faudra s'aveugler pour ne pas voir que l'Apoſtre diſant de J. Chriſt, qu'il eſt l'auteur & le conſommateur de la Foi, ſon ſens eſt, qu'il eſt la cauſe meritoire ou efficiente de la Foi, ou l'un & l'autre enſemble, en vertu de ſa mort, c'eſt-à-dire, en vertu de ſon merite, puiſque cela eſt clairement compris dans la force de ces termes, & que par conſequent, tous ceux pour qui il eſt mort, obtiendront le don de cette Foy, comme nous l'avons prouvé amplement depuis le paragraphe 198 juſqu'au 242 nonobſtant toutes les exceptions qu'on a pu inventer.

§ 443. *M. D.* en uſe encore de même à l'égard de ces paroles de S. Pierre. * *J. Chriſt a eſté exalté de Dieu & a eſté établi Prince & Sauveur, pour donner repentance à Iſraël & remiſſion des pechez.* Cela, à ſon dire, ne lui fait rien non-plus; au contraire, il prouve, ſelon lui, que tous ceux pour qui J. Chriſt eſt mort,

* Act. 5: 31.

mort, n'ont pas le don de la Foi. Car ſans doute, dit-il, qu'il eſt mort pour ceux à raiſon deſquels Dieu l'avoit exalté, pour leur donner la Foi & la repentance. Or ceux-là ſont ſans doute Iſraël, & cependant, ils n'ont pas tous eu la Foi. Donc &c. *Rep.* Mais *M. Daillé* pouvoit-il ignorer, qu'on lui repondroit ſolidement en faiſant remarquer, * *que tous ceux qui ſont d'Iſraël, ne ſont pas pourtant Iſraël?* Il eſt donc mort & reſuſcité, il a eſté exalté de Dieu pour eſtre Prince & Sauveur, & pour donner en vertu de ſon merite, repentance & remiſſion des pechez au vrai Iſraël de Dieu, c'eſt à dire aux Eleus, & non pas à tous ceux qui ſont d'Iſraël, ſans eſtre l'Iſraël de Dieu proprement dit. Ces paroles nous font donc voir le vrai but, & le deſſein de l'envoi, de la mort, & enſuitte de l'exaltation du Fils de Dieu, qui eſt d'acquerir non pas ſeulement la remiſſion des pechez à cet Iſraël, s'il lui plaiſt de ſe repentir, mais c'eſt afin qu'il pût lui donner de droit, avec juſtice, efficacement & réellement même, la Foi &

Rom. 9: 6.

& la repentance, & conſequemment la remiſſion des pechez & le ſalut. Ce but n'eſt donc pas général pour tous les hommes, mais pour le ſeul vrai Iſraël de Dieu.

§ 444. Pour la fin nous examinerons les reponſes que fait *M. Daillé* à la raiſon que nous tirons de ce celebre paſſage où le Sauveur dit à ſon Pere, dans ſa priere ſacerdotale, * *je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez* : ſur quoi nous diſons qu'il n'eſt pas poſſible de preſumer qu'il ait voulu mourir, pour ceux qu'il ne veut pas ſeulement gratifier de ſes prieres.

§ 445. *M. D.* repond que bien que cela ait quelque apparence, ſi eſt-ce qu'il n'a aucune force pour prouver ce qui eſt en queſtion. La ſource de la fallace, dit-il, gît en ce que l'on entend de toutes les prieres & requeſtes, ce qui n'eſt dit que d'une certaine priere particuliere & ſpecifique; car ce ſeroit, ajoûte-t-il, une choſe tout-à-fait rude & hors de toute apparence, de dire, que J. Chriſt n'auroit jamais voulu prier pour perſonne qu'il ne fût un Eleu. Eſt-il croyable

* Jean. 17: 9.

ble qu'il n'ait jamais voulu prier pour ceux, pour leſquels il a avec grand ſoin employé toutes ſes forces, ſes ſueurs & ſes larmes, pour les retirer de la perdition où ils couroient. Or qu'il ait fait tout cela, il paroît par ce paſſage; *Jeruſalem, Jeruſalem combien de fois ay-je voulu aſſembler* &c.

§. 446. *M. D.* fait toujours voir, ce que j'ay déja dit auparavant, qu'un homme embarraſſé ne ſe ſoucie point ce qu'il reponde, pourvu qu'il reponde quelque choſe, bonne ou mauvaiſe, & pourvu qu'il ne ſoit pas dit qu'il a eu la bouche cloſe, ce qu'on appelle eſtre vaincu. Mais moy j'appelle l'eſtre tout autant, quand ce que l'on repond ne lève aucunement la difficulté propoſée, & ne l'effleure pas ſeulement, comme il arrive icy. La ſource de la fallace, dit-il, gît en ce que l'on entend de toutes les prieres & requeſtes, ce qui n'eſt dit que d'une certaine priere particuliere & ſpecifique. C'eſt là donner à gauche. Noſtre raiſonnement eſt fondé ſur ce qu'il y a des hommes, quels qu'ils ſoient, que le Sauveur appelle *le monde*, leſquels il n'a point compris dans ſa priere, & dans ſon interceſſion ſacerdotale,

tale, qui eſt celle qu'il offrit à Dieu dans cet excellent chapitre, où il demande à Dieu pour ceux qu'il lui a donnez; *Qu'il les garde en ſon nom, afin qu'ils ſoient Un, ainſi que lui & le Pere ſont Un, qu'il les garde de mal, qu'il les ſanctifie par ſa verité qui eſt ſa Parole, que là où il eſt, ils puiſſent eſtre auſſi* : ſur quoi nous diſons qu'il ne ſe peut faire qu'il ait voulu mourir pour ceux à qui il ne donne point de part à cette priere, quand il en auroit fait d'autres pour eux en qualité d'homme charitable, ſimplement pour donner à ſes enfans un modelle achevé de douceur, de debonnaireté & d'éloignement de tout deſir de vangeance, telle qu'eſtoit celle qu'il fit en la croix pour ceux qui le crucifioient, ou telle autre qu'il vous plaira. Car la queſtion n'eſt point icy, ſi le Sauveur a jamais prié pour les Reprouvez, ou non, ainſi-que *M. D.* voudroit le faire entendre, comme ſi nous ſoutenions l'un, & que lui ſoutînt l'autre. Non, point du tout; ce n'eſt point là la queſtion. La queſtion eſt, ſi l'on peut & ſi l'on doit croire, qu'il ait bien voulu mourir pour ceux qu'il nomme *le monde*, & qu'il n'a pas ſeulement voulu gratifier

de

de cette principale & ſi importante priere? C'eſt à quoi on ne repond rien. Pour le preſſer encore de plus près, & pour ſatisfaire en même temps à une autre reponſe qu'il va nous faire, & qui n'eſt pas plus ſolide que la precedente, je dis que *M. D.* peut entendre qui il voudra par ce *monde*, pour lequel le Sauveur n'a pas voulu prier ici, & ranger cette priere dans celle qu'il voudra des deux claſſes de prieres dont nous avons parlé, bien qu'il ſoit manifeſte qu'il s'agit icy de ſa priere ſacerdotale: mais quoi qu'il en ſoit, cela ne diminüe en rien la force de noſtre argument, & il ne nous importe en rien, pourvû que ce ſoit des hommes qu'il entende par ce *monde*, & des prieres veritables qu'il entende par ces prieres: quelque parti qu'il prenne, noſtre raiſonnement aura toujours la même force. Car, diſons-nous, Jeſus Chriſt n'eſtoit point encore mort lors qu'il exclud icy de ces prieres dont nous parlons, certains hommes qu'il nomme *le monde*. Il eſtoit donc encore temps de ne vouloir point mourir pour eux. A cecy on repond, que ceux pour qui J. Chriſt a prié en cet endroit, n'eſtoient pas les Eleus entant qu'Eleus,

mais

mais les Eleus entant que Fidelles & Croyans, & auſſi que *le monde* qu'il a exclus de ſa priere n'eſt pas les Reprouvez entant que Reprouvez, mais que ce ſont les Reprouvez entant qu'Incredules & rebelles à la Parole de la grace qui ſe preſentoit à eux. On voit bien que cette penſée eſt contraire au verſet 20. où le Sauveur dit, en parlant de ceux qui ne croyoient ou qui n'exiſtoient pas encore, par comparaiſon aux Fidelles exiſtans; *Or je ne prie point ſeulement pour eux, mais auſſi pour ceux qui croiront en moi par leurs paroles* : Et auſſi à ces mots, *Sanctifie les par ta verité, ta Parole eſt verité.* Car tous les Fidelles ſont déja ſanctifiez par la Parole, & icy il demande pour certaines perſonnes, qu'elles puiſſent eſtre ſanctifiées par la Parole de Dieu. C'eſt là ſans doute demander leur Foi & leur converſion. Mais quoi que cela ſoit clair, je diray encore par ſurabondance de droit, que quand on ne devroit entendre par ce *monde* que les Incredules & les refractaires exiſtans alors, ou encore à naiſtre, puiſque le Sauveur n'eſtoit point encore mort alors, & qu'il connoiſſoit beaucoup de ces incredules obſtinez, leſ-

quels

quels il exclud icy de ſes prieres, comme l'avoüe *M. D.*, il eſtoit donc encore temps de ne pas mourir pour eux, & qu'apparemment il ne l'a pas fait auſſi; ce qui ſuffiroit toujours pour prouver qu'il n'eſt point mort pour tous. A cela *M. D.* repond enfin, que cet Agneau eſtant conſideré *moralement*, il eſt une victime pour les pechez des hommes *immolée avant la fondation du monde*; ce qui fait qu'il ne ſert de rien de dire qu'il eſtoit encore temps de ne point mourir pour tels & tels qu'il excluoit de ſes prieres. Et moi je replique finalement à cela, que la priere telle qu'on voudra, dont il s'agit icy, eſtant auſſi conſiderée *moralement*, eſt tout de même faite & offerte à Dieu ſon pere, avant la fondation du monde, comme precedente en ordre d'un moment de raiſon (comme on parle dans les Ecoles) la mort du Sauveur du monde; & qu'ainſi le Sauveur exclud dès ce moment là de ſes prieres, le monde dont il parle icy: deſorte que noſtre objection doit eſtre conſiderée comme faite pour ce temps là, ou pour ce moment de raiſon, qui eſtoit avant ſa mort, ou le deſſein de ſa mort, même conſideré *moralement*,

ce

ce qui ne laisse plus aucune échapatoire, & conclud absolument & invinciblement, nonobstant toutes les exceptions possibles, qu'on ne peut dire en aucune maniere que J. Christ ait voulu mourir pour ceux qu'il exclud icy de ses prieres, quels qu'ils puissent estre, & quand on n'entendroit cela que d'une seule de ses prieres, quelle qu'elle soit, & par consequent qu'il n'est pas mort pour tous. Car pour ce que *M. D.* ajoûte en s'écriant ; Est-il croyable qu'il n'ait pas seulement voulu prier pour ceux, pour lesquels il a avec grand soin employé toutes ses forces, ses sueurs & ses larmes, afin de les retirer de la perdition où ils couroient &c., on peut dire que c'est là une petite declamation qui a bien quelque apparence, mais aucune solidité. Car que J. Christ ait fait pour eux des prieres d'homme charitable, comme il fit en croix pour ceux qui le crucifioient, cela ne nous importe en rien, & ce n'est point de quoi il s'agit. Il nous suffit, pour tirer nostre conclusion solidement, qu'avant que d'aller à la mort, il a fait sa priere ou son intercession sacerdotale, pour ceux que le Pere lui avoit donnez de toute éternité, en ex-

excluant formellement & expreſſément de cette priere fondamentale, l'unique cauſe & fondement du ſalut & de la conſolation de tous ceux qui ſeront ſauvez, certains hommes qu'il appelle, *le monde*. Cela nous ſuffit pour dire, que ce ſeroit la derniere des abſurditez de croire qu'il auroit bien voulu mourir pour ces hommes là, qu'il ne daigne pas ſeulement gratifier de ſes prieres. C'eſt à cela qu'on ne repond pas.

§. 447. Je penſe à preſent m'eſtre acquitté avec la grace Dieu, de ce que je m'eſtois propoſé au commencement, qui eſtoit de prouver invinciblement que la queſtion preſente eſt decidée dans l'Ecriture à l'avantage du Particulariſme. C'eſt au Lecteur de juger ſi j'y ay reuſſi. Il y a encore deux claſſes d'objections & de reponſes que *M. D.* s'eſtoit propoſées ſur ce ſujet, leſquelles ſont tirées ſeulement du raiſonnement humain. Mais ſi ce que j'ay fait voir par l'Ecriture, n'eſt pas capable de ſatisfaire un Lecteur, c'eſt en vain que j'alleguerois d'autres raiſons, que je ne me ſuis point propoſé d'examiner icy. Et pour dire ſincérement ce que j'en penſe, les raiſons dont je parle, & que

M.

M. D. allegue dans la ſuitte, ſont indignes de ce grand homme. Ceux qui les examineront ſans partialité, trouveront que ce ne ſont que des chicanes, s'il eſt permis de le dire, qui ne peuvent que ternir ſa memoire, & les beaux dons qu'il a ſi utilement employez ailleurs : deſorte que ſans entrer dans ce detail ennuïeux, il vaut mieux paſſer à la refutation de ce qui ſe trouve de contraire à noſtre doctrine ſur la même matiere, dans un petit Traitté latin qui a pour titre, *Tractatus Theologicus de Prædeſtinatione, Electione & Reprobatione Hominum*, imprimé a Francfort ſur l'Oder en 1703. & qui eſt de *M. Holtzfus* Profeſſeur en Theologie dans cette Univerſité. Comme on dit que ce Profeſſeur eſt très homme de bien, & fort perſuadé de la juſtice & de la ſolidité de ſes penſées, & qu'il ſouhaite depuis longtemps que quelqu'un veüille ſe donner la peine de repondre à ſon Ouvrage qu'il croit eſtre invincible, je ferai ce qu'il deſire avec tout le reſpect que merite ſa pieté, ſa bonne intention, & ſes autres beaux dons que j'honore autant que perſonne.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [445] - 433
PUBLIC DOMAIN

CHAPITRE IX.

Reponſe aux quatre premieres Preuves de M. Holtzfus.

§. 448.

D'Abord, avant la premiere page, *M. Holtzfus* a adopté trois ſentences d'un certain Remi au nom de l'Egliſe de Lion, qui me ſemblent bien mal digerées, ou mal ordonnées, puiſque manifeſtement elles renverſent l'ordre de la nature. Voici la premiere. *Præſcivit Deus mundum eſſe futurum, & prædeſtinavit ſe eſſe facturum.* Au lieu que la raiſon & la nature des choſes voudroient que l'on dît. *Prædeſtinavit Deus ſe mundum eſſe facturum, & præſcivit eße futurum.* C'eſt à dire qu'il dit, que Dieu a ſçu auparavant, que le monde exiſteroit, & qu'enſuitte il a decreté de le faire; au lieu de dire; Dieu a premierement decreté de créer le monde, puis il a prevû qu'il exiſteroit. Ne voilà-t-il pas bien débuter? Si le reſte continüe

tinüe de même, nous aurons bon marché du tout. Ce ſeroit commettre le peché d'uſer de paroles oiſeuſes, que d'employer des paroles pour refuter ces choſes, puiſqu'il ſuffit de les propoſer pour les refuter. Les deux autres ſentences parlent avec le même ordre prépoſtére de la creation de l'homme, de la chute de l'homme dans le peché, & de ſa redemption par le ſang de Chriſt. Si ce qui ſuit n'eſtoit pas mieux ordonné, ce ſeroit un vray monde renverſé.

§. 449. Il dit I. *Que le conſeil de Dieu, qui ſe nomme Predeſtination, eſt celui qui aſſigne aux Creatures raiſonnables leur fin ou leur derniere iſſüe par voye de ſalaire ou de peine.* Voilà une idée ou definition que je n'ay jamais trouvée dans aucun Auteur, & moins dans un Reformé que dans tout autre. La derniere iſſüe des Eleus, * *c'eſt la vie éternelle* qui eſt pour eux *un don de Dieu*; & non pas un ſalaire de leurs œuvres ou de leur juſtice. Quoi qu'il en ſoit, cette definition eſt de nouvelle invention, & n'eſt point du tout du ſtile de nos Docteurs, ni

* Rom. 6. 23.

puisée dans l'Ecriture, c'est pourquoi, à mon avis, elle ne peut estre de mise. Commencer en Theologie par des definitions inconnües de mots fort usitez, n'est pas de fort bon augure.

§. 450. L'Auteur dit, * *que la Raison enseigne que Dieu à prevu & approuvé l'obeïssance des bons Anges & leur perseverance.* Ouy mais la Raison guidée par l'Ecriture, qui les nomme des † *Anges Eleus*, nous enseigne, non-seulement ce que *M. H.* dit là, mais plustost, qu'il a éleu ces bons Anges, & qu'il les a predestinez à lui obeïr constamment, & à estre affermis dans cette obeïssance pour toute l'éternité, & cela par un effet de sa bonté & de sa puissance souveraine. Cette idée majestueuse est plus conforme à l'Ecriture & à la droite Raison sans doute, que ces manieres de parler qui parlent de Dieu à peu près comme on feroit d'un simple homme.

§. 451. * L'Auteur dit, a bon dessein sans doute, que le mot de Predestination ne s'applique dans l'Ecriture qu'aux

* pag. 6. §. 6.
† 1 Tim. 5. 21.
* pag. 8. §. VII.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [448] - 436
PUBLIC DOMAIN

qu'aux Eleus. C'eſt par mégarde car voyez 1 Pier 2: 8. & Jude ℣. 4. à quoi on peut joindre indirectement 1 Theſſ. 5: 9. Mais venons aux preuves qu'il donne de l'Univerſaliſme.

§. 452. * La premiere, c'eſt que par là, dit-il, on fait voir l'extrême difference que Dieu met dans les peines, entre le Diable ſeducteur, & l'homme ſeduit. *Rep.* Mais n'y en a-t-il pas auſſi une très grande, ſelon nous? Dieu a rejetté abſolument tous les Demons; il n'en a pas fait de même de tous les hommes. De plus, y ayant, comme chacun l'avoüe, dans l'éternelle damnation même, differens degrez de peine, qui nous empêchera de croire, par cette raiſon de ſeducteurs & de ſeduits, que les damnez d'entre les hommes ſeront plus tolerablement traittez que les Demons. Ainſi pour ſauver cette difference, il n'eſt nullement neceſſaire de recourir à l'Univerſaliſme, qui n'exempte point de la damnation un nombre infini de Reprouvez, ſelon l'aveu de tous, puiſque cette difference paroît & peut paroître aſſez ſans cela. Au

* pag. 39.

reſte la nouvelle Alliance dont on parle là, & qui eſt propoſée au Livre de la Geneſe chap. 3: ℣. 15. n'eſtablit point du tout l'Univerſaliſme, mais bien preciſément le Particulariſme, comme nous l'avons vu au §. 415. Car qu'eſt-il promis là à la ſemence du Serpent qui ſont les Reprouvez, comme il paroît par les citations qui ſont au bas de cette * page? Leur eſt il là promis quelque bien ſalutaire? Rien moins. Il leur eſt promis la haine de la ſemence benite, l'écraſement & la deſtruction, comme au Serpent même. Où eſt donc la moindre idée de grace generale & univerſelle dans cette promeſſe fondamentale? Je m'étonne fort qu'on ſuppoſe icy tout le contraire. Toutes les raiſons qui ſuivent dans cette même page, ſont rendües vaines par cette ſeule conſideration, & ſont abſolument contraires & incompatibles avec la ſincerité de l'aveu qu'on a fait à la page 37. qui eſt, que Dieu, ſelon ſa juſtice, auroit pu rejetter abſolument tout le genre humain, à cauſe du peché d'Adam.

§. 453.

* Jean 8. 44. 1 Jean 3. 8. Math. 3. 7. & 23. 33. & 12. 34.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [450] - 438
PUBLIC DOMAIN

§. 453. La ſeconde preuve pretendüe, ne conclud pas plus ſolidement que la premiere. Tous les paſſages qu'on allegue pour exalter la benignité & la miſericorde de Dieu, n'ont-ils pas leur plein & entier accompliſſement envers les Eleus? Ne faut-il pas une bonté une benignité & une miſericorde infinie pour procurer & pour donner des biens infinis à des ſujets dignes de haine, de rejection & de peines infinies, quand même le nombre de ces perſonnes ne ſeroit pas fort grand? Car l'infinité de la miſericorde de Dieu ne pouvant s'entendre par raport au nombre des hommes qui eſt borné, elle doit s'entendre à quelqu'autre égard; autrement on ne ſauroit faire voir qu'elle eſt infinie, Car ſi l'on veut que pour eſtre infinie, elle doive s'eſtendre generalement à tous les hommes, je dis que pour eſtre telle, il faudroit donc auſſi qu'elle s'étendît, non ſeulement *generalement*, mais auſſi *également* à tous & chacun des hommes, & qu'il ne donnât pas une ſeule grace à l'un, ni un ſeul degré de cette grace, qu'il ne le donnât auſſi à tous & chacun des autres; & non ſeulement cela, mais qu'il

en devroit faire autant auſſi à tous les Demons. Or eſt-ce là ce que nous voyons, ſoit dans la Parole de Dieu, ſoit par l'experience? Y a-t-il un Reformé au monde, ni aucun homme de bon ſens, qui ait, ou qui puiſſe avoir cette perſuaſion? Cette idée de l'infinité de la grace & de la miſericorde de Dieu, eſt donc fauſſe, & mal priſe. Mais la noſtre que je viens d'expliquer, eſt ſolide, viſible & réelle, Donc on ne prouve rien contre nous dans cet article. Les concluſions qu'on tire du mot de Philanthropie, ſont outrées & viſiblement fauſſes, puiſqu'on veut, contre le têmoignage de la Parole de Dieu, & contre celui de l'experience, qu'il s'enſuive de là que Dieu a donné à tous les hommes & à chacun d'eux les choſes neceſſaires, même pour la vie ſpirituelle. Car qui ne voit le contraire dans mille millions de Sauvages Afriquains & Ameriquains? Et ſi le mot de Philanthropie emporte la generalité de la grace, je dis qu'il emporte auſſi, avec la même force, l'égalité de cette grace & de tous ſes degrez envers tous & chacun des hommes; ce dont la fauſſeté eſt reconnüe & avoüée de tous. Si l'on peut dé-

démentir le têmoignage des sens & celui de l'experience, c'est fait de toutes nos connoissances, & le Pyrrhonisme doit estre mis sur le thrône, puisque nous n'avons aucune connoissance qui soit absolument indépendante de ce double têmoignage : de sorte que si l'on nie ce que les yeux voyent & que l'experience démontre, il n'y a plus de certitude. Au reste je pense avoir fait voir dans tout ce qui precede, qu'aucun des passages que l'on allegue ici, n'est concluant pour l'Universalisme, & que les defenses de *M. D.* auxquelles on nous renvoye icy, sçavoir au §. 345. &c. ne sont point capables de les faire subsister. C'est pourquoi il n'est pas necessaire de s'étendre davantage là dessus.

§. 454. Vouloir prouver, comme on pretend le faire * par Jean. 1: 18, 19. que la damnation est à l'égard de tous ceux qui perissent, la peine de l'incredulité, c'est commettre la faute dont nous venons de parler : c'est nier ce que les yeux voyent ; c'est taxer d'incredulité des gens pour n'avoir pas cru à un objet dont ils n'ont jamais oui parler, &

* Pag. 41.

bien que la croyance en cet objet leur ſoit d'une impoſſibilité phyſique, ſelon le têmoignage † de St. Paul C'eſt eſtre plus dur & plus outré que tous ceux avec qui l'on diſpute. C'eſt violenter & falſifier le texte même qu'on allegue, puiſque ce texte même comparé au verſet 36. du même chapitre, nous fait voir auſſi clair que les rayons du Soleil, que le Sauveur ne veut dire autre choſe, ſinon que tous les hommes naturellement ſont aujourd'hui dignes de la mort & de la damnation éternelle dès leur naiſſance, & qu'il n'y a que ceux qui embraſſeront le Sauveur J. Chriſt par une vraye & vive Foy, qui puiſſent en eſtre retirez, l'ire de Dieu demeurant ſur tous les autres, comme elle y eſt dès leur conception, ainſi qu'il paroît au ℣. 36. mais il ne s'enſuit pas que l'incredulité ſoit le crime qui damne proprement les incredules. Cette incredulité les laiſſe ſeulement dans leur condamnation premiere & naturelle, & les prive de leur delivrance, beaucoup moins cette incredulité damne-t-elle ceux qui ne ſont pas même incredules, & qui ne croyent rien de la gra-

ce,

† Rom. 10: 14.

ce, pour n'en avoir rien oui dire. Pour eſtre incredule, il faut avoir oui un têmoignage digne de foy, & l'avoir rejetté: or tels ne ſont pas des millions de Sauvages : de ſorte que je puis dire en verité que tout ce qu'on voit dans cette pretendüe ſeconde preuve, n'eſt nullement ſolide, & je ne pretends pas payer ni eſtre payé de raiſonnemens ſi vains & ſi legers, dans une matiere ſi importante.

§. 455. *La troiſiême preuve, me paroît bien foible. C'eſt un recüeil de tous les paſſages qu'on a coutume de nous objecter, & auxquels j'ay repondu dans ce qui precede, d'une maniere qui fait voir que nonobſtant la ſubtilité, la grande capacité, & le zele ardent pour la matiere, qui étoit en *M. Daillé* & en d'autres, il n'y en a aucun qui ſoit convaincant contre nous. Ainſi, ſi l'on ne fait que redire ce que d'autres ont dit, & à quoi on a ſolidement ſatisfait, ſans renverſer les ſolutions qu'on a données à toutes ces objections, c'eſt vouloir éternellement diſputer, & ne reſ-

* Pag. 41.

pecter ni Dieu, ni la verité qui nous ſolcitent.

§. 456. La preuve IV. eſt fondée ſur cinq raiſons. C'eſt beaucoup, pourvû qu'elles ſoyent bonnes. On en jugera. La premiere eſt tirée de ce que la vocation à ſalut (ſous certaines conditions s'entend) eſt generale, univerſelle, & indifferemment pour tous les hommes, Eleus & Reprouvez. *Rep.* Premierement, nos yeux nous diſent qu'elle n'eſt point abſolument univerſelle, puiſque des millions d'hommes ſont morts qui n'ont point eſté appellez, ce qui ſeul devroit decider cette controverſe, puiſque ces gens là ſont comme rejettez de Dieu, eſclaves & adorateurs du Diable, abymez dans les crimes les plus affreux, ſans avoir jamais connu le vray Dieu, ni entendu parler de lui. Preuve qu'ils ont eſté rejettez immédiatement aprés le peché de nos premiers parens, & condamnez pour ce peché là, qui eſt auſſi le leur, & pour les pechez actuels qu'ils ont commis eux mêmes. Secondement, quand il ſeroit vrai que cette vocation conditionnelle ſeroit abſolument univerſelle, & indifféremment adreſſée à tous les Reprouvez, auſſi bien qu'à tous

les

les Eleus, la menace de la damnation ſous condition, l'eſt pareillement, ces choſes n'eſtant jamais ſeparées. Ainſi ſi l'offre du ſalut à tous, ſous condition, vous prouve l'amour de Dieu envers tous, & la volonté de les ſauver tous; la menace de la damnation à tous, prouvera ſur le même fondement, la haine pour tous, & la volonté de les damner tous, Eleus & Reprouvez. Or comme ſans doute ce dernier ne conclura pas bien, ſelon l'avis des Univerſaliſtes, le premier ne conclud pas mieux ſelon le noſtre. Enfin les Paraboles * du ſemeur, & du rets jetté en la mer, ſont faites exprés pour faire voir la poſſibilité, la ſageſſe & la réalité, de la vocation adreſſée indifféremment à tous, quoy qu'on n'ait en vüe que le ſalut de quelques-uns, comme nous l'avons fait voir aux §. 270. & 271.

§. 457. La ſeconde raiſon de cette preuve eſt tirée de ce que cette vocation eſtant generale, elle eſt auſſi à ſalut ſous la condition de la Foy. D'où il s'enſuit, dit-on, invinciblement, que perſonne n'eſt exclus du ſalut que par

* Matth. 13.

ſon incredulité & ſon impenitence, & conſequemment, que nul n'eſt condamné qu'en qualité de refuſant la grace par ſon impenitence, & par ſon incredulité. D'où ſuit enfin, à ce qu'on pretend, l'ordre des decrets poſé par les Univerſaliſtes.

Rep. Cecy ne merite point d'autre reponſe que celle que l'on vient de donner à la raiſon precedente. Mais n'en demeurons pourtant pas à cette ſechereſſe. Le Sauveur nous dit lui même, * *que ceux qui ne croyent point en lui ſont déja condamnez, ou que l'ire de Dieu demeure ſur eux.* Donc elle y eſtoit déja avant que la grace leur fût offerte; Donc on eſt déja damnable, ou damné, ſans aucun égard à l'incredulité; Donc il n'eſt point neceſſaire d'eſtre incredule, ni d'avoir eſté appellé à ſalut pour eſtre damnable & damné, puis qu'on l'eſt en qualité de pecheur en Adam & en ſoy même, comme auſſi l'Auteur l'a avoüé lui même †; Donc l'ordre des decrets des Univerſaliſtes eſt mal appuyé.

§. 458. Il ne ſert de rien, dit on, d'objecter,

* Jean 3: 18, 36.
† Pag. 37.

jecter, que tous & chacun des hommes n'ont pas été appellez en tout temps & en tout lieu, car, dit-on, s'ils ne l'ont pas eſté immediatement, ils l'ont eſté mediatement: Premierement au temps d'Adam, auquel Dieu a appellé tout le monde univerſel, en appellant nos premiers Parens depuis le peché. *Rep.* Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur noſtre §. 415. & l'on verra que le paſſage qu'on allegue pour preuve, prouve directement le contraire de ce qu'on pretend, puis que les hommes eſtant tous également tombez en Adam, & n'eſtant pas plus criminels les uns que les autres, y ſont d'abord partagez ou diſtinguez en deux bandes, en deux claſſes ou en deux corps oppoſez, ſçavoir, en ſemence de la Femme, qui eſt benite, & en ſemence du Serpent, qui eſt rejetté; les uns éleus, auxquels la redemption & la regeneration eſt promiſe; les autres reprouvez auxquels la confuſion, la ruine & la haine de la ſemence benite eſt predite. Si c'eſt ainſi que l'Auteur prouve ſes theſes, elles vont bien mal quand il ne les prouve pas.

§. 459. Secondement, dit-on, au temps de Noé, tous ſes Deſcendans ont été appellez en lui à la participation du ſa-

ſalut; grace qu'ils devoient conſerver & perpetuer, & qu'ils ont pourtant negligée & perdüe par leur faute, & non pas par celle de de Dieu.

Rep. Premierement cette imagination creuſe, qui ſuppoſe qu'on peut eſtre appellé à la grace par procureur, eſt formellement dementie par l'Ecriture. Mais de plus, ſi cela eſtoit, ce ne pourroit eſtre qu'au même ſens qu'il eſt dit, que nous avons receu la droiture, la juſtice originelle & la faveur de Dieu en Adam, & ceux qui n'ont pas eſté appellez à ſalut immediatement, ne pourroient eſtre nommez incredules que par l'imputation de l'incredulité & de la negligence de leurs anceſtres, & non par la leur propre, puiſqu'il eſt d'une impoſſibilité phyſique de croire ce dont on n'a point ouy parler, comme le ſuppoſe l'Apoſtre *. Ainſi ces Meſſrs. pour éviter de croire que Dieu veüille damner un homme, ſimplement à cauſe de ſa chute en Adam & de ſes propres pechez ſubſequens, ſe reſolvent à croire que Dieu en damne des millions comme incredules & relaps, à cauſe de leur rechute & de

* Rom. 10.

de leur incredulité formelle en leurs ancestres plus prochains, lesquels sont la seule cause, par leur propre incredulité & negligence personnelle, que leurs descendans sont condamnez comme incredules & relaps réellement, quoy que jamais ils n'ayent rien oui dire de Dieu ni de sa Parole; ce qui est plus dur que le precedent, & faux en même temps, comme je vais le prouver. Lors que le Sauveur dit de ceux de Tyr & de Sidon* qu'ils seroient plus tolerablement traitez au jour du Jugement que ceux de Corazin & de Bethsaïda, c'est manifestement parce que ceux-cy seront punis comme rebelles à la vocation, & non pas ceux là. De là s'ensuivent necessairement deux choses: Que nos adversaires rendent par leur doctrine Dieu plus rude, que nous ne faisons par la nostre, puisqu'ils veulent qu'il punisse des Sauvages qui n'ont jamais ouy parler de luy, comme des rebelles à la vocation, & comme des relaps; & nous disons qu'il les punira simplement comme des pecheurs qui n'ont point eu de part à la vocation. L'autre chose que cela prouve, c'est qu'il

* Math. 11: 22.

qu'il eſt faux, & ſelon Dieu & ſelon la verité, que ces gens de qui nous parlons, doivent eſtre conſiderez devant Dieu comme appellez & rebelles à la vocation, puis que le Seigneur lui même conſidere ceux de Tyr & de Sidon comme non-appellez, & qu'il avoüe qu'ils ne le ſont pas, mais que ceux de Corazin & de Bethſaïda le ſont en effet, qui eſt ce que nous pretendons. Que le Lecteur juge en bonne conſcience, après cela, ſi ces Meſſrs. ont bonne grace d'avoir abandonné noſtre ſyſteme, ſous ombre qu'il leur paroiſſoit trop dur, pour inventer le leur, qui l'eſt encore davantage.

§. 460. On pretend encore appuyer cette raiſon en diſant, que ſi ces gens là n'ont pas eſté appellez directement, ils l'ont eſté indirectement par les œuvres de la nature, qui ont eſté employées pour les obliger à chercher le Seigneur, ſous peine d'eſtre rendus inexcuſables s'ils y manquoient *Rep.* La fauſſeté de cette imagination d'une vocation indirecte au ſalut par les œuvres de la nature, eſt prouvée manifeſtement par le paſſage * cy-deſſus allegué, & par les paro-

* Rom. 10: 14, 15.

paroles de noſtre Sauveur touchant Tyr & Sidon, Corazin & Bethſaida, dont nous venons de parler. Auſſi cette vocation indirecte n'eſt nulle part appellée une vocation à ſalut. Il eſt dit, au contraire, touchant les Gentils, * *Que Dieu les a laiſſé cheminer en leurs voyes.* † *Qu'il les a abandonnez à la dureté de leurs cœurs;* ‡ Qu'ils *eſtoient étrangers des alliances de la promeſſe, ſans Dieu & ſans eſperance au monde.* Cela s'appelle-t-il avoir Dieu favorable, & eſtre appellé à ſalut, ſoit directement, ſoit indirectement?

§. 461. On dit en quatriême lieu, que tous les hommes ont eſté appellez par les Apoſtres & par les hommes Apoſtoliques ſelon le commandement * de Dieu, & que cela a été fait ou de bouche, ou par écrit; que ſi les ſucceſſeurs de ceux qui ont été appellez, ont été & ſont encore negligens, & ſi ceux qui y ont eu part n'ont pas fait leur devoir en prenant le ſoin de perpetuer la vocation, Dieu

* Act. 14: 16.
† Pſ. 81. 13.
‡ Eph. 2. 12.
* Math. 28. Marc. 16.

Dieu n'eſt pas obligé de ſuppléer à ce defaut.

Rep. Cela donc ſuppoſé, que les anceſtres des Americains, par exemple, ayent eu part à la vocation, & qu'ils l'ayent laiſſé perdre par leur negligence, ce qu'on dit ici prouve-t-il fort bien qu'on puiſſe dire de ceux qui ſont morts depuis que la memoire en a été entierement éteinte, & ſans avoir jamais oui parler de Dieu, ni de ſa Parole, qu'ils ont été appellez, & qu'ils ſont morts incredules & relaps? Cela eſt abſolument contraire au paſſage de St. Paul que j'ay déja cité pluſieurs fois; & il eſt d'ailleurs ſouverainement déraiſonnable. Secondement, cela retombe dans la rigueur outrée de l'imputation de l'incredulité des anceſtres, dont nous venons de parler; qui eſt une imagination fauſſe, contraire à l'Ecriture, & par conſequent bien incapable de faire la preuve qu'on pretend de l'ordre des decrets propre à l'Univerſaliſme. Enfin l'on conclud que Dieu n'eſt pas obligé de ſuppléer à ce défaut des Predeceſſeurs, en retabliſſant de nouveau la vocation envers les ſucceſſeurs. Mais ce n'eſt pas de quoy il s'agit, ſi Dieu eſt obligé à cela ou non.

non. Tous conviennent qu'il n'y eſt pas obligé. Mais la queſtion eſt, S'il eſt obligé à cela pour qu'on puiſſe dire que ces derniers ont été appellez à ſalut, & pour qu'ils ſoyent condamnez comme incredules & relaps. C'eſt ce que nous affirmons, inſtruits par l'Apoſtre *, & que l'Auteur veut nier. Qu'on juge qui de nous a raiſon.

§. 462. Enfin on dit, en cinquiême lieu, que du défaut de l'execution au défaut de l'intention la conſequence eſt nulle.

Rep. Premierement, cette raiſon avoüe à la fin, que ceux dont nous parlons n'ont pas eſté appellez à ſalut, & que par conſequent, on eſt bien loin de pouvoir fonder un certain ordre de decrets ſur cet appel chymerique; ce qui annulle toutes les reponſes precedentes, & nous donne gain de cauſe. II. N'a-t-on point de peur d'offenſer la majeſté de l'Eſtre ſuprême, d'un Dieu tout-puiſſant, & qui eſt ſi jaloux de ſa gloire ſur ce point, que de parler de lui, comme on feroit d'un miſerable ver de terre, & d'un homme impuiſſant, qui

* Rom. 10. 14, 15.

qui a ſouvent mille deſſeins qu'il n'a point le pouvoir d'executer. *Mon conſeil tiendra*, dit-il, *& je mettray en effet tout mon bon plaiſir.* (Voyez la note au bas de cette * page.) Cette propoſition fait honte au Chriſtianiſme aſſeurément.

§. 463. On dit encore, pour appuyer cette quatriême preuve, que quand même il ſeroit bien certain que tous les hommes ne ſont pas réellement appellez, cela ne renverſeroit pas le ſentiment des Univerſaliſtes, à moins qu'on ne prouvât qu'il y en a qui ne ſont point appellables, & qu'il y en a qu'on ne doit point appeller à ſalut, ſelon l'ordre de Dieu. Mais s'il y a ordre de les appeller tous, cela ſuffit, dit-on, pour prouver ce qui eſt en queſtion.

Rep. Le commandement d'appeller tous les hommes n'eſt point ſi general, qu'il ne doive eſtre reſtreint aux peuples où Dieu a des Eleus en âge d'en profiter, ſi les hommes les pouvoient connoître, comme il paroît au bas de cette † page. Mais ſi les hommes ne les connoiſſent

* Eſ. 46. 10. Pſ. 33. 11. Prov. 19. 21. Et 21: 30. Heb. 6. 17.

† Act. 16. 6, 7. Et 18: 9, 10.

ſent pas, Dieu les connoît. C'eſt pourquoi la Providence diſpoſe de cette vocation ſur ce pied là, comme on le voit à l'endroit cité, comparé à la défenſe du Seigneur de jetter les choſes ſaintes aux chiens, & les perles devant les pourceaux : ce qui prouve que là où cette vocation n'eſt point du tout, c'eſt parce que Dieu, pendant ce temps là, n'y a point d'Eleus en âge, & qu'ainſi ſa Providence ne permet pas que cette perle de l'Evangile ſoit foulée aux pieds de ces pourceaux. II. Nous avons déja vû que quand tous ſeroient réellement appellez en leur propre perſonne de cette maniere exterieure & conditionnelle, cela ne prouveroit pas plus que Dieu veut le ſalut de tous, qu'il ne prouve qu'il veut la damnation de tous ; & de plus nous avons vû auſſi qu'en ce cas cela ne prouveroit point l'ordre des decrets qu'on pretend, puiſque les raiſons de cette vocation ſont autrement expliquées par le Sauveur lui même, dans les deux Paraboles dont j'ai parlé ; combien moins cet ordre ſera-t-il prouvé ſi la pluſpart ſont ſeulement appellables mais non appellez ? Ces deux Paraboles, celle de la ſemence & celle du

du rets jetté en la mer, que le Sauveur a propoſées exprès pour nous expliquer ce myſtere de la vocation exterieure, appliquable à toutes nations mêlées d'Eleus & de Reprouvez, ſont ſi preciſes & ſi admirables, pour en reſoudre tous les cas & toutes les difficultez, que cela ſeul démontant toutes les machines que les Univerſaliſtes pretendent élever ſur cette vocation, annulle & renverſe toutes leurs prouves pretendües.

§ 464. On continuë ainſi. Tous enfin ſont appellables, & pourquoi je vous prie? C'eſt parce que le Sauveur leur eſt envoyé à tous, & qu'ainſi un objet ſalutaire leur eſt preparé, auquel ils puiſſent croire, & comme il y a ordre de les appeller, ils ne ſont point tout à fait rejettez de la grace de Dieu, à moins d'une nouvelle coulpe qu'ils pourroient éviter.

Rep. Tous ſont appellables, dites-vous. Mais le Sauveur, par ſes Paraboles, nous dit que non, & qu'il n'y a que ceux des Reprouvez qui ſont mêlez parmi les Eleus, qui ſoyent appellables. Car un ſemeur ne va point jetter ſa ſemence dans des forêts, dans des perriéres, & dans des terres incultes, mais dans ſon champ

champ labouré, quoi qu'environné de pierres, d'epines & du grand chemin, qui ont leur part de cette ſemence, bien-qu'elle ne ſoit pas preciſément deſtinée pour eux. C'eſt pourquoi auſſi la Providence Divine ne permet pas que ceux qui ne ſe trouvent point dans un tel mêlange ſoyent appellez. Mais pourquoi ceux qui ne ſeront point ſauvez ſont-ils appellez? C'eſt dites-vous, parce que le Sauveur leur eſt envoyé à tous afin qu'ils, puiſſent croire en lui, & parce qu'ils ne ſont pas rejettez, à moins d'une nouvelle coulpe qu'ils pourroient éviter. Mais le Sauveur, par ſes Paraboles, repond à cette queſtion, que c'eſt ſimplement parce qu'ils ſe trouvent entremêlez avec les Eleus. Ainſi je m'en tiens là, aimant mieux croire le Fils de Dieu qui le ſçait d'origine, que des hommes qui s'ingerent dans des choſes qu'ils n'ont point vües. De plus, il eſt contre l'Ecriture de dire que les Reprouvez ne ſont point rejettez à moins d'une nouvelle coulpe. Vojez pour vous en convaincre le §. 415. & auſſi la note au bas de cette page*. Et s'il y a des mechans qui ne ſont point ap-

Jean 3: 18, 36.

pechez, dites-vous, c'eſt entre autres raiſons, qu'ils s'en ſont rendus indignes par leurs pechez. Non, dit-le Sauveur, dans ſes Paraboles, ce n'eſt point cela, c'eſt ſeulement parce qu'ils ne ſont point entremêlez avec les Eleus, & je m'en raporte encore à cette declaration plustoſt qu'à vous d'autant plus que je ſuis perſuadé, que tous s'en ſont rendus indignes par leurs pechez, les Eleus comme les Reprouvez: cependant ceux là ne manquent jamais d'eſtre appellez, quoy que ſouvent ceux-cy ne le ſoyent point du tout, à parler ſelon St. Paul aux Rom. 10: 14, 15.

465. On dit, en quatriême lieu, pour confirmer cette preuve, que la vocation divine eſt ſerieuſe, c'eſt-à dire, que ſelon l'Ecriture, tous ceux qui ſont appellez ſont appellez ſerieuſement, ce qui ne ſe pourroit, dit-on, ſi le decret de l'élection & de la reprobation precedoit celui de la vocation. Pour repondre à cela voyez ſeulement ce que nous avons dit cy-devant aux §. 264. . . . . 267. & juſqu'à la fin du chapitre.

§ 466 Enfin, dit-on, il ne faut pas douter que ceux qui ſont appellez par les Miniſtres de l'Evangile, ne ſoyent appel-

pellez en vertu de l'amour & non de la haine que Dieu leur porte, ce qui eſtant, il eſt naturel de conclure qu'aucun de ceux qui ſont appellez n'eſt conſideré comme déja reprouvé auparavant.

Rep. Appliquez ce diſcours au ſujet des Paraboles dont noſtre Sauveur s'eſt ſervi pour expliquer la generalité de la vocation exterieure, & vous en verrez le foible. Par ſurabondance voyez nos § 291. & 297. N°. 1. En un mot, toutes les vües que ces Meſſrs. donnent à la vocation des Reprouvez, ſont refutées & rendües vaines par cette explication que le Sauveur donne dans ces deux Paraboles, en ſorte qu'il n'eſt pas neceſſaire de nous y arreſter plus longtemps, chacun en peut facilement faire l'application dans les divers cas. Enfin, ſuppoſé ſeulement la previſion de l'effet infaillible que la vocation produira ſur le cœur de chacun des Appellez, previſion qu'on admet comme anterieure au deſſein d'appeller, ſuppoſé, dis-je, cette previſion, ils donnent à la vocation un but auſſi abſurde que le pourroit eſtre celuy qu'ils ſuppoſent à cette même vocation, dans le ſyſteme des decrets abſolus, ſelon l'ordre où nous les rangeons. De ſorte que le

plus ſeur eſt de s'en tenir à ce que le Sauveur nous enſeigne de la vocation, dans les Paraboles ſi ſouvent alleguées.

CHAPITRE X.

Reponſe aux ſept Preuves ſuivantes de M. Holtzfus *ſçavoir depuis la cinquiéme juſqu'à l'onziéme.*

§. 467.

*ON deduit * la preuve cinquiéme de l'ordre pretendu des decrets, ſelon les Univerſaliſtes, de ce que les Reprouvez *ſont dits eſtre inexcuſables*, & qu'ils periſſent par leur faute. Cela eſtant, dit-on, comme toute l'Ecriture & les Theologiens l'atteſtent, il eſt évident, que puiſqu'ils periſſent par leur faute, & qu'ils ſont inexcuſables, ils auroient pû eſtre ſauvez, & qu'ainſi aucun n'eſt damné pour le ſeul peché originel, du moins d'entre les adultes.

Rep. Vous dites qu'il eſt évident que puiſ-

* pag. 47.

puiſqu'ils periſſent par leur propre faute & qu'ils ſont inexcuſables, ils auroient pû eſtre ſauvez. Ouy, dirai-je, ils l'auroient pû eſtre, ſi Adam avoit perſeveré & eux auſſi? mais cette chute une fois ſuppoſée, il n'eſt pas neceſſaire, pour eſtre condamnables, qu'ils ſoyent par eux mêmes capables d'embraſſer le ſalut. Eſtre inexcuſable, ou digne de condamnation, n'eſt-ce pas la même choſe? Quand donc vous avez avoüé cy devant *, que Dieu auroit pu rejetter tout le genre humain tombé dans le peché en Adam, n'avez-vous pas avoüé en même temps par-là, que dès là même tout le genre humain eſt inexcuſable devant Dieu? Pourquoy vous en retractez-vous donc icy, en nommant Dieu injuſte, s'il ne donne derechef à tous les hommes les moyens de ſalut, avant que de les condamner? Si l'on ne peut appeller les hommes inexcuſables, que Dieu ne leur ait donné & offert le moyen exterieur capable de les ſauver, & la grace interieure ſuffiſante pour les en faire profiter s'ils le veulent, il eſt faux abſolument & totalement, que Dieu eût pu juſtement rejet-

* pag. 37.

jetter tout le genre humain pour le peché d'Adam. Or ſelon vous même, Dieu eût pu juſtement rejetter tout le genre humain, à cauſe de ce peché. Par conſequent, pour que les hommes ſoyent inexcuſables, il n'eſt pas neceſſaire que Dieu leur accorde les nouvelles graces dont vous parlez. Enfin il eſt manifeſte que le terme *d'inexcuſable*, que l'Apôtre employe au paſſage * que vous avez en vüe, ne ſignifie autre choſe que des gens qu'on a convaincu & prouvé eſtre corrompus juſqu'au cœur, inutiles à tout bien, deſeſpérément malins, & du tout mechans, comme parle l'Ecriture.

§ 468. La preuve ſixiême eſt tirée de trois Paraboles † de l'Evangile, ſçavoir des ouvriers appellez à differentes heures pour travailler dans la vigne du Roy, * qui fit les noces de ſon Fils, & qui envoya ſon Serviteur pour appeller ceux qui avoient eſté conviez aux noces, & qui n'y voulurent point venir; où il eſt dit à la fin, *pluſieurs* ſont appellez, mais *peu* ſont

* Rom. 1: 20.
† Math. 20.
* Math. 22.

ſont Elus : & enfin celle d'un homme qui fit un grand ſouper * où il convia *beaucoup de gens*, qui refuſerent auſſi de venir, ce qui en fit appeller beaucoup d'autres.

Rep. Mais appelle-t-on cela Preuve? Quoi! alleguer des Paraboles dont le but eſt manifeſtement tout autre que ce qui eſt en queſtion, & où il ſe trouve par hazard un mot ou deux, en paſſant, qui ſeroient bons au deſſein qu'on a, s'ils eſtoient accompagnez de choſes qui les aſſortiſſent, alleguer dis-je ces Paraboles pour des preuves! Il faut être bien dénüé de bonnes preuves pour en employer de ſi chetives. Premierement on ſçait que les Paraboles, ne doivent eſtre employées à prouver ou à expliquer que les choſes qu'elles ont directement en vüe, comme leur but principal. Or peut-on dire qu'aucune de ces trois Paraboles ait pour but de propoſer ou d'expliquer l'ordre des decrets de Dieu, ou le ſyſteme entier de toute la Religion, ou de nous faire voir & de nous apprendre, qu'il n'y a nul homme au monde qui n'ait eſté convié à ſalut depuis le peché d'Adam,

* Luc. 14.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [475] - 463
PUBLIC DOMAIN

avant que d'eſtre condamné & rejetté? Non ſans doute. Donc elles ne ſervent de rien icy. La premiere, touchant les ouvriers appellez pour travailler à la vigne, a pour but de nous apprendre, comme l'on voit, que Dieu eſt libre de faire de ſon bien ce qu'il veut, & qu'il n'a point égard au merite des œuvres de ceux qu'il prend à ſon ſervice par une vocation efficace, puiſqu'appellant les uns pluſtoſt, & dès leur jeuneſſe, les autres plus tard, & même à la derniere heure de leur vie, il leur donne pourtant à tous la même felicité éternelle, parce qu'il le peut juſtement en faveur d'une juſtice accomplie, qui eſt celle de ſon Fils de laquelle il leur fait preſent; & que tel eſt ſon bon plaiſir. Ou-bien elle a en vüe de montrer aux Juifs pleins de mepris pour les Payens, envieux & jaloux des graces que Dieu vouloit accorder à ceux-cy, que quoy qu'ils ſoyent appellez plus tard que les Juifs à la participation de l'Alliance de grace, ils ne ſeront pourtant pas plus mal partagez qu'eux. Mais nous apprend-elle, cette Parabole, que tous les ouvriers du monde ſont appellez pour travailler à cette vigne? C'eſt de quoy il n'eſt nullement parlé.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [476] - 464
PUBLIC DOMAIN

parlé. Elle ne dit rien qui en approche, non plus que de l'ordre des decrets. La seconde, qui est des noces du Fils du Roi, & même la troisiême, qui est du grand souper, n'ont-elles pas à peu près le même but, qui est de faire voir aux Juifs, qu'ayant esté appellez les premiers à la participation du salut au Redempteur promis, & l'ayant rejetté comme ils ont fait, Dieu en feroit part aux plus mepriſez, qui sont les Gentils, & que les Juifs en seroient exclus? Mais est-il dit que le Roi eût convié aux noces de son Fils généralement & universellement tous les Sujets de son Royaume? C'est tout le contraire comme l'on voit: il n'est parlé que de plusieurs particuliers qui sont les Juifs. Donc il n'est pas vray, selon cette Parabole, que les Payens ayent esté appellez à salut avant la venüe du Sauveur en chair, ni même du depuis, à les entendre tous universellement sans exception d'aucun, mais seulement indifféremment tous ceux qui se sont trouvez devant les Serviteurs qui estoient chargez d'amener des Conviez, ce qui est bien different de *tous sans exception d'aucun.* Il en est de même de la troisiême Parabole qui se lit dans l'Evangile selon St. Luc, & cela

pour les mêmes raiſons. De ſorte que cette pretenduë preuve de l'Univerſaliſme, eſt une preuve très vive & très claire du Particulariſme.

§ 469. Pource qui eſt de la preuve ſeptiéme, j'avoüe de bonne Foi, que je ne puis comprendre, ſur quoy l'Auteur la veut fonder. Car il la tire de ces paroles; * *Or ſçavons-nous auſſi que toutes choſes aident enſemble en bien, à ceux qui ayment Dieu, à ſçavoir à ceux qui ſont appellez ſelon ſon propos arrêté; car ceux qu'il a preconnus il les a auſſi predeſtinez à eſtre rendus conformes à l'image de ſon fils, afin qu'icelui ſoit le premier né entre pluſieurs freres, & ceux qu'il a predeſtinez il les a auſſi appellez, & ceux qu'il a appellez il les a auſſi juſtifiez, & ceux qu'il a juſtifiez, il les a auſſi glorifiez.* Je ne voy rien là qui ne faſſe entierement pour nous, puis qu'on y remarque clairement, que les Appellez dont il eſt parlé, ſont conſiderez comme predeſtinez ſelon le propos arreté, comme *preconnus*, c'eſt-à-dire, comme aimez. Il eſt vray que la vocation dont il eſt parlé, eſt la vocation interieure & efficace, & non l'exterieu-

* Rom. 8. 27, 28, 29.

rieure & generale. Mais la vocation efficace eſtant dans l'ordre des decrets, en vertu de ce paſſage, après le decret de la predeſtination, cela prouve-t-il neceſſairement que le decret de la vocation exterieure & generale, eſt anterieur à ce même decret de la predeſtination ? Pour moy je ne vois pas la force de cette concluſion. Au contraire en ſuppoſant le grand principe que nous avons amplement prouvé & ſouvent employé cy devant, ſçavoir que ce qui eſt le dernier dans l'execution eſt le premier dans l'intention, & que l'on ne ſonge aux moiens qu'après avoir reſolu la fin; cela, dis-je, ſuppoſé, & qu'il ſoit d'ailleurs conſtant, que la vocation exterieure n'eſt qu'un moien pour executer l'interieure, comme on ne peut en diſconvenir ſi l'on fait attention à la Parabole du ſemeur, qui doit eſtre noſtre guide dans cette matiere, il s'enſuit de là, que comme le decret de la vocation interieure, eſt poſterieur au decret de la predeſtination, à beaucoup plus forte raiſon encore celui de la vocation exterieure ſera poſterieur au même decret de la predeſtination : de ſorte que je ne puis comprendre comment on nous oppoſe des

paſſages qui ſont des preuves très-claires & ſolides pour nos ſentimens.

§ 470. La preuve VIII. eſt tirée de ce que nous avons eſté éleus en J. Chriſt, & predeſtinez à eſtre rendus conformes à ſon image. Or l'image eſt preſuppoſée avant ce qui luy doit eſtre conforme. Donc l'envoy de J. Chriſt eſt reſolu avant-noſtre predeſtination. *Rep.* Mais pour ne point uſer des vaines redites, & donner neanmoins une pleine ſatisfaction là deſſus, je prie le Lecteur de voir ce que nous repondons à cela dans les §. 325.....333.

§ 471. La neuviême preuve qu'on pretend puiſer dans le Chapitre IX. aux Romains, eſt bien moins que nulle, puiſque tout ce chapitre fait ſi évidemment pour les plus rigides Particulariſtes, comme nous l'avons prouvé cy-devant, que la plus grande peine des Univerſaliſtes eſt de tâcher, par toutes ſortes de moiens, de ſe tirer des argumens invincibles qui s'en deduiſent contre eux. Cependant on nous oppoſe ce même chapitre. Voions comment. On dit donc premierement, qu'il paroît par tout ce chapitre, que les Juifs n'ont eſté rejettez qu'à cauſe de leur rebellion à la vocation à ſalut, & à la participation de l'E-

l'Evangile ; d'où l'on voudroit conclure, que le decret de leur vocation précede celuy de leur rejection. *Rep.* Bel argument ! Il eſt vrai que c'eſt leur peché & leur rebellion qui ont cauſé leur rejection effectives & qui l'ont rendüe juſte & pleine de droiture ; mais eſt-ce ce peché & cette rebellion qui ſont la vraye cauſe & la vraye raiſon de ce qu'ils ont eſté deſtinez à eſtre ainſi rejettez avec juſtice, quand ils viendroient à ſe trouver dans le cas ? Non, puis que nonobſtant ces pechez & cette mauvaiſe diſpoſition & rebellion, Dieu auroit pu les deſtiner à la gloire de ſa miſericorde, ſi tel eût eſté ſon bon plaiſir, comme il en a deſtiné d'autres à cet uſage, qui ne valoient pas mieux qu'eux ; & dès avant que les uns ni les autres euſſent fait ni bien ni mal, comme l'Apoſtre même nous le fait remarquer touchant Jacob & Eſaü dans ce même chapitre. On veut donc conclure l'ordre des deſſeins de faire telles & telles choſes, par l'ordre même de leur exection & ſelon cet ordre ; comme qui concluroit de ce qu'un horlogeur ſe prepare des limes avant que de faire une montre, que ſon deſſein a eſté premierement de faire des limes ſans aucun autre égard,

& qu'enſuite eſt venu le deſſein de faire des montres. Mais on a beau faire, on ne renverſera jamais l'axiôme de ſageſſe qui a reſiſté cy devant à toutes les chicanes & à toutes les exceptions poſſibles. Ce qui eſt le dernier dans l'execution, eſt le premier dans l'intention.

§ 472. Il eſt viſible par tout ce chapitre IX. des Romains, que ce que nous venons de dire eſt le vrai ſens de l'Apoſtre, lequel s'occupe par tout à déteſter & à refuter toutes les objections & les murmures que la chair a coutume d'oppoſer à cela, en regimbant contre Dieu & en lui conteſtant ſes droits, ſon independance, ou ſa capacité à ſe preparer des objets convenables à ſes deſſeins, ſans bleſſer ſoy même ſes propres perfections, & le pouvoir ſans bornes qu'il a ſur le neant, & par conſequent ſur toutes & chacune de ſes Creatures qui ont ce neant pour origine & pour extraction. Il n'y a qu'un prejugé épouvantable qui puiſſe empêcher de voir vivement & très évidemment tout cela dans ce chapitre; prejugé qui eſt cauſé uniquement par ce que l'Apoſtre appelle * *l'inimitié de la chair*

* Rom. 8: 7.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [482] - 470
PUBLIC DOMAIN

chair contre Dieu, qui fait qu'elle eſt toûjours preſte & encline à murmurer contre lui, & à lui conteſter ſon droit ſuprême, ou la juſtice & l'équité de ce droit, ou de ce qui en depend, & en un mot ſon independance.

§ 473. Je ſçay bien que ceux qui ſont dans ces prejugez ne croyent y eſtre que par un très bon principe, qui eſt la crainte d'attribuer à Dieu des choſes qui leur ſemblent injuſtes, & devoir bleſſer ſa ſouveraine perfection. Mais ſi cette crainte eſt parfaitement ſincere, & dans toute la pureté requiſe, ſuppoſé qu'on croye en même temps ſincerement, comme on en fait profeſſion, l'inſpiration des Livres Sacrez & leur divinité, peut-on conduire mieux cette crainte qu'en renonçant abſolument à ſoy même & à ſes propres conceptions, touchant ce qui intereſſe la ſouveraine perfection de Dieu, & touchant les voyes qui la peuvent mieux exprimer, que de s'en raporter abſolument à ce qu'il en dit luy même, & cela en admettant & en croyant fermement, ſans aucune repugnance & ſans reſiſtance, tout ce qu'il eſt clair que Dieu a dit, & qu'il a voulu dire dans ſa Parole ſur ce ſujet? Peut il ignorer

ce

ce qui eſt juſte ou injuſte, ce qui luy eſt glorieux ou non? Dans des occaſions de cette nature & de cette importance, ſi Dieu nous avoit parlé de lui même, de ſes droits & de ſes attributs, d'une maniere auſſi obſcure & auſſi dangereuſe que celle dont, dans leur ſyſteme, il faut ſuppoſer qu'il s'eſt exprimé, ne ſeroit-ce pas une choſe autant & même incomparablement plus indigne de ſa ſouveraine perfection, qu'aucune de celles qu'ils refuſent de croire, & que nous n'enſeignons neanmoins que ſur l'autorité de l'Ecriture? Car on peut dire, que ſi leur ſens étoit le veritable, le chapitre en queſtion, & cent autres endroits de l'Ecriture, ne ſeroient faits que pour ſurprendre, pour tromper & pour ſeduire, ce qu'à Dieu ne plaiſe qu'aucun penſe jamais. Il me ſemble qu'une ame droite, innocente & docile, & qui tremble à la Parole de l'Eternel, doit ſuppoſer qu'il a parlé à elle de la maniere la plus naturelle & la plus naïve, ſurtout quand il s'eſt agi de matieres auſſi ſublimes & auſſi importantes que celles dont il eſt icy queſtion, lors qu'il à declaré la maniere qu'il a trouvé bon de choiſir, comme la plus parfai-

te

te & la plus convenable, pour manifeſter ſes attributs & ſes perfections adorables. Qui eſt-ce qui peut avoir eſté icy ſon Conſeiller, & comment parler dignement de ces choſes par nous mêmes? (Voyez le §. 15.) C'eſt donc la plus grande des temeritez de le tenter ſeulement. Les plus ſages ne ſauroient jamais mieux faire que de s'en raporter abſolument, & ſi l'on peut ainſi parler, aveuglément à ſa Parole clairement entendüe & accordée avec elle même. C'eſt en ſe conduiſant ainſi, que l'on peut ſe rendre ce têmoignage devant Dieu, qu'on n'avance rien de lui ni de ſes voyes, que par le crainte de l'offencer ſi l'on en avançoit d'autres choſes, ou ces mêmes choſes d'une autre maniere. Ce n'eſt pas en ſe forgeant un ſyſteme tiré de ſa tête, en s'eloignant de la Parole de Dieu, c'eſt à dire, en la mepriſant. Lequel vaut mieux, ou agir de cette maniere temeraire, ou de ſe tenir parmi le nombre de ceux que Dieu agrée avec tant d'acquieſcement en Eſaye. Qu'on liſe les deux verſets marquez au bas de la page ſuivante, & l'on verra ce qui eſt le plus agreable devant

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [485] - 473
PUBLIC DOMAIN

vant lui. Les voicy. * *A qui regarderay-je? A celui qui eſt affligé, qui a l'eſprit briſé, & qui tremble à ma parole.* Et l'autre dit, *Ecoutez la parole de l'Eternel, vous qui tremblez à ſa parole, vos freres qui vous haïſſent & qui vous rejettent comme une choſe abominable à cauſe de mon nom, ont dit, que l'Eternel montre ſa gloire, il ſera donc vû avec voſtre allegreſſe, mais eux ſeront honteux.*

§. 474. Au lieu d'en uſer de la ſorte, on pretend, contre toute raiſon & bon ſens, que les paroles qui ſont de la peine, & qui ſont celles qui diſent; *Avant que les enfans fuſſent nes, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal, afin que le propos arreſté ſelon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle, il lui fut dit, le plus grand ſervira au moindre, ainſi qu'il eſt ecrit, j'ay aymé Jacob, & j'ay haï Eſau:* on veut dis-je que ces paroles, ſoient ſimplement comminatoires pour Eſäu. Cependant lors qu'elles ont eſté dites, † Eſäu n'eſtoit pas encore né, ou il eſtoit mort il y avoit long temps. Peut-on rien voir de moins

* Eſ. 66. 2. & 5.
† Gen. 25. 23. M. 1. 2.

moins ſenté qu'une telle pretention ? Quand une parole ou une prophetie doit eſtre regardée comme une ſimple menace, ce ne peut eſtre que lors qu'elle s'addreſſe à la perſonne même, comme celle de Jonas aux Ninivites: mais de quelque maniere que l'on enviſage les choſes, il n'y a abſolument aucune apparence à cette penſée en liſant ce chapitre.

§. 475. On pretend enſuitte qu'il ne s'agit point là de l'heritage de la vie éternelle, mais ſeulement de quelques prerogatives temporelles & de cette vie, comme du droit d'aineſſe joint à la poſſeſſion de la terre de Canaan &c. Mais donne-t-on quelque preuve de cette chymere ? Non. On l'affirme gratis. Je la nie donc avec le même droit; & je dis de plus que cette aſſertion étrange, temeraire & inſoutenable, eſt viſiblement contraire aux verſets 12. 18, 19, 20, 22, 23, 24, 27. & en un mot à tout le chapitre, & qu'il faut eſtre aveugle pour le nier. D'ailleurs l'experience a fait voir qu'Eſaü a eſté rejetté, non ſeulement eu égard aux prerogatives de ce monde, mais auſſi quant à l'Alliance de grace, qui eſt la rai-

raiſon pourquoi il eſt nommé * *le Prophane Eſau.* Auſſi nous eſt-il repreſenté comme un mechant homme, abandonné de Dieu, qui prit des femmes étrangeres, † leſquelles furent en amertume de cœur à Iſaac & à Rebecca. Il eſt le pere des Iduméens, abandonnez à leurs voyes de même que lui; & tous enſemble ils ont eſté du nombre de ceux dont St. Paul dit, qu'ils eſtoient * *étrangers des alliances de la promeſſe, hors de Chriſt, ſans Dieu & ſans eſperance au monde.* Au-contraire, Jacob & ſes Deſcendans, ſont ceux dont l'Apoſtre dit dès le commencement du chapitre, que *d'eux eſt l'adoption, & la gloire, & les alliances, & l'ordonnance de la loi, & le ſervice divin, & les promeſſes, deſquels ſont les Peres, & deſquels ſelon la chair, eſt deſcendu Chriſt qui eſt Dieu ſur toutes choſes benit éternellement.* Auſſi Jacob en ſa perſonne nous eſt repreſenté comme ami de Dieu, conduit & regeneré par Dieu lui même qui l'avoit éleu à ſalut: homme de bien, ſage, droit, craignant

* Heb. 12: 16.
† Gen. 25: 35. & 28: 6, 7. 8, 9.
* Eph. 2: 12.

nant & aimant Dieu ſur toutes choſes, & obeïſſant aux conſeils & aux inſtructions de ſes pere & mere. Tout cela eſt à nos yeux dans l'Ecriture, & a tout ſon raport à la vie éternelle. Et l'on veut nous faire croire que des paroles qui expriment ces choſes parfaitement, ne parlent que de certaines prerogatives terriennes & mondaines. La verité peut-elle pouſſer plus loin ſes adverſaires, que de les reduire à nier ce que les yeux voyent?

§. 476. On dit enſuitte que l'Apoſtre n'avoit autre choſe en vüe dans tout ce diſcours, ſinon d'arracher aux Juifs par l'exemple de Jacob & d'Eſäu, leur vaine confiance ſur ce qu'ils eſtoient deſcendus d'Abraham, & ſur leur obſervation de la loi Moſaïque.

Rep. Mais poſons que cela ſoit une des vües de l'Apoſtre en ce lieu, ce deſſein, & la maniere dont il l'execute, eſt-il contraire aux choſes que nous pretendons eſtre contenües dans ce chapitre? Bien loin de là, c'eſt en faiſant ce que nous pretendons qu'il fait, qu'il execute le deſſein qu'on lui donne icy; car c'eſt juſtement pour faire voir que le ſalut & l'élection de Dieu n'eſt la pre-

ro-

rogative ni de la naiſſance, ni de la loi, ni des œuvres, qu'il ſe ſert de cet exemple; & que cette élection ne depend uniquement que de la pure miſericorde & du ſeul bon plaiſir de Dieu immediatement & abſolument. C'eſt là auſſi tout ce que nous pretendons voir dans ce chapitre qui parle manifeſtement des choſes qui concernent la vie & la mort éternelle, comme nous venons de le prouver; ce qui fait voir, que l'Auteur voulant nous repondre quelque choſe, ne nous repond rien en effet.

§. 477. On dit que Dieu ne peut juſtement condamner perſonne qu'en vüe & à cauſe de ſes pechez. *Rép.* Cela eſt vray. Et qui eſt-ce qui dit le contraire? Mais il y a de la difference, entre le deſſein de condamner juſtement une perſonne, quand elle ſe trouvera dans le cas d'une juſte condamnation, & entre la condamner en effet juſtement; ce dernier ne ſe peut faire qu'en conſideration & pour raiſon des pechez, mais le premier ne depend que de la volonté toute libre du ſouverain Legiſlateur. Le deſſein de condamner tels & tels lorsqu'ils tomberont dans le peché & dans le cas de la juſtice; ou de faire miſeri-

cor-

corde à tels & à tels autres, lors qu'ils tomberont dans le même cas, n'eſt point un acte de juſtice ni de miſericorde; c'eſt ſeulement un acte d'Oeconome ſouverain, ou de ſouverain Maiſtre de ſes biens, qui peut faire l'un ou l'autre à ſa volonté, d'une maniere toujours loüable & glorieuſe pour lui, par les ſituations ou diſpoſitions merveilleuſes que ſa ſageſſe adorable a procurées d'une maniere pure, ſainte, & irreprehenſible, & qu'elle nous fait voir dans la diſpoſition de toutes choſes. Si exercer la juſtice eſt une choſe vertueuſe & digne de loüange quand on le fait avec pureté & en droiture, le deſſein d'exercer la juſtice de cette ſorte envers tels & tels, quand ils viendront à ſe trouver dans le cas de cette juſtice, ne peut eſtre blâmé. J'en dis de même de l'exercice de la miſericorde. Si Dieu par une ſageſſe & une puiſſance tranſcendantes, & qui abſorbent nos penſées, a pu & voulu créer le genre humain de maniere, que par ſa propre faute il s'eſt rendu l'objet legitime d'une juſtice très rigoureuſe, ou d'une miſericorde pure & abſolüe, comme il nous l'aprend dans ſa Parole, & comme nous le voyons par

par experience, qui eſt-ce qui lui dira, pourquoi as-tu ainſi fait ? Ne ſuffit-il pas pour ſa ſouveraine gloire, qu'il agiſſe toujours avec équité & droiture envers les uns, & avec grace & miſericorde envers les autres, pour ne pouvoir eſtre blâmé que par des mechans & par ſes ennemis ? Il ſuffit que jamais il ne condamne & n'a condamné perſonne, qu'à cauſe de ſes pechez atroces & inexcuſables, en faiſant à d'autres des graces dont ils ſont très indignes, pour eſtre avec juſtice, loüé, admiré & adoré, de tout ce qui ſe peut nommer ſage, pur & ſaint.

§. 478. La dixiême preuve de *M. Holtzfus* eſt ſurprenante. Elle tend à prouver l'ordre des decrets éternels, par l'ordre de l'execution de ces decrets que l'on voit dans le temps. On voit que d'entre les Appellez nul n'eſt rejetté (c'eſt à dire neceſſairement icy *condamné*) qu'il n'ait eſté appellé, & qu'il n'ait mepriſé cette vocation, & de même on voit que dans le temps, nul n'eſt éleu (c'eſt à dire icy, *pris en grace*, ou *juſtifié*) qu'il n'ait eſté appellé. Donc le decret éternel de la vocation precede en ordre le decret de l'élection

&

& celui de la reprobation. Voyez au §. 101. l'honneur qu'on fait par là à la ſageſſe de Dieu.

§. 479. Ce qui eſt mis pour onziême preuve, & qui eſt tiré des Sacremens, ne dit rien qui n'ait eſté refuté dans ce que nous avons repondu à la quatriême, aux §. 456. . . . 466. C'eſt pourquoi il n'eſt pas neceſſaire d'y inſiſter davantage.

CHAPITRE XI.

Reponſes aux trois dernieres Preuves de M. Holtzfus, *ſavoir aux Preuves* 12, 13. *&* 14.

§. 480.

M. *Holtzfus* tire ſa douziême preuve de ce que la certitude de la Foi & du ſalut ſe deduit mieux, à ce qu'il pretend, par le ſyſteme des Univerſaliſtes que par celui des Particulariſtes, principalement pour les infirmes, qui doutent de leur élection, & qui en ſont en peine, de ſorte que ſuivant la penſée

de l'Auteur, le Particulariſme eſt incompatible, ou du moins, très nuiſible à une vraye & ſolide conſolation. Mais c'eſt icy que j'attends l'Univerſaliſme, & je veux bien, puiſqu'on le demande, que cet endroit ſoit pris pour la pierre de touche ſur laquelle nous ayons à juger de la bonté, de la verité & de la ſolidité, de nos doctrines, & que celle qui rëuſſira le mieux icy, ſoit preferée à l'autre. C'eſt par cet endroit que les Univerſaliſtes pretendent jetter de la poudre aux yeux de ceux qui n'examinent pas les choſes par eux mêmes, & qui n'enviſagent celles qui ſont le plus importantes au ſalut & à la Religion, que ſuperficiellement. Mais j'ay deſſein, puiſque l'occaſion s'en preſente, d'arracher ce maſque pour une bonne fois, & en enviſageant la choſe de tous les coſtez & juſqu'au fond, de ne laiſſer plus à perſonne l'occaſion de pretendre icy cauſe d'ignorance.

§. 481. Pour cet effet, & pour en juger plus ſainement, comparons un peu plus particulierement les effets de la doctrine des Univerſaliſtes & ceux de la noſtre, par raport à la differente diſpoſition où ſe peuvent trouver les pecheurs,

cheurs, & faiſons voir en chaque endroit qu'il n'y a que le Particulariſme abſolument qui puiſſe donner du repos à l'ame, & une conſolation ſolide & bien fondée. Que là où nous ne donnons point de conſolation, perſonne n'en donne; que là où d'autres en donnent quelque peu, c'eſt parce qu'ils tiennent quelque choſe du Particulariſme; mais que ceux qui n'en tiennent rien du tout, ne donnent auſſi point du tout de repos d'eſprit ni de conſolation aſſeurée. Il ſemble d'abord, & quand on n'aprofondit rien, que le deſſein de l'Univerſaliſme ſoit de ſauver univerſellement tous les hommes, ou du moins de leur donner toujours de l'eſperance en quelque eſtat qu'ils ſe puiſſent trouver. Cependant, quand on vient à examiner les cas particuliers, on trouve tout le contraire. Le nombre de ceux à qui l'on oſte toute eſperance, eſt auſſi grand d'un coſté que de l'autre : & pour les autres, auxquels on ne refuſe pas encore toute eſperance, il eſt plus grand ſelon nous, que ſelon les Univerſaliſtes les plus outrez; &, ce qui eſt plus important, c'eſt que la conſolation qu'ils laiſſent à ceux, qui en doivent en-

core avoir, eſt ſi legere & ſi chancelante, qu'elle ne merite pas qu'on l'appelle ainſi, puiſqu'elle ne peut appaiſer le trouble & l'inquietude de l'ame d'un pauvre pecheur, qui ne deſire que la remiſſion de ſes pechez, & l'aſſeurance de ſon ſalut. Au-lieu que chez nous, l'aſſeurance que nous donnons à de telles perſonnes, eſt un vray triomphe, une tranquilité parfaite, & une joye pleine & entiere. Mais voyons ces choſes plus diſtinctement.

§. 482. Premierement, à l'égard de ceux qui s'abandonnent à toute diſſolution, à l'excès de la débauche, à l'impieté, au blaſphème, à l'Atheiſme, & tandis qu'ils s'y enfoncent ſans aucune retenüe, les Univerſaliſtes ne leur donnent aucune eſperance ni conſolation, s'ils perſeverent ainſi juſques au bout, & qu'ils finiſſent leur vie dans ces deſordres; & ils n'en reçoivent pas plus de nous. Juſques là nous voilà donc égaux. Car ſuivant les Pelagiens, les Arminiens, les Lutheriens & nos Univerſaliſtes Reformez, la mort de J. Chriſt qui a eſté employée pour eux, ne leur ſert de rien qu'à aggraver leurs crimes, & par conſequent leurs éternelles peines.

nes. Pour nous, nous leur épargnons encore, du moins à la pluſpart, cette aggravation de crimes & de peines : car nous diſons que J. Chriſt n'a rien fait pour eux, & que ſon intention n'a jamais eſté de mourir pour perſonne à qui il auroit prevû que cela n'auroit ſervi qu'à une plus grande condamnation, mais ſeulement pour ceux à qui il vouloit abſolument rendre ſa mort ſalutaire. Car enfin ces Meſſieurs ont beau faire & beau dire, nonobſtant toute leur Univerſalité de grace & de bienveillance, ils ſont pourtant contraints d'avoüer qu'il y aura des millions d'hommes à qui cette grace ne ſervira que d'occaſion à une plus grande condamnation, & qui periront à jamais. De quoi ſert donc leur grace Univerſelle à ces gens là ? Seront-ils mieux placez, & plus heureux ſelon eux que ſelon nous ? Point du tout, & s'il y avoit quelque difference ce ſeroit pluſtoſt le contraire. Ils n'ont donc aucun avantage ſur nous à l'égard de ces gens là.

§. 483. Venons maintenant aux gens de bien, qui vivent ſagement & Chretiennement, & qui ſont tout à fait en

la grace de Dieu, & voyons les conſolations que chacun de nous leur donne. Pour cela il faut dire un mot de leurs dogmes.

Les Remonſtrans ou Arminiens, n'embraſſent point la juſtice & l'obeïſſance parfaite de Chriſt comme le fondement de leur juſtification, mais ils ſe repoſent pour cela ſur leur Foi en qualité d'œuvre, & ſur leur obeïſſance aux preceptes de l'Evangile: ils ne croyent point la perſeverance des Saints, ni qu'on ſoit gardé par la vertu de Dieu, par la Foi, pour avoir le ſalut, mais ils diſent que chacun ſe contregarde ſoi même de tomber, du mieux qu'il peut, & autant qu'il le veut, chacun pouvant rejetter abſolument & invinciblement la grace & l'Evangile, quand bon lui ſemble. Ils pretendent qu'il arrive ſouvent, que ceux qui eſtoient tout à fait en la grace de Dieu ſuccombent abſolument, totalement & finalement, parce que vaincus par quelque tentation violente, ils renoncent à leur innocence & à leur bonne vie; qu'ils meurent en cet eſtat, & qu'ils periſſent à jamais. Or comme la bonne vie eſtoit le titre & le fondement qui les devoit introduire

au

au ſalut, ſinon par voye de merite de condignité, du moins par voye de merite de pacte, jamais perſonne d'entre eux ne paſſe ni ne peut paſſer pour un Eleu qui ſoit aſſeuré de ſon ſalut, qu'après qu'il a fourni ſaintement ſa carriere, & qu'il a perſeveré juſques à la mort dans la pieté, parce que perſonne n'a de l'aſſeurance pour l'avenir, ni pour le preſent, qu'autant que ſa bonne vie & ſes ſaintes œuvres lui en donnent. De là auſſi il s'enſuit, par une legitime conſequence de ce qu'ils enſeignent, que qui a mal vêcu juſques à ſa maladie mortelle, ne peut jamais eſtre ſauvé de quelque repentance qu'il puiſſe eſtre touché, ou du moins qu'il eſt impoſſible qu'il puiſſe en avoir aucune eſperance raiſonnable & bien fondée; parce qu'encore que ſelon eux, un tel homme puiſſe peut-eſtre avoir part au ſalut, par un vray miracle de la grace qui croit contre toutes les voyes ordinaires du ſalut, comme les miracles ſont ſouverainement rares, & que Dieu n'a promis à perſonne d'en faire en ſa faveur, il n'en peut avoir aucune aſſeurance, ni aucune certitude ou eſpérance raiſonnable. La raiſon de cela eſt que le titre

& le fondement ordinaire du salut lui manquent, qui est la Foi entant qu'œuvre accompagnée d'une vraye & sincere obeïssance aux preceptes de l'Evangile, continüée pendant un temps assez considerable, pour croire qu'elle nous aura mis dans la grace de Dieu en suivant ses promesses : mais cela manquant tout manque. Voilà le beau fruit de la grace universelle poussée autant loin qu'elle peut aller, car il n'y en a point qui la fassent plus universelle que les Arminiens.

§. 484. Pour ce qui est des Lutheriens, qui sont très purs sur le point de la Justification qu'ils expliquent & croyent comme nos plus purs & anciens Reformez, ils avancent d'un degré pardessus les Arminiens pour la consolation qu'ils peuvent donner aux hommes. Car quoi que chez eux, non plus que chez les Arminiens, on n'ait aucune asseurance ni consolation pour le temps à venir, quelque homme de bien qu'on puisse estre pour le temps present, chacun des Fidelles aussi, selon eux, pouvant decheoir totalement & finalement de la grace, & la pouvant toujours rejetter absolument & invinciblement,

on

on a pourtant quelque asseurance & quelque consolation dans le temps present, & aussi long-temps qu'on persevere dans son devoir, même quand on ne commenceroit qu'à sa maladie mortelle à se convertir réellement & de fait, d'une vraye & sincere conversion. Mais pour l'avenir, comme chacun doit toujours douter & estre incertain de son salut, parce qu'il ne sçait pas si quelque grande tentation, quelque emportement violent, ou quelqu'autre accident funeste, ne l'induira pas dans une chute damnable, dans laquelle une mort subite le surprenant, il seroit damné pour jamais, quelque homme de bien qu'il eût pû estre pendant toute sa vie, en ce point ils sont semblables aux Arminiens avec toute leur grace universelle, & la mort de Jesus Christ pour tous & chacun des hommes. Cependant comme je l'ay déja dit, parce qu'ils sont purs sur la doctrine de la Justification autant que nous, ils avancent d'un pas par-dessus eux, à l'egard de la consolation des hommes. C'est à l'egard, par exemple, d'un homme qui auroit malvécu jusqu'à sa maladie mortelle. Car

comme, de même que nous, ils appuyent leur salut, non sur la Foi, entant que c'est une œuvre, ni sur leurs autres œuvres en general, mais uniquement sur l'obeïssance parfaite & sur la satisfaction du Sauveur J. Christ, qui selon eux, comme selon nous, est le seul titre legitime qui fonde le salut des hommes, ils avoüent que sans rien d'extraordinaire, & sans aucun miracle dans les voyes de la grace, si un homme qui auroit vêcu toute sa vie dans l'irreligion & dans la dissolution, venoit à l'heure de sa mort à se convertir réellement, saintement & sincerement, il seroit sauvé. Au-reste il faut remarquer, que se convertir de cette maniere, c'est détester avec une extrême douleur sa mauvaise vie passée; avoir un recours ardent & sincere à la misericorde de Dieu par J. Christ; desirer avec une ardeur infinie d'avoir part aux fruits de l'obeïssance & de la satisfaction de J. Christ, en renonçant à tout autre appuy : c'est en reparant les fautes passées, autant qu'il est en son pouuvoir, soit en restituant le bien mal acquis, soit en se retractant, en demandant pardon & en en reparant l'hon-

l'honneur de ſon prochain qu'on pourroît avoir bleſſé par des calomnies & par des médiſances &c. Celui qui ſe convertit ainſi ſera ſauvé, avec autant d'aſſeurance, & ſur le même titre & fondement que ceux qui ont mené la vie la plus Chretienne; car ce titre n'eſt fondé pour les uns & pour les autres que ſur la mort, ſur l'obeïſſance & ſur la ſatisfaction de J. Chriſt, & nullement ſur les œuvres. Ainſi d'abord que cette obeïſſance devient noſtre par la Foi, quels que nous ayons eſté au reſte juſques là, nous avons tout ce qui fonde le ſalut devant Dieu, & qui ſeul y introduit les plus Saints: de ſorte que ſans ſuppoſer rien d'extraordinaire dans les voyes de la grace, un tel homme eſt ſaintement & ſeurement ſauvé en mourant en cet eſtat, & ne peut manquer, de l'eſtre. Et s'il y a quelque choſe de rare & d'extraordinaire en cela, c'eſt la ſincerité & la verité d'une telle converſion; mais nullement le ſalut lui même en tel cas, ou le fondement du ſalut, qui eſt le même ici que par-tout ailleurs.

§. 485. Maintenant pour ce qui eſt des Univerſaliſtes d'entre les Reformez, j'avoüe qu'ils donnent à un homme de bien

& qui eſt veritablement converti & en la grace de Dieu, une conſolation ſolide & aſſeurée, & pour le preſent & pour l'avenir; mais je nie que ce ſoit en qualité d'Univerſaliſtes qu'ils le ſont. C'eſt uniquement entant qu'ils ſont Particulariſtes, & par le moyen de leur Particulariſme ſeulement. Ils ne tirent point & ne peuvent point tirer cette eſperance aſſeurée d'une perſeverance finale, de ce que J. Chriſt eſt mort pour nous; car comme il eſt mort pour tous ſelon eux, & que la pluſpart ſont pourtant perdus, cela n'aſſeure perſonne, & ne donne à perſonne de conſolation ſolide. Mais la raiſon qui fonde la conſolation ſolide qu'ils donnent, eſt parce que, ſelon eux auſſi bien que ſelon nous, nul ne ſe convertit réellement de ſoy-même, & nul ne perſevere de ſoy-même & par ſa propre vertu; mais ſi la vraye converſion eſt toujours ſuivie de la perſeverance, c'eſt parce qu'elle eſt un pur effet d'une élection & d'une grace très particuliere ſelon eux, à laquelle il n'y a que les Predeſtinez qui ayent part. Cela fait que ſi un homme reconnoît en ſoy-même les marques d'une vraye converſion & regeneration, comme cette grace de la pre-

predeſtination eſt ſtable & invariable, de là naît cette conſolation vive qui fait le bonheur, & l'unique joye des Enfans de Dieu ici bas. On voit par là que juſqu'ici, il n'y a que le Particulariſme qui donne ni qui puiſſe donner une conſolat on aſſeurée.

§. 486. Mais venons maintenant à un homme qui ſeroit ſur le point du deſeſpoir. Suppoſons qu'aprés s'eſtre abandonné à toutes ſortes d'excés, lors qu'il ſe voit près de la mort, ſa conſcience commence à ſe reveiller; que troublé & agité par le grand nombre & par l'atrocité de ſes pechez, il ſe trouve aux portes de l'Enfer. Torturé par les remords de ſa conſcience il ſe deſole, il ſe lamente comme une ame dans l'abîme du deſeſpoir, parce qu'il juge que ſes pechez ſont trop grands & en trop grand nombre pour lui pouvoir eſtre pardonnez, & il prend de là occaſion de ſe croire du nombre des Reprouvez, & de croire par conſequent, qu'il n'y a point de ſalut pour lui. Voyons ce que les diverſes Sectes que nous comparons, pourroient dire à un tel homme, pour tâcher de le raſſeurer, & ce qu'il aura à repondre à chacun, en ſuppoſant qu'il eſt

de la Secte de celui qui tâche de le consoler; & si, en cas qu'il soit encore capable de raisonner juste, aucun autre qu'un Particulariste sera capable de luy donner des raisons par lesquelles ses agitations, ses doutes & ses inquietudes, puissent & doivent se dissiper; des raisons par lesquelles il puisse acquerir une pleine asseurance & une entiere consolation, pour attendre enfin la mort avec tranquilité. Premierement à l'égard des Arminiens, qui sont les plus outrez Universalistes, & qui suivent cette Universalité avec le moins de menagement, on voit bien par ce qui precede, qu'un tel homme est chez eux absolument inconsolable de droit, & qu'ils ne peuvent que l'abandonner à son desespoir, s'ils veulent agir & raisonner consequemment, selon leur doctrine ordinaire. Car tout ce qu'ils pourroient dire à un tel homme, seroit seulement de l'exhorter à prendre une bonne resolution pour l'avenir, de mieux servir Dieu qu'il n'a fait jusques là, & d'obeïr à l'Evangile avec candeur & sincerité, & que peut-estre en cette consideration, Dieu lui fera la grace de vivre encore assez pour avoir le loisir de reparer à l'avenir

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [506] - 494
PUBLIC DOMAIN

venir les fautes qu'il a commiſes par le paſſé, & de donner par ſa bonne vie future, un fondement ſolide à ſon eſperance & à ſa conſolation, dont il eſt impoſſible qu'il joüiſſe à preſent. Mais, comme nous le ſuppoſons, aux approches de la mort cela ne le guerit d'aucun mal: ils l'abandonnent ainſi accablé de ſon deſeſpoir, & voilà le fruit du pur Univerſaliſme.

§. 487. Pour ce qui eſt d'un Lutherien, tel qu'ils ſont aujourd'hui, ou même un Univerſaliſte Reformé, qui comme *M. Holtzfus* ſuppoſe avec les Lutheriens, que l'impieté des peres, & la previſion de la rejection & du mepris de l'Evangile, empêchent que Dieu ne faſſe annoncer cet Evangile à pluſieurs nations, il dira, par exemple, à ce pecheur moribond, pour tâcher de le raſſeurer, qu'il ne doit point perdre courage ni ſe deſeſperer, quelque grand pecheur qu'il puiſſe eſtre; que Jeſus Chriſt eſt pourtant très certainement mort pour luy, puiſqu'il eſt mort pour tous les hommes; qu'il n'a donc qu'à croire en lui & à avoir ſon recours vers lui; que le Sauveur ayant effacé tous les pechez du monde, a auſſi effacé les ſiens, & qu'ainſi

en

en ſe repoſant ſur lui, il peut eſperer d'eſtre infailliblement ſauvé. Le malade repondra, qu'il ſouhaiteroit de toute ſon ame de pouvoir entrer dans cette eſperance, mais que le grand nombre & l'atrocité extrême de ſes pechez, l'en empêche, parce qu'ils ſont tels qu'il ne ſauroit croire qu'ils lui puiſſent eſtre pardonnez, ni que Dieu lui puiſſe jamais faire grace, d'autant-plus, que ceux qui les exhortent croyent avec lui, que c'eſt la grandeur & l'atrocité des pechez des hommes qui eſt cauſe qu'il ne fait pas miſericorde à tous, comme le diſent expreſſément les Lutheriens. A cela ces Conſolateurs repondront, que la vertu de la mort de J. Chriſt eſt infinie, & que quand ſes pechez ſeroient encore plus grands & en plus grand nombre, cette mort precieuſe les peut pourtant effacer, & par conſequent qu'il ne doit pas perdre le courage ni l'eſperance, mais invoquer ſeulement J. Chriſt, & en attendre une bonne iſſuë. L'affligé repondra, qu'encore que J. Chriſt ſoit mort pour tous les hommes, Dieu n'applique pourtant la vertu de cette mort qu'à ceux qui ne l'ont pas trop mepriſée, & foulée aux pieds, pour ainſi dire, com-

comme il a fait, & qu'encore que la misericorde & la bonté de Dieu envers les hommes soit generale, comme l'asseurent ces Consolateurs, il ne laisse pas d'en damner un grand nombre pour les pechez qu'ils ont commis, quand ces pechez sont trop excessifs; que les siens estant au suprême degré, il ne lui reste point d'esperance. Les Consolateurs repondront, que ces gens-là sont perdus, non pour la grandeur de leurs pechez, mais parce qu'ils n'ont pas voulu croire en J. Christ. A cela le malade repondra enfin, que cette raison n'est pas generale, & que selon ces Consolateurs mêmes, il y en a bien des millions qui sont perdus pour leurs pechez, sans que jamais J. Christ leur ait esté offert; que Dieu leur refuse cette grace de la vocation à l'Evangile en punition de la grandeur des pechez de leurs peres, & du mepris qu'ils en ont fait, lors que la grace leur a esté annoncée longtemps auparavant; & que si le mepris de l'Evangile dans les peres de ces Sauvages, est puni en eux & en leur posterité d'une maniere si effroyable, le mepris que lui en a fait en sa propre personne jusqu'icy, & qui ne pourroit estre plus grand,

grand, ne ſauroit moins que de lui attirer la damnation à lui même, ſelon la croyance même de ſes Conſolateurs, nonobſtant la mort de J. Chriſt pour lui, & l'Univerſalité tant vantée de la grace de Dieu, qui n'empêche pas les jugemens terribles dont il vient de parler; & qu'ainſi il ne ſauroit croire que la mort de J. Chriſt lui puiſſe ſervir plus qu'elle n'a ſervi à ces gens là, quoi qu'il fût mort pour eux, comme pour lui. A cela ces bons Conſolateurs Univerſaliſtes n'ont plus rien à repliquer, s'ils ne veulent ſe retracter & ſe contredire honteuſement eux mêmes, puiſque cet homme n'avance rien, en detruiſant abſolument toute ſon eſperance & ſa conſolation, qui ne ſoit parfaitement ſelon leurs principes. Ils n'ont donc plus rien à repliquer eſtant obligez & forcez par ſes raiſonnemens de le conduire ainſi eux mêmes en ceremonie dans l'abyſme, par maniere de dire, ſelon les regles mêmes & les proprietez de leur grace ſi univerſelle & ſi infinie, ſi on les en croit; quoi que cet homme ait un deſir extrême de glorifier le Sauveur, ſi ſeulement on lui pouvoit faire voir qu'il peut encore avoir quelque eſperan-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [510] - 498
PUBLIC DOMAIN

rance en lui. Mais voyons maintenant ce que nous avons à dire à un tel homme, & ce qu'il auroit à nous repliquer, en ſuppoſant qu'il fait profeſſion de noſtre croyance, & qu'il eſt encore en eſtat de raiſonner juſte.

§. 488. Premierement, je vois cet homme troublé & agité par la conſideration du grand nombre & de l'atrocité de ſes pechez : il ſe trouve comme aux portes de l'Enfer, torturé par les remords de ſa conſcience : il ne peut croire que J. Chriſt ſoit mort pour lui, & il juge que ſes pechez ſont trop grands & en trop grand nombre pour pouvoir eſtre pardonnez. Par cette raiſon, il ſe croit eſtre du nombre des Reprouvez. Voicy le langage que je lui tiendrois. Voſtre eſtat me fait compaſſion, & je ne puis le conſiderer ſans eſtre touché d'une extrême douleur. Je ſouhaiterois de tout mon cœur y pouvoir apporter quelque ſoulagement, & vous pouvoir donner quelque conſolation efficace. Voulez-vous bien écouter avec patience ce que Dieu m'inſpirera de vous dire là-deſſus ſelon ſa Parole ? Car quoi que j'avoüe que voſtre eſtat eſt triſte & deplorable, cependant, lors que je conſulte

ſulte ce que la Parole de Dieu nous enſeigne des voyes du ſalut, il ne me paroît pas que vous ayez aucune raiſon de vous plonger dans le deſeſpoir. Je ſuppoſe qu'il me repondra: Helas ! Monſieur, je vous écouteray ſi vous voulez, quoi qu'avec beaucoup de peine ; car je croy que ce ſera très inutilement que vous vous travaillerez, puiſque mon mal eſt ſans remede. Je me croy du nombre des Reprouvez, & rejetté de Dieu pour jamais, car il n'y a abſolument aucune apparence que J. Chriſt ſoit mort pour mes pechez, ni pour me delivrer de l'Enfer, où j'ay couru juſqu'icy comme un furieux, les yeux clos, par maniere de dire. Je lui dirai; Et qu'eſt-ce qui vous donne cette croyance? Il repondra, le nombre immenſe & l'atrocité extrême de mes pechez. A cela je repliqueray; Sachez que ſelon la Parole de Dieu, la grandeur ni le nombre des pechez, n'eſt point du tout la cauſe de la reprobation, ni un obſtacle invincible à la grace de Dieu. Au contraire l'Evangile nous dit, pour nous oſter cette fauſſe penſée, que là où le peché a abondé, la grace de Dieu a abondé par-deſſus, &

ce

ce ſont les grands pechez qui font paroître la grandeur de la miſericorde de Dieu, la vertu infinie & l'efficace triomphante de la mort de J. Chriſt en faveur de ceux pour qui le Pere l'a bien voulu livrer. Les péchez ne font encore rien icy. Tous les hommes ſont indignes de cette grace. Le tout depend de la libre miſericorde de Dieu qui fait grace à qui il veut, & qui endurcit celui qu'il veut, puiſque tous ont également merité d'eſtre rejettez. Il repondra; Ouy, mais quoi que la grandeur des pechez ne ſoit pas la cauſe de la reprobation, elle en eſt pourtant une marque infaillible. Je repliqueray; Cela eſt vray, mais c'eſt ſeulement lors qu'elle eſt accompagnée juſques à la fin d'une ignorance abſolüe des voyes du ſalut marquées dans l'Evangile, & compriſes dans la Redemption du Sauveur; ou bien d'un mepris conſtant & d'une rejection fiere de cette grande delivrance qu'il nous offre dans ſa mort, par ſon Evangile, & d'un deſſein arreſté de perſeverer juſqu'au bout dans le débordement des vices, ou dans le ſervice des Creatures, ſans vouloir aucunement donner gloire à Dieu, par une converſion & une reparation con-

ve-

venable. Si donc Dieu vous offroit preſentement la grace du pardon de vos pechez au ſang de J. Chriſt, à condition qu'en recevant cette grace immenſe, vous lui rendriez un hommage profond & ſincere, que vous lui feriez une confeſſion humble, entiere & ouverte, de tous vos pechez, avec une deteſtation extrême de la dureté de voſtre cœur, qui vous a fait mepriſer ſa grace ſi longtemps, & avec une douleur amere de l'avoir ſi griévement & ſi ſouvent offencé, jointe à un deſſein pur & ſans reſerve de reparer de vos fautes tout ce qui en eſt encore reparable ſelon voſtre pouvoir, de reſtituer ce que vous avez injuſtement acquis, & de reparer les injures faites à vos prochains, de leur en demander pardon, & de deſavoüer les menſonges que vous pourriez avoir avancez à leur prejudice; un deſſein pur d'aimer Dieu à l'avenir ſur toutes choſes, comme le ſouverainement parfait, de renoncer abſolument à tous vos grands pechez, & de vous étudier avec tout le ſoin, toute la candeur & toute la ſincerité poſſible, à éviter de tout voſtre pouvoir, même juſques au plus petits pechez, pendant tout le reſte des mo-

momens de voſtre vie, ſoit qu'ils doivent encore eſtre prolongez, ou non; & cela pour marquer à Dieu une juſte & vraye reconnoiſſance de la grace qu'il vous feroit à preſent; n'accepteriez-vous point ces conditions de bonne foi, ſans hypocriſie, avec une ferme reſolution de les executer fidellement & inviolablement de tout voſtre poſſible, & enfin avec une entiere ſincerité de cœur? Je ſuppoſe qu'il me repondroit; Helas! ouy de toutes les affections de mon ame, mais qui pourroit eſperer ce bonheur incomprehenſible, vû ma mechanceté precedente! A quoi je repliquerois enfin. Et moi je vous dis que ſi c'eſt avec ſincerité & verité que vous venez de me repondre, il eſt indubitable, ſelon la Parole de Dieu, que vous eſtes du nombre de ſes Eleus, & tous vos pechez precedens ne ſerviront que de matiere à la plus grande gloire de Dieu, qui vous les veut pardonner pour l'amour de ſon Bien-aimé, lequel eſt très certainement mort en la croix pour vos pechez proprement, & pour vous réacquerir la grace & la bienveillance de ſon Pere. Ni mort, ni vie, ni Ange, ni Principauté, ni Puiſſance, ni cho-

choſes preſentes, ni choſes à venir, ni hauteſſe, ni profondeur, ni aucune autre Creature, ne vous pourront jamais ſeparer de l'amour que J. Chriſt vous a témoigné en s'expoſant à cette mort cruelle, infame & douloureuſe, qu'il a endurée ſur la croix pour voſtre delivrance. Car cette diſpoſition ſainte que vous venez de me marquer dans vos dernieres paroles, ſi elles ſont ſinceres & veritables, eſt d'une abſolüe neceſſité une grace qu'il vous a acquiſe par ſa mort, ſans quoi vous en ſeriez auſſi incapable, qu'un More eſt incapable de changer ſa couleur, ou un Leopard ſes taches. De nous mêmes comme de nous mêmes, nous ne ſommes pas capables d'avoir ſeulement une bonne penſée, comme vous l'avez aſſez experimenté dans toute voſtre vie precedenté, où Dieu vous a laiſſé cheminer en vos voyes. Nous ſommes eſclaves du peché, & du tout méchans, eſtimant les choſes ſaintes eſtre folie. De nous mêmes, nul de nous n'eſt entendu, & ne cherche Dieu, *non pas même juſqu'à un* comme il eſt dit aux Pſ. 14. & 53. Puis donc que Dieu a commencé cette bonne œuvre en vous, il la parachevera im-

immancablement juſqu'à la journée de Chriſt, comme parle St. Paul, & vous ne ſauriez plus contredire à mes raiſons, ſans contredire à la Parole de Dieu, & par conſequent ſans commettre de nouveaux pechez. C'eſt pourquoi j'eſpere auſſi que vous ne le ferez pas, mais pluſtoſt, que vous admirerez & que vous adorerez les voyes admirables de Dieu, dans le ſalut de ſes Eleus; que vous le benirez & le loüerez dans le fond de voſtre ame; que vous l'aimerez à l'avenir de tout voſtre cœur, ſans feinte & ſans hypocriſie, comme un veritable Enfant doit aymer ſon bon pere; que vous le ſervirez & l'adorerez tous les jours de voſtre vie avec pureté, ſincerité, joye, triomphe, & tranquilité d'eſprit, & c'eſt dont je le prie de tout mon cœur; & je ſuis même aſſeuré que tout cela arrivera, ou vos paroles ne ſont encore à preſent qu'hypocriſie & fauſſeté. A quoi il n'a plus rien à repliquer que des loüanges de Dieu, s'il doit raiſonner juſte. Je laiſſe maintenant à juger au Lecteur, qui ſont ceux qui ont les plus vives conſolations de leur côté, & qui ſont les plus capables de raſſeurer un pauvre pecheu-

alteré de la grace de Dieu, & de ſon ſalut.

§. 489. De tout cela je croy que toute perſonne bien ſenſée, qui ne cherche que la verité, conclura avec moi que ceux qui veulent rendre la grace de Dieu & la mort de J. Chriſt univerſelle, annullent cette grace, ou peu s'en faut, du moins il eſt clair icy, qu'ils l'aviliſſent, qu'ils l'affoibliſſent, qu'ils l'extenüent, à la conſiderer en elle même, bien loin de la croire & de la rendre infinie, & qu'enfin ils lui oſtent toute ſa force, & toute la vertu qu'elle a, & qu'elle doit avoir naturellement, pour conſoler toute ame deſolée, travaillée & chargée du fardeau de ſes pechez, & qui ne cherche dans ce monde que l'aſſeurance de ſon ſalut, à la plus grande gloire de Dieu, preferablement à tout ce qu'elle poſſede, ou qu'elle peut eſperer de poſſeder icy bas. Car la Parole de Dieu bien entendüe donne à une telle perſonne, une aſſeurance ſi parfaite de la grace de Dieu, que c'eſt un vray triomphe, comme on le voit en St. Paul aux Rom. 8. C'eſt auſſi ce qu'elle doit pouvoir faire, ſans que l'indignité, ſi grande qu'on voudra, d'un pe-

pecheur, ni la grandeur & le nombre de ſes pechez, le puiſſent empêcher, ſi c'eſt à juſte titre & avec verité qu'on la croit eſtre ce qu'on la dit, ſavoir réellement la Parole d'un Dieu tout bon, tout puiſſant & tout ſage, & ſa grace une grace réellement infinie. Cependant ſa Parole n'aura jamais cette vertu, ſi on l'entend à la maniere des Univerſaliſtes, & qu'on veüille raiſonner juſte & conſequemment, & ſa grace non-plus ne peut eſtre dite infinie, à l'entendre comme ils font. Donc ces gens là font violence à l'Ecriture & l'entendent de travers. Ce qui detruit encore la douziême preuve pretendüe que nous avons en main.

§. 490. Pour les deux preuves ſuivantes, qui ſont les dernieres, elles ne conſiſtent que dans des autoritez humaines, qui ne ſont pas deciſives entre nous, comme chacun ſçait. Ce n'eſt pas là ce dont il s'agit icy. Si j'ay raiſon par l'Ecriture maniée ſelon la droite Raiſon, quand toute la Terre s'y oppoſeroit, je ſuis un lâche & un infidelle, ſelon nos principes, ſi j'acquieſce au dire des autres; & ſi j'ay tort par l'Ecriture, le ſuffrage de tous les hom-

mes ne me disculpera pas devant Dieu. Ainsi je n'entre point dans cette discussion de l'autorité humaine, & je n'en ay que faire. Il me suffit d'avoir pour moi l'Ecriture qui est la Parole de Dieu. Nous avoüons de reste que nostre these a presque toujours esté problematique, même entre les Orthodoxes, y ayant presque toujours eu des Docteurs pour & contre. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Si l'on suit la Parole de Dieu avec exactitude, tous les Docteurs du monde ne peuvent faire pancher la balance au contraire.

§. 491. Enfin, pour dire un mot de l'importance de cette controverse, entant seulement qu'elle a esté, ou qu'elle est encore entre les Reformez, on voit bien qu'elle n'a pas esté telle jusqu'icy, qu'elle ait deu ruiner le salut d'un costé ni de l'autre. Ce salut est à couvert par tout le reste des choses dont on a esté toujours parfaitement d'accord, & par consequent c'est avec justice que cela n'a pas empêché qu'on ne se soit regardé mutuellement comme Freres en J. Christ. Mais on voit bien pourtant, qu'il s'agit de veritez très grandes, qui mal entendües corrompent la Theologie,

gie, la rendent confuſe, mal digerée, mal accordante avec elle même : elles ouvrent la porte au danger du Pelagianiſme, & diminüent de beaucoup la conſolation d'une ame affligée, qui eſt en doute de ſon ſalut en certains cas, comme on là vû au §. 487. au lieu que ces mêmes veritez bien entendües, mettent la Theologie dans un plus grand jour, la rendent claire, uniforme, & mieux ſuivie par tout : elle fait mieux éclater la majeſté & toutes les vertus de Dieu : elle s'oppoſe invinciblement à toutes les grandes hereſies : elle établit & fait ſentir une conſolation vive & triomphante à toutes les ames veritablement altérées de la grace de Dieu & de leur ſalut, en tout temps & en tout lieu : En un mot elle eſt mieux fondée en l'Ecriture. Et comme je croy avoir mis au jour, par la grace & l'aſſiſtance de Dieu, dans cet Ouvrage, une plus grande lumiere ſur ces matieres que toutes celles qui nous ont precedé, j'eſpere auſſi de ſa miſericorde, que nous verrons à l'avenir une plus grande uniformité ſur ces choſes entre les Proteſtans, que celle qu'on y a vüe juſqu'icy. Dieu nous en faſſe la grace. Je le ſouhaite de tout

mon cœur, & je conjure même tous les Lecteurs qui creiront en pouvoir tirer quelque profit, d'en rendre la gloire à Dieu ſeul, ſans jetter aucunement la vûe ſur moi. Diſons donc pluſtoſt unanimement enſemble. A lui Pere, Fils, & St. Eſprit, un ſeul & même Dieu, ſoit honneur, gloire, empire & magnificence, aux ſiecles des ſiecles, Amen.

F I N.

A D-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [522] - 510
PUBLIC DOMAIN

ADDITION.

CE second Tome estant prest à partir pour la Hollande, j'ay vû la derniere Reponse que *M. Le Clerc* a faite dans son XII. Tome *de la Bibliotheque choisie*, aux Entretiens de *M. Bayle*. Je seray bien aise que tous les gens de bien, & tous les plus habiles Philosophes de l'Europe, comparent cette Reponse avec le present Ouvrage, & je suis asseuré qu'en ce cas ils avoüeront, que je reponds du moins categoriquement aux objections du Manicheïsme, & que *M. Le Clerc* ne le fait nullement. Je ne fais même aucun doute que si les paroles que * *M. Le Clerc* met à la fin du troisiéme point de sa Reponse, sont sinceres, & dites de bonne foi, il ne convienne lui même de ce que je dis, & qu'il ne sera point fâché de voir le present Ouvrage : mais qu'alors il juge donc, & tout le monde avec lui, quel

* Pag. 361.

ſyſteme de Religion vaut le mieux, ou celui des Supralapſaires, ou celui des Arminiens. Car enfin ſi l'on veut eſtre de bonne foi, qu'on liſe dans les Entretiens de *M. Bayle* qui parlent à *M. Le Clerc*, tout ce qui n'eſt point perſonnel, mais ce qui regarde uniquement la diſpute du Manichéiſme contre l'Arminianiſme, ſavoir ce qui eſt depuis le commencement de la page 151. juſqu'à la fin de la page 166. & les autres choſes ſemblables, & qu'on voye enſuitte la Reponſe de *M. Le Clerc* au Tome ſuſdit, depuis le commencement de la page 327. juſqu'au même endroit de la page 361. & je ſuis aſſeuré qu'on avoüera que *M. Le Clerc* n'a pas ſeulement effleuré les objections de *M. Bayle*, & qu'il laiſſe tout ſon pauvre Arminianiſme accablé & abyſmé ſous le poids des mêmes objections, je dis des mêmes affreuſes objections dont il a toujours pretendu lui même accabler les Supralapſaires ſur-tout, & en general tous les Reformez, comme ſi eux ſeuls donnoient lieu à ces ſortes d'objections, quoi que ce ſoit le Chriſtianiſme en general qui y donne lieu, comme les aveugles le voyent à preſent, pour ainſi dire. Cependant *M. Le Clerc* n'a

n'a fait autre choſe que de tâcher d'eſquiver en biaiſant & en tergiverſant, & cela même en abandonnant la doctrine manifeſte de l'Ecriture Sainte, ſans donner à *M. Bayle* une ſeule reponſe categorique, ni rien qui ait la moindre force pour parer ſes coups foudroyants. *M. Le Clerc* rejette avec une indignation jointe à une diſſimulation profonde & indigne d'un homme ſincere, * ceux qui employent les interêts *de la gloire de Dieu* dans les Reponſes qu'ils font au Manicheiſme; & trois pages auparavant, † lui même avoit donné pour raiſon de la neceſſité de créer des Creatures libres, entendües à ſa maniere, & conſequemment, (comme on le voit après,) pour raiſon de la neceſſité de la permiſſion volontaire de l'entrée préconnüe du peché & de toutes ſes ſuittes dans le monde, cet inconvenient „ qu'il s'enſuivroit autre-
„ ment, qu'il y auroit une eſpece par-
„ ticuliere d'Eſtres remarquables, que
„ Dieu n'auroit pas produite, & ſa
„ puiſ-

* Pag. 343.
† Pag. 340.

„ puiſſance n'auroit pas ſi fort paru. „ Car enfin, dit-il, plus grande eſt la „ varieté des Eſtres, plus la puiſſance „ qui les a produits, paroît grande & „ étendüe. Il recourt donc, malgré qu'il en ait, *à la gloire de Dieu*, pour tâcher de ſe tirer d'affaire, & cependant il ne veut pas que les autres le faſſent. Toute la difference eſt que les uns parlent à bouche ouverte, comme l'Ecriture, & employent la gloire de la miſericorde, c'eſt à dire de la bonté tranſcendante de Dieu, celle de ſa juſtice, & celle de ſa ſageſſe infinie; & lui employe la gloire de ſa puiſſance : mais c'eſt toujours pretendre employer les intereſts de la gloire de Dieu de part & d'autre. Il le fait pourtant lui, pour ne profiter de rien, & en s'éloignant de la Parole de Dieu; mais nous le faiſons avec fruit, en ſuivant ce guide infaillible. Il le fait lui, en diſſimulant d'une maniere peu honneſte, qu'il ſoit frappé & attaqué par les mêmes objections que nous, & cela pour tâcher de raſſeurer les ignorans de ſon parti, qu'il a toujours entretenus, lui & ſes Confreres, dans des penſées bien éloignées de cette verité; mais

qui

qui estoient bien fausses en même temps, comme *M. Bayle* nous a du moins fait le plaisir de le faire sentir bien vivement à ceux qui ne s'arrachent pas les yeux de peur de le voir ; mais nous le faisons par la grace & l'assistance de Dieu en recevant ces objections telles qu'elles sont, les regardant de front sans en avoir peur, & les renversant en même temps. Ceux qui voudront s'asseurer si je dis vray, n'ont qu'à faire la même comparaison serieuse & appliquée, des objections de *Monsieur Bayle* avec mon premier Tome, ou, si l'on veut, avec mon Ouvrage tout entier ; & je suis seur que s'ils sont sinceres, ils avoüeront que je n'avance icy rien que de veritable. Et comme *Monsieur Le Clerc* a manifestement plus de savoir, de litterature, de bel esprit & de capacité, que moi, qu'on juge, s'il est possible, que l'avantage qui se trouve de mon côsté dans la defense du Christianisme contre le Manicheïsme, puisse venir d'ailleurs que de l'excellence de la solidité & de la verité du systeme que Dieu par son

infinie miſericorde m'a fait adopter dès ma jeuneſſe. C'eſt ce que je laiſſe au Lecteur à decider, priant Dieu avec ardeur, qu'il nous faſſe la grace de voir le fruit qu'une telle conjoncture devroit naturellement produire.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [528] - 516
PUBLIC DOMAIN

TABLE
DES
MATIERES
PAR
PARAGRAPHES.
TOME II.

CHAPITRE I. PARTIE I.

§. 129. LEs termes mal menagez ſcandaliſent. 2

§. 130. Le terme de *moyen*, non aſſez éclairci par les Supralapſaires. *ibid.*

§. 131. Paroles notables de M. Du Moulin, qui fondent le Supralapſarianiſme. 3

§. 132. Les Supralapſaires different des Infralapſaires ſeulement en ce qu'ils tirent des conſequences legitimes de leurs Principes communs, mais ce ſont celles de St. Paul. 5

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [529] - -
PUBLIC DOMAIN

TABLE

§. 133. Premiere conſequence, l'homme poſſible eſt l'objet de la predeſtination. 6

§. 134. Sur la creation & ſur la maniere de l'entrée du peché au monde, les uns n'ont pas intereſt d'en parler autrement que les autres. Mais les Supralapſaires pretendent que ce que *tous* en diſent, ſuffit pour dire, que ces choſes ſont un *moyen* par où s'execute la predeſtination. 7

§. 135. Toute la diſpute revient à la definition du mot de *moyen*. 8

§. 136. Toute la diſpute ſur la definition du mot de *moyen*. 10

§. 137. Les veritables Reformez Univerſaliſtes ne different point des autres en ce point. 13

§. 138. A quelles refutations pretenduës on ſe propoſe de repliquer dans la ſuitte. 16

CHAPITRE II.

§. 139. Quoi que Dieu ait decreté tous les évenemens par un acte ſimple, il a pourtant decreté de leur ordre en même temps. 17

§. 140. La fin, & l'ordre pour parvenir à cette fin. 18

§. 141. Tout cela ſe trouve en Dieu par un acte ſimple, mais à cauſe de noſtre foibleſſe, nous devons conſiderer cet acte comme pluſieurs 19

§. 142. Rien de réel, excepté Dieu même, n'eſt exiſtant, ni futur, ni concevable, que dependamment de la volonté de Dieu. 21

§. 143.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [530] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 143. La volonté de l'homme ne peut agir ſur des choſes que l'entendement luy propoſe comme exiſtantes. Mais en Dieu c'eſt tout l'oppoſé. 22

§. 144. Dieu établit l'objet en decretant ſa fin, & par ſa volonté il établit les idées des choſes. Que ſi on les raporte après à ſa toute-puiſſance, elles ſont dites poſſibles; ſi à ſon decret, elles ſont dites futures; ſi à ſa volonté efficace & operante elles ſont dites exiſtantes. 23

§. 145. Le decret touchant la fin concernant les hommes c'eſt la manifeſtation de la gloire de la bonté au ſuprême degre d'un coſté, & de la haine du peché de l'autre; c'eſt à dire de la miſericorde & de la juſtice. 25

§. 146. Un des decrets touchant les moyens, & qui eſt commun aux deux fins ſuſdites, c'eſt la creation de l'homme juſte, ſaint, & libre, mais muable, & la permiſſion de ſa chute inexcuſable. 26

§. 147. Le premier decret pour les fins diſtinctes, c'eſt celui de delivrer par J. Chriſt un certain nombre determiné de perſonnes bien connües, qui eſtoient ainſi tombées dans le peché. *ibid.*

§. 148. Le ſecond eſt d'abandonner les autres à ſa juſtice, & aux peines qu'ils meritent juſtement. 27

§. 149. On voit que ces choſes ont entre elles une veritable aptitude & proportion comme de moyens & de fins, & que cela ne peut eſtre ſans la volonté de Dieu, ou effi-

efficace, ou permiſſive, ſelon les divers cas. *ibid.*
§. 150. Une difference entre les Supralapſaires & les Infralapſaires. 29
§. 151. Second argument des Supralapſaires, c'eſt l'exemple de St. Paul aux Rom. 9. 30
§. 152. Troiſiême argument. Si l'on nous quitte ici, il faut dire que le peché eſt arrivé par pur hazard. 35
§. 153. Autre penſée de M. Des Marets ſur cela, mais vaine. 36
§. 154. Refutée. *ibid.*

CHAPITRE III.

§. 155. Premiere objection de M. Du Moulin: reſolüe. 38
§. 156. Seconde objection: reſolüe. 40
§. 157. Troiſiême objection: reſolüe. 44
§. 158. Quatriême objection: reſolüe. 45
§. 159. Cinquiême objection: reſolüe. 48
§. 160. Sixiême objection: reſolüe. 49
§. 161. Septiême objection: reſolüe. 50
§. 162. Huitiême objection: reſolüe. 51
§. 163. Neuviême objection: reſolüe. 60
§. 164. Dixiême objection: reſolüe. *ibid.*
§. 165. Onziême objection reſolüe. 62
§. 166. Si Dieu eſt juſte en puniſſant le peché tel qu'il eſt aujourd'hui, il n'eſt pas injuſte en projettant le deſſein d'exercer juſtice & d'en admettre l'occaſion. 67
§. 167. Objection nouvelle: refutée. 68
§. 168. Douziême objection: reſolüe. 71

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [532] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 169. Treiziême objection: resolüe. *ibid.*
§. 170. Quatorziême objection: resolüe. 72
§. 171. Quinziême objection: resolüe. 73
§. 172. Conclusion de ce chapitre. 76

CHAPITRE IV.

§. 173. Premiere objection de M. Claude: resolüe. 78
§. 174. Seconde objection: resolüe. *ibid.*
§. 175. Troisiême objection: resolüe. 79
§. 176. Instance: resolüe. 81
§. 177. Autre objection: resolüe. 85
§. 178. Raisonnement fort plausible de M. Claude: resolu. 86

CHAPITRE V.

§. 179. M. Holtzfus n'est pas auteur de tous ses raisonnemens. 91
§. 180. Premiere objection de M. Holtzfus: resolüe. *ibid.*
§. 181. Deuxiême objection: resolüe. 92
§. 182. Troisiême objection qui est d'une temerité épouvantable: resolüe. *ibid.*
§. 183. Quatriême objection: resolüe. 96
§. 184. Cinquiême objection: resolüe. 98
§ 185. Sixiême objection: resolüe. *ibid.*
§. 186. Objection surprenante mais vaine & qu'on ne comprend pas. *ibid.*
§. 187. Objection: l'autorité humaine: mais cela est puérile entre nous. *ibid.*
§. 188. Touchant l'axiôme, *Quod est ultimum in executione &c.* Exception que je ne

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [533] - -
PUBLIC DOMAIN

ne comprends pas. 99
§. 189. Autre exception qu'on ne comprend pas, & qui du moins n'a ni force ni raiſon. 100
§. 190. Touchant la gradation des moyens & des fins, s'entreſuivans dans la même relation. 103
§. 191. Autre exception contre cet axiôme, refutée par la comparaiſon du Potier. 109
§. 192. Inſtance renverſée par le même fondement. 110
§. 193. Inſtance qui ſuppoſe de l'ignorance en Dieu. 111
§. 194. Reflexion qui propoſe le choix qu'il y a à faire. 115
§. 195. Reflexion finale ſur cette matiere. 117
§. 196. Concluſion de cette matiere. 119
§. 197. Ce qu'on ſe propoſe de faire dans la ſuitte 123

PARTIE II. CHAP I.

§. 198. Ce chapitre ſera une preuve convaincante de la grace particuliere. 125
§. 199. On peut bleſſer la gloire du merite de J. C. en pluſieurs manieres. 126
§. 200. Selon les Arminiens il pourroit arriver que tous les hommes ſeroient damnez, nonobſtant la mort de J. C. pour tous les hommes. 127
§. 201. Nos Univerſaliſtes ſont beaucoup plus purs, mais pourtant encore un peu embarraſſez de cette penſée. 128

§. 202.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [534] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 202. Cela se voit dans M. Claude même, le plus sage des Universalistes. *ibid.*
§. 203. Quelles sont les choses que J. C. nous a meritées selon M. Claude. 129
§. 204. Reflexion de M. Claude sur ces choses. 131
§. 205. Encore. *ibid.*
§. 206. Encore. 132
§. 207. Nostre premiere reflexion generale là dessus. 133
§. 208. Refutation des exceptions de M. Claude parce qu'elles s'entre-choquent. 134
§. 209. De même ici. 135
§. 210. Que l'adoption precede la foy. 137
§. 211. Que soit l'adoption éternelle, soit l'adoption dans le temps, M. Claude se combat soi-même. 138
§. 212. Autre oubli de M. C. 139
§. 213. Preuve directe par l'Ecriture du contraire de ce que dit M. C. 140
§. 214. Continuation. 142
§. 215. Encore. 143
§. 216. Encore. 144
§. 217. Encore. 145
§. 218. Encore. 146
§. 219. Mepriſe de M. C. parlant generalement. 147
§ 220. Autre grande mepriſe de M. Claude, qui nous donne plus que nous ne demandons. 148
§. 221. Refutation par l'Ecriture. 149
§. 222. Confuſion par tout dans cette penſée 151

§ 223.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [535] - -
PUBLIC DOMAIN

TABLE

§. 223. Autre penſée de M. Claude refutée. 152
§. 224. Reflexion importante de M. Claude. 154
§. 225. Noſtre reflexion là deſſus. 155
§. 226. Refutation directe de la reflexion de M. Claude. 156
§. 227. Suitte de la refutation par un exemple. 158
§. 228. Encore. *ibid.*
§. 229. Encore. 159
§. 230. Encore. 161
§. 231. Concluſion de tout cela. 162
§. 232. On preſſe & on convainc M. Cl. même en admettant ſa ſuppoſition. 163

CHAPITRE II

§. 233. Reflexion juſte de M. Cl. 167
§. 134. Premier avantage que nous tirons de ſes paroles. *ibid.*
§. 235. Reflexion de M. Claude approuvée. 168
§. 236. Matiere diſcutée au chapitre precedent. 169
§. 237. Entrée dans la matiere conteſtée. *ibid.*
§. 238. Par où commence M. Cl. *ibid*
§. 239. Premier ſentiment de certains Arminiens. 170
§. 240. Autre ſentiment de certains Arminiens. *ibid.*
§. 241. Ce ſecond ſentiment paroît eſtre celuy de Mrs. Amiraut & Daillé : il eſt rejetté pour-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [536] - -
PUBLIC DOMAIN

pourtant par M. Claude. 171
§. 242. Troiſiême ſentiment de certains Arminiens. 172
§. 243. Reflexions de M. Claude là deſſus. *ibid.*
§. 244 Il refute cette erreur. 173
§. 145 Sa reflexion ſur tout cela. 175
§. 146. Noſtre reflexion ſur la ſienne. 176
§. 247. M. Claude parle des Particulariſtes. *ibid.*
§. 248. Reflexion qui fait ſentir le foible de M. Claude. 177
§. 249. Les inconveniens que M. Cl. trouve en noſtre ſyſteme. 178
§. 250. M. Cl. projette quelque moderation à noſtre ſyſteme. 179
§. 251. Mais le tour qu'il a pris n'eſt d'aucune utilité. *ibid.*
§. 252. Sa premiere propoſition. 180
§. 253. Sa ſeconde propoſition. 183
§. 254. Ce que fait enſuitte M. Cl. 184
§. 255. Aucun des exemples de M. Cl. ne quadre ici. Premiere raiſon. *ibid.*
§. 256. Seconde raiſon de diſparité. 186
§. 257. Troiſiême raiſon de diſparité. *ibid.*
§. 258. Reſultat. 188
§. 259. M. Cl. nous croit fort embarraſſez en beau chemin. *ibid.*
§. 260. Remarque generale de M. Claude prouvée fauſſe. Premiere raiſon. 189
§. 261. Seconde raiſon formelle: les 2. Paraboles de Math. 13. 190
§. 262. Exception contre les Paraboles: refutée. 192

§. 263.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [537] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 263. On repond aux absurditez objectées par M. Cl. 194
§. 264. Premiere absurdité objectée. 195
§. 265. Reponse premiere par une maxime constante de la Logique. 196
§. 266. Application de cette maxime à la matiere presente. 200
§. 267. Raisons de sagesse dans la generalité de l'offre du salut. 203
§. 268. Seconde raison de sagesse. 204
§. 169. Troisiême raison de sagesse. 205
§. 270. Quatriême raison. 206
§. 271. Rep. à M. Cl. touchant l'offre prise dans la signification commune & ordinaire. 207
§. 272. Continuée. 208
§. 273. Explication de la generalité des promesses. 211
§. 274. Par raport aux Elcus. *ibid.*
§. 275. Defaut que M. Cl. nous reproche, retorqué contre lui même. 213
§. 276. Suitte de nostre reponse. 215
§. 277. Reponse à la fausse supposition, si un Reprouvé vient à croire. 216
§. 278. Bon dessein de M. Cl. mais non assez bien concerté. 217
§. 279. Nouveau reproche mal fondé de M. Claude. 218
§. 280. Reflexion sur les termes. 220
§. 281. Rectification de nostre Reponse. 221.
§. 282. Dieu ne laisseroit point prêcher l'Evangile, où il n'auroit point d'Eleus. 222.

§. 283.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [538] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 283. L'exemple du commandement fait à Abraham d'immoler ſon Fils. 223
§. 284. Reſſemblance importante en cela avec le commandement fait aux Reprouvez de ſe convertir. 224
§. 285. Exemple du commandement fait à Pharao de laiſſer aller Iſraël. 225
§ 286. Premiere exception de M. Cl. refutée. *ibid.*
§. 287. Seconde exception : refutée. 227
§. 288. Troiſiéme exception : refutée. 230.
§. 289 Le but du plaidoyé du commencement du cinquiéme d'Eſaye. 231
§. 290. Concluſion contre M. Cl. tirée de ce paſſage. 236

CHAPITRE. III.

§. 291. Raiſon de la vocation generale ſelon M. Cl. 237
§. 292. Il faut concilier l'Ecriture avec elle même. 238
§. 293 Ces Meſſrs. ne ſe tirent pas des paſſages que nous leu roppoſons, comme nous nous tirons de ceux qu'ils nous oppoſent. 239
§. 294. Preuve de cela par M. Cl. *ibid.*
§. 295. Noſtre conduitte oppoſée à celle là. 240.
§. 296. Voyes generales de ſolution des difficultez. 241
§. 297. Queſtion I. reſoluë par le paſſage, *Dieu a tant aimé le monde &c.* 242

§. 298.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [539] - -
PUBLIC DOMAIN

TABLE

§. 298. Queſtion II. reſolüe par ces mots. Il eſt la propiciation non ſeulement pour nos pechez &c. 245
§. 299. Queſtion III. *Tous*, pour toutes ſortes, dans les paſſages 1 Tim. 2: 4. & Tit. 2. 11. 247
§. 300. Rep. de M. D. refutée. 248
§. 301. Inſtance du même : refutée. 249
§. 302. Trois totalitez à diſtinguer. 251
§. 303. On employe *tous* pour deſigner la ſingularité d'un moyen. 255
§. 304. Dernier éclairciſſement pour les paſſages qui ſont univerſels. 257
§. 305. Dieu imite dans ſes promeſſes les manieres de parler uſitées entre les hommes. 258
§. 306. Uſage de ces éclairciſſemens. 260
§. 307. Difficulté ſur Heb. 10: 29. 261
§. 308. Premiere reponſe. *ibid.*
§. 309. Seconde reponſe. 263
§. 310. Difficulté ſur Rom. 14. 15. & 1 Cor. 8: 11. 264
§. 311. Levée & reſolüe. 265
§. 312. Difficulté ſur 2 Pier. 2: 1. levée. 267.
§. 313 Encore d'une autre maniere. 269
§. 314. Reſultat de tout cela. 271

CHAPITRE. IV.

§. 315. Propoſition troiſiéme de M. Claude. 272
§. 316. Reflexion de M. Claude ſur icelle. *ibid.*

§. 317.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [540] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 317. Noſtre reflexion ſur tout cela. 273
§. 318. On renvoye déja au chap. IV. de la premiere partie. *ibid.*
§. 319. Là on a oublié quelque choſe. *ibid.*
§. 320. Replique à ce que M. Cl. repond à l'axiôme de ſageſſe *Quod ultimum eſt in executione &c.* 274
§. 321. Seconde replique en faveur des Supralapſaires. 276
§. 322. Replique à M. D. ſur le même ſujet. 277.
§. 323. Il faut avoir égard pour l'ordre des decrets à l'analogie de la Foi. 279
§. 324. On demande des preuves par l'Ecriture. 280
§. 325. Paſſages formels. 281
§. 326. Entrée dans l'examen des preuves de M. Cl. 283
§. 327. Premiere preuve de M. Cl. *ibid.*
§. 328. Reponſe. 284
§. 329. Suitte. 285
§. 330. Suitte. 286
§. 331. Autre preuve de M. Cl. 287
§. 332. Reponſe à cette preuve. *ibid.*
§. 333. Autres preuves de M. Claude refutées. 290
§. 334. Autre preuve dont on fait grand cas. 291.
§. 335. Reponſe. 392
§. 336. Mepriſe de M. Cl. il établit la reprobation par la previſion. 293
§. 337. Objection de M. Cl. reſolüe. 295
§. 338. Replique de M. Cl. refutée. 296

TABLE

§. 339. Derniere raiſon de M. C. qui eſt l'idée d'une loi qu'a l'Evangile. 298
§. 340. On y repond par la ſingularité de cette loi, ſingularité qui annulle toutes les pretentions de M. Cl. 300
§. 341. Singularité de cette loi. 301
§. 342. S'il faut dire que J. Chriſt a eſté envoyé pour nous, ou *vice verſa*. 303
§. 343. Encore 305
§. 344. Second & troiſiême article de la propoſition de M. Cl. annullez dans ce qui precede. 306
§. 345. Remarque mal fondée de M. Cl. que Dieu feroit annoncer ſa grace aux Reprouvez par haine. 307
§. 246. Retorſion inévitable & accablante. *ibid.*
§. 347. Le dernier article eſt renverſé par ce qui precede. 310
§. 348. Enfin il inſiſte encore une fois ſur l'idée d'une loi qu'il donne à l'Evangile. 311.
§. 349. Premiere difference de l'Evangile à une loi proprement dite. 312
§. 350. Seconde difference. *ibid.*
§. 351. Troiſiême difference. 313
§. 352. Quatriême difference. *ibid.*
§. 353. Conſequence legitime de ces differences : Cinquiême difference. 314
§. 354. Sixiême difference. 315

CHAPITRE V.

§. 355. Examen de la quatriême propoſition de

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [542] - -
PUBLIC DOMAIN

de M. Claude. 317
§. 356. La propoſition n'eſt qu'un galimathias. 319
§. 357. Il n'en doit pas eſtre ainſi, ſur tout dans la Religion. *ibid.*
§. 358. Sixiême propoſition de M. Claude. 321.
§. 359. Derniere propoſition de M. Cl. qui eſt ſolide. 324
§. 360. Courte reflexion finale. *ibid.*

CHAPITRE. VI.

§. 361. Echapatoire de M. Daillé ſur le mot de *monde*. 326
§. 362. Refuté. 327
§. 363. M. D. lui même reſtreint les mots de *monde* & de *tous*. 328
§. 364. Rep. au paſſage d'Ezech. 33. 11. 331.
§. 365. Argument de M. D. 332
§. 366. Refuté par l'équivoque du mot de *Volonté*, quand on parle de Dieu. *ibid.*
§. 367. M. Daillé lui même en convient. 333.
§. 368. Conſequence de cet aveu de M. D. 334.
§. 369. Refutation categorique de cet argument. *ibid.*
§. 370. Raiſon II. de M. D. tirée des reproches faits aux pecheurs. 335
§. 371. Sa troiſiême raiſon eſt tirée du cinquiême d'Eſaye. 336.
§. 372. Ses 4, 5, 6, & 7. raiſons ſont tirées des

des souhaits & des regrets attribuez à Dieu. *ibid.*

§. 373. Sa huitiême raison est tirée de ce que les commandemens de Dieu sont nommez sa volonté. 338

§. 374 Reponse directe. 341

§. 375. Sa Raison IX. de ce que les Juifs ont rejetté le conseil de Dieu contre eux mêmes. 343

§. 376. Raison X. de ce que les Juifs ont resisté au St. Esprit. 344

§. 377. Raison XI. tirée du Ps. 5:5. 345

§. 378. Raison XII. tirée du passage *Jerusalem Jerusalem combien de fois ay-je voulu &c.* *ibid.*

§. 379. Raison XIII. ce ne sont que des exclamations ridicules contre soi même. 346.

§ 380 La XIV. contredit à lui même autant qu'à nous. *ibid.*

§. 381. Amas peu sincére d'absurditez vaines. 347.

§. 382. Argument captieux, refuté. *ibid.*

§. 383. Amas peu sincére d'absurditez vaines. 349.

§. 384. Argument captieux. 350

§. 385. Refuté. 351

§. 386. Autre argument captieux. 352

§. 387. Refuté. *ibid.*

§. 388. Argument pareil d'Arminius. 354

§. 389. Refuté. 355

§. 390. Preuve du sens auquel se prend le mot de *foi.* *ibid.*

§. 391. Que croire en J. Christ ne signifie pas, croi-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [544] - -
PUBLIC DOMAIN

croire que Jesus Christ est mort pour tous. 357.
§. 392 La nature de la foi salutaire. 358
§. 393. Sa perfection. 359
§. 394. Conclusion de cette partie. 360
§. 395. Ce que fait M. D. pour prouver que J. Christ est mort pour les Sauvages. *ibid.*
§. 396 Relancé. 361
§. 397. Comparaison d'un Medecin qui prepare une medecine pour tous les phrenetiques. 362
§. 398. Objection qu'on me fait, & sa reponse. 363
§. 399. Le sens que M. Daillé donne à ces mots, *mourir pour quelqu'un*, ne fait rien contre nous. 364

CHAPITRE VII.

§. 400. Rep. de M. Daillé aux passages Act. 13: 48. & 1 Thess. 5: 9. & 1 Pier. 2: 8. & Jud. ℣. 4. Rom. 9: 11, 12, 13, 18, 21, 22, 23. 367
§. 401 Replique à sa premiere Reponse. 369
§. 402. Replique à sa seconde Reponse. 371.
§. 403. Replique à la troisiême Rep. 373
§. 404. Reponse de M Daillé aux passages. Ps. 147: 19, 20. Math. 11: 25. Act. 14: 16. 374
§. 405. Replique à sa premiere Reponse. *ibid.*
§. 406. Reponse II. de M. D. 376

§. 407. Replique. 377
§. 408. Rep de M. Daillé aux Eph. 2: 11, 12, 379
§ 309. Replique. 380
§. 410. Reponſe II. de M. D. 381
§. 411. Replique. 382
§. 412. L'impenitence n'eſt pas un obſtacle à la miſericorde. 384
§. 413. Concluſion peu ſincere de M. Daillé. 386.
§. 414. Refutée. *ibid.*

CHAPITRE VIII.

§. 415. Nous oppoſons la grande promeſſe. Gen. 3: 15. 388
§. 416. Rep. de M. Daillé à cela. 391
§. 417. Replique. *ibid.*
§. 418. Nous oppoſons Jean 10: 26. 29. 392.
§. 419. Reponſe de M. D. 393
§. 420. Replique. *ibid.*
§. 421 Nous oppoſons Math. 1: 21, 397
§. 422. Reponſe de M. D. *ibid.*
§ 423 Replique. 398
§. 424. Nous oppoſons Jean 10: 14, 15, 27, 28. 400
§. 425. Reponſe de M. D. 401
§. 426 Replique, 402
§. 427 Autre reponſe de M. D. 404
§. 428 Replique, *ibid.*
§. 429. Nous oppoſons Eph: 5: 25, 26, 27, & reſutons les reponſes, 405
§. 430. & *par faute* 330. Nous oppoſons Jean

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [546] - -
PUBLIC DOMAIN

Jean 15: 16, & Rom: 5: 8. 407
§. 431. Reponſe de M. D. 408
§. 432. Replique, *ibid.*
§. 433. Autre reponſe de M. D. 409
§. 434. Replique, *ibid.*
§. 435. Derniere reponſe de M. D. 411
§. 436. Replique, 412
§. 437. Nous oppoſons Rom: 8: 31. 416
§. 438. Reponſe de M. D. *ibid.*
§ 439. Replique, 417
§ 440. M. Daillé veut confirmer ſa penſée par un paſſage qui lui eſt contraire, 418
§. 441. Suitte de la refutation precedente, 420.
§ 442. Nous oppoſons Heb: 12: 2. & refutons les exceptions, 421
§. 443. Nous oppoſons Act: 5: 31. & refutons les exceptions, 423
§. 444. Nous oppoſons Jean 17: 9. 425
§ 445. Reponſe de M. D. *ibid.*
§ 446. Replique, 426
§. 447. Concluſion de ce chapitre. 432

CHAPITRE IX.

§. 448. Sentence mal ordonnée de Remi. 434
§. 449. Definition abſurde & ridicule de la predeſtination. 435
§. 450. Maniere de parler baſſe en parlant de Dieu. 436
§. 451. Mepriſe de M. Holtzfus touchant le mot de predeſtination dans l'Ecriture. *ibid.*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [547] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 452. Premiere preuve de l'Universaliſme refutée. 437
§. 453. Preuve II. fondée ſur une fauſſe idée de l'infinité de la miſericorde de Dieu, & ſur divers paſſages déja cy devant examinez. 439
§. 454. Il n'eſt pas vray que tous les damnez periſſent pour avoir commis le crime d'incredulité. 441
§. 455. Preuve III. tirée d'un amas de paſſages auxquels on a deja ſatisfait auparavant 443
§. 456. La Preuve IV. a cinq raiſons, Reponſe à la premiere tirée de l'Universalité de la Vocation. 444
§. 457. Reponſe à la ſeconde raiſon qui veut que nul ne ſoit condamné qu'en qualité d'incredule. 445
§. 458. Preuve premiere de cette raiſon renverſée; tous appellez en Adam 446
§. 459. Seconde Preuve de cette raiſon renverſée; tous appellez en Noé. 447
§. 460. Preuve troiſiéme de cette raiſon renverſée; Vocation indirecte par les œuvres de la nature. 450
§. 461. Preuve quatriéme annullée. Vocation par les Apoſtres ou par leurs Ecrits. 451
§. 462 Preuve cinquiéme de cette raiſon; On ne doit pas conclure du défaut de l'execution au défaut de l'intention: renverſée 453
§. 463. Nouvelle raiſon; Il ſuffit d'eſtre appellable quoy que non appellé: renverſée. 454

§. 464.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [548] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 464. Suitte de cette raiſon renverſée. 456
§. 465. Suitte confirmative renverſée. 458
§. 466. Suitte confirmative renvertée. *ibid.*

CHAPITRE X.

§. 467. Preuve V. tirée de ce que les Reprouvez ſont dits inexcuſables. 460
§. 468. Preuve VI. tirée de pluſieurs Paraboles de l'Evangile : renverſée. 462
§. 469. Preuve VII. tirée de Rom. 8. 27..29. renverſée. 466
§. 470. Preuve VIII. tirée de ce que nous avons eſté éleus en J. Ch. 468
§. 471. Preuve IX. tirée du chap. 9. aux Romains : renverſée. *ibid.*
§. 472. Rien qu'un prejugé de la chair ennemie de Dieu, ne peut empêcher de voir la verité ici. 470
§. 473. Ceux qui ont pourtant ce prejugé, penſent n'eſtre mûs que par la crainte d'offencer Dieu. 471
§ 474. Maniere irreguliere de ces pretendus bien intentionnez, en faiſant ce chapitre ſeulement comminatoire pour Eſaü. 474
§. 475. On dit que ce qui eſt dit d'Eſaü ne concerne que des prerogatives de ce monde. 475
§. 476. On dit que l'Apoſtre n'avoit en vüe que d'arracher aux Juifs leur vaine confiance ſur leur extraction d'Abraham: mais en vain. 477
§. 477. On dit que Dieu ne peut condamner per-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [549] - -
PUBLIC DOMAIN

perſonne qu'à cauſe du peché : on l'avoüe. 478
§. 478. Preuve X. qui conclud l'ordre des deſſeins, de l'ordre de l'execution. 480
§. 479. Preuve XI. tirée des Sacremens, renverſée cy-devant. 481

CHAPITRE XI.

§. 480. Preuve XII. tirée de ce qu'on pretend pouvoir conſoler mieux un pauvre pecheur par l'Univerſaliſme que par le Particulariſme. *ibid.*
§. 481. Entrée dans le parallele des diverſes manieres, dont les Univerſaliſtes & les Particulariſtes ſe peuvent ſervir pour conſoler un pecheur. 482
§. 482. Ce parallele luy même, & premierement à l'égard des impies mourans tels. 484
§. 483. A l'égard de ceux qui vivent en la crainte de Dieu, ſelon les Arminiens. 485
§. 484. Selon les Lutheriens. 488
§. 485. Selon les Univerſaliſtes d'entre les Reformez. 491
§. 486. A l'égard enfin d'un homme qui a mal vêcu, qui eſt près de la mort, & au deſeſpoir, ſelon les Arminiens. 493
§. 487. Selon les Lutheriens, & ſelon ceux d'entre nos Univerſaliſtes, qui comme M. Holtzius ſuppoſent que l'impieté des peres empêche que l'Evangile ne ſoit annoncé à pluſieurs peuples. 495

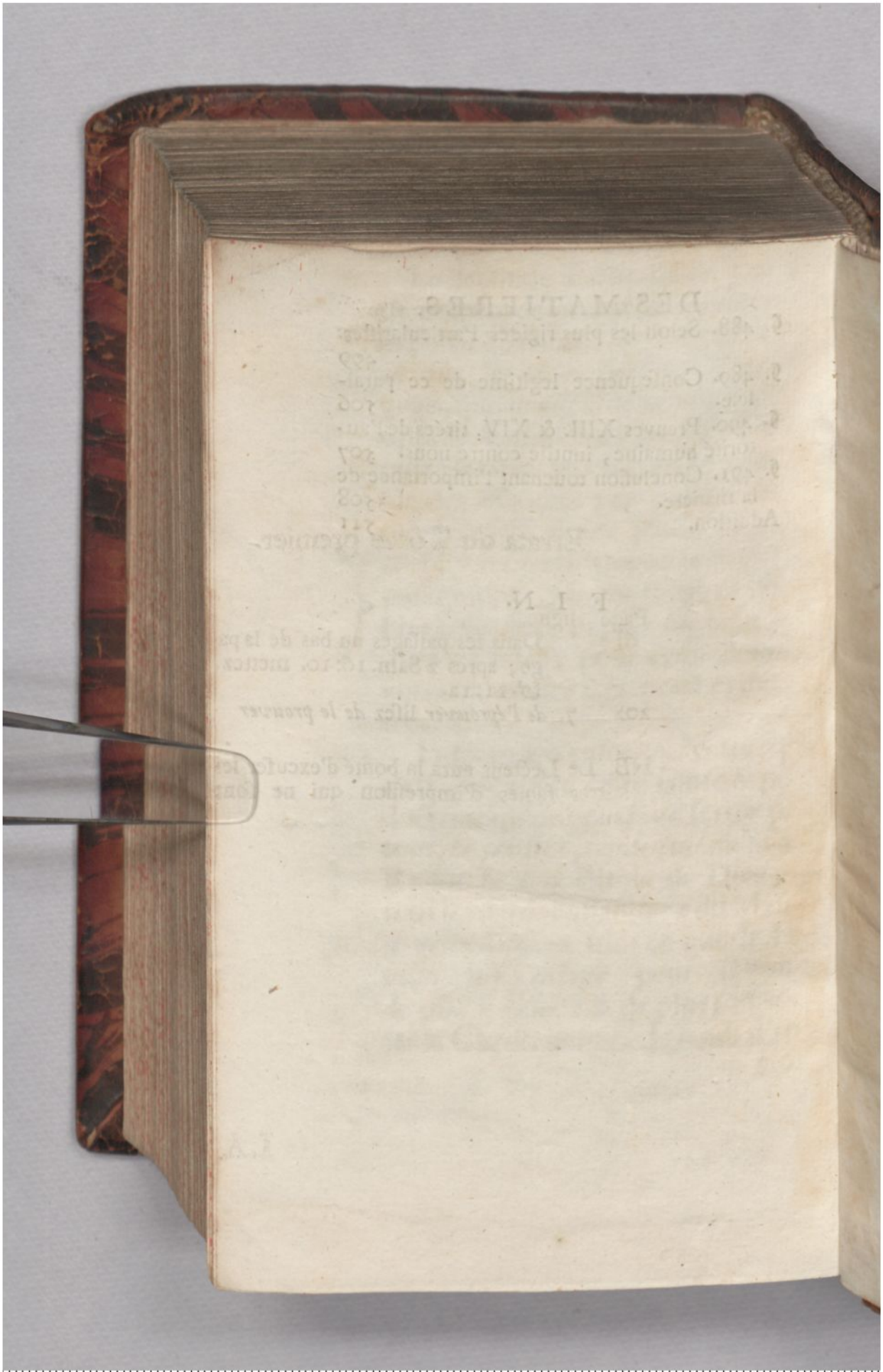
§. 488.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [550] - -
PUBLIC DOMAIN

§. 488. Selon les plus rigides Particulariſtes: 499
§. 489. Conſequence legitime de ce parallele. 506
§. 490. Preuves XIII. & XIV. tirées de l'autorité humaine, inutile contre nous. 507
§. 491. Concluſion touchant l'importance de la matiere. 508
Addition. 511

F I N.

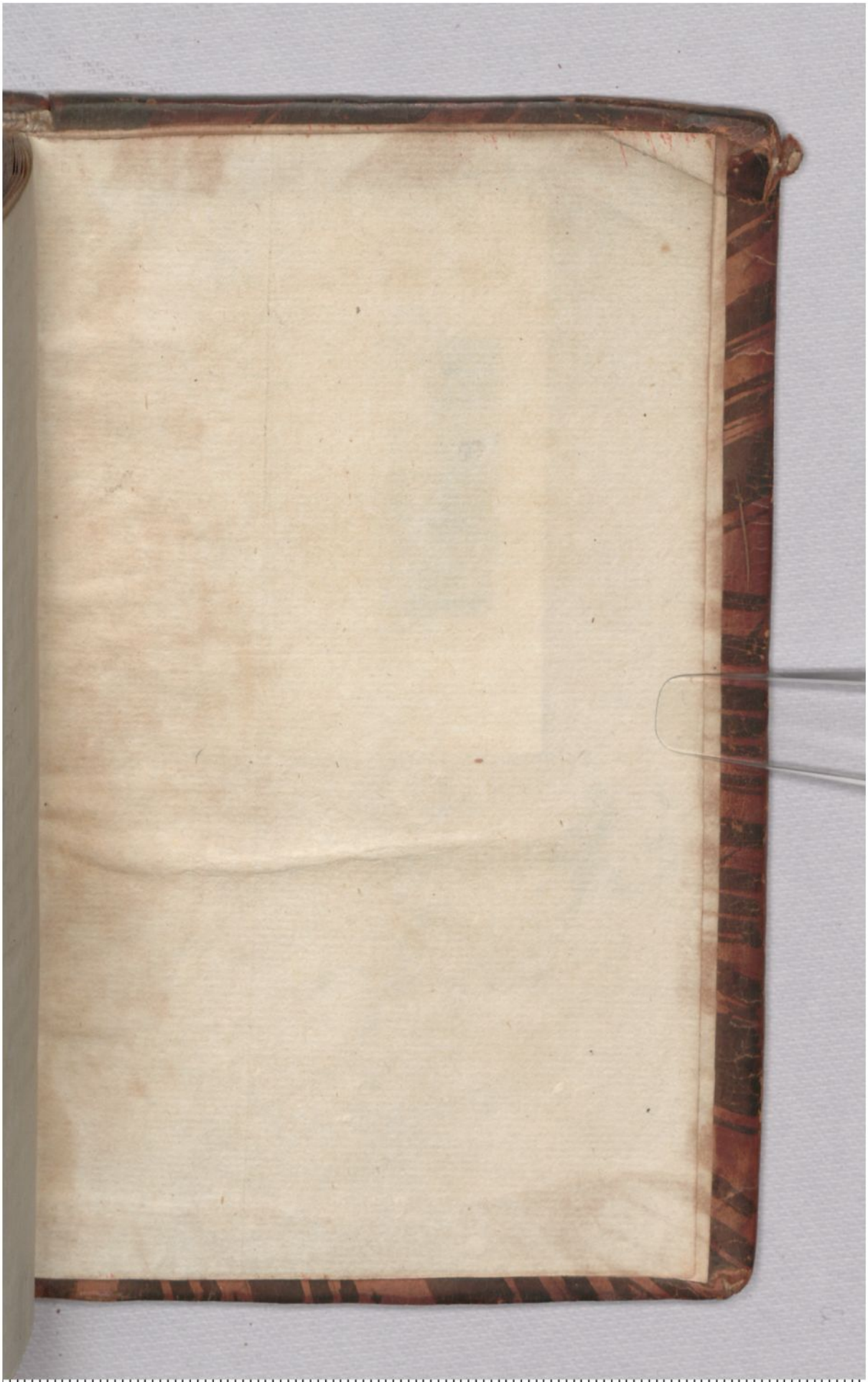
GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [551] - -
PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [552] - -

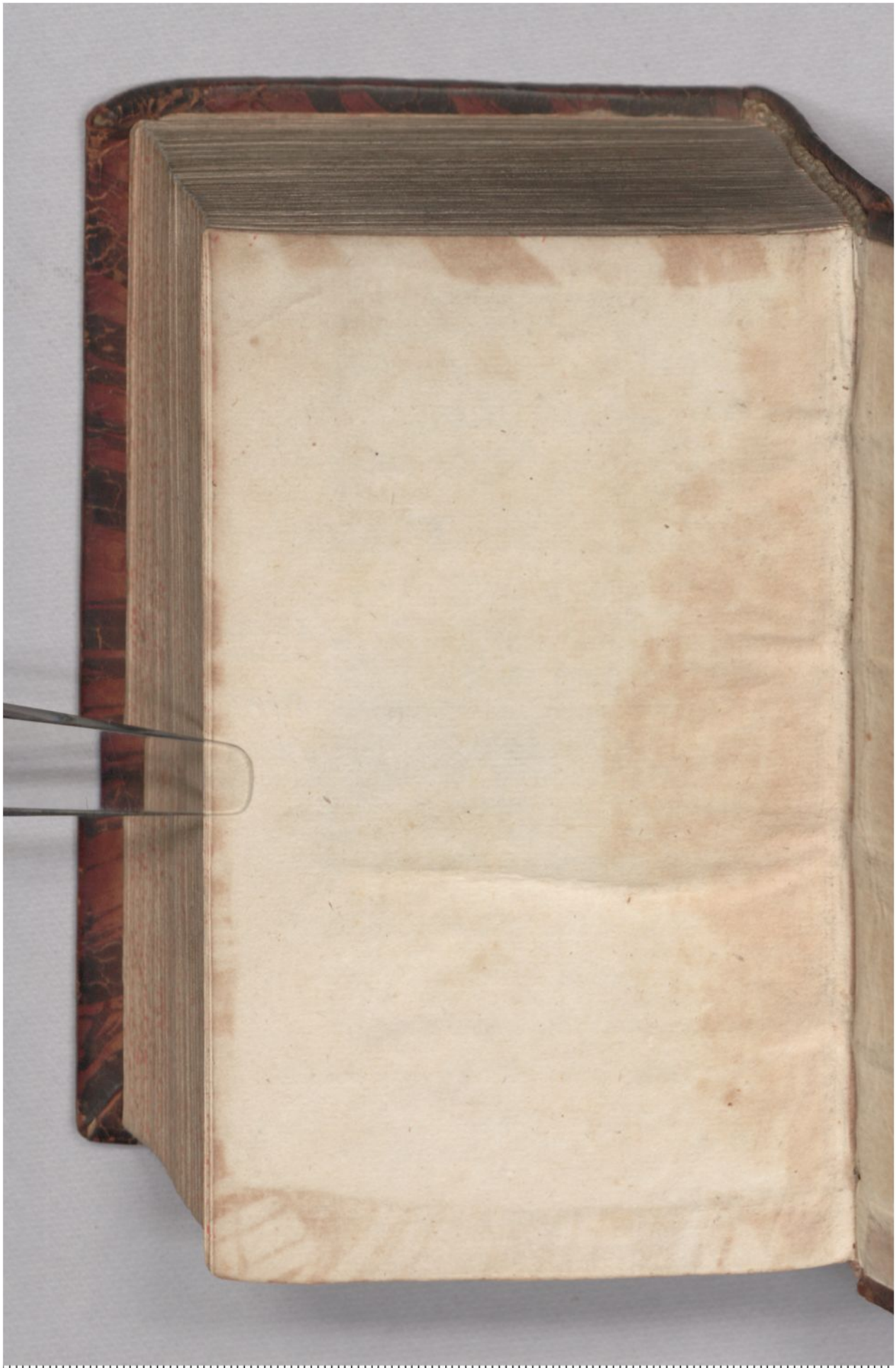
PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [553] - -

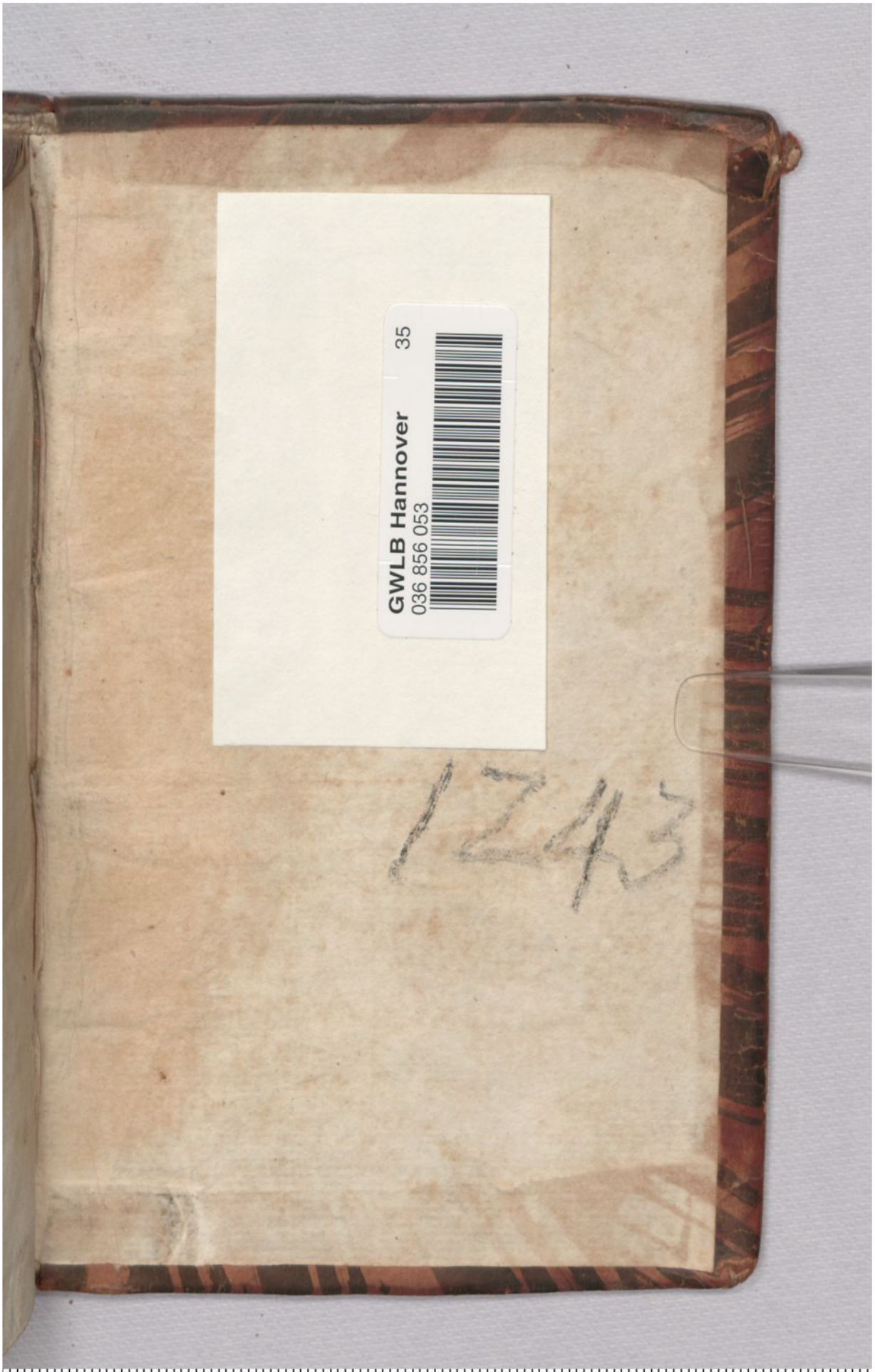
PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [554] - -

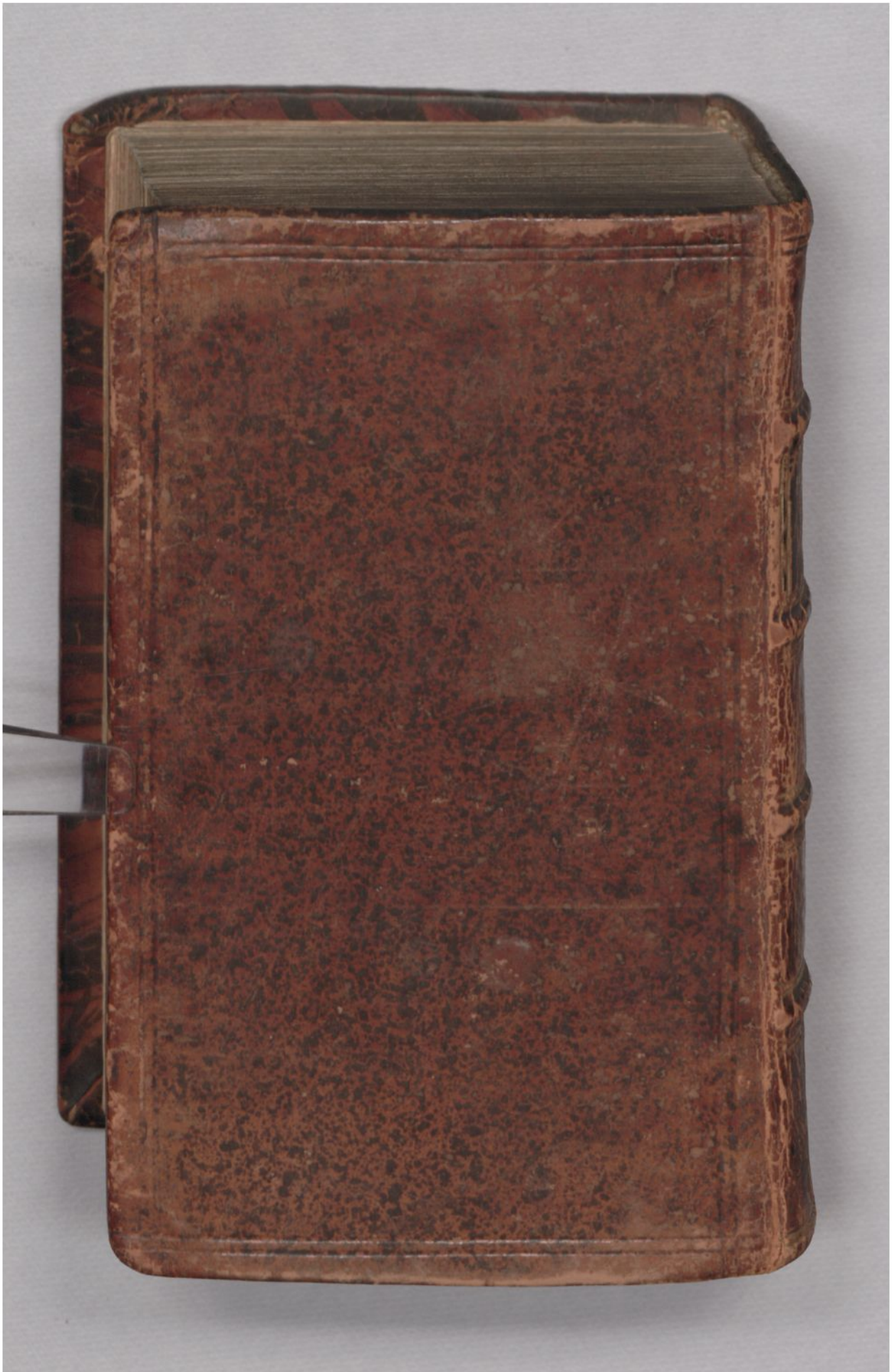
PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [555] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [556] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 59:1-2, [557] - -
PUBLIC DOMAIN